



QRGA  
Communauté  
de communes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pièce I

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### 1.1 Diagnostic et état initial de l'environnement

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PROJET APPROUVÉ
Élaboration	07-11-2012	28-06-2016	24-10-2017
Modification n°1	20-06-2019	08-10-2019	22-01-2020
Modification simplifiée n°1	25-08-2020	19-10-2020	26-01-2021
Modification simplifiée n°2	05-02-2021	31-08-2021	07-12-2021
Modification n°2	05-02-2021	09-05-2022	27-09-2022
Modification n°3	27-06-2024	05-02-2025	20-05-2025

<b>PRÉAMBULE : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....</b>	<b>8</b>
1.1. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	9
1.1.1. Une population permanente inégalement répartie.....	9
1.1.2. Une population estivale (permanente et occasionnelle) de près de 10 000 habitants.....	14
1.1.3. Une attractivité démographique retrouvée.....	15
1.1.4. Une population vieillissante.....	18
1.1.5. Une évolution dans la structuration des ménages.....	20
1.1.6. La démographie agricole : quelles caractéristiques pour les exploitants agricoles de QRGA ?.....	24
1.1.7. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES : SYNTHESE.....	30
1.2. LES DYNAMIQUES DE L'HABITAT.....	32
1.2.1. L'offre en logement.....	32
1.2.2. La dynamique de développement de l'habitat et du foncier.....	47
1.2.3. Les actions en faveur de l'habitat.....	60
1.2.4. Focus agricole : Des projets de construction nombreux mais un marché foncier globalement peu ouvert.....	62
1.2.5. LES DYNAMIQUES DE L'HABITAT : SYNTHESE.....	69
1.3. EQUIPEMENTS & SERVICES.....	71
1.3.1. Les équipements administratifs et de service localisés principalement sur Caylus et Saint Antonin.....	71
1.3.2. Des services de santé répartis sur les principaux pôles assurant ainsi un bon maillage du territoire.....	72
1.3.3. Des équipements et services pour les personnes âgées bien coordonnés et répondant aux besoins.....	73
1.3.4. Les équipements scolaires et les services de la petite enfance.....	75
1.3.5. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs.....	77
1.3.6. La desserte numérique.....	79
1.3.7. Des exploitations agricoles globalement bien desservies en équipements et services :.....	81
1.3.8. EQUIPEMENTS & SERVICES : SYNTHESE.....	83
1.4. EMPLOI & ACTIVITES ECONOMIQUES.....	85
1.4.1. Dynamiques de l'emploi et de l'activité.....	85
1.4.2. Dynamique de l'emploi et de l'activité agricole en QRGA :.....	87
1.4.3. Les activités économiques.....	90
1.4.4. EMPLOI & ACTIVITES ECONOMIQUES : SYNTHESE.....	116
1.5. TRANSPORTS & DEPLACEMENTS.....	118
1.5.1. Les infrastructures de transports.....	118
1.5.2. Inventaire des capacités de stationnement.....	124
1.5.3. Analyse des mobilités.....	128
1.5.4. TRANSPORTS & DEPLACEMENTS : SYNTHESE.....	136
1.6. LES QUALITES PAYSAGERES ET BATIES EN TERRITOIRE QRGA.....	139

1.6.1.	<i>Les éléments constitutifs du paysage : entre géologie et activités humaines</i>	139
1.6.2.	<i>Des entités paysagères marquées</i>	151
1.6.3.	<i>Un riche patrimoine bâti en Quercy, Rouergue et Gorges de l'Aveyron</i>	156
1.6.4.	<i>Une richesse patrimoniale propice aux pratiques touristiques</i>	169
1.7.	<b>DYNAMIQUES ET EVOLUTIONS DU TERRITOIRE QRGA</b>	172
1.7.1.	<i>Des transitions entre ruralité et urbanité fragilisées</i>	172
1.7.2.	<i>Une consommation de l'espace marquante</i>	188
1.7.3.	<b>LES DYNAMIQUES ET ENJEUX DU PAYSAGE : SYNTHESE</b>	191
<b>PARTIE 2.</b>	<b>ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>194</b>
2.1.	<b>UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE EXCEPTIONNELLE</b>	195
2.1.1.	<i>Périmètres de protection et d'inventaires</i>	195
2.1.2.	<i>Milieus, flore et faune du territoire</i>	202
2.1.3.	<i>Trame verte et bleue</i>	212
2.2.	<b>LA RESSOURCE EN EAU : ENTRE RICHESSES ET PRESSIONS</b>	227
2.2.1.	<i>Les usages domestiques et agricoles responsables de pressions quantitatives sur le réseau de surface</i>	228
2.2.2.	<i>Une qualité écologique des eaux superficielles fragilisée</i>	233
2.2.3.	<i>Des ressources souterraines vulnérables</i>	235
2.2.4.	<i>Des initiatives locales à poursuivre</i>	236
2.2.5.	<i>Une eau potable de bonne qualité mais une tension sur la disponibilité de la ressource</i>	237
2.2.6.	<i>Assainissement des eaux usées : des lacunes à combler</i>	245
2.2.7.	<i>Gestion des eaux pluviales</i>	<a href="#">2502502502499</a>
2.2.8.	<i>Synthèse des enjeux : Eau</i>	<a href="#">251251251250</a>
2.3.	<b>CONSOMMATIONS ET VALORISATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES LOCALES</b>	<a href="#">253253253252</a>
2.3.1.	<i>Les transports et le résidentiel, secteurs les plus consommateurs d'énergie</i>	<a href="#">253253253252</a>
2.3.2.	<i>Les initiatives du Pays Midi Quercy pour la gestion de l'énergie</i>	<a href="#">254254254253</a>
2.3.3.	<i>Le potentiel du territoire en énergies renouvelables</i>	<a href="#">255255255254</a>
2.3.4.	<i>Synthèse des enjeux : Energie</i>	<a href="#">261261261260</a>
2.4.	<b>UN TERRITOIRE EXPOSÉ À DE NOMBREUX RISQUES</b>	<a href="#">262262262261</a>
2.4.1.	<i>Des risques naturels très présents sur le territoire</i>	<a href="#">262262262261</a>
2.4.2.	<i>Des risques technologiques non significatifs</i>	<a href="#">270270270268</a>
2.4.3.	<i>L'exploitation du sous-sol</i>	<a href="#">272272272270</a>
2.4.4.	<i>Des nuisances contrôlées</i>	<a href="#">273273273271</a>
2.4.5.	<i>Synthèse des enjeux : Risques et nuisances</i>	<a href="#">277277277275</a>
2.5.	<b>LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS</b>	<a href="#">2782782782766</a>
2.5.1.	<i>Une collecte des déchets soumise à quelques difficultés</i>	<a href="#">2782782782766</a>
2.5.2.	<i>Un traitement et une valorisation des déchets qui peut encore s'intensifier</i>	<a href="#">282282282280</a>

2.5.3.	Synthèse de la collecte et du traitement par catégorie de déchet.....	<a href="#">2842842842822</a>
2.5.4.	Synthèse des enjeux : Déchets.....	<a href="#">2852852852833</a>
<b>PARTIE 3.</b>	<b>: CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ET DE L'EIE, UN TERRITOIRE À ENJEUX CROISÉS.....</b>	<b><a href="#">2862862862844</a></b>
3.1.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL – LES ENJEUX.....	<a href="#">2872872872855</a>
3.1.1.	Dynamiques démographiques – les enjeux.....	<a href="#">2872872872855</a>
3.1.2.	Dynamiques de l'habitat – les enjeux.....	<a href="#">2882882882866</a>
3.1.3.	Equipements & services – les enjeux.....	<a href="#">2892892892877</a>
3.1.4.	Emplois & activités économiques – les enjeux.....	<a href="#">2902902902888</a>
3.1.5.	Transports & déplacements – les enjeux.....	<a href="#">2912912912899</a>
3.1.6.	Les dynamiques du paysage – les enjeux.....	<a href="#">292292292290</a>
3.2.	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – LES ENJEUX.....	<a href="#">293293293291</a>
3.2.1.	Richesse écologique – les enjeux.....	<a href="#">293293293291</a>
3.2.2.	Ressource en eau – les enjeux.....	<a href="#">2942942942922</a>
3.2.3.	Ressources énergétiques – les enjeux.....	<a href="#">2952952952933</a>
3.2.4.	Risques et nuisances – les enjeux.....	<a href="#">2952952952933</a>
3.2.5.	Déchets – les enjeux.....	<a href="#">2952952952933</a>
3.3.	LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA DÉFINITION DU PROJET.....	<a href="#">2962962962944</a>

# Préambule : présentation du territoire

La communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron a été créée en 1997 et se compose aujourd'hui de 17 communes.

Localisé à l'Est du Département de Tarn-et-Garonne, le territoire est situé en limite des départements de l'Aveyron, du Lot et du Tarn. Il est à noter que les cantons de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val étaient d'ailleurs rattachés respectivement aux départements du Lot et de l'Aveyron avant de rejoindre le Tarn-et-Garonne. La commune de Montrosier fait quant à elle partie du département du Tarn.

La population totale de la Communauté de Communes en 2011 est de 7 744 habitants répartis sur 462,79 km<sup>2</sup>.

La densité de population est de 16,7 habitants au km<sup>2</sup>.



Le territoire, formé de trois grandes entités - le Quercy, le Rouergue et les Gorges de la vallée de l'Aveyron - présente une grande diversité de paysages, source de son attractivité.

Pour plus d'information :  
<http://www.cc-qrga.fr/>

### L'agriculture : un fil conducteur pour la Communauté de Communes QRGA

L'agriculture en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron ne se limite pas à sa seule activité économique. Elle est aussi le principal organisateur des paysages et de l'occupation de l'espace. Son impact sur la qualité architecturale de l'habitat dispersé est évident et, au-delà, elle est une composante sociale et environnementale incontournable, ainsi qu'un acteur majeur de la future économie du territoire.

La réalisation d'un diagnostic de territoire à l'occasion de l'élaboration du PLUi se traduit nécessairement par un diagnostic agricole. Or cette agriculture, du fait de son impact par sa présence sur la totalité du territoire ne peut être traitée d'un seul bloc comme une autre quelconque activité mais sera abordée par focus, à l'aune des thématiques traitées dans le diagnostic du territoire.

Ce traitement s'appuie notamment sur trois documents :

- Un diagnostic agricole complet réalisé par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne<sup>1</sup>, basé notamment sur des données du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 ;
- Des réunions locales menées fin 2014 par la CC QRGA et les Jeunes Agriculteurs qui ont réuni un peu plus de la moitié des agriculteurs du territoire ;

---

<sup>1</sup> Etude réalisée avec l'appui de nombreux partenaires (Point Info Installation 82, AREFA Midi-Pyrénées et ADEFA 82, MSA Nord Midi-Pyrénées, ALMA 82, FDCUMA 82, SAFER SOGAP).

- L'analyse du questionnaire rempli par les agriculteurs du territoire à cette occasion (du fait du taux de retour constaté<sup>2</sup>, les résultats de ce questionnaire ne sauraient être considérés comme vérité absolue, mais offrent néanmoins un éclairage non négligeable sur la situation observée en 2014)

---

<sup>2</sup> Questionnaire remis à 311 agriculteurs pour 160 retours, soit un taux de retour légèrement supérieur à 51%.

# Partie 1. Diagnostic territorial

## LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

### Une population permanente inégalement répartie

#### a Une population en augmentation depuis 1999

Le territoire compte 7 744 habitants en 2011 (population municipale, c'est-à-dire résidant en permanence sur le territoire) mais le poids démographique de chaque commune est très contrasté. Les poids démographiques varient ainsi de 0,4 % à 24,5 % entre la commune comptant le moins d'habitants et celle en comptant le plus.

#### **Zoom à l'échelle communale :**

En 2011, les communes de Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus dénombrent respectivement 1 899 et 1 526 habitants. Ainsi, les deux chefs-lieux de cantons (représentent à eux seuls plus de 44% de la population du territoire de Communauté de Communes de Quercy Rouergue et Georges de l'Aveyron).

Trois communes comptent entre 500 et 700 habitants : Varen (665 habitants), Parisot (544 habitants) et Laguépie (681 habitants). Ces trois communes représentent près du quart de la population du territoire.

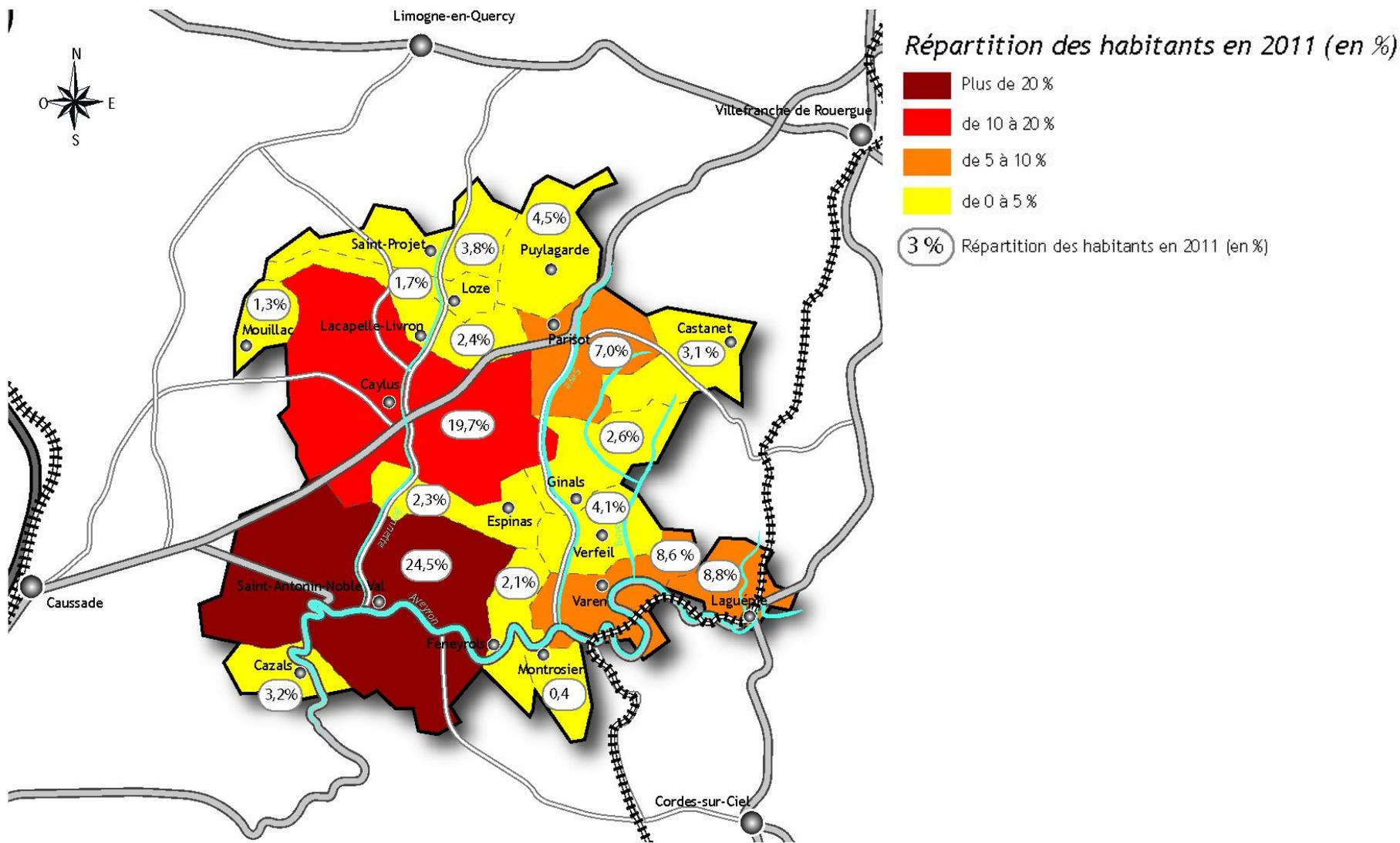
Six communes comptent entre 200 et 500 habitants : Castanet (239), Cazals (245), Ginals (202), Puylagarde (345), Saint-Projet (297) et Verfeil-sur-Seye (318). Ces communes représentent un peu plus de 21 % de la population intercommunale en 2011.

Six communes comptent moins de 200 habitants : Loze (130), Mouillac (99), Montrosier (28), Feneyrols (164), Espinas (175) et Lacapelle-Livron (187).

Une stabilité du poids démographique de chaque commune est observée entre 1999 et 2011, à l'exception de 5 communes du canton de Saint-Antonin-Noble-Val qui ont connu une perte de population. Les communes concernées sont Saint-Antonin-Noble-Val (-2 hab.), Montrosier (-6 hab), Varen (-83 hab.), Laguépie (-36 hab.) et Verfeil (-2 hab.)

Il faut néanmoins noter que depuis 2011 certaines tendances se sont inversées sur quelques communes. Certaines communes des gorges de l'Aveyron, telle que Verfeil/Seye, voient leur nombre d'habitant augmenter à nouveau. Ces données seront à prendre en compte dans le cadre de la définition du projet.

Zoom à l'échelle communale :

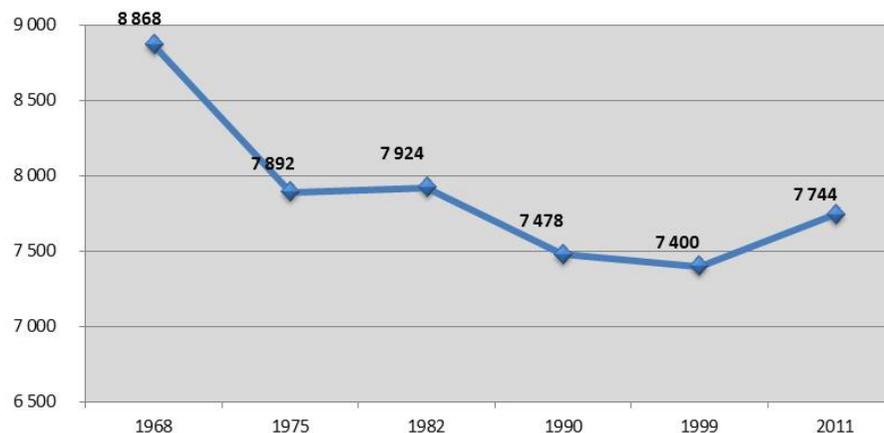


Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

Après avoir perdu un peu plus de 1 468 habitants entre 1968 et 1999 (passage de 8 868 habitants à 7 756 habitants), selon un rythme régulier, la Communauté de Communes QRGA connaît depuis le début des années 2000 une hausse de population. Le territoire compte ainsi 7 744 habitants en 2011, soit 344 habitants de plus qu'en 1999. Le territoire retrouve son niveau de population du milieu des années 1980 /90.

Le taux de croissance annuel moyen de la population entre 1999 et 2010 s'élève à 0,4 % par an. Cela correspond à une augmentation de près d'une trentaine d'habitants chaque année sur cette période.

Evolution de la population sur le territoire de la Communauté de Communes  
 Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron entre 1968 et 2010



#### Zoom à l'échelle communale :

Une étude plus précise de l'évolution de la population à l'échelle communale souligne les disparités existant entre les différentes communes de la Communauté de Communes.

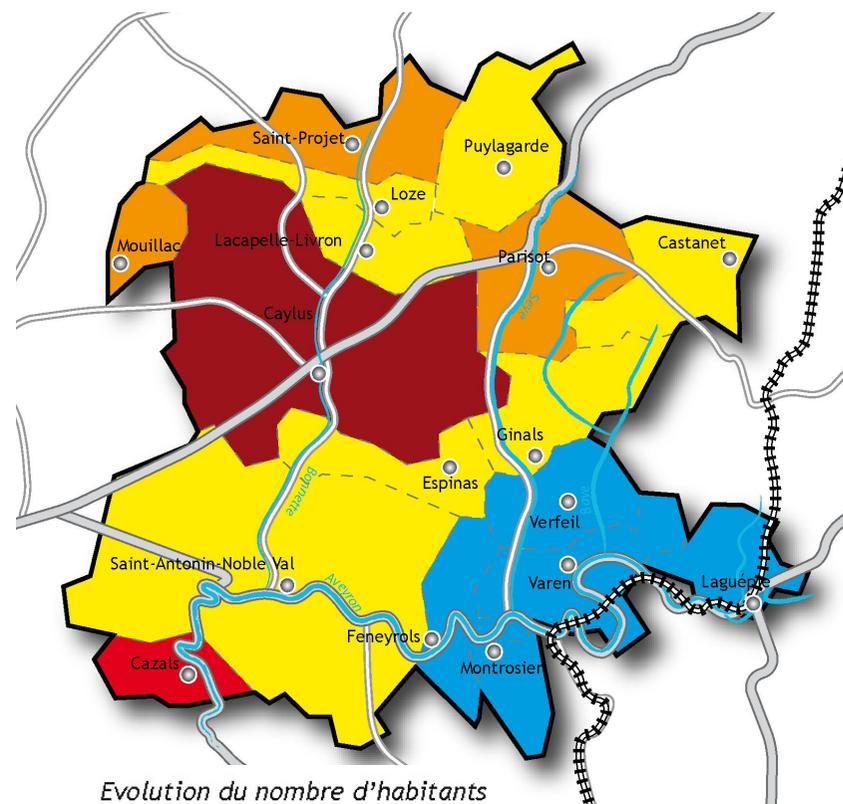
Alors que les communes de Loze, Lacapelle Livron, Puylagarde, Castanet, Ginals, Espinas et Saint-Antonin-Noble Val ont connu chacune une augmentation de population inférieure ou égale à 20 habitants entre 1999 et 2011, les communes de Cazals et Caylus comptent les plus fortes progressions de populations sur la période. La bonne accessibilité routière de ces deux communes expliquent en partie ce constat. A un niveau intermédiaire, Mouillac (+33 habitants), Saint-Projet (+ 43 habitants) et Parisot (+37 habitants) connaissent un développement démographique relativement important. A l'inverse, les communes du Sud Est du territoire, dans les Gorges de l'Aveyron telles que Feneyrols (-2 habitants), Verfeil (-2 habitants), Varen (-83 habitants), Montrosier (-6 habitants) et Laguépie (-36 habitants) ont perdu en nombre d'habitants sur la même période. Les difficultés à obtenir des autorisations d'urbanisme sur certaines communes expliquent également en partie les disparités observées.

L'analyse de la répartition spatiale de la croissance de la population entre 1999 et 2011, confirme les disparités observées entre la partie Sud et la partie Nord de la Communauté de Communes QRGA.

La commune du Caylus a accueilli environ 56 % des habitants supplémentaires de la Communauté de Communes entre 1999 et 2010. Suivent les communes de Cazals (25 %), Parisot (11%) et Saint-Projet (13%). D'autres communes ont par contre connu une forte baisse de leur nombre d'habitants (cf. tableau page suivante).

Zoom à l'échelle communale :

	1999	2011	Taux de croissance annuel moyen 1999 - 2011	Gain en habitants 1999-2011
Castanet	222	239	0,6%	17
Caylus	1333	1526	1,1%	193
Cazals	160	245	3,6%	85
Espinas	163	175	0,6%	12
Feneyrols	166	164	-0,1%	-2
Ginals	187	202	0,6%	15
Lacapelle-Livron	179	187	0,4%	8
Laguépie	717	681	-0,4%	-36
Loze	115	130	1,0%	15
Montrosier	34	28	-1,6%	-6
Mouillac	66	99	3,4%	33
Parisot	507	544	0,6%	37
Puylagarde	332	345	0,3%	13
Saint-Antonin Noble Val	1897	1899	0,0%	2
Saint-Projet	254	297	1,3%	43
Varen	748	665	-1,0%	-83
Verfeil-sur-Seye	320	318	-0,1%	-2
<b>Ensemble du territoire</b>	<b>7 400</b>	<b>7 744</b>	<b>0,4%</b>	<b>344</b>



Evolution du nombre d'habitants (1999-2011)



## b Des tendances qui s'inscrivent dans le contexte départemental

Le département du Tarn et Garonne a connu un rythme de développement démographique annuel de + 1,46 % entre 1999 et 2010. Le territoire de QRGA a connu une hausse sensiblement moins forte, de l'ordre de 0,4 %/an. La Communauté de Communes QRGA représente 3,2 % de la population Tarn et Garonnaise.

## Une population estivale (permanente et occasionnelle) de près de 10 000 habitants

En raison de l'importance du nombre de résidences secondaires sur le territoire, il existe un écart relativement important entre la population permanente (7 744 habitants) et la population occasionnelle, en particulier en période estivale, qui peut être estimée à près de 10 000 habitants au sens de la définition DGF. Cela représente une population supplémentaire potentielle de près 2 200 habitants en période estivale, soit une hausse de près de 30 % par rapport à la population résidant en permanence sur le territoire.

	Population au sens DGF				
	Population au sens INSEE 2011			Résidences secondaires	Population DGF (pop totale + résidences secondaires)
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale		
<i>Castanet</i>	239	3	242	76	318
<i>Caylus</i>	1 526	33	1 559	301	1 860
<i>Cazals</i>	245	6	251	48	299
<i>Espinas</i>	175	4	179	43	222
<i>Feneyrols</i>	164	7	171	87	258
<i>Ginals</i>	202	4	206	86	292
<i>Lacapelle-Livron</i>	187	5	192	61	253
<i>Laguépie</i>	681	12	693	164	857
<i>Loze</i>	130	4	134	35	169
<i>Montrosier</i>	28	-	28	18	46
<i>Mouillac</i>	99	3	102	27	129
<i>Parisot</i>	544	15	559	62	621
<i>Puylagarde</i>	345	5	350	78	428
<i>Saint-Antonin Noble Val</i>	1 899	45	1 944	528	2 472
<i>Saint-Projet</i>	297	7	304	108	412
<i>Varen</i>	665	16	681	185	866
<i>Verfeil-sur-Seye</i>	318	15	333	88	421
<b>Ensemble du territoire</b>	<b>7 744</b>	<b>184</b>	<b>7 928</b>	<b>1 996</b>	<b>9 924</b>

*La population municipale au sens INSEE comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.*

*La population comptée à part au sens INSEE comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune : étudiants, personnes âgées en maison de retraite, militaires*

*La population totale d'une commune au sens INSEE est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.*

La population au sens DGF (dotation globale de fonctionnement) est constituée par la population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire.

## Une attractivité démographique retrouvée

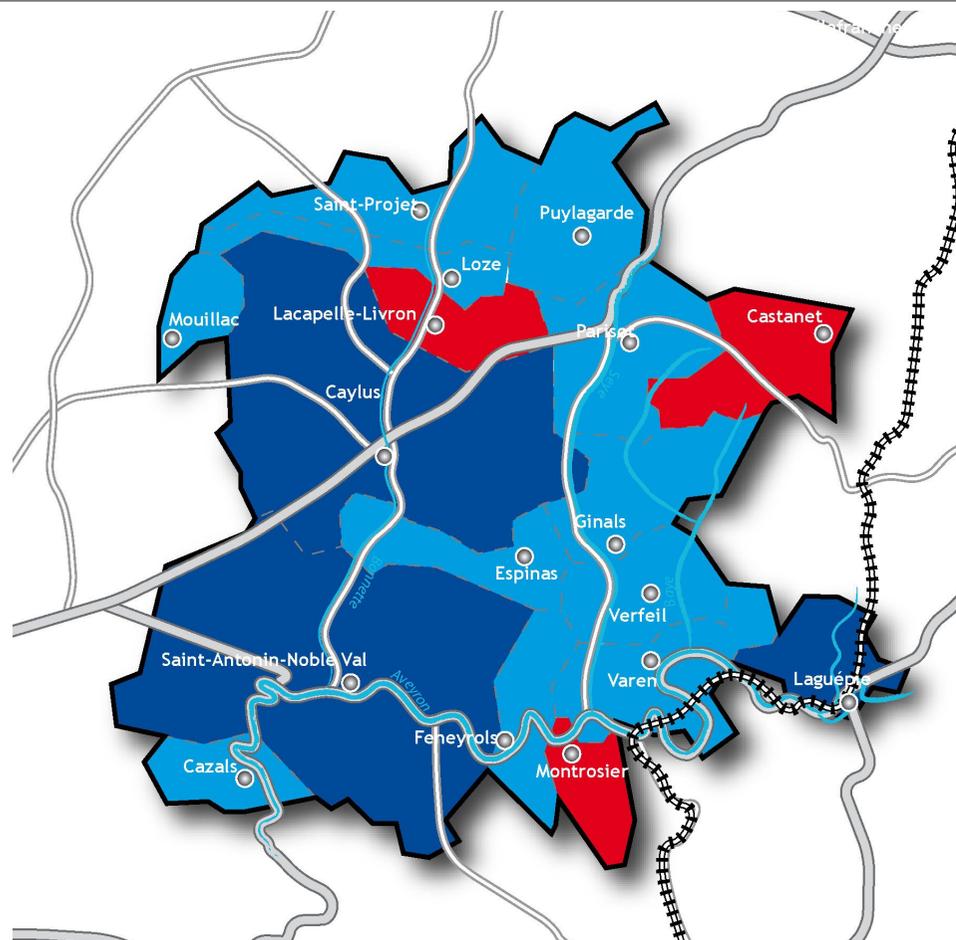
### c Une augmentation de population liée à un solde migratoire largement positif

Le solde naturel négatif (variation annuelle due au solde naturel : -0,6 %) limite la croissance de la population, le solde migratoire positif est seul responsable de la croissance démographique enregistrée sur le territoire (variation annuelle due au solde migratoire : +1.1 %).

#### Zoom à l'échelle communale :

La Communauté de Communes QRGA souffre d'un solde naturel négatif entre 1999 et 2010 avec un déficit de 458 naissances. Seules les communes de Castanet, Lacapelle-Livron et Montrosier connaissent un solde naturel positif sur cette période.

#### Solde naturel entre 1999 et 2010



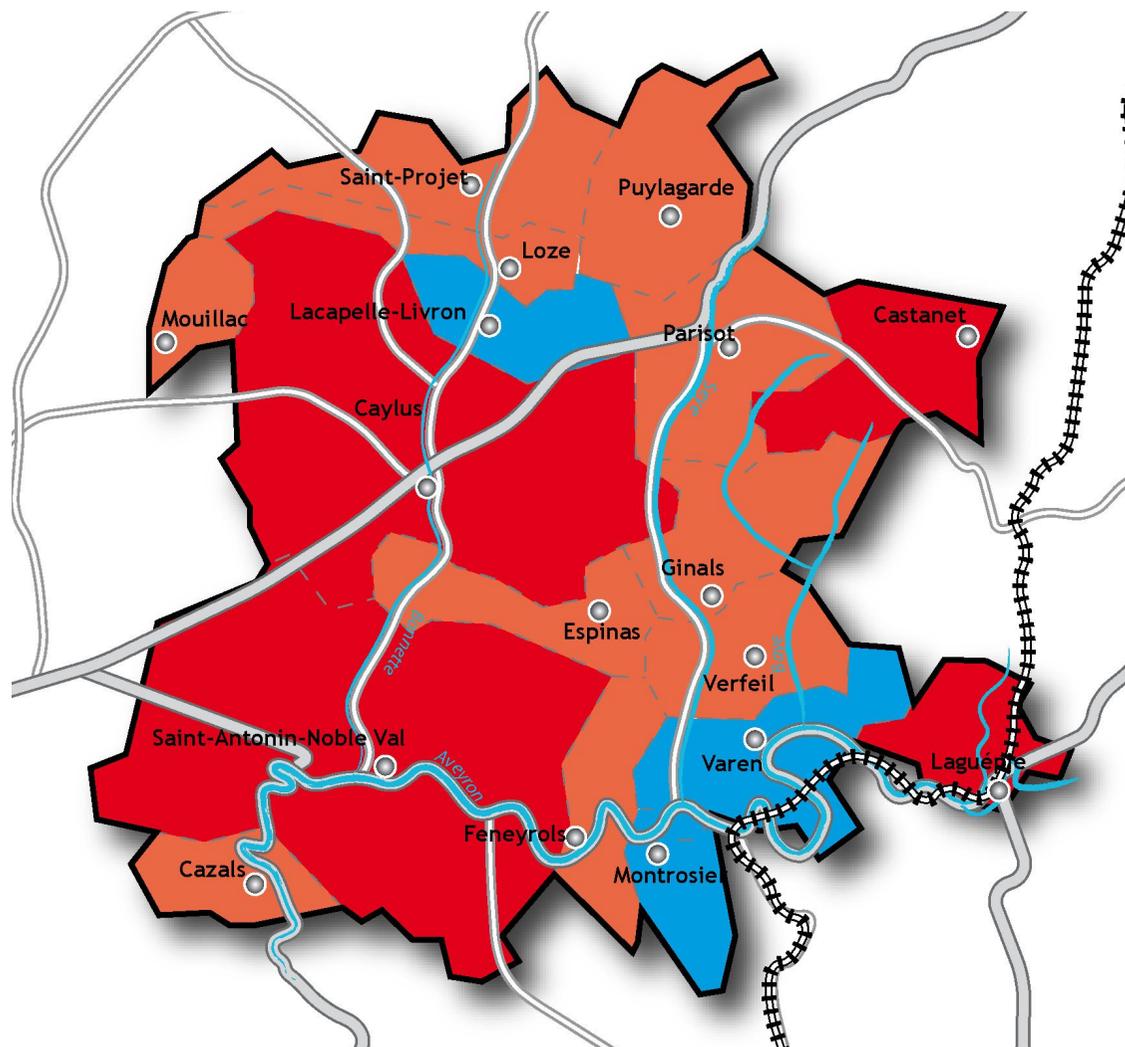
**Zoom à l'échelle communale :**

Le solde migratoire compense le solde naturel négatif et permet à la population de croître. Hormis les communes de Lacapelle, Varen et Montrosier, l'ensemble du territoire connaît un solde migratoire positif.

Les communes de Caylus, Laguèpie et Saint-Antonin Noble Val observent le solde migratoire le plus important (814 arrivants au total sur ces 3 communes).

**Solde migratoire entre 1999 et 2010**

- Fortement positif
- Positif
- Négatif



## d Le profil des nouveaux arrivants

### ❖ Lieux de provenance

Les entretiens réalisés auprès des élus de chaque commune mettaient en évidence une arrivée sur le territoire de ménages à la retraite, de quelques étrangers (Anglais et Hollandais), des mouvements de populations locales et un apport non négligeable de militaires (Camp militaire de Caylus).

### ❖ Les nouveaux arrivants sur le territoire de QRGA d'après les données INSEE 2007

En 2007, les  $\frac{3}{4}$  des 7 344 habitants de QRGA habitaient déjà le territoire 5 ans auparavant. 18% sont des nouveaux arrivants venant d'autres départements, régions métropolitaines, d'un DOM ou hors France métropolitaine et DOM.

Pour la Communauté de Communes QRGA, les 18% de populations (1 299 habitants) hors département proviennent :

- en premier lieu d'un autre département de Midi-Pyrénées (37,0%) ;
- en deuxième lieu d'une autre région de France métropolitaine (36,7%) ;
- en troisième lieu ils proviennent de "l'étranger" (25,1%).

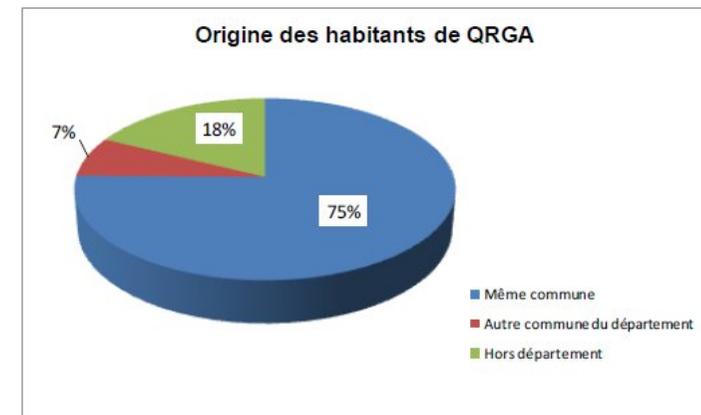
### ❖ Profils des arrivants

L'enquête IPSOS menée sur le département du Tarn et Garonne en 2008 dans le cadre de l'étude prospective « Tarn-et-Garonne 2025 », donne quelques indications sur le profil des nouveaux arrivants mais aussi sur leurs motivations quant à leur choix d'implantation dans le département.

Les nouveaux arrivants s'installent principalement sur Montauban et la zone métropolisée (63,3%), ils ne sont que 16,3% à choisir la zone "Rurale coteaux" dont relève QRGA. La principale raison qui conduit à s'installer dans le département est d'abord professionnelle. Le caractère rural, le cadre de vie et la proximité de Toulouse arrivent au troisième rang des raisons du choix du Tarn-et-Garonne. Le choix de la commune d'implantation est lui aussi dicté d'abord par la proximité au lieu de travail mais il dépend tout autant de l'accessibilité de la commune (axes routiers et ferroviaires). L'offre de logement est également un déterminant fort de ce choix. Le caractère rural n'intervient qu'en troisième rang des facteurs de choix.

L'examen de ces données montre que quel que soit le public (nouveaux arrivants ou habitants "autochtones" de la zone rurale et des coteaux):

- le territoire est perçu avant tout comme un territoire agricole, rural, accueillant à la nature préservée avec une vocation touristique et résidentielle forte ;
- Deux des trois premières priorités sont communes : l'économie et l'emploi d'une part, les transports et les réseaux d'autre part.



## Une population vieillissante

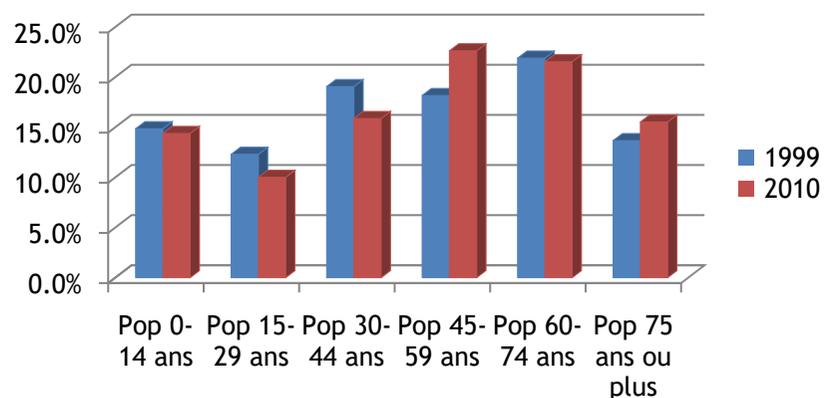
En 2010, l'indice de jeunesse<sup>3</sup> à l'échelle de la Communauté de Communes était de 0,50, ce qui indique un avantage relativement important pour les plus de 60 ans sur les moins de 20 ans. Ces deux groupes sont représentés de manière inégale environ 2/3 de la population âgée de plus de 60 ans contre 1/3 seulement âgée de moins de 20 ans.

La part des habitants les plus jeunes du territoire du Quercy Rouergue et Georges de l'Aveyron est en effet en très légère baisse par rapport à 1999, de la même manière que la part des plus de 60 ans connaît une très légère hausse.

La population du territoire de la Communauté de Communes QRGA apparaît globalement plus âgée qu'à l'échelle du département du Tarn-et-Garonne (indice de jeunesse de 0,93 en 2010) et de la région Midi-Pyrénées (indice de 0,89 en 2010).

A noter qu'aucune commune de la CCQRGA ne présente un indice de jeunesse supérieur à 1.

Population par tranche d'âges en 1999 et 2010



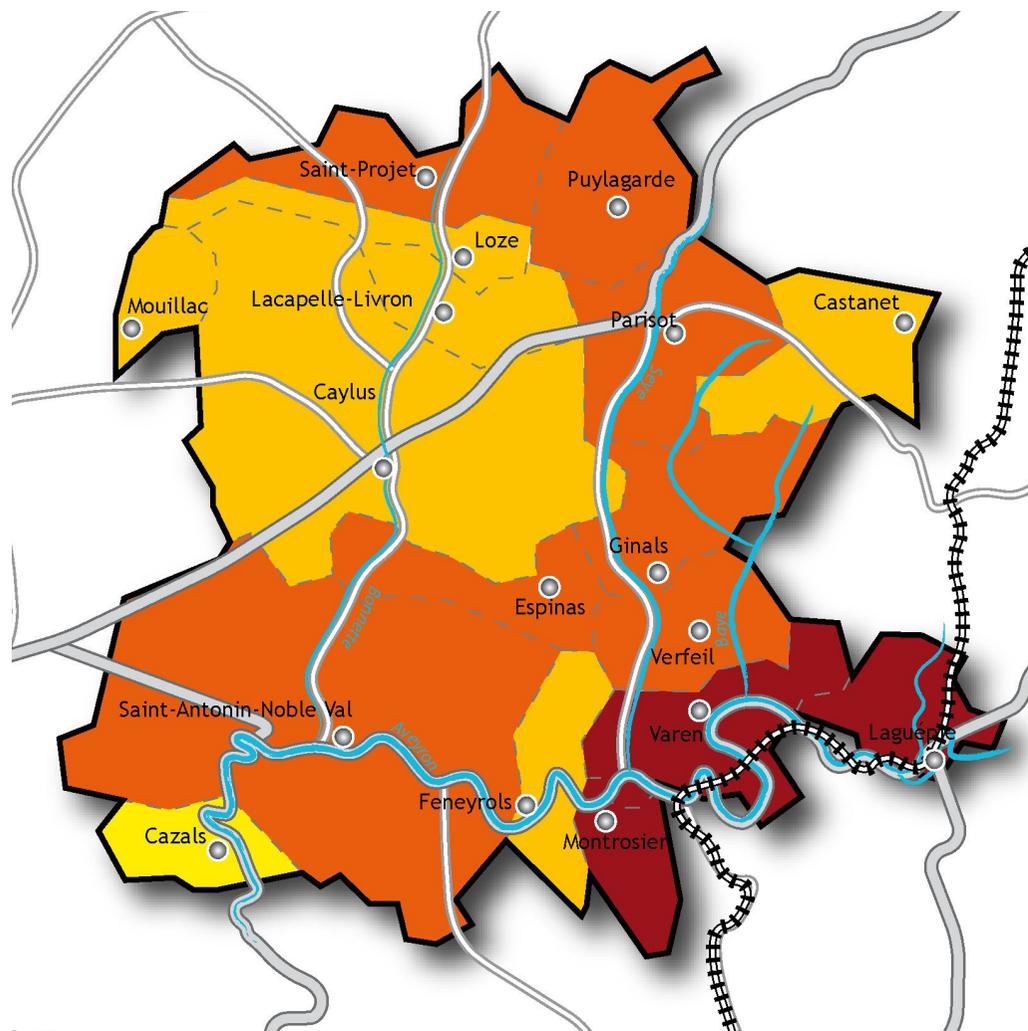
<sup>3</sup> Egal au ratio : nombre d'habitants âgés de moins de 20 ans sur nombre d'habitants âgés de plus de 60 ans.

**Zoom à l'échelle communale :**

Les communes ayant les plus fortes parts de personnes âgées sont concentrées sur la partie Sud-Est du territoire QRGA. En effet, les communes de Laguèpie, Varen et Montrosier ont une part de personnes âgées de plus de 60 ans supérieure à 70 %.

**Part des plus de 60 ans (en %)**

- Plus de 70 %
- de 65 à 70 %
- de 60 à 65 %
- < à 60 %



## Une évolution dans la structuration des ménages

### e Des ménages plus nombreux ... mais relativement petits

En lien avec l'augmentation de population observée ces dernières années, le nombre de ménages augmente également. Alors que le territoire comptait 3 194 ménages en 1999, 3 581 sont recensés en 2010, soit 387 supplémentaires sur cette période (35 ménages/an).

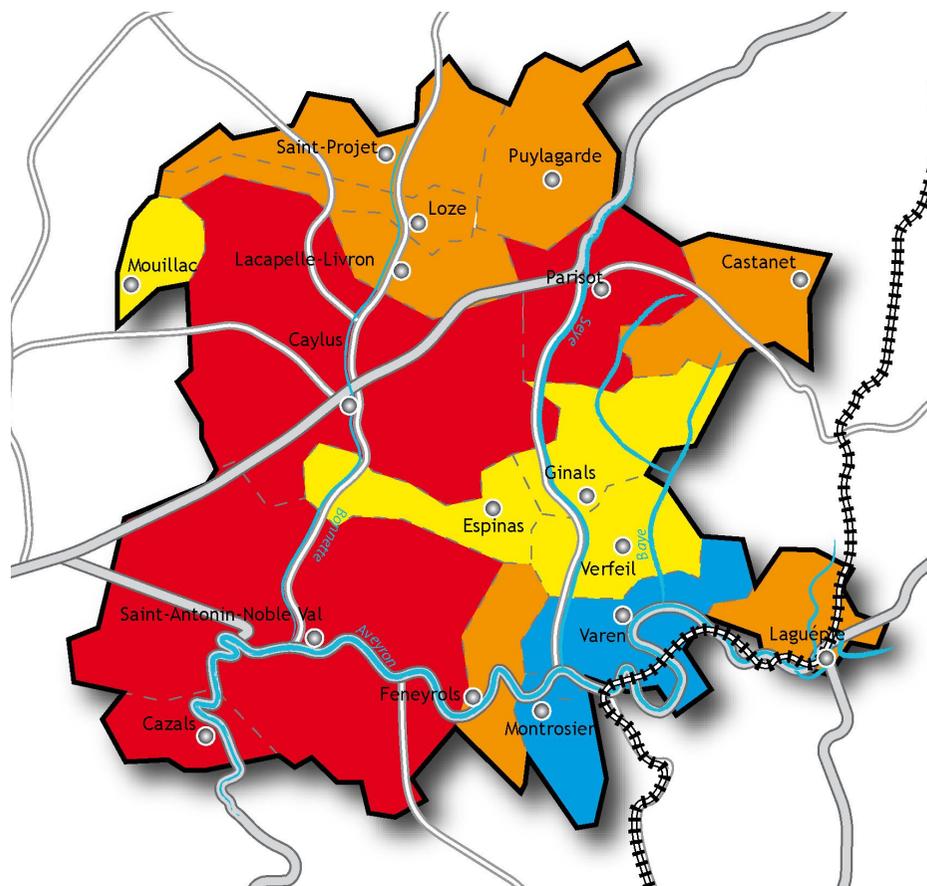
La taille des ménages a connu une baisse sensible entre 1999 et 2010, en passant de 2,32 personnes par ménage à 2,17 personnes par ménage en moyenne. L'évolution de la taille des ménages impose une réflexion sur les besoins différenciés en termes de logements, d'équipements et services, etc. Elle est liée à des évolutions socio-démographiques variées et plurielles : jeunes en décohabitation, séparation des couples, vieillissement de la population...

Si la taille des ménages de l'intercommunalité est inférieure à celle observée à l'échelle départementale en 2010 (2,38 personnes par ménage), la diminution de leur taille a été du même ordre sur la période 1999/2010 (perte de 0.13 personne/ménage à l'échelle départementale).

**Zoom à l'échelle communale :**

A l'instar de l'évolution du nombre d'habitants, de fortes disparités sont observées entre les communes. Les communes de Castanet (+19%), Caylus (+22%), Cazals (+44%), Feneysrols (+19%), Lacapelle-Livron (+21%), Mouillac (+29%) Parisot (+24%), Saint-Projet (+22%) ont chacune connu une croissance affirmée de leur nombre de ménage entre 1999 et 2010. Les communes d'Espinas (+6%), Ginals (+9%), Laguèpie (+5%), Puylagarde (+8%), Saint-Antonin-Noble-Val (+6%) et Verfeil (+2%) en ont connu une croissance plus modeste. Les communes de Montrosier et Varen ont perdu des ménages sur la même période.

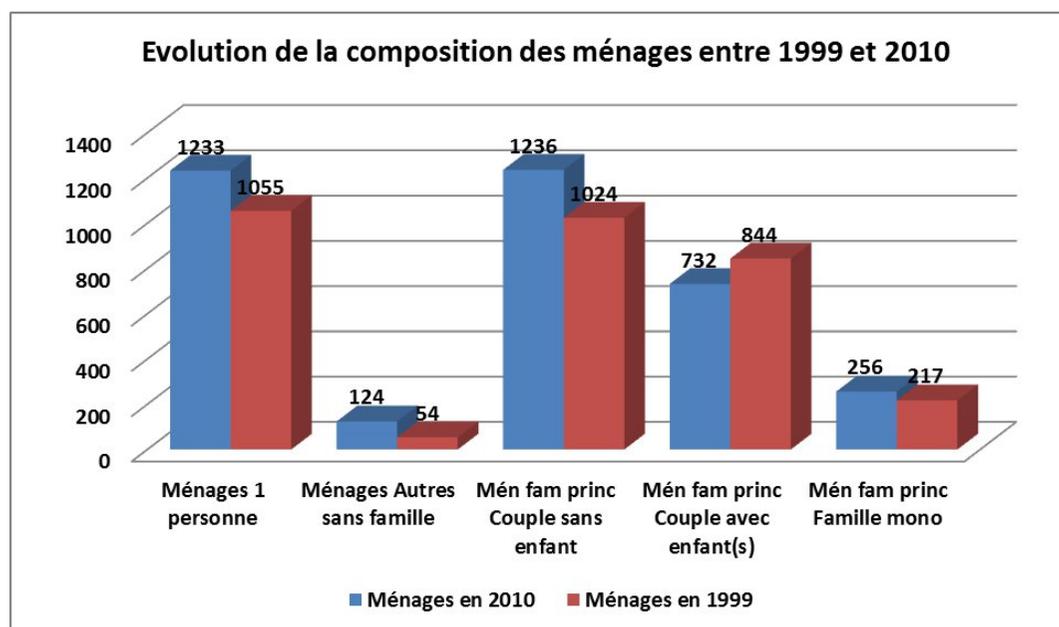
**Evolution du nombre de ménages**



## f Une évolution sensible de la composition des ménages...

L'analyse des ménages selon leur taille et leur composition entre 1999 et 2010 est parlante. En effet, on peut constater une augmentation importante du nombre de ménages composés d'une, voire deux personnes (ménages d'une personne, ménages sans famille, couples sans enfants et familles monoparentales). Le nombre de ménages avec enfant(s) est en forte baisse (-13%) sur le territoire.

Ces évolutions constatées sur la taille et la composition des ménages aura des incidences fortes sur la définition des besoins en matière de logements.



## g Des ménages aux revenus faibles

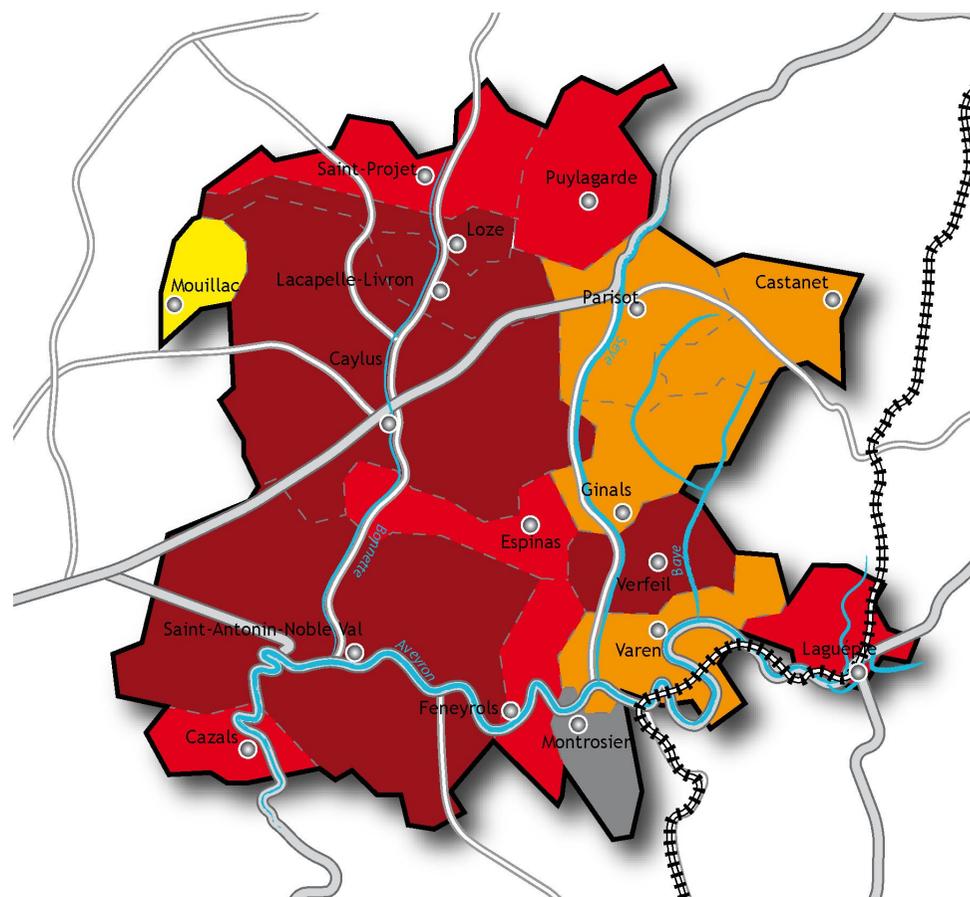
En 2010, la Communauté de Communes QRGA compte 3 493 foyers fiscaux (dont une commune non renseignée pour secret statistique). Les ménages fiscaux et la part des foyers imposés sont de 41,1 %, ce qui est inférieur aux moyennes départementale (49,6 %) et régionale (55,3 %). On peut également noter que le revenu fiscal moyen des communes de l'intercommunalité est généralement inférieur à celui des agglomérations du Tarn-et-Garonne (Montauban, Caussade, Moissac, Castelsarrasin).

La moyenne des revenus par foyer fiscal du territoire intercommunal (14 671 €), est ainsi majoritairement plus faible que celle du département (16 772 €).

### Zoom à l'échelle communale :

Les communes de Caylus, Cazals, Feneyrols, Lacapelle-Livron, Loze, Saint-Antonin-Noble-Val et Verfeil sur Seye présentent un revenu net imposable moyen supérieur à la moyenne observée sur le département du Tarn et Garonne (16772 €). Néanmoins, l'ensemble des communes se situe en deçà des données régionales quant au revenu net imposable moyen (18460 € au niveau régional).

### Revenu annuel net imposable en 2010



## La démographie agricole : quelles caractéristiques pour les exploitants agricoles de QRGA ?

### h Un salariat agricole majoritairement masculin ?

L'étude commandée à la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, qui s'appuie sur une plaquette réalisée par l'AREFA Midi-Pyrénées et basée sur des données MSA 2013, nous donne plusieurs enseignements en matière de répartition sexuée du salariat agricole en QRGA. On y apprend que sur un total de 119 salariés sur le territoire, 45 sont des femmes, soit 38% du total. On y constate également que l'activité salariée des femmes se concentre plus particulièrement sur les cultures spécialisées et sur l'élevage de petits animaux.

Au regard de ces résultats, on peut donc dire que le salariat agricole est majoritairement masculin sur le territoire de QRGA. Néanmoins on peut également souligner le fait que le taux de féminisation est important au regard des moyennes départementale et régionale, qui lui sont inférieures.

### i Une population active âgée<sup>4</sup> ?

La pyramide des âges des exploitants du territoire est globalement conforme aux caractéristiques départementales, avec une légère surreprésentation des classes d'âge les plus jeunes (moins de 40 ans et 40 à 50 ans).

Âge des chefs d'exploitation ou des premiers co-exploitants sur le territoire :

	Moins de 40 ans				40 à moins de 50 ans				50 à moins de 60 ans				60 ans et plus			
	Effectifs		SAU (ha)		Effectifs		SAU (ha)		Effectifs		SAU (ha)		Effectifs		SAU (ha)	
		%		%		%		%		%		%		%		
<b>2010</b>	<b>48</b>	<b>18%</b>	<b>4 506</b>	<b>26%</b>	<b>90</b>	<b>34%</b>	<b>6 777</b>	<b>39%</b>	<b>86</b>	<b>33%</b>	<b>5 269</b>	<b>30%</b>	<b>38</b>	<b>15%</b>	<b>973</b>	<b>6%</b>
<b>2000</b>	<b>120</b>	<b>31%</b>	<b>8 780</b>	<b>46%</b>	<b>101</b>	<b>26%</b>	<b>5 502</b>	<b>29%</b>	<b>84</b>	<b>22%</b>	<b>3 721</b>	<b>19%</b>	<b>83</b>	<b>21%</b>	<b>1 164</b>	<b>6%</b>

*Les pourcentages ont été calculés à partir des effectifs communaux d'âges disponibles (en dehors du secret statistique). Source : AGRESTE-RGA*

<sup>4</sup> Diagnostic agricole territorial, Chambre d'agriculture 82, février 2015

18% des chefs d'exploitations du territoire sont âgés de moins de 40 ans en 2010. Ce chiffre est de 15% pour l'ensemble du Tarn-et-Garonne. Cette classe d'âge exploite plus d'un quart (26%) de la SAU de QRGA, contre 20% au niveau départemental.

La classe d'âge « 40 à moins de 50 ans » est, elle aussi, plus importante sur le territoire : 34% des effectifs en 2010 contre 27% pour l'ensemble du département. (Idem pour les ratios en surfaces : 39% contre 32%). La classe « 50 à moins de 60 ans » est comparable à celle du département (33% en QRGA, 35% en 82).

La dernière classe « 60 ans et plus » est notablement moins présente en QRGA que sur le reste du département. Elle concerne localement 15% des effectifs et 6% des surfaces (contre respectivement 23% et 11% en 82).

En termes d'évolution, il faut noter un vieillissement global bien que relatif des chefs d'exploitations entre 2000 et 2010 au profit des classes d'âges médianes « 40 à moins de 50 ans » et « 50 à moins de 60 ans ». La première classe gagne 12% de représentation et la seconde 11%.

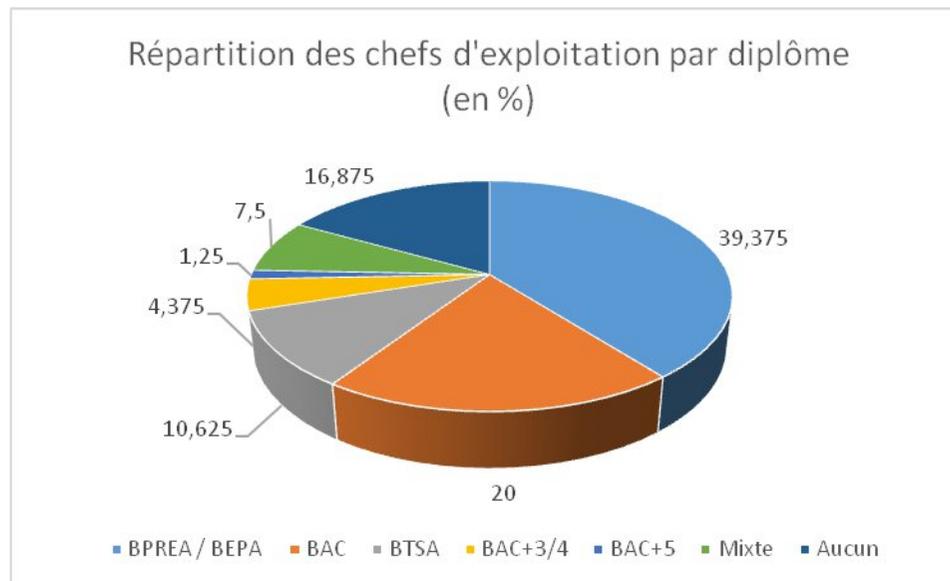
Les classes extrêmes perdent de leur importance relative (particulièrement « Moins de 40 ans » : -13%).

Une tendance équivalente est constatée en Tarn-et-Garonne : la part des chefs d'exploitations âgés de moins de 40 ans a fortement reculé de 2000 à 2010 (24% puis 15%).

Il faut également noter une baisse locale des effectifs pour ceux âgés de 60 ans et plus (baisse en valeur et en proportion) et donc des départs en retraite d'exploitants(e)s entre 2000 et 2010.

→ La pyramide des âges des exploitants du territoire semble donc se resserrer à sa base et à son extrémité haute et s'élargir en son centre (près des 2/3 des chefs d'exploitations ont entre 40 et 60 ans).

j Quel niveau d'études pour les agriculteurs de QRGA5 ?

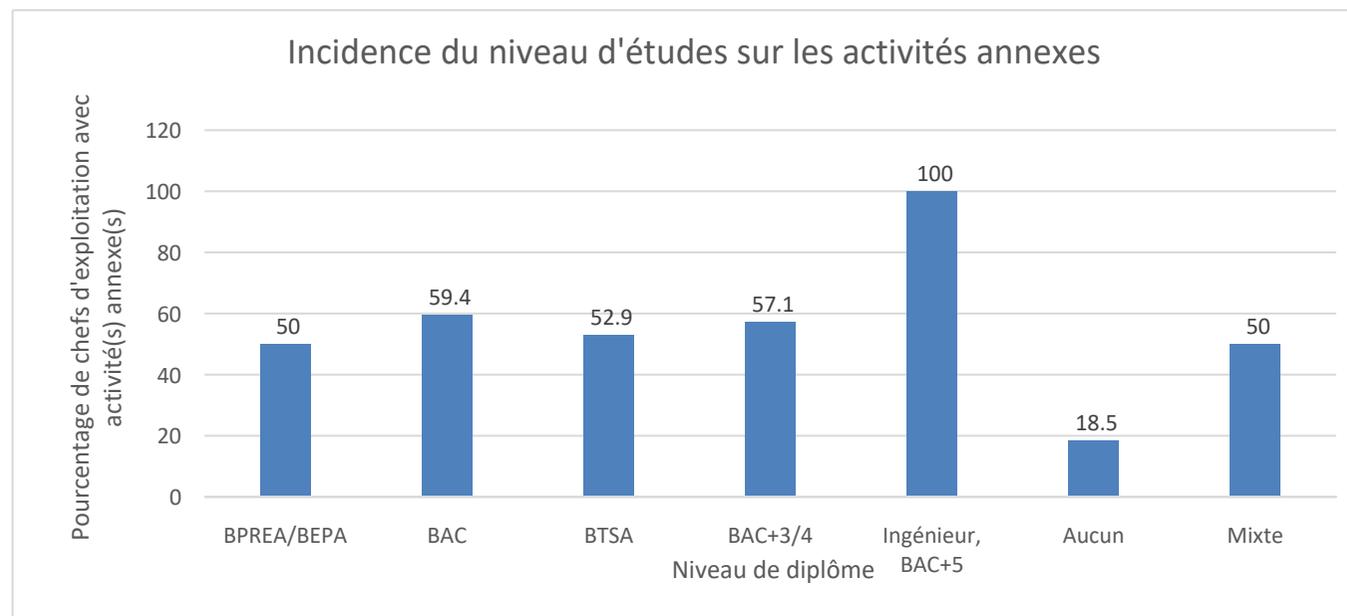


<sup>5</sup> Données issues des questionnaires remplis par plus de la moitié des agriculteurs du territoire.

Nota : la catégorie « mixte » correspond aux exploitations où figurent deux diplômés, qu'ils soient de même niveau ou non. Sur les 160 exploitations interrogées, 12 exploitations sont dans ce cas de figure.

Le territoire de QRGA compte près de 36% de chefs d'exploitation titulaires d'un diplôme supérieur au niveau Bac (hors « Mixte »). Mais on constate aussi que près de 17% des agriculteurs interrogés n'ont aucun diplôme.

Au-delà du nombre de diplômés par niveau, quelle incidence le niveau de diplôme peut-il avoir sur l'activité agricole ? Qu'en est-il notamment de son impact sur la diversification des activités du chef d'exploitation ?



<sup>6</sup> Les résultats se basent sur un échantillon de 75 exploitations avec activité annexe sur le total de 160 exploitations ayant répondu au questionnaire.

Plusieurs constats peuvent être faits à partir de ce diagramme. Tout d'abord, le fait d'avoir un diplôme apparaît primordial dans le développement d'activités annexes (Agro-tourisme, vente directe, etc). Ensuite, il apparaît que les titulaires d'un diplôme de niveau particulièrement élevé sont les plus enclins à développer une ou plusieurs activités annexes.

Parallèlement, on observe que les chefs d'exploitation n'ayant aucun diplôme (27 exploitations concernées, soit 16,9% du total) ne sont que 18,5% à avoir une ou plusieurs activités annexes. En inversant le sens de lecture, on peut également affirmer que 81,5% des chefs d'exploitation n'ayant aucun diplôme n'ont que leur stricte activité agricole comme source de revenus. De plus l'étude des questionnaires nous apprend que cette catégorie de chefs d'exploitation n'est engagée dans aucune forme de valorisation (AOC-AOP, label...) ou d'agriculture biologique.

On pourrait en déduire que ne posséder aucun diplôme conduit à un fort niveau de spécialisation. Force est de constater cependant que cette forte spécialisation risque d'être un facteur de fragilité de ces exploitations en les rendant vulnérables aux fluctuations de marché de leur production unique. A l'inverse, la corrélation entre niveau d'études et développement d'activités annexes, est un indicateur que ceux qui ont acquis un niveau d'étude plus élevé ont recherché une sécurisation de leur revenu par une addition de sources. Ceci étant, le niveau d'études ne saurait être le seul facteur de l'existence éventuelle d'activité(s) annexe(s). On pourrait également citer l'âge de l'exploitant et la date d'installation, ou encore les moyens financiers parfois limités des exploitants.

Des installations majoritairement à titre principal en cadre familial<sup>7</sup> :

Sur l'échantillon de 160 exploitations ayant répondu au questionnaire, on recense 136 exploitations dont l'installation s'est effectuée dans le cadre familial (soit 85% de l'échantillon)

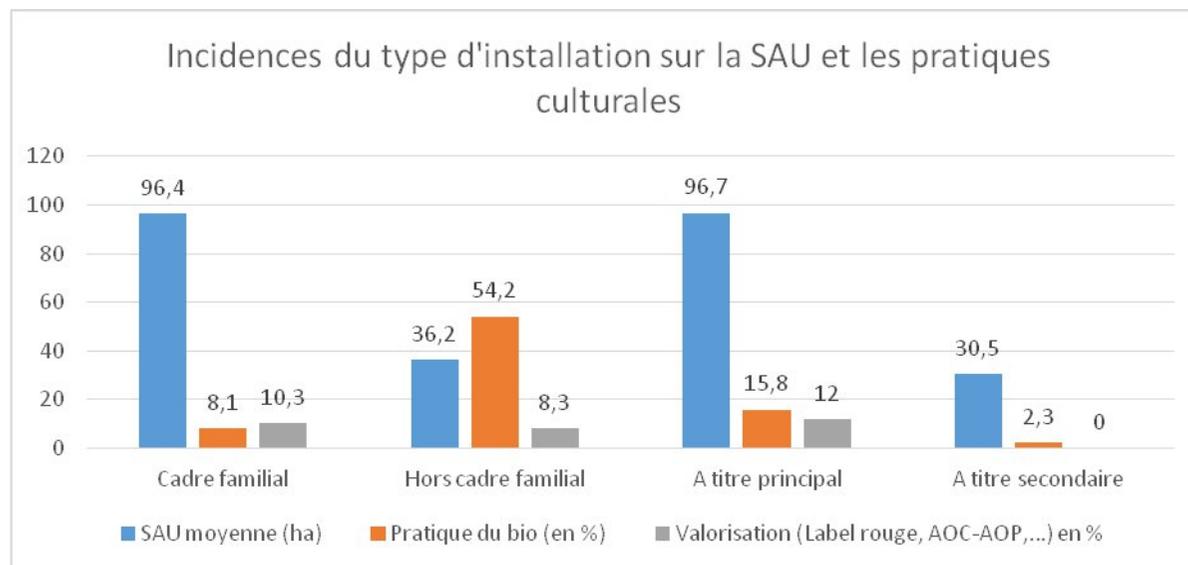
De même on recense 133 exploitations dont l'activité agricole est l'activité principale (soit près de 90% de l'échantillon, une fois les 12 absences de réponse déduites du total).

→ Les installations s'effectuent donc en grande majorité dans le cadre familial et à titre principal, sur le territoire QRGA.

On s'aperçoit également que le type d'installation influe fortement sur des éléments comme la SAU moyenne, ou encore le taux de pratiques culturales.

---

<sup>7</sup> Données issues des questionnaires remplis par plus de la moitié des agriculteurs du territoire.

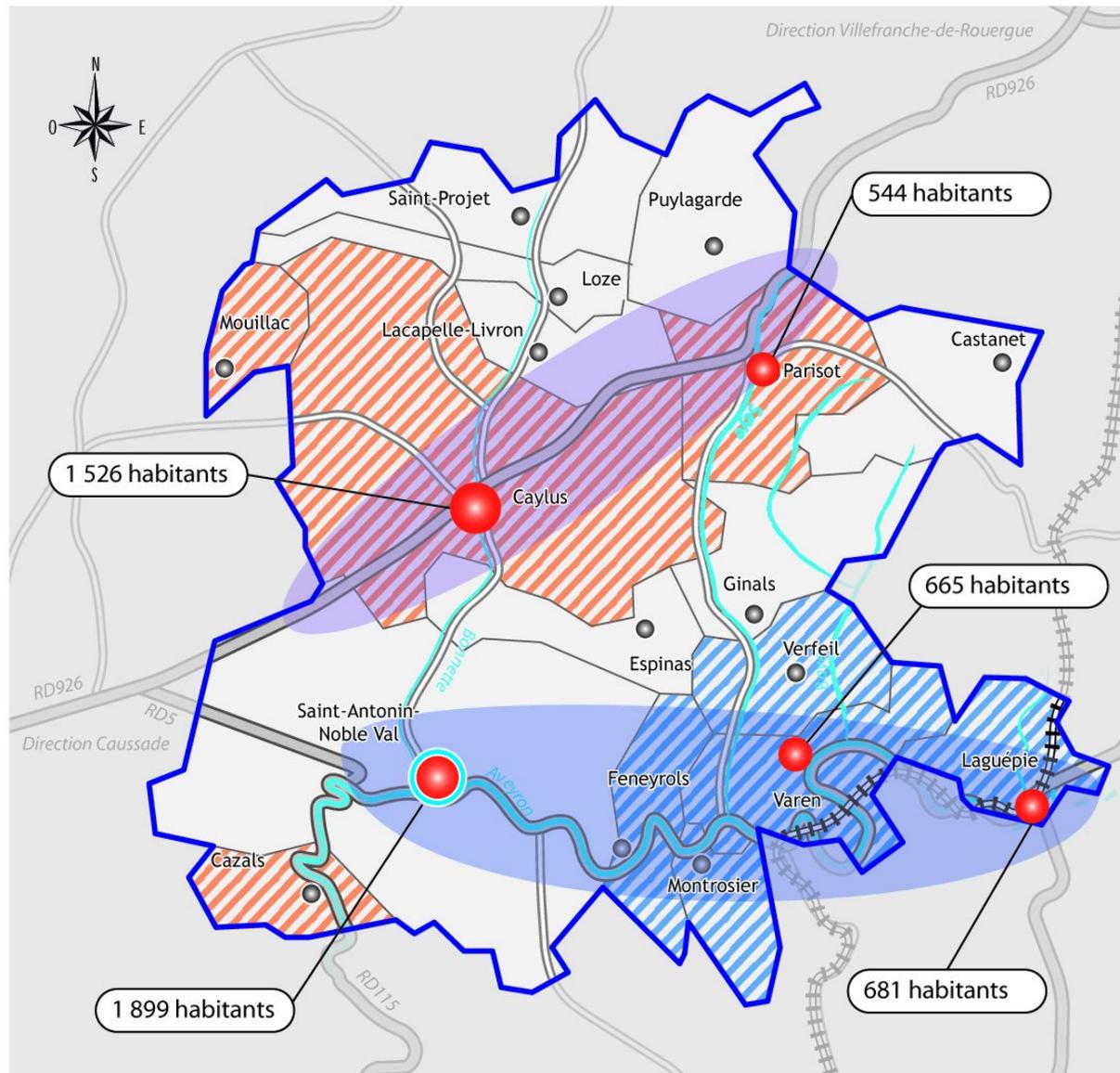


Pour les installations réalisées dans le cadre familial, on constate que les productions dites « conventionnelles » sont grandement majoritaires, et qu'un certain seuil de SAU semble devoir être atteint (96,4 ha) pour assurer la rentabilité de cette installation.

En cas d'installations hors cadre familial, la SAU moyenne est trois fois inférieure, ce qui traduit une certaine difficulté à maîtriser des surfaces importantes du fait de l'absence d'aide généralement apportée par la famille. Il s'agit également d'une question financière (besoin en capital plus important et donc difficultés à acquérir de grandes surfaces). Par contre, ces installations s'appuient sur une valorisation obtenue au travers de démarches qualité (Bio, label, AOC-AOP...) pour compenser le manque de surfaces par des prix de vente plus rémunérateurs et assurer ainsi la rentabilité de l'exploitation.

Enfin, le fait pour l'exploitant de s'installer à titre principal ou secondaire a, semble-t-il, un impact important sur la SAU d'une part, et sur les pratiques culturales d'autre part. En effet l'installation à titre principal s'illustre par une SAU moyenne plus de trois fois supérieure à celle observée pour l'installation à titre secondaire. Surtout, dans ce dernier cas de figure, on constate une pratique du bio bien plus faible et une absence de valorisation en Signe Officiel de Qualité. On peut en déduire que le fait de consacrer tout son temps de travail à l'exploitation rend possible la recherche d'une valorisation optimum de ses productions, ce que ne permet pas une installation à titre secondaire dont l'exploitant exerce généralement une autre activité.

## LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES : SYNTHESE



-  Réseau routier principal
  -  Réseau routier secondaire
  -  Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
  -  Réseau hydrographique
- 
-  Principales polarités démographiques
  -  Principales logiques de répartition spatiale de la population :
    - Logique liée à la RD 926
    - Logique de vallée en lien avec l'Aveyron
  -  Un renouveau démographique marqué par un solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif ...
  -  ... avec néanmoins des communes du Sud Est, notamment des polarités démographiques, qui perdent de la population entre 1999 et 2011
  -  Une stabilisation du nombre d'habitants entre 1999 et 2011 mais qui semble fragile
  -  Principaux secteurs ayant accueilli de la population
  -  Un territoire intercommunal marqué par :
    - Une population vieillissante et des retraités majoritaires
    - Un nombre de personnes par ménages en baisse
    - Des niveaux de revenus globalement peu élevés

Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

### ATOUTS-OPPORTUNITES :

- + Un renouveau démographique engagé et des évolutions récentes (depuis 2011) qui soulignent un regain démographique sur certaines communes qui perdaient de la population
- + Un solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif (baisse du nombre des naissances et augmentation des décès)
- + Une population occasionnelle qui contribue à augmenter fortement la population notamment en période estivale.

### FAIBLESSES-MENACES :

- Des disparités existantes entre les communes quant à l'accueil de population et une partie Sud Est du territoire qui perd des habitants entre 1999 et 2011
- Une croissance démographique fragile entre 1999 et 2011 sur certaines communes, notamment Saint-Antonin-Noble Val
- Une population vieillissante et des retraités majoritaires
- Un indice de jeunesse faible
- Des niveaux de revenus globalement peu élevés
- Une évolution de la structure des ménages qui demande une adaptation du parc de logements : augmentation du nombre de couples sans enfant et des familles monoparentales,...

Uniquement résumés des enjeux liés à la mobilité et à la jeunesse

### ENJEUX :

- ☒ L'accueil de nouveaux résidents, le renouvellement de la population et la capacité de réponse aux diverses attentes par la définition des conditions de l'attractivité du territoire et la mise en place d'outils d'accueil nécessaires à la progression démographique en matière d'équipements, de services, d'emplois, de logements, de transports, de télécommunication,...
- ☒ La définition de rythmes de développement et d'une politique d'accueil adaptée aux différentes communes dans une logique de projet communautaire
- ☒ Le maintien des équilibres générationnels
- ☒ L'anticipation sur les nouveaux besoins en matière de logements : logements plus petits, proches des services mais répondant aux modes de vie actuels, mixité sociale, formes urbaines à faire évoluer, ...
- ☒ L'accueil et le maintien des jeunes et de jeunes ménages en particulier, notamment en travaillant sur le logement, l'emploi, les services petite enfance, ...
- ☒ Le maintien des personnes âgées sur le territoire intercommunal : accès à la santé, services de proximité, amélioration des mobilités ... afin de limiter les risques « d'exode du 4<sup>ème</sup> âge » (maintien à domicile, logements adaptés, ...)
- ☒ Le maintien des services et commerces, facteur indispensable pour éviter une perte de population importante.

## LES DYNAMIQUES DE L'HABITAT

### L'offre en logement

#### k Le parc existant

❖ *Près des deux tiers des logements concentrés sur quatre communes*

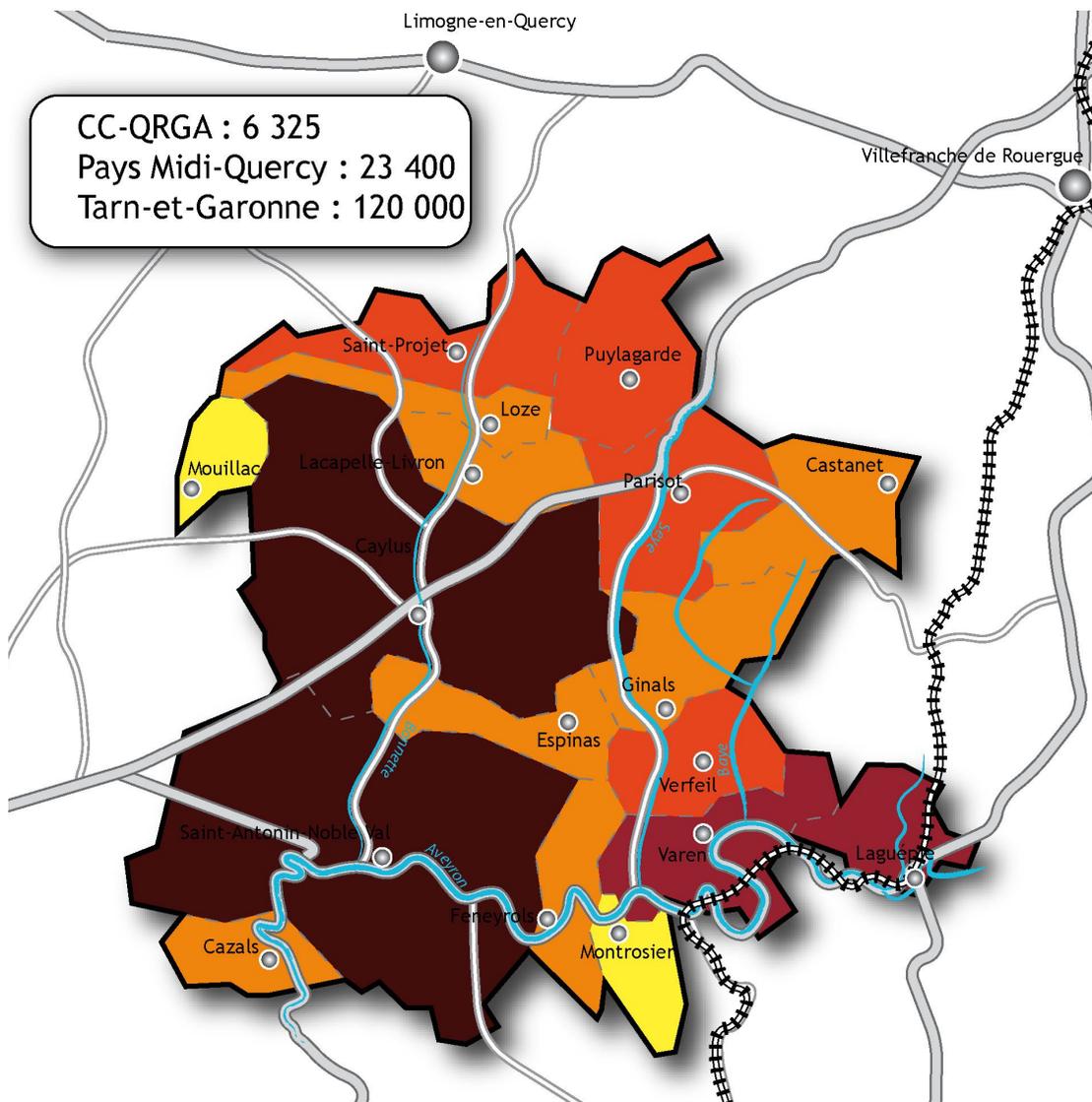
En 2010, la communauté de communes compte 6 325 logements. Caylus et Saint-Antonin-Noble Val regroupent près de 45 % de ce parc et sont les deux seules communes à compter plus d'un millier de logements chacune. Dans une moindre mesure, Varen et Laguépie représentent un poids important avec près de 20 % du parc de logements. Ces deux communes comptent chacune un volume supérieur à 500 logements.

Toutes les autres communes du territoire comptent un parc de logement inférieur à 500 unités, voire à 100 unités pour les communes de Montrosier et Mouillac.

Communes	Nombre de logements en 2010	Répartition du parc de logements en 2010	Nombre d'habitants en 2011
Montrosier	36	0,6%	28
Mouillac	65	1,0%	99
Loze	116	1,8%	130
Espinas	146	2,3%	175
Lacapelle-Livron	153	2,4%	187
Féneyrols	175	2,8%	164
Castanet	185	2,9%	239
Cazals	186	2,9%	245
Ginals	195	3,1%	202
Puylagarde	266	4,2%	345
Saint-Projet	282	4,5%	297
Verfeil	286	4,5%	318
Parisot	343	5,4%	544
Laguépie	568	9,0%	681
Varen	579	9,2%	665
Caylus	1 159	18,3%	1 526
Saint-Antonin-Noble-Val	1 583	25,0%	1 899
<b>CC-QRGA</b>	<b>6 325</b>	<b>100%</b>	<b>7 744</b>

**Zoom à l'échelle communale :**

CC-QRGA : 6 325  
 Pays Midi-Quercy : 23 400  
 Tarn-et-Garonne : 120 000



**Nombre de logements**

- Moins de 100
- De 100 à 199
- De 200 à 499
- De 500 à 999
- Plus de 1 000

❖ Un parc caractérisé par une part importante de résidences secondaires et de logements vacants

En 2010, le parc de logements se répartit de la façon suivante :

- 3 580 résidences principales, soit 56,6 % du parc de logements (contre 77,6 % à l'échelle du Pays Midi-Quercy et 84,6 % à l'échelle du Tarn-et-Garonne). La part de résidences principales apparaît ainsi relativement faible.

**Zoom à l'échelle communale :**

L'ensemble des communes présente une part de résidences principales inférieure à celles du Pays ou du Département.

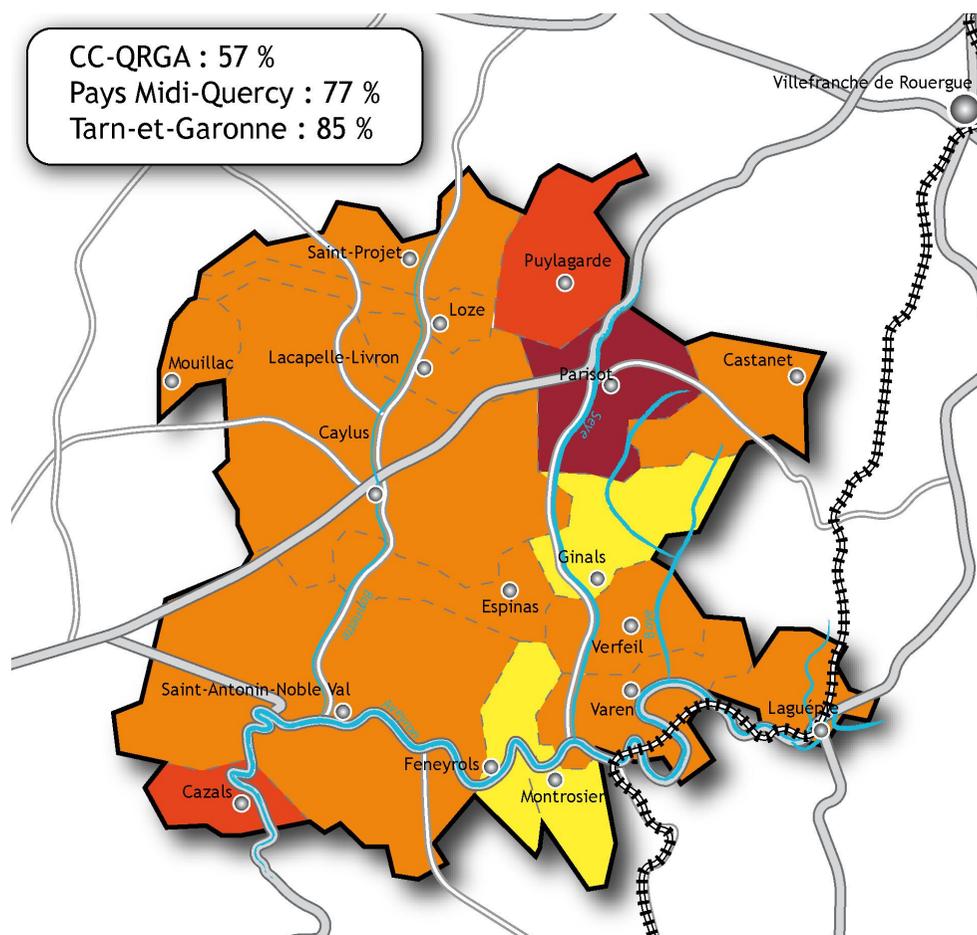
Seule la commune de Parisot s'en approche avec 71,4 % de résidences principales. Les communes de Montrosier, Fenevrols et Ginals compte moins de la moitié de leur parc en résidences principales.

Le reste du territoire apparaît relativement homogène en comptant entre 50 % et 60 % de résidences principales.

Taux de résidences principales en % > source : données INSEE 2010



Taux de résidences principales en 2010



- 1 996 résidences secondaires, soit 31,6 % du parc du parc de logements (contre 17,7 % à l'échelle du Pays Midi-Quercy et 6,2 % à l'échelle du Tarn-et-Garonne). Le poids des résidences secondaires est majeur sur le territoire : la communauté de communes représente près du tiers des résidences secondaires recensées à l'échelle départementale alors qu'elle ne représente que 5 % du parc de logements total du Tarn-et-Garonne. Les résidences secondaires sont occupées par des personnes venant le week-end ou pour les vacances (ce sont des personnes originaires du Sud du département, de Toulouse ou bien d'Europe du Nord qui occupent majoritairement ces logements). Ce parc important contribue à augmenter fortement la population du territoire en période estivale (doublement de la population sur certaines communes).

### Zoom à l'échelle communale :

Le taux de résidences secondaires est supérieur à 40 % sur Montrosier, Castanet, Feneyrols, Ginals, Lacapelle-Livron et Mouillac.

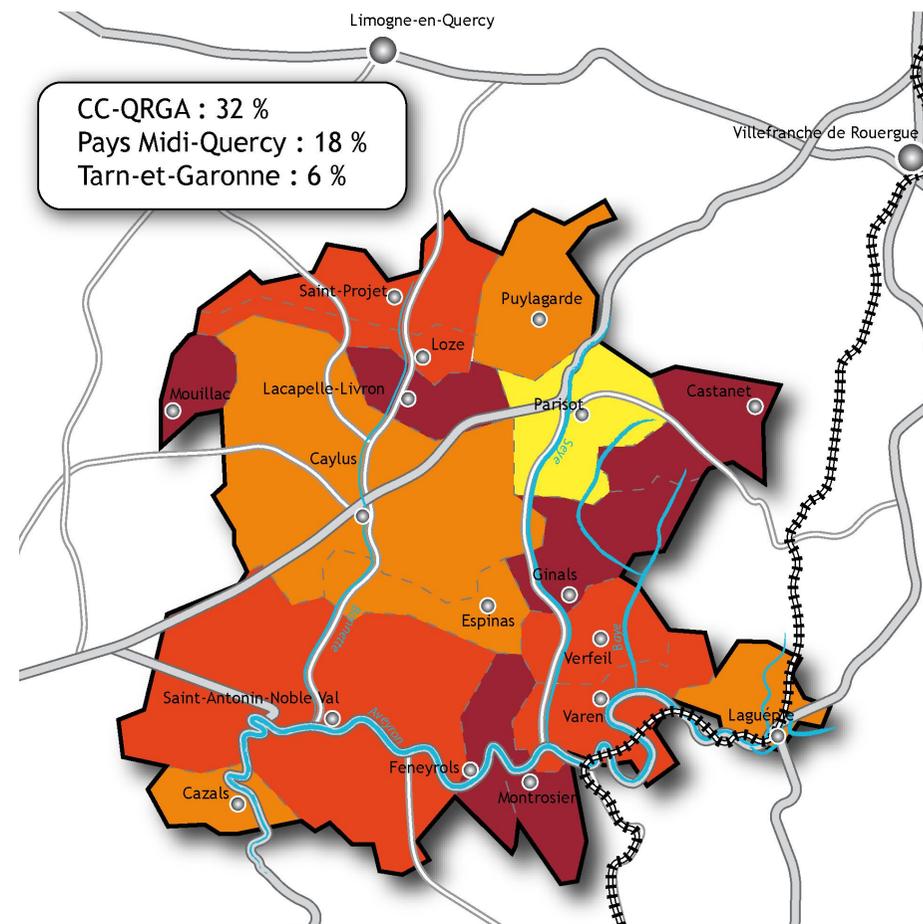
Le taux le plus faible est observé sur Parisot avec tout de même 18 % du parc de logements.

La plupart des communes directement liées aux gorges de l'Aveyron aux vallées de la Baye et de la Seye présentent un taux de résidences secondaires élevé.

Taux de résidences secondaires en % > source : données INSEE 2010



### Taux de résidences secondaires en 2010



- 749 logements vacants, 11,8 % du parc de logements. Il s'agit du taux de vacance le plus important à l'échelle du Pays : entre 5,5 % et 8,5 % pour les autres communautés de communes. La vacance constitue en cela un enjeu majeur sur le territoire. Si la vacance de centre-bourg est la plus perceptible, elle existe également sur les hameaux et les écarts. Même s'il existe une vacance due à la rotation des logements, ce phénomène est en grande partie structurel avec des maisons vides parfois depuis très longtemps.

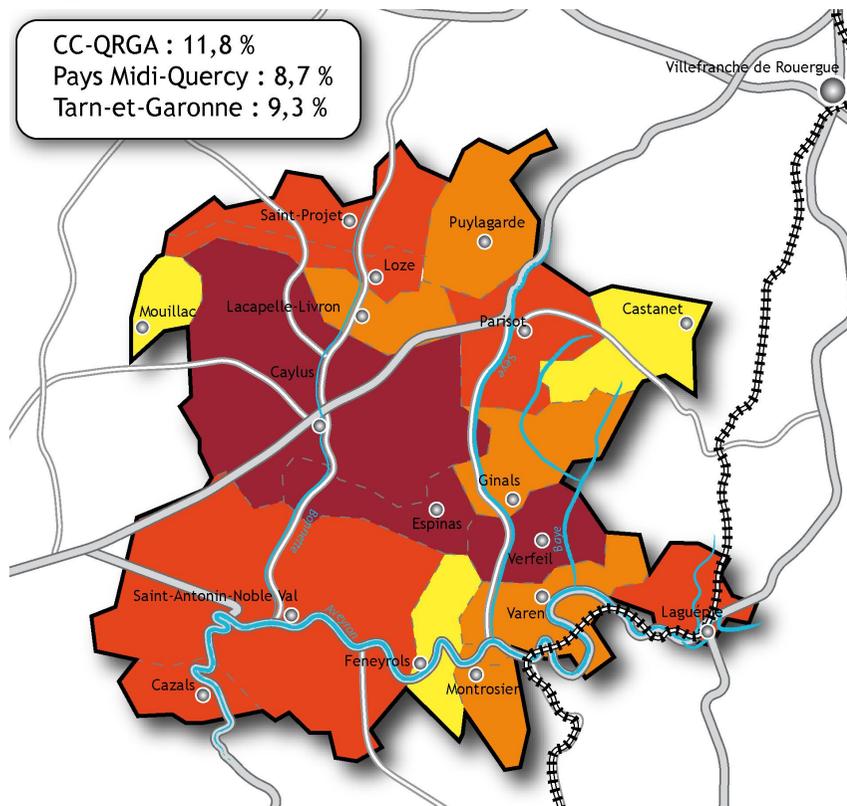
***Zoom à l'échelle communale :***

La vacance du parc de logements apparaît très préoccupante sur plusieurs communes où le taux de vacance apparaît supérieur à 10 %, voire 15 %. Une majorité de communes comptent plus de 20 logements vacants. Près de 200 logements vacants sont comptabilisés sur les communes de Caylus et Saint-Antonin-Noble Val.

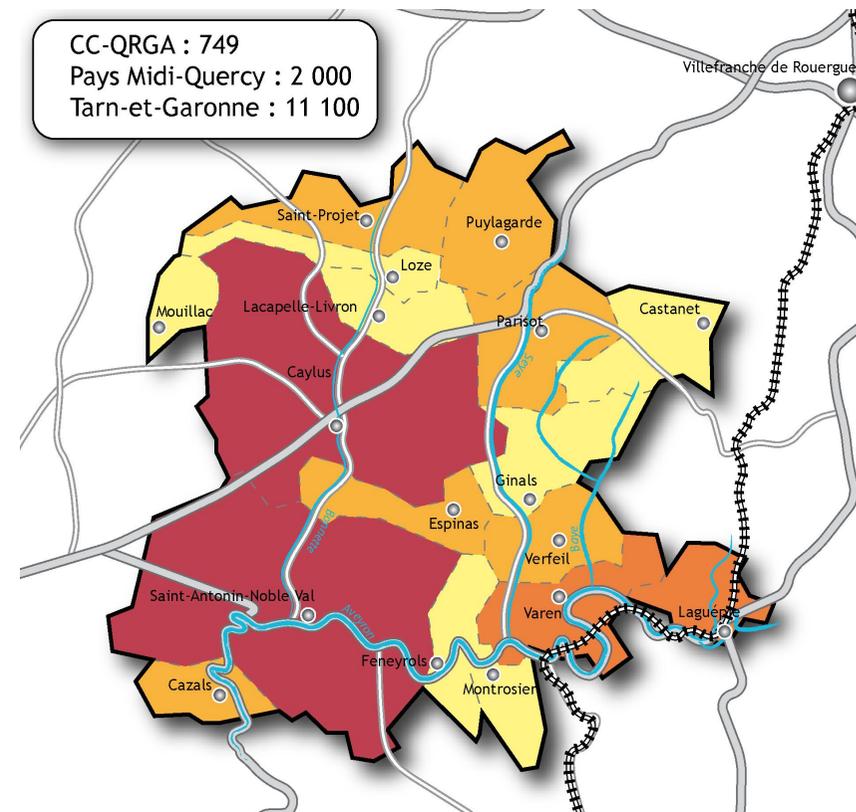
Les communes qui présentent le taux de vacance le plus faible sont celles qui comptent une part de résidences secondaires élevée. L'hébergement secondaire semble ainsi participer à la reconquête du parc vacant.

**Zoom à l'échelle communale :**

**Taux de logements vacants en %** > source : données INSEE 2010



**Nombre de logements vacants** > source : données INSEE 2010



❖ *Caractéristiques des résidences principales*

○ *Un parc de logements ancien*

Le parc de logements construits avant 1949 représente près des deux tiers des résidences principales. Ce chiffre est largement supérieur à la moyenne départementale (près de 40 %) et à celle du Pays Midi-Quercy (près d'un tiers). Si les logements ont été construits avant 1949, leur valeur patrimoniale est cependant un atout.

**Zoom à l'échelle communale :**

Quelques disparités sont observées entre les communes :

- Les communes de Castanet et Cazals présentent le parc de résidence principale le plus récent avec respectivement 40 % et 30 % de résidences principales construites avant 1949.
- Au contraire, les communes d'Espinas (72 %), Ginals (73%), Mouillac (71%) et Saint-Projet (76 %) comptent environ trois quart de leur parc construit avant 1949.

○ *Une prédominance des logements individuels et de grande taille*

Les maisons constituent la grande majorité du parc de logements de la communauté de communes avec 92 % du parc de logements en 2010. Ce taux est largement supérieur à celui observé à l'échelle départementale (79 %).

**Zoom à l'échelle communale :**

Globalement, l'ensemble des communes se situe dans la moyenne intercommunale avec une très large majorité de maisons. Seules les communes de Caylus (11 %), Laguépie (14 %) et Saint-Antonin-Noble-Val (12 %) comptent plus de 10 % d'appartements en 2010.

En lien avec le constat précédent, les logements sont de plutôt de grande taille avec 9 % de T1-T2, 47 % de T3-T4 et 44 % de T5 et plus en 2010. Ces données sont quasi identiques à celles observées à l'échelle départementale.

**Zoom à l'échelle communale :**

Caylus (11 %), Cazals (13 %) et Saint-Antonin-Noble Val (10 %) sont les communes comptant la part de petits logements (T1 et T2) les plus importantes. A l'inverse, Montrosier (0 %) et Espinas (2 %) sont celles qui en comptent le moins.

Castanet (63 %), Lacapelle-Livron (52 %), Mouillac (54 %) et Verfeil (51 %) sont les communes qui présentent le taux de T5 et plus les plus importants.

❖ *Un parc de logements qui apparaît en moins bon état qu'à l'échelle du Pays Midi-Quercy*

D'après les données issues de la DGI, une part significative du parc de logements de la communauté de communes est en état médiocre voire très médiocre (voir tableau ci-dessous). Au total, le territoire regroupe près de 43 % des logements en très mauvais état recensés à l'échelle du Pays Midi-Quercy alors qu'il ne représente qu'un peu moins d'un tiers du parc total de logements du Pays.

Au total, près de 2 000 logements apparaissent en très mauvais état en 2006 sur la Communauté de Communes QRGA, soit 42 % du parc de logements de la communauté de communes (ce taux n'est « que » de 22 % à l'échelle du Pays). Le volume de logements en état médiocre / très médiocre s'explique par la présence d'un tissu urbain médiéval dense, délaissé depuis de nombreuses années mais qui constitue une ressource patrimoniale importante.

*Etat du parc de logements en 2006*

Commune	Très médiocre			Médiocre			Nombre total de logements et état médiocre et très médiocre	Part du parc de logements en état médiocre et très médiocre
	Vacant	Propriétaire occupant	Locataire	Vacant	Propriétaire occupant	Locataire		
QRGA	190	142	19	452	994	164	1 961	42%
PAYS MIDI-QUERCY	336	296	66	1 033	2 049	448	4 228	22%

Qu'il s'agisse des logements vacants, des logements occupés par leur propriétaire ou des logements locatifs, le parc apparaît en très mauvais état.

Près de 90 % des logements vacants apparaissent en état médiocre et très médiocre ce qui implique des coûts de réhabilitation importants pour remettre ces logements sur le marché (sans rapport avec le revenu moyen des ménages du territoire évoqué dans le chapitre précédent).

Plus de 40 % des logements occupés par leur propriétaire sont en très mauvais état tout comme plus d'un quart des logements locatifs.

*Etat du parc de logements en 2006 selon le type d'occupation*

Territoire	Part des logements vacants en état médiocre et très médiocre en 2006	Part des logements occupés par leur propriétaire en état médiocre et très médiocre en 2006	Part des logements locatifs en état médiocre et très médiocre en 2006
CC-QRGA	88,7%	43,5%	27,6%
PAYS MIDI QUERCY	67,0%	21,0%	11,4%

Source : Pays Midi-Quercy (études de réalisation de l'OPAH thématique) et CC-QRGA (Etude relative à la structuration d'une offre d'accueil qualifiée) d'après données fichier DGI/DDT82. Nb : La saisie pour les communes de Laguëpie, Varen, Ginals et Montrosier n'a pas été accessible dans le fichier

Néanmoins, ces données sont à prendre avec prudence. En effet, de l'avis des élus, ces chiffres apparaissent trop élevés par rapport à la réalité actuelle et ce d'autant plus que le confort des logements s'est amélioré depuis plusieurs années. Il semble néanmoins que le parc de logements du territoire apparaisse en moins mauvais état qu'à l'échelle du Pays.

**Zoom à l'échelle communale :**

L'état du parc de logements varie selon les communes.

La situation semble préoccupante sur certaines communes où plus de 50 % du parc de logements est en très mauvais état (Castanet, Espinas, Mouillac, Parisot, Puylagarde et Saint-Projet).

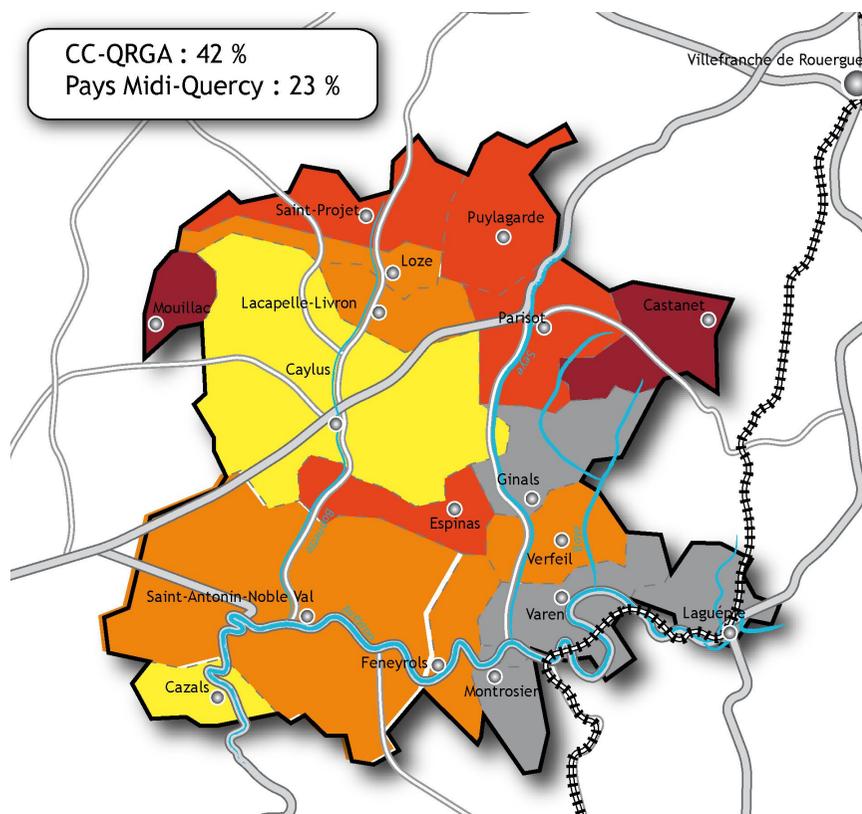
Les communes situées sur la limite Nord du territoire semblent donc présenter une part de logements en très mauvais état importante (avec la limite de l'absence de données sur quelques communes du Sud)

Seules les communes de Caylus et Cazals semblent présentées un parc de logements en meilleur état avec moins de 30 % de leur parc en très mauvais état. Sur Caylus, ce parc représente tout de même 278 logements, soit le second volume le plus important du territoire derrière Saint-Antonin-Noble Val (594 logements en très mauvais état).

**Part du parc de logements en état médiocre et très médiocre**

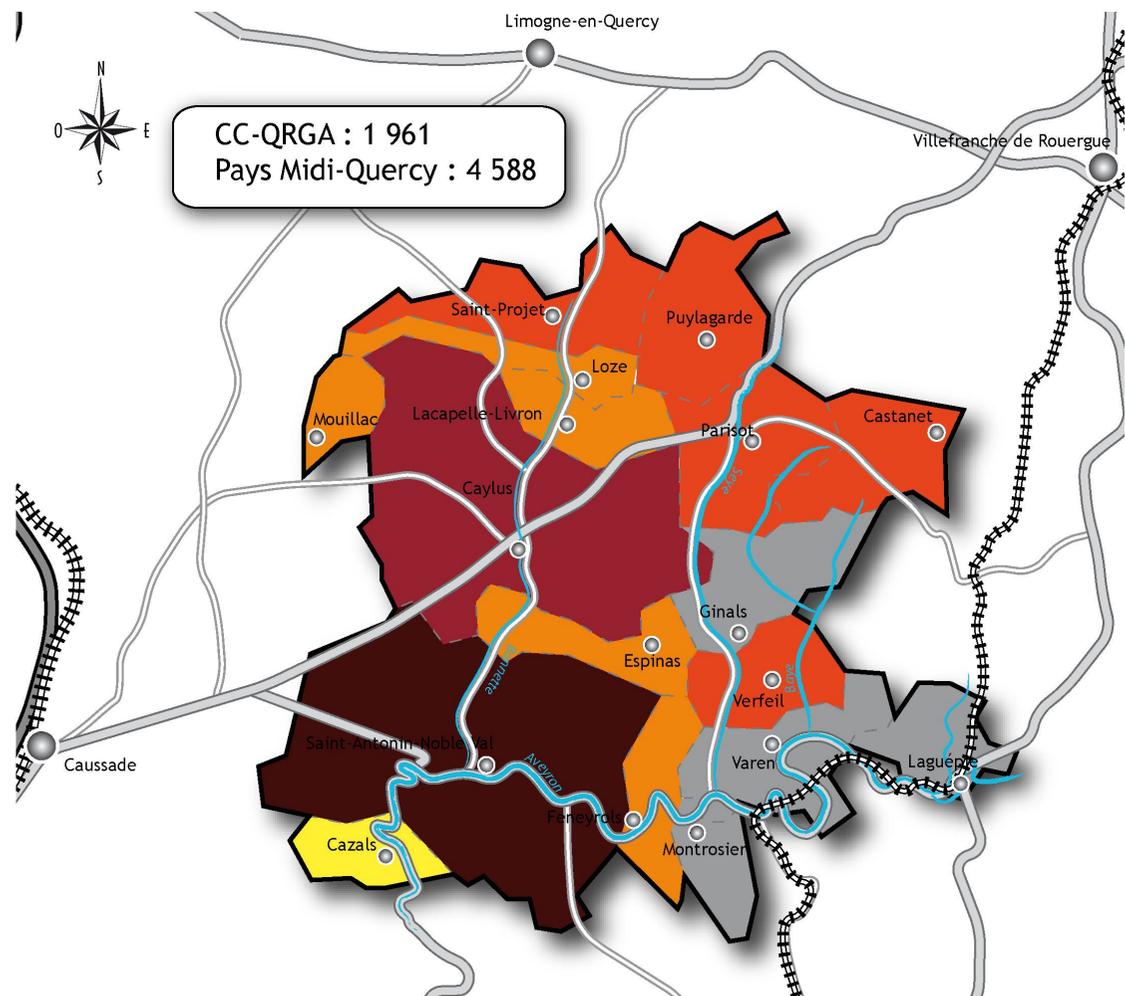
> source : données DGI/DDT82

- Moins de 30 %
- De 30 à 49 %
- De 50 % à 69 %
- Plus de 70 %
- Données non disponibles



**Zoom à l'échelle communale :**

**Nombre de logements en état médiocre et très médiocre**  
 > source : données DGI/DDT82



## L'habitat atypique

Dans la note d'enjeux des services de l'Etat présentée en octobre 2013 est évoquée la question de l'habitat « atypique » présent sur le territoire de QRGA avec notamment comme objectif de « mener une réflexion sur la présence de ce type d'habitat émergents sur le territoire, ses conséquences et son devenir. »

L'article L123-1-5 du code de l'urbanisme, paragraphe II-6°, précise que le règlement du PLU peut :

« A titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :

- a) Des constructions ;
- b) Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- c) **Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.**

Le règlement précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone. Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire. ».

Au regard de ces éléments, il apparaissait important de compléter le diagnostic sur ce point et un questionnaire a été transmis à chaque commune.

Il ressort de ce questionnaire que :

- Caylus compte 3 logements de ce type, notamment sur le secteur de Lafrau
- Sur la commune de Parisot, 4 logements (mobile-home) sont identifiés sur le secteur du lac.
- La commune de Feneyrols ne compte pour l'heure aucun logement de ce type néanmoins des demandes existent parfois pour de la résidence secondaire en habitat léger notamment sur les secteurs de Roc de Laudier et les berges de l'Aveyron.
- Sur la commune de Ginals, des cas existent mais il apparaît difficile pour la commune de comptabiliser le phénomène car il est évolutif et dispersé sur le territoire.
- Sur Verfeil/Seye, 3 à 4 logements seraient présents pour une dizaine de personnes. Néanmoins, il s'agit de logements légers installés par des personnes qui construisent ou réhabilitent des maisons d'habitation. En ce sens, ce sont davantage des habitats temporaires, voire occasionnels que des habitats principaux permanents.
- Sur Saint-Projet, un logement de 4 personnes est identifié sur le secteur de Champ de Gardou.
- Les communes de Castanet, Laguépie, Loze, Montrosier, Mouillac, Puylagarde, ne semble pas concernées par la présence de ce type d'habitat.

Les données sont en attente pour les communes de Espinas, Lacapelle-Livron et Saint-Antonin-Noble Val.

## m La mixité sociale du parc de logements

### ❖ Une large majorité de propriétaires occupants

En 2010, le territoire compte 79 % de propriétaires occupants pour 21 % de locataires. Le taux de propriétaires occupants apparaît ainsi plus élevé qu'à l'échelle du Pays Midi-Quercy (environ 72 %) et du département (68 %).

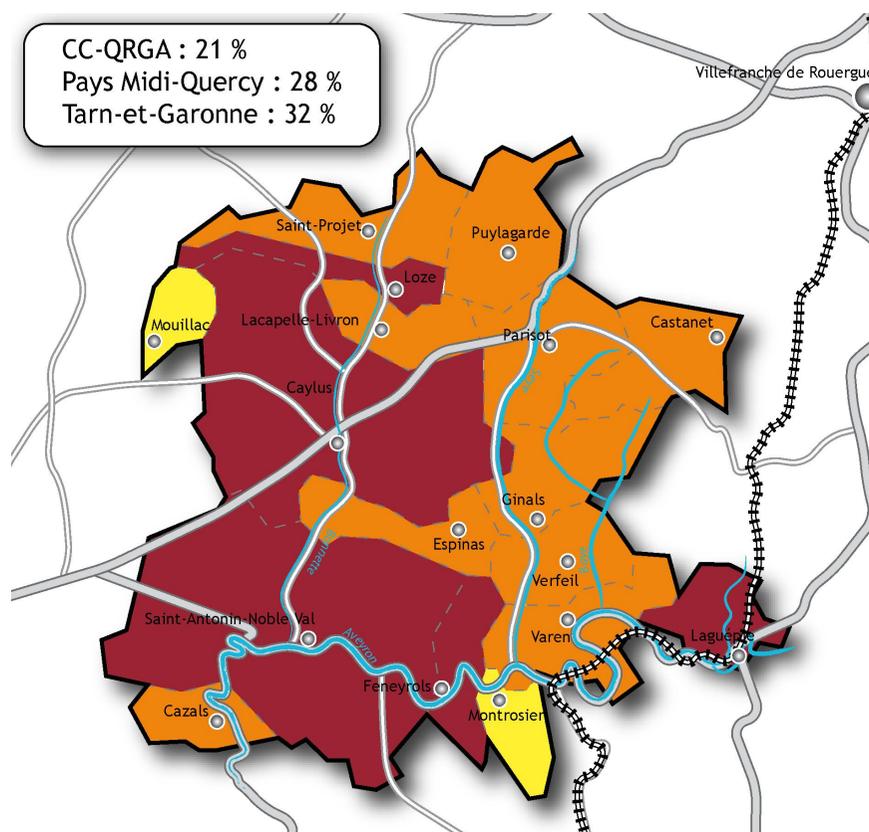
#### Zoom à l'échelle communale :

La plupart des communes comptent une part de propriétaires occupants supérieure à 80 %, voire 90 %.

Seules les communes de Caylus, Feneyrols, Laguépie, Loze et Saint-Antonin-Noble Val observent un taux inférieur à 80 %. Sur Caylus, le parc locatif est notamment important en lien avec la présence du camp militaire.

#### Part des résidences principales occupées par des locataires en %

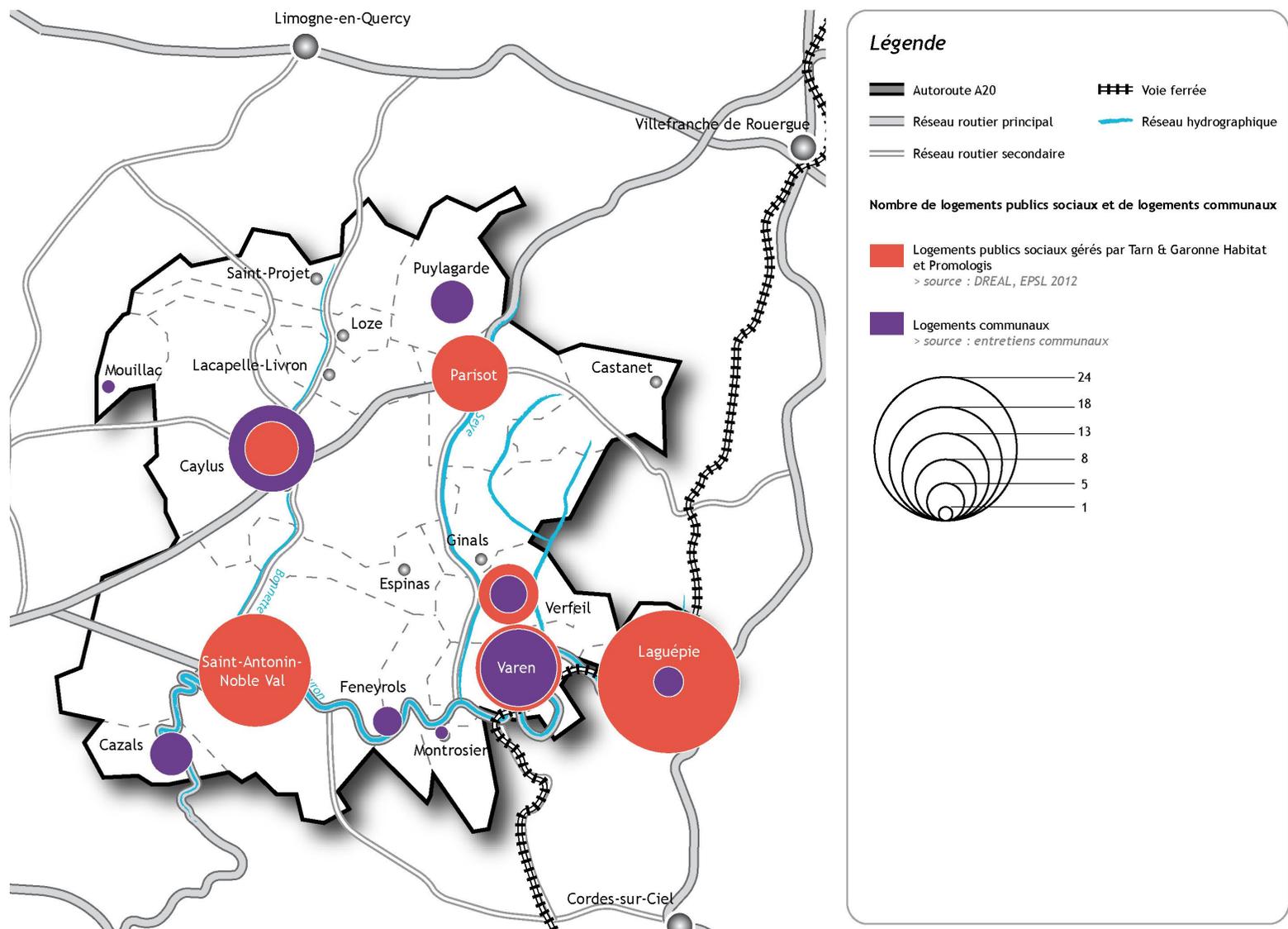
> source : données INSEE 2010



❖ *Caractéristiques du parc locatif*

D'après les données INSEE, en 2010, le parc locatif compte 711 logements dont 54 logements HLM et 657 logements non HLM. La part des résidences principales en location est de 21 % contre 32 % à l'échelle du Tarn-et-Garonne.

*L'offre en logements publics sociaux et logements communaux*



o *Un parc locatif social public en augmentation*

Le parc locatif social représente 81 logements sur le territoire et se répartie sur 6 communes : Caylus, Laguépie, Parisot, Saint-Antonin-Noble Val, Varen et Verfeil. Laguépie (24 logements), Saint-Antonin-Noble Val (18 logements) et Varen (13 logements) possèdent le parc le plus important et regroupent à elles trois deux tiers du parc locatif public social.

Le parc social est en augmentation sur la dernière décennie avec près d'une trentaine de logements produits sur cette période, soit environ 2 logements produits chaque année. Cela signifie également qu'un peu plus du tiers du parc locatif social a été produit sur cette dernière décennie.

Le parc locatif social public est ainsi principalement concentré sur des communes des Gorges de l'Aveyron, même si durant la dernière décennie la production de logements sociaux s'est plutôt localisée sur la partie Nord.

*Le parc locatif social public au 1<sup>er</sup> janvier 2012*

Commune	Nombre de logements collectifs 2012	Nombre de logements Individuels 2012	Nombre total de logements 2012	Nombre de logements en 1999	Logements produits entre 1999 et 2012
82 - Caylus		7	7	-	7
82 - Laguépie	14	10	24	21	3
82 - Parisot	11		11	-	11
82 - Saint-Antonin-Noble-Val		18	18	18	-
82 - Varen	13		13	13	-
82 - Verfeil	8		8	-	8
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>35</b>	<b>81</b>	<b>52</b>	<b>29</b>

Source : DREAL, EPLS 2012

Deux organismes publics HLM sont présents sur le secteur :

- Tarn & Garonne Habitat qui gère 3 logements individuels sur Laguépie, 2 logements collectifs sur Parisot et 18 logements individuels sur Saint-Antonin-Noble Val. Ces logements sont tous occupés.
- Promologis : Le groupe Promologis a été consulté par le Pays Midi-Quercy dans le cadre de l'étude OPAH. Il ressort qu'en raison de l'étendue du Pays, la demande n'est pas homogène. Le territoire du PLUi apparaît plus difficile en termes de gestion. La demande y moins forte que dans les communes proches de Montauban. Sur la commune de Laguépie, sur les 21 logements HLM gérés par Promologis, 10 sont actuellement inoccupés.

Sur Verfeil, depuis deux ans, aucun logement sur les huit logements HLM n'est loué. Sur la commune de Varen la vacance semble également récurrente.

o *Un parc locatif communal qui vient compléter le parc locatif social*

Les logements communaux, de par le montant des loyers pratiqués, font office de logements à vocation social et permettent de compléter le parc de logements social géré par les OPHLM.

Les logements communaux sont actuellement loués.

Commune	Logements communaux	Projets
82 - Castanet	6	1
82 - Caylus	15	-
82 - Cazals	6	-
82 - Espinas	En attente des données	
82 - Féneyrols	7	1
82 - Ginals	1	1
82 - Lacapelle-Livron	En attente des données	
82 - Laguépie	3	-
82 - Loze	5	1
82 - Mouillac	1	-
82 - Parisot	4	10
82 - Puylagarde	7	1
82 - Saint-Antonin-Noble-Val	En attente des données	
82 - Saint-Projet	2	-
82 - Varen	11	
82 - Verfeil	5	1
81- Montrosier	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>17</b>

Source : entretiens communaux, Citadia

En regroupant l'offres en logements locatifs sociaux et communaux, ce sont un peu plus de 130 logements qui sont recensés, soit environ 4 % des résidences principales. Si le parc social est en augmentation sur les dernières années, cette part peut apparaître faible en comparaison avec d'autres territoires ruraux (environ 7% par exemple sur les communautés de communes des Monts d'Alban dans le Tarn et du canton d'Aurignac dans la Haute-Garonne).

## La dynamique de développement de l'habitat et du foncier

### a. Une production de logements largement liée à la réhabilitation

❖ *Un parc de logements en augmentation, mais une production concentrée sur quelques communes*

Entre 1999 et 2010, d'après le recensement de l'INSEE, le parc de logements a augmenté de 769 unités à l'échelle de la communauté de communes, soit une production annuelle de 70 logements.

#### Zoom à l'échelle communale :

Cette production de logements n'est pas uniforme à l'échelle du territoire.

Les communes de Caylus (+141 logements) et Saint-Antonin-Noble Val (+137 logements), les deux principales polarités du territoire, regroupent un tiers de la production opérée sur 1999-2010. Cela représente un rythme annuel de 12-13 logements produits par an sur chacune de ces communes.

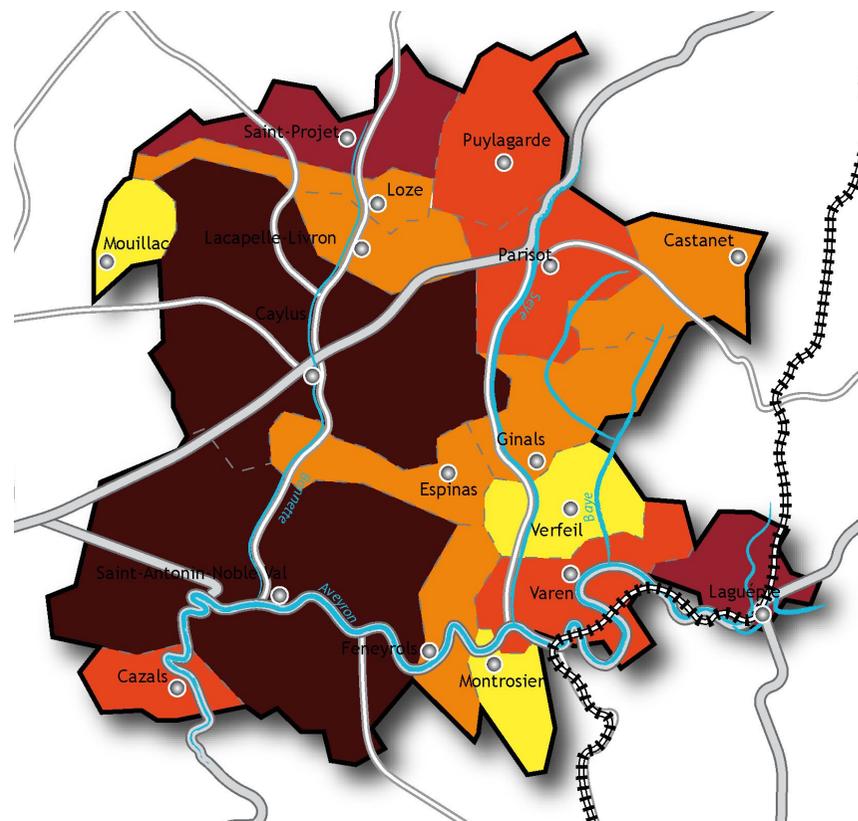
Suivent Laguérie (+ 101 logements) et Saint-Projet (+ 93 logements), avec 8-9 logements produits chaque année sur ces communes. A elles deux, ces communes regroupent un quart de la production du territoire intercommunal.

A l'inverse les communes de Montrosier (+ 2 logements), Mouillac (+ 8 logements) et Verfeil (+ 3 logements) ont connu une production très faible avec un logement produit tous les 5 ans sur Montrosier, tous les trois ans sur Verfeil et tous les deux ans sur Mouillac.

Les autres communes du territoire ont connu une production annuelle située entre 1 et 5 logements.

#### Nombre de logements supplémentaires recensés entre 1999 et 2010

> source : données INSEE 2010



❖ *Un rôle prépondérant de la réhabilitation dans la production de logements*

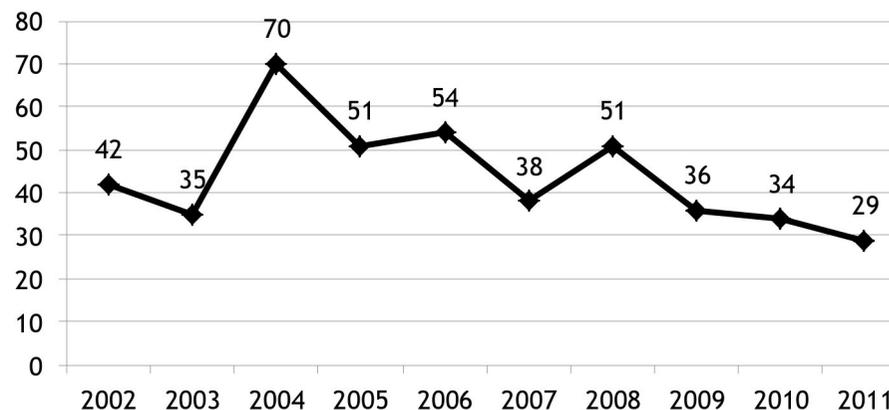
D'après les données SITADEL, 440 logements ont été commencés (neuf + réhabilitation) de 2002 à 2011 inclus, soit une production de 44 logements par an.

2004 a été l'année de plus forte production avec 70 logements commencés. Depuis 2009, la production s'est réduite pour atteindre seulement 29 logements commencés en 2011. Ce constat est cohérent par rapport aux données départementales (diminution liée aux difficultés de financement des projets notamment mais plus largement par rapport à l'instabilité économique nationale).

Les constructions nouvelles ne représentent « que » 57 % du nombre total de logements commencés. Les logements commencés sur constructions existantes représentent donc 43 % de la production ce qui est important.

La réhabilitation est donc très présente sur le territoire. Ce constat peut être mis en parallèle de l'importante augmentation du nombre de résidences secondaires sur le territoire.

Nombre de logements commencés sur la CC-QRGA entre 2002 et 2011



Source : données SITADEL

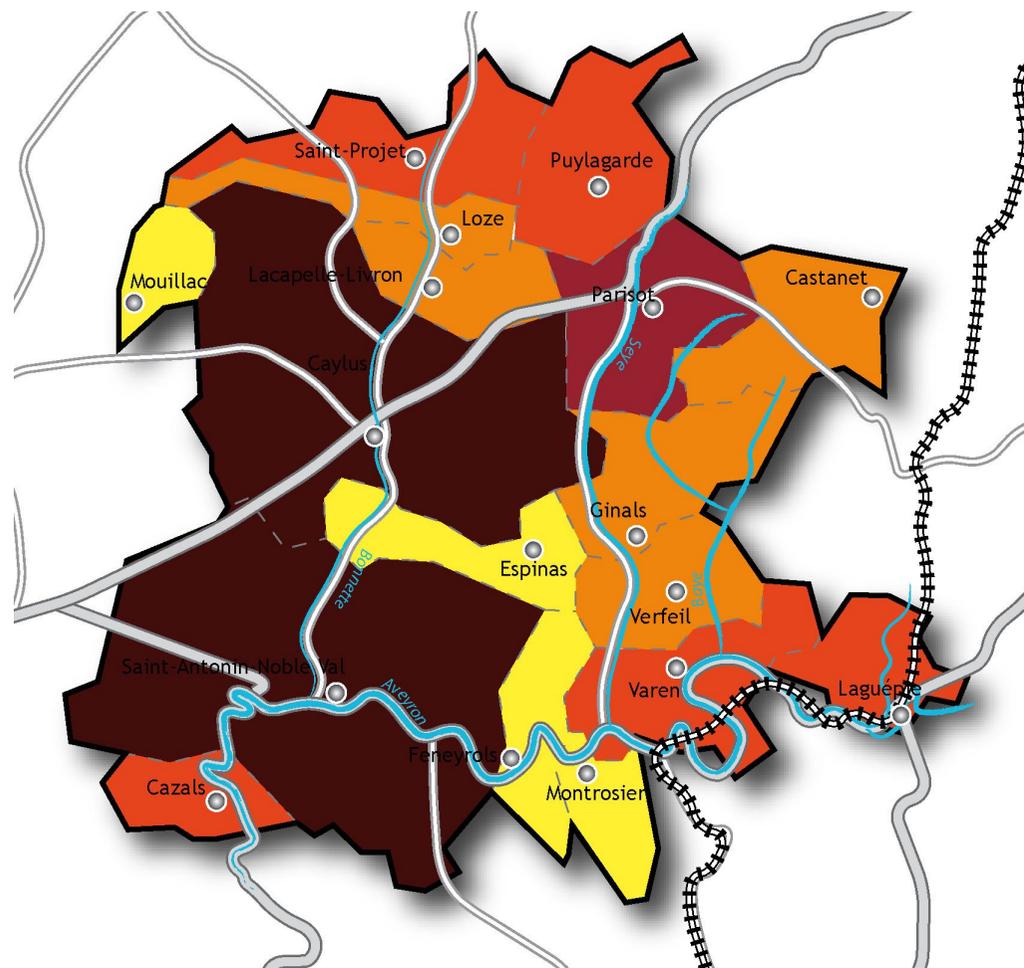
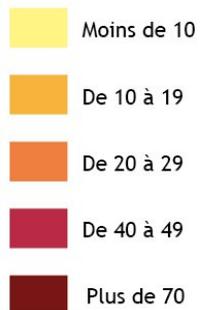
**Zoom à l'échelle communale :**

Comme pour les données INSEE, l'analyse des données SITADEL fait apparaître des disparités à l'échelle du territoire.

- D'une part, concernant le nombre global de logements commencés, Caylus (91 logements commencés) et Saint-Antonin-Noble Val (78 logements commencés), ont accueilli 40 % des logements commencés entre 2002 et 2011. Parisot, avec 40 logements commencés arrive en suivant.

Nombre de logements commencés entre 2002 et 2011

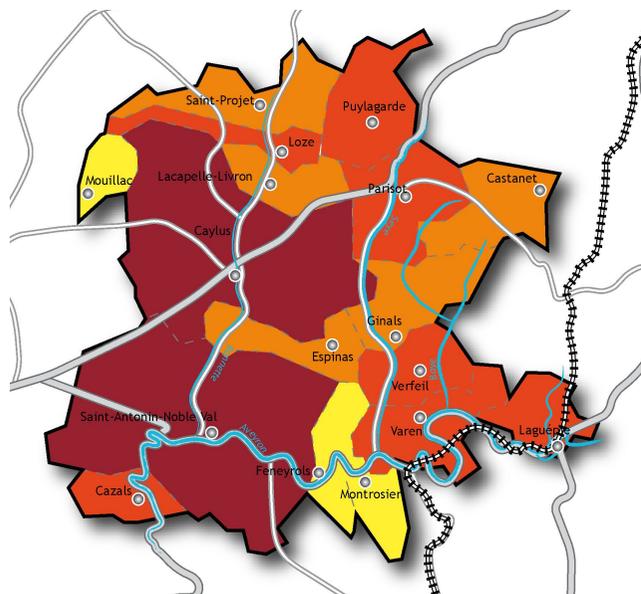
> source : données SITADEL



- L'importance de la réhabilitation varie entre les communes. Sur les communes de Castanet (67%), Fenevrols (56 %), Ginals (60 %), Parisot (61 %) et Saint-Projet (76 %), une majorité des logements commencés ont été réalisés sur des constructions existantes. A l'inverse, sur les communes de Cazals (15 %), Espinas (11 %), Laguépie (23 %) Mouillac (0 %) et Saint-Antonin-Noble Val (29 %), la part de logements réhabilités apparaît beaucoup plus faible.
- Le rythme de constructions nouvelles est également fortement variable entre les communes. La moitié des communes (Espinas, Saint-Projet, Lacapelle-Livron, Mouillac, Montrosier, Fenevrols, Ginals et Castanet) accueillent moins d'une construction nouvelle par an entre 2002 et 2011. Seules Saint-Antonin et Caylus connaissent une production neuve de 5 à 6 logements chaque année, les autres communes accueillent entre 1 à 2 constructions nouvelles par an.

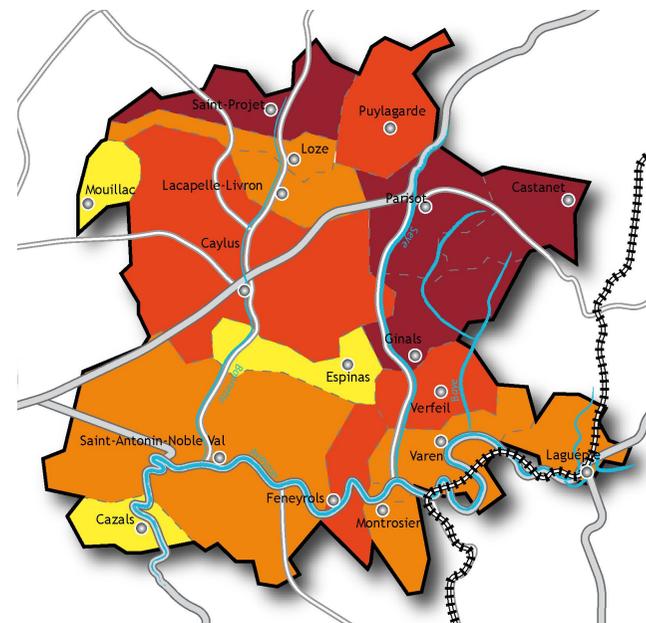
Nombre de logements commencés par constructions nouvelles entre 2002 et 2011

> source : données SITADEL



Part de logements commencés sur construction existante entre 2002 et 2011

> source : données SITADEL



Si le parc de logements neufs s'est développé ces dernières années (voir plus haut), certaines communes connaissent des difficultés pour concrétiser certains projets malgré une demande présente. Ces difficultés s'expliquent notamment par le fait que ces communes sont soumises au RNU, présentent parfois un habitat très diffus ou s'expliquent parfois par d'autres facteurs, tels que le niveau d'équipements et de services, la desserte/accessibilité ...

❖ *Une production majoritairement composée de logements individuels et de grande taille*

D'après les données SITADEL sur 2002-2011, 88 % des logements commencés sont des logements individuels purs et 12 % correspondent à des logements individuels groupés ou collectifs.

La superficie moyenne par logement commencé s'élève à 155 m<sup>2</sup> de surface de plancher (la production continue donc à générer des logements de grande taille, déjà très importants sur le territoire).

**Zoom à l'échelle communale :**

A l'échelle de l'ensemble du territoire, le logement individuel pur est le produit largement dominant dans les logements commencés. Toutefois, 25 logements individuels groupés ont été réalisés, dont 13 sur Caylus. Puis, 29 logements collectifs ont été construits dont 10 sur Saint-Antonin-Noble Val et 11 sur Parisot.

**b. Une production de nouveaux logements ayant entraîné l'augmentation du poids des résidences secondaires mais la stagnation des logements vacants**

❖ *Des résidences principales qui augmentent mais moins vite que les résidences secondaires*

En 2010, le territoire compte 353 résidences principales de plus qu'en 1999, ce qui représente environ 2 % des résidences principales produites à l'échelle du Tarn-et-Garonne. Malgré cette hausse du parc de résidences principales, leur part dans le parc total a diminué, passant de 58 % à 57 % entre 1999 et 2010.

**Zoom à l'échelle communale :**

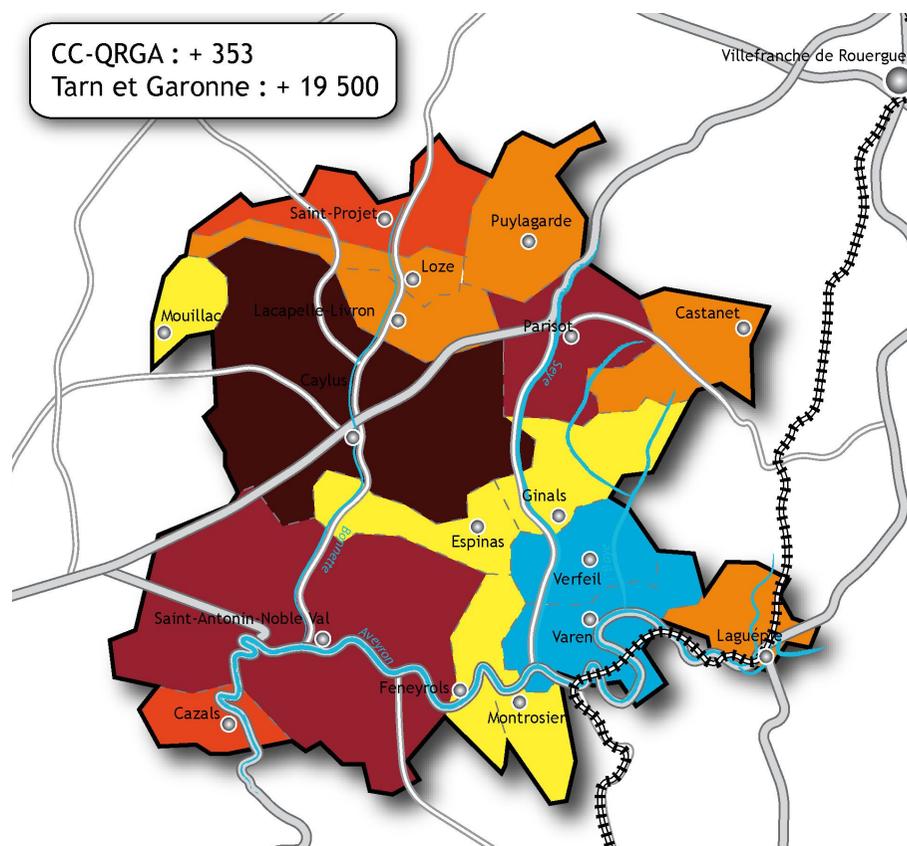
Des disparités importantes existent quant à l'évolution du nombre de résidences principales.

Deux communes, Varen (-4) et Verfeil (-1), ont vu leur nombre de résidences principales se réduire sur la même période.

A l'inverse, Caylus (+95), Parisot (+46) et Saint-Antonin-Noble Val (+53) ont accueilli une part importante de la production de résidences principales.

**Evolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2010**

> source : données INSEE 2010



Sur la même période, 400 résidences secondaires supplémentaires sont recensées. Cela représente plus de la moitié de la production de résidence secondaires constatée à l'échelle départementale.

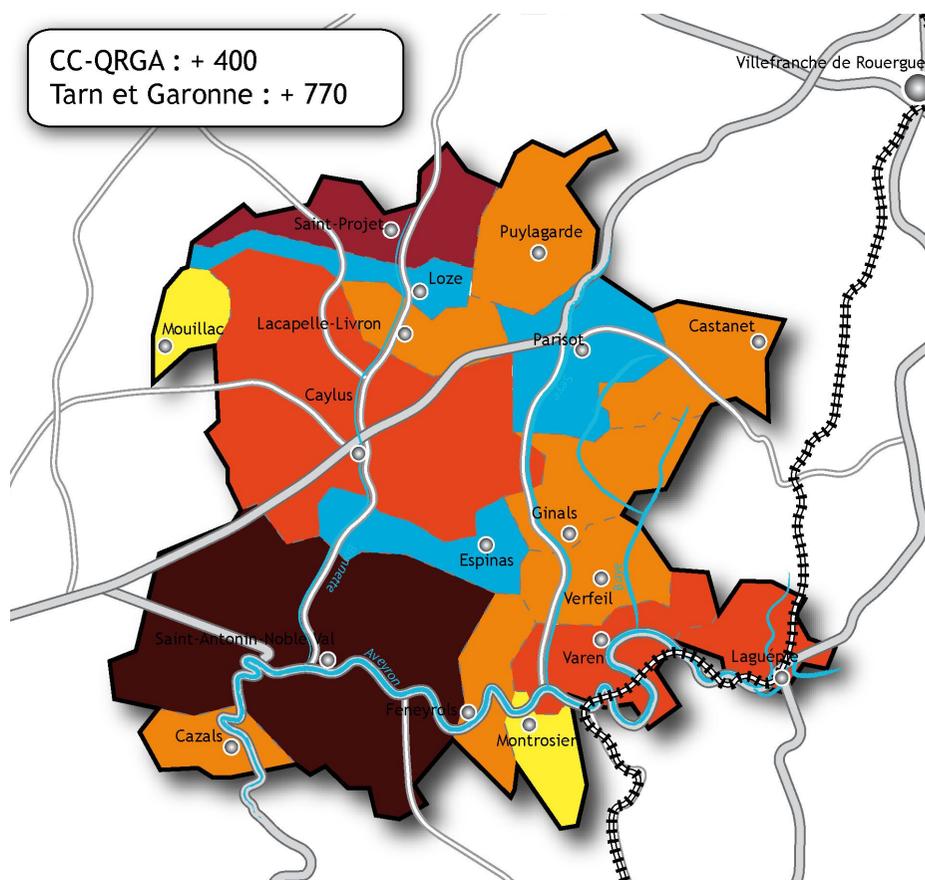
Durant les années 2000/2008, une arrivée important de personnes originaires d'Europe du Nord (Britanniques, néerlandais ...) a participé à la production de résidences secondaires par le réinvestissement de fermes et de maisons de villages.

**Zoom à l'échelle communale :**

Trois communes : Loze (-4), Espinas (-14) et Parisot (-18), ont vu leur nombre de résidences secondaires baisser sur cette période.

Toutes les autres communes du territoire ont vu leur nombre de résidences secondaires augmenter, notamment Saint-Antonin-Noble Val (+125), Saint-Projet (+55), Laguéprie (+42) ou Varen (+40).

**Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2010**  
 > source : données INSEE 2010



❖ *Un taux de vacance en baisse, mais un nombre de logements vacants en légère hausse*

Entre 1999 et 2010, le territoire observe une diminution du taux de vacance, passant de 13,2 % à 11,8 %. Malgré cette baisse, ce taux reste donc très important à l'échelle du territoire. Et ce d'autant plus que le nombre de logements vacants a légèrement augmenté (+ 16) sur cette période.

**Zoom à l'échelle communale :**

La dynamique de la vacance varie fortement sur le territoire. Deux groupent de communes apparaissent.

Une majorité de communes (10) ont vu leur nombre de logements vacants diminuer ou être stable : Montrosier, Castanet, Cazals, Feneuyrols, Ginals, Lacapelle-Livron, Mouillac, Saint-Antonin-Noble Val, Varen et Verfeil.

Sur les sept autres communes, le nombre de logements vacants a augmenté, notamment sur Laguépie (+46 logements vacants).

Globalement la reconquête du parc vacant sur le premier groupe de communes a permis de compenser la hausse observée sur le second groupe.

**Zoom à l'échelle communale :**

**Baisse du nombre de logements vacants entre 1999 et 2010**

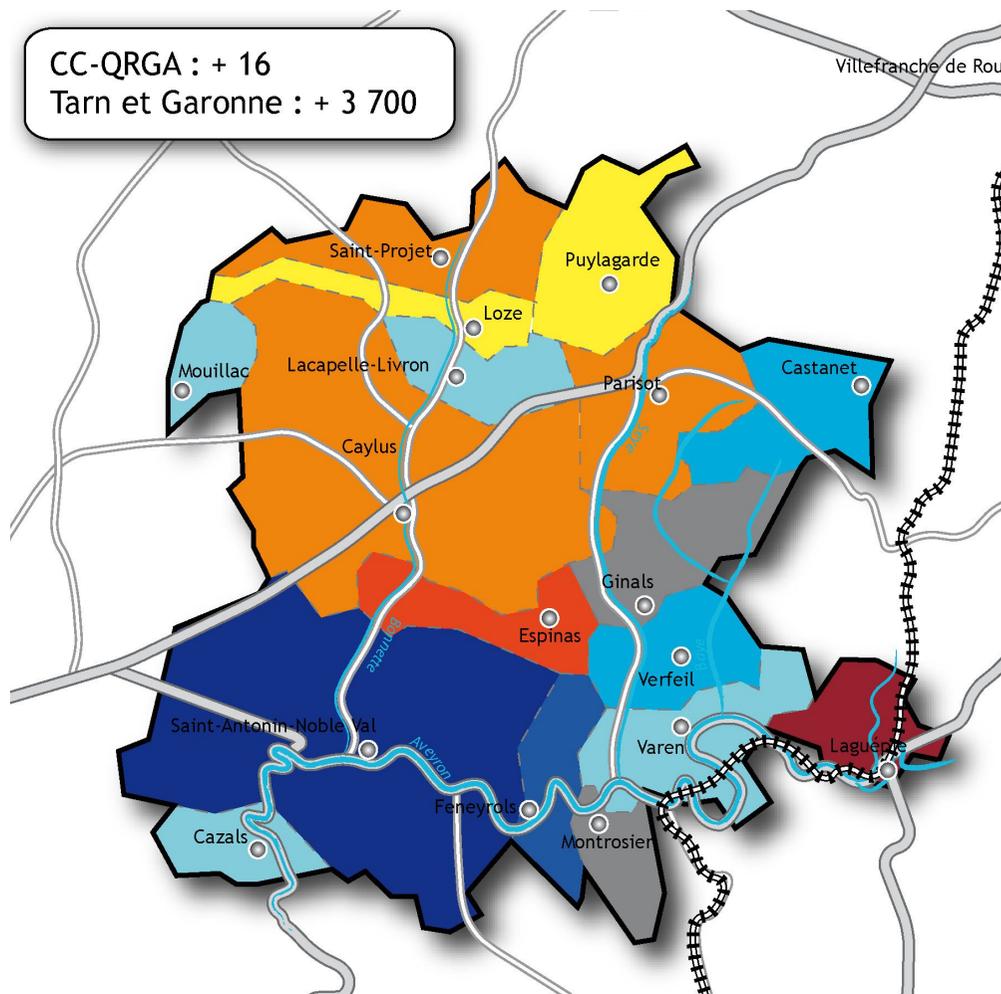
> source : données INSEE 2010

- Au-delà de -40
- de -20 à -30
- de -11 à -20
- de -1 à -10
- stable

**Hausse du nombre de logements vacants entre 1999 et 2010**

> source : données INSEE 2010

- De +1 à +9
- De +10 à +19
- De +20 à +29
- Au-delà de +40



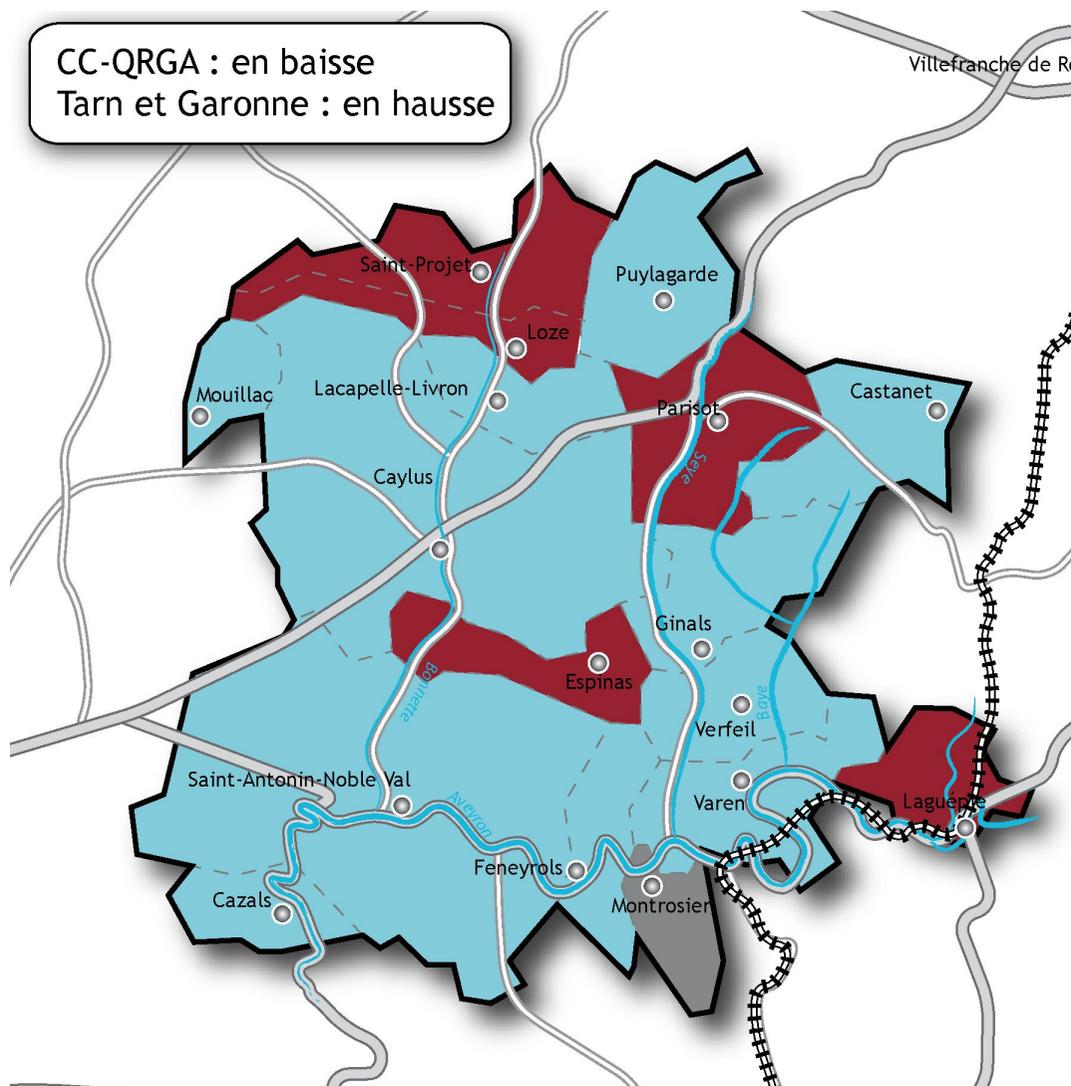
Zoom à l'échelle communale :

### Evolution du taux de logements vacants entre 1999 et 2010

> source : données INSEE 2010

-  en baisse
-  stable
-  en hausse

CC-QRGA : en baisse  
Tarn et Garonne : en hausse



## n Les segments du marché immobilier

### ❖ Le marché de l'accession

D'après l'analyse des 165 annonces immobilières en ligne (*source : seloger.com*), le marché immobilier local concerne principalement quatre types de biens sur le territoire :

- L'habitat ancien isolé : avec 67 annonces (plus du tiers des annonces), il s'agit du principal type de bien en vente sur le territoire. Avec un prix moyen affiché de 268 000 euros, il s'agit du type de bien le plus cher du territoire.
- Les maisons de villages : avec 60 annonces (plus du tiers des annonces également), arrivent en seconde place. Néanmoins, le prix moyen apparaît beaucoup moins élevé que pour l'habitat ancien. Les importants travaux à prévoir dans de nombreux cas et l'absence récurrente de terrains expliquent notamment ce constat. Les prix de vente varient fortement pour ce type de bien en allant de moins de 20 000 euros à 500 000 euros, de même que les superficies habitables des biens (de 50 m<sup>2</sup> à 500 m<sup>2</sup>). Les biens nécessitant d'importants travaux de réhabilitation présentent souvent un prix de vente inférieur à 100 000 euros.
- L'habitat contemporain représente 14 % des annonces. Il s'agit du type de bien le plus cher en termes de coût du m<sup>2</sup>.
- Les anciens corps de fermes sont plus limités en nombre d'annonces (moins de 10 % des annonces).

#### *Analyse des annonces immobilières sur la CC-QRGA en septembre 2013*

Type de bien	Nombre d'annonces	Superficie moyenne en m <sup>2</sup>	Prix moyen en €	Prix moyen du m <sup>2</sup>
Maisons de villages	60	163	147 360	904
Fermes & moulins	15	217	210 400	971
Habitat ancien isolé	67	177	268 045	1 513
Habitat contemporain	23	146	223 435	1 535
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>171</b>	<b>212 701</b>	<b>1 242</b>

*Source : Citadia d'après seloger.com (attention prix annoncé ne veut pas dire prix de vente !)*

Le marché immobilier de l'ancien constitue une part majeure du marché local. Sur certaines parties du territoire (Verfeil, ...), il n'y a eu que peu de demandes sur du logement neuf, le parc à réhabiliter étant important et fortement demandé.

### ❖ Le marché locatif

L'offre locative apparaît relativement modeste sur le territoire malgré une demande permanente. En septembre 2013, un peu moins de 40 annonces locatives ont été recensées sur le site internet de la communauté de communes et seloger.com : dont 16 (42%) sur Caylus, 7 (18%) sur Saint-Antonin-Noble Val, 6 (16%) sur Varen, 2 (5%) sur Puylagarde et Laguépie. Lacapelle-Livron, Loze, Parisot, Verfeil et Feneyrols ne comptent qu'une seule annonce.

Les annonces se répartissent de manière à peu près équitables entre appartements et maisons, mais concernent majoritairement des T3 et T4 (29 annonces, soit trois quart des annonces). Seulement 5 annonces concernent des T1-T2, et 4 annonces des T5 et plus.

#### Analyse des annonces locatives en septembre 2013

Commune	Nombre d'annonces											TOTAL
	Appartement						Maison					
	Studio	T2	T3	T4	T5	Total	T3	T4	T5	T6	Total	
Caylus	2	1	4	3		10	2	1	2	1	6	16
Lacapelle-Livron							1				1	1
Loze							1				1	1
Puylagarde								2			2	2
Parisot							1				1	1
Saint-Antonin-Noble Val			3	1	1	5	1	1			2	7
Laguépie		1	1			2						2
Verfeil								1			1	1
Varen		1	3			4	1	1			2	6
Feneyrols								1			1	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>38</b>
Loyer moyen en €	225	390	398	464	750	415	434	539	748	600	478	

Source : CC-QRGA et seloger.com

Les loyers pratiqués peuvent apparaître relativement élevés pour un secteur rural. Par exemple, un loyer moyen de 400 euros pour un T2-T3 est proche du montant des loyers pratiqués sur Montauban.

**Eléments extraits du Diagnostic de l'Etude relative à la structuration d'une offre d'accueil qualifiée, CC-QRGA, 2011**

*La demande locative est très variable. Elle émane de : "pas mal de personnes seules qui demandent des T1 - T2, de retraités qui cherchent des T2 - T3, sinon de familles qui veulent 2 à 3 chambres" ;*

*De plus, les prix pratiqués tant à la vente qu'à la location par les propriétaires privés paraissent excessifs compte tenu du niveau général des prestations :*

- *"Il y a de l'offre qui ne trouve pas preneur car un prix et des charges excessifs à 800€/mois. A ce tarif les gens préfèrent aller vers l'accession à la propriété" ;*
- *"Les bailleurs qui ont fait des travaux récents n'ont pas de difficultés à louer quand il y a adéquation entre le prix et la qualité de la prestation. (60m<sup>2</sup> à 363€ dans le caussadais - 60 m<sup>2</sup> à 820€ à St-Antonin) Aujourd'hui, l'offre locative est trop chère" ;*
- *"Les gens n'ont pas réexaminé la valeur de leurs biens d'autant que rénover actuellement, c'est environ 1 000€/m<sup>2</sup>".*
- *"Il y a beaucoup de demandes et beaucoup d'offres mais elles ne se croisent pas à cause des prix. Les agences immobilières participeraient également à la hausse des prix".*

*Il semblerait que les prix des locations évolueraient à la baisse depuis peu.*

*Au-delà de la qualité intrinsèque de l'offre, la qualité énergétique des logements et la problématique des déplacements ont souvent été évoquées comme des éléments explicatifs de cette appréciation de leur coût excessif.*

*Faute de politique de revitalisation des centres anciens et d'un entretien suffisant par les propriétaires, ces centres anciens ont été "perdus" dans la mesure où l'habitat n'y est d'une part pas agréable et, d'autre part, qu'il y est coûteux et souvent peu performant du point de vue énergétique. Du fait de ce niveau de qualité insuffisant, ce parc est peu attractif tant à la location qu'à l'achat ;*

*La nécessité de refaire la ville dans les centres-bourgs et les hameaux est en rupture avec la vision de la plupart des personnes qui souhaitent s'installer dans un territoire rural et sont, de façon dominante dans l'attente d'une maison individuelle en campagne (avec jardin).*

*L'offre locative de peu de qualité se trouve du coup en concurrence avec l'accession à la propriété, elle-même limitée par l'accès au foncier.*

## Les actions en faveur de l'habitat

### a. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays Midi-Quercy

L'OPAH est portée par le Pays Midi-Quercy (mis en place du dispositif et animation). Les objectifs de l'OPAH définis à l'échelle du Pays Midi-Quercy sont les suivants :

- La lutte contre l'insalubrité dans le logement
- La lutte contre la précarité énergétique
- Le maintien à domicile en favorisant les travaux nécessaires à la perte d'autonomie.

L'OPAH vise à favoriser le développement d'une offre de logements locatifs à loyer maîtrisé, à améliorer les conditions de logements et à favoriser les économies d'énergie pour les propriétaires à revenus modestes ou très modestes. Dans ce cadre et sous certaines conditions, une aide financière peut être apportée à des propriétaires bailleurs ou à des propriétaires occupants.

En séance du 30 mars 2011, le Conseil Communautaire de la communauté de communes QRGA a délégué au Pays Midi-Quercy la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'OPAH et s'est engagé à participer au financement de cette opération, en apportant une aide financière complémentaire. Cette aide représente :

- 10 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH et les propriétaires bailleurs
- 500 euros pour les propriétaires occupants, en complément de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) versée par l'Etat.

Sur la période juillet 2011 à janvier 2013, les résultats de l'OPAH sont les suivants :

En QRGA, un montant de 111 000 euros d'aides de l'ANAH et de 9 314 euros d'aides de la communauté de communes ont été versés. Ces aides concernent différents types de bénéficiaires : 17 logements de propriétaires occupants et 3 logements propriétaires bailleurs.

Plus précisément, pour cette OPAH et sur le territoire de la CC QRGA, l'engagement financier est le suivant :

- 91 800 euros pour les propriétaires occupants et 20 000 euros pour les propriétaires bailleurs - Aides ANAH
- 3 600 euros pour les propriétaires occupants et 5 714 euros pour les propriétaires bailleurs - aides de la communauté de communes QRGA.

A l'échelle du Pays Midi-Quercy, grâce à l'OPAH, de nombreux logements ont été réhabilités :

- 127 logements de propriétaires occupants réhabilités dont 97 ont bénéficié notamment des aides du programme « Habiter Mieux »
- 34 logements de propriétaires bailleurs réhabilités avec conventionnement.

## b. L'Opération Façade de la communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron

En parallèle de l'OPAH du Pays Midi-Quercy, la Communauté de Communes a mis en œuvre d'une opération de rénovation des façades dans l'optique de valoriser la qualité architecturale des façades qui participent à l'identité et à l'image du territoire.

Ce dispositif permet d'accorder des subventions (20 % du montant Hors Taxes des travaux et plafonné à 1 600 €) aux propriétaires occupants ou bailleurs. Le périmètre de l'opération concerne tout le territoire de la communauté de communes (centre-bourg, hameau ou habitat isolé) pour les bâtiments de caractère.

A ce jour, 115 façades ont ainsi pu être réhabilitées sur le territoire intercommunal.

## Focus agricole : Des projets de construction nombreux mais un marché foncier globalement peu ouvert

### o Des hameaux vacants à réinvestir et des projets de constructions/extensions de bâtis agricoles nombreux :

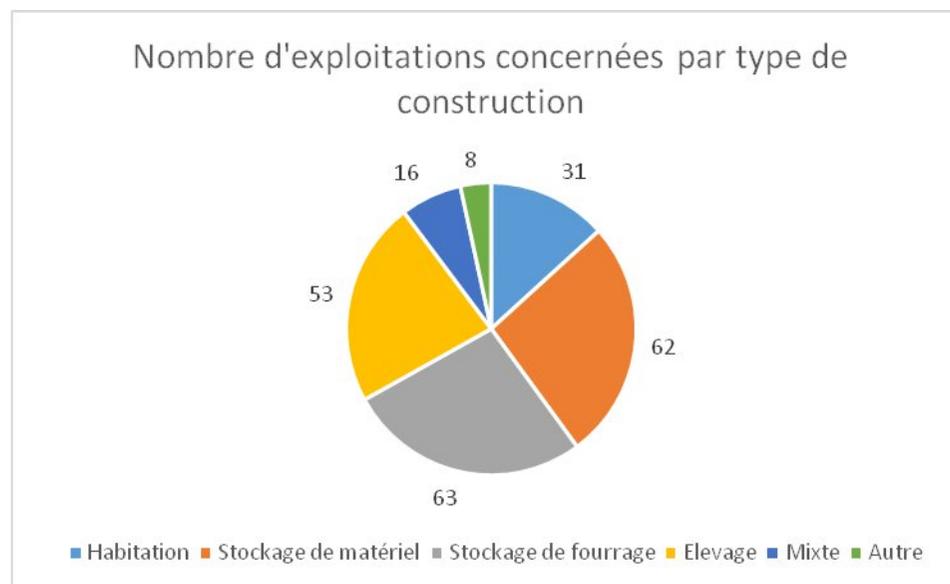
La question de logements vacants jouxtant les exploitations agricoles dans des hameaux est un enjeu important pour le territoire. En effet la vacance est un élément incontournable en matière d'habitat sur le territoire de QRGA, et les exploitations agricoles ne sont pas épargnées.

On trouve effectivement de nombreux hameaux, tel le hameau de Monille (Commune de Loze) où une exploitation agricole et des habitations sont certes implantées, mais où des bâtiments patrimoniaux sont également vacants.

La question est alors de savoir ce qu'il convient de faire pour réhabiliter ces logements, en sachant que cette réhabilitation ne doit en aucun cas porter atteinte à l'activité et au développement des exploitations agricoles environnantes.

L'analyse des questionnaires remplis par les agriculteurs du territoire nous informe par ailleurs de leurs projets de construction et/ou d'extension de bâtis agricoles. Ainsi on dénombre 102 exploitations, sur les 157 ayant répondu aux questions relatives aux éventuels projets de construction, qui déclarent avoir un ou plusieurs projets de construction/extension (soit environ 65% du total)

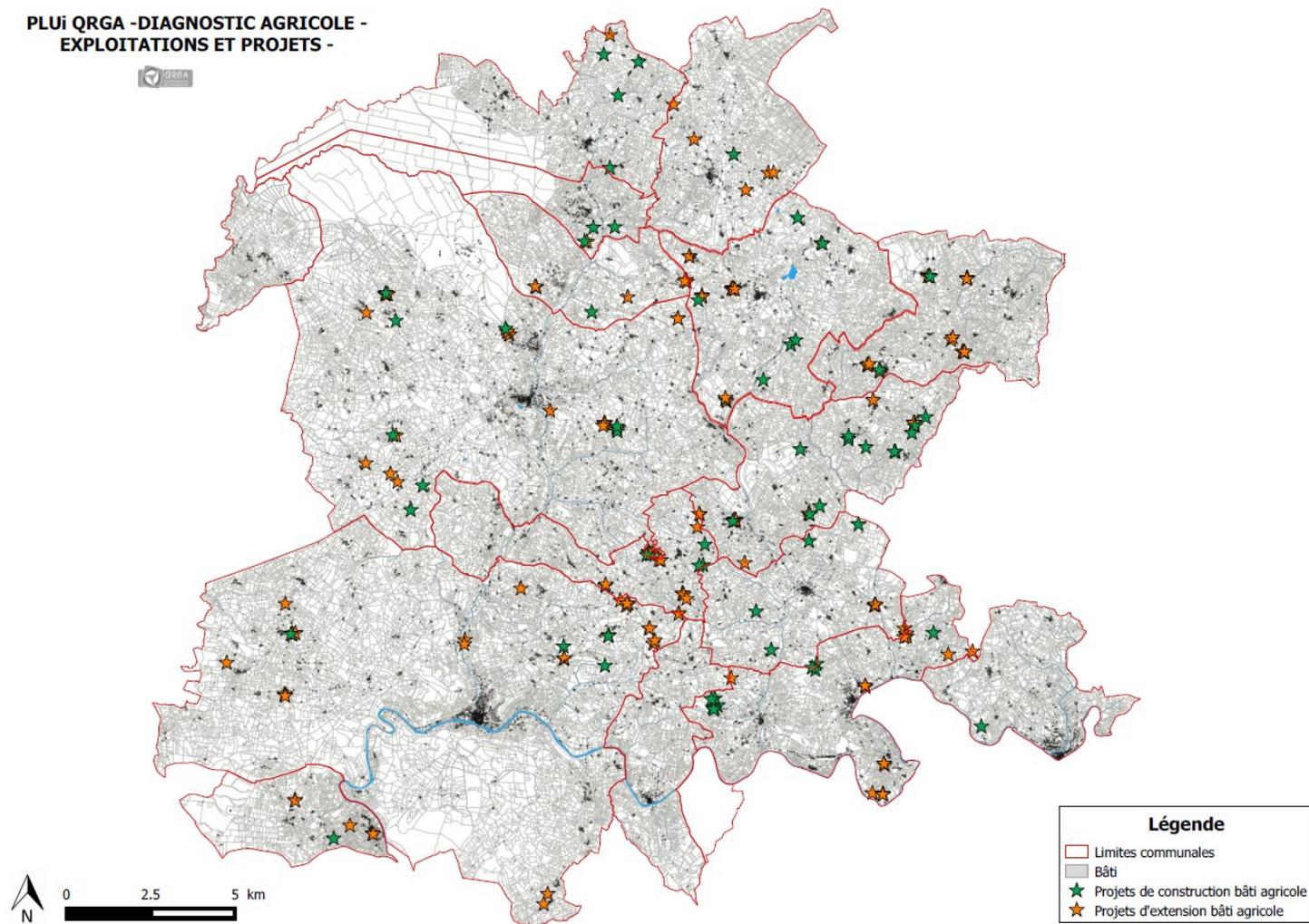
En s'intéressant au détail des constructions/extensions envisagées, on observe la répartition suivante :



On peut donc lire que 31 chefs d'exploitation déclarent avoir des projets de constructions d'habitation, et que, de manière cumulée, près des  $\frac{3}{4}$  des chefs d'exploitation ont pour projet des constructions de stockage de matériel, de stockage de fourrage, ou de bâtiments d'élevage.

En termes de répartition spatiale des projets de constructions/extensions, cela donne la répartition suivante :

**PLUi QRGA -DIAGNOSTIC AGRICOLE -  
EXPLOITATIONS ET PROJETS -**



On constate qu'hormis les communes de Mouillac et Montrosier, l'ensemble du territoire QRGA est concerné par des projets de constructions/extensions de bâtis agricoles. Ceci étant, on observe une certaine concentration de ces projets sur la moitié Est du territoire, à dominante élevage.

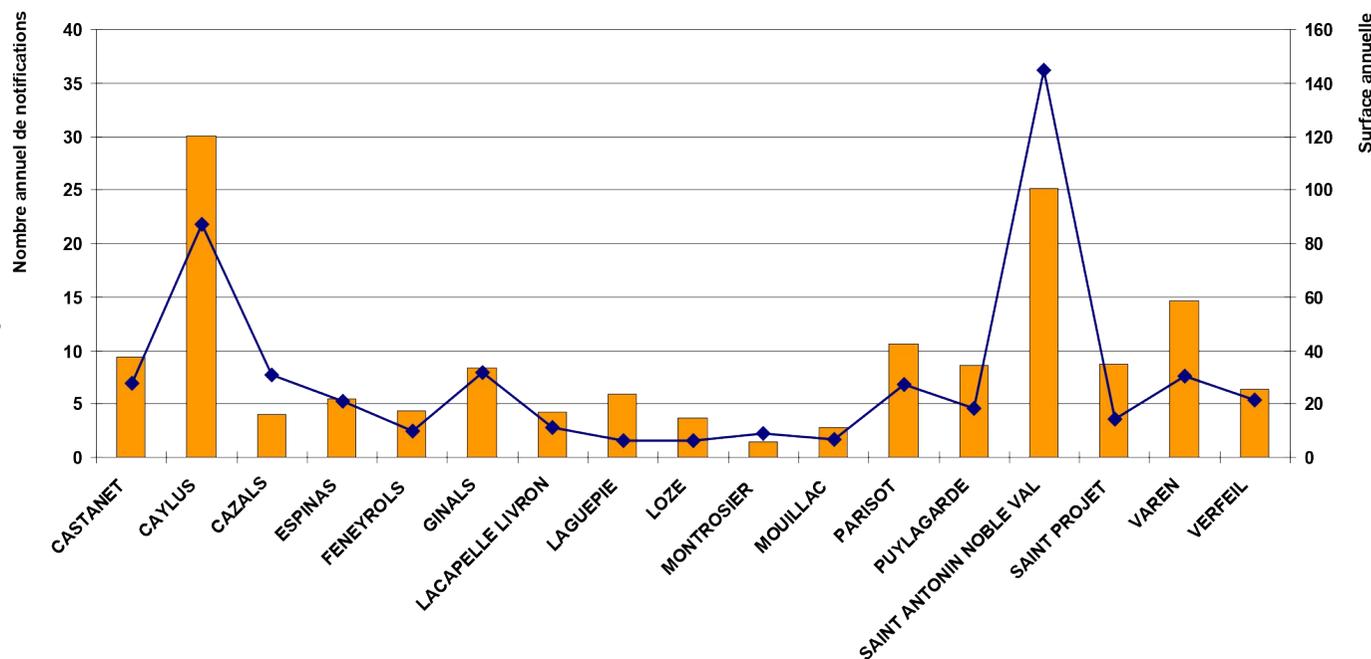
### p Qu'en est-il de la dynamique foncière sur le territoire<sup>8</sup> ?

Le territoire QRGA présente sur l'ensemble de ses communes un marché foncier globalement peu ouvert, voire fermé pour certaines. Un tableau synthétique situé page suivante reprend l'ensemble des valeurs foncières observées sur la zone et les situe au regard des moyennes départementales disponibles.

Depuis 2002, le nombre annuel moyen de notifications foncières<sup>9</sup> est de 124 pour l'ensemble de la zone. La surface annuelle moyenne est de 504 ha par an (1% du territoire). 6 communes du territoire ont moins de 5 notifications de vente par an. Seules les communes de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val ont annuellement plus de 25 notifications foncières ce qui apparaît normal au regard de leur surface.

Importance des notifications foncières sur le territoire (nombre, surface) :

Surfaces exprimées en ha - Source : SAFER SOGAP



■ Nombre de notifications —◆ Surface (ha)

<sup>8</sup> Diagnostic agricole territorial, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, janvier 2013.

<sup>9</sup> Les notifications sont transmises par les notaires à la Safer (DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner). Elles informent la SAFER de tous projets de ventes de terres agricoles (signature des promesses de vente).



L'activité foncière menée par la SAFER sur le territoire est également modeste : moyennes annuelles de 6 acquisitions pour 46ha sur l'ensemble de la zone (cf tableau page suivante).

L'importance sur ce marché foncier local des acquisitions par les non agriculteurs (avec notamment une part significative de SAU) doit être également notée.

Ces acquisitions concernent en moyenne plus de 70% du total annuel des actes notariés, soit une surface brute de 270 ha et une SAU de 68 ha par an. Le cumul depuis 2002 des terres initialement exploitées en SAU et acquises par des non-agriculteurs atteint donc 818 ha.

Les communes plus exposées sont : *Caylus* (137 ha), *Ginals*, *Saint-Antonin-Noble-Val*, *Varen* et *Verfeil* (cf second tableau ci-après).

**Valeurs foncières globales sur territoire de  
 2002 à 2013 :** (Source : SAFER SOGAP)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne plurianuelle	
Notifications	Nombre Notifications	144	130	177	148	139	122	134	104	112	93	90	96	124	
	Surface notifié (ha)	915	477	874	475	471	448	623	451	344	344	313	313	504	
	Acquisitions par les non agriculteurs (%)	Part (%)	75%	70%	68%	81%	79%	79%	70%	71%	75%	74%	79%	68%	74%
		Surf. brute (ha)	645	246	318	298	235	246	362	109	175	256	161	184	270
		SAU (ha)	82	105	85	93	67	95	69	46	54	40	38	42	68
	Acquisitions par les agriculteurs	Part (%)	25%	30%	32%	19%	21%	21%	30%	29%	25%	26%	21%	32%	26%
Moyenne des prix du marché notifié (€/ha hors-bâti)		2 337	2 549	2 518	2 203	2 865	2 619	3 464	2 820	2 752	2 323	3 195	2 966		
Activité SAFER	Nombre d'acquisitions SAFER	4	2	3	6	14	0	12	7	7	2	7	2	6	
	Surface des acquisitions par la SAFER (SAU en ha)	3	17	13	48	176	0	83	69	30	19	27	65	46	
	Nature prédominante des surfaces acquises par la SAFER	Terres	Prés	Prés	Terres	Terres		Prés	Prés	Prés	Prés	Prés	Terres		
	Prix moyen de la SAU acquise par la SAFER (€/ha)	2 866	3 241	3 343	2 797	3 439		2 847	3 271	3 098	3 278	2 036	6 135		
	Prix moyen de la SAU acquise par la SAFER par nature réelle (€/ha)	Terres	2 799	3 453		2 897	3 642		3 171	3 362	3 993	3 852		5 726	
		Prés	3 001	2 694	3 217	2 395	2 896		2 482	2 725	2 794	3 001	2 036	5 513	
	Prix moyen du marché global (€/ha)	2 429	2 627	2 355	2 402	2 849	2 763	3 361	2 764	3 030	4 318	2 836	3 419		
	Prix moyen de la petite région agricole (€/ha)	82	NC	NC	NC	NC	4 300	4 200	4 030	4 490	4 380	4 420	4 330	4 490	
		81	NC	NC	NC	NC	3 300	3 490	4 260	4 730	4 710	4 290	4 290	4 640	
	Prix moyen département (€/ha)	82	NC	NC	N	NC	4 220	4 430	4 640	4 980	4 860	4 900	4 910	5 450	
81		NC	NC	NC	NC	4 220	4 260	4 720	5 020	5 130	5 080	5 110	5 440		

**SAU communale acquise par les non-agriculteurs de 2002 à 2013 :**

	SAU communale (ha)
<b>CASTANET</b>	<b>37</b>
<b>CAYLUS</b>	<b>137</b>
<b>CAZALS</b>	<b>45</b>
<b>ESPINAS</b>	<b>16</b>
<b>FENEYROLS</b>	<b>22</b>
<b>GINALS</b>	<b>95</b>
<b>LACAPELLE LIVRON</b>	<b>31</b>
<b>LAGUEPIE</b>	<b>14</b>
<b>LOZE</b>	<b>19</b>
<b>MONTROSIER</b>	<b>12</b>
<b>MOUILLAC</b>	<b>8</b>
<b>PARISOT</b>	<b>48</b>
<b>PUYLAGARDE</b>	<b>35</b>
<b>SAINT ANTONIN NOBLE VAL</b>	<b>94</b>
<b>SAINT PROJET</b>	<b>37</b>
<b>VAREN</b>	<b>92</b>
<b>VERFEIL</b>	<b>77</b>
<b>Total : QRGA</b>	<b>818</b>

L'utilisation de la SAU acquise par des non-agriculteurs n'a pas fait l'objet d'une analyse. On peut penser que, dans certains cas, ces derniers, peuvent en confier l'exploitation à des agriculteurs via des contrats divers et souvent verbaux.

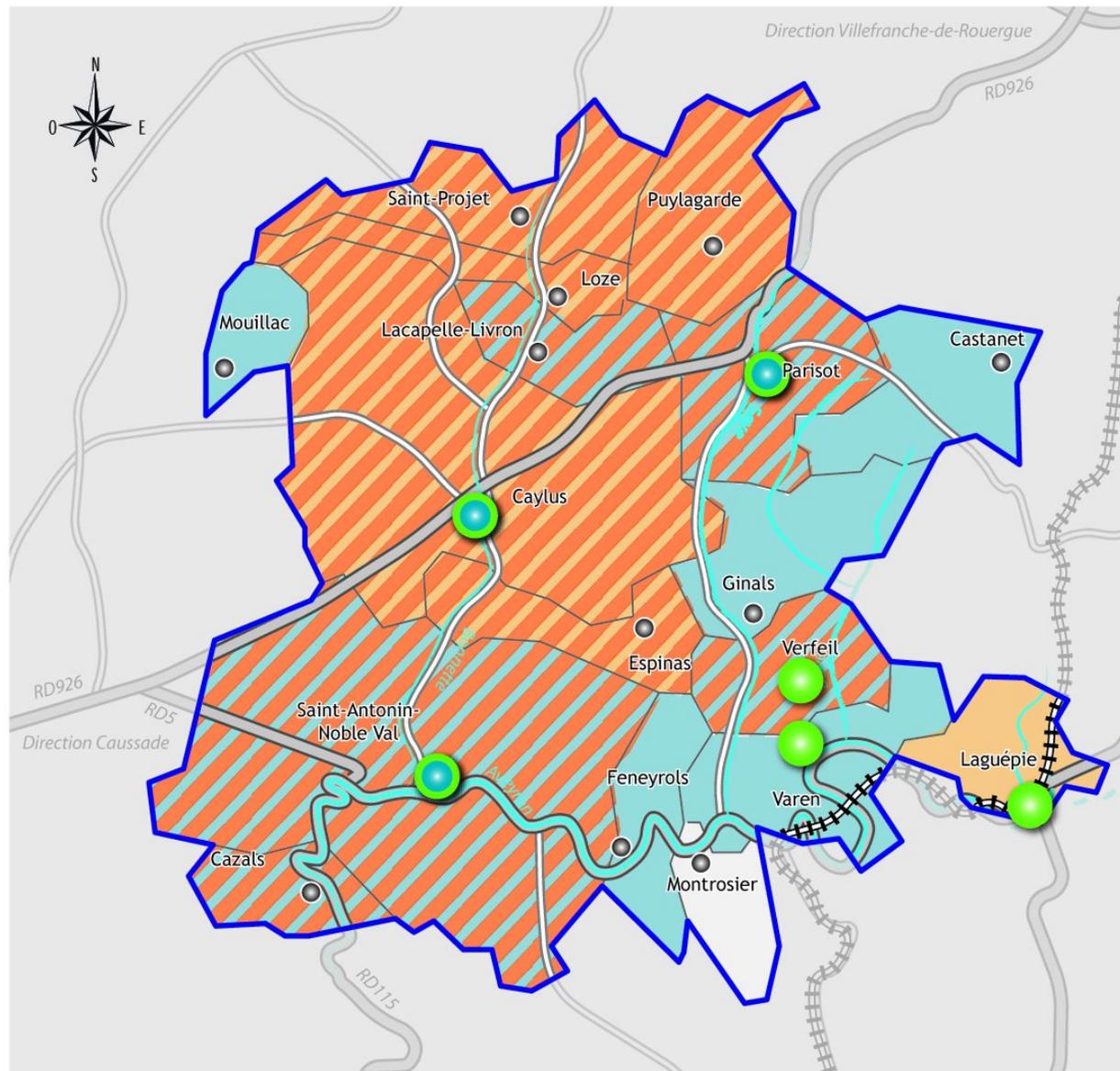
Selon la SAFER SOGAP, les prix pratiqués sur le territoire sont relativement modestes par rapport au reste du département (en dehors de l'année 2013, cf tableau page précédente).

Dans le cadre des notifications notariales, ils présentent en outre une grande hétérogénéité en raison de la variabilité des valeurs des parcelles mises en vente (terres aux qualités agronomiques hétérogènes et caractéristiques topographiques variables).

*Surfaces annuelles cumulées exprimées en ha -*

*Source : SAFER SOGAP*

## LES DYNAMIQUES DE L'HABITAT : SYNTHÈSE



-  Réseau routier principal
  -  Réseau routier secondaire
  -  Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
  -  Réseau hydrographique
- 
-  Communes concentrant la majorité des logements commencés
  -  Un taux de logements vacants importants (supérieur à 10 % en 2010)
  -  Communes connaissant une augmentation du nombre de logements vacants
  -  Communes connaissant une baisse du nombre de logements vacants notamment en lien avec l'augmentation du parc de résidences secondaires
  -  Un territoire intercommunal marqué par :
    - Une part importante de résidences secondaires qui augmentent plus rapidement que le parc de résidences principales
    - Une part importante de la réhabilitation dans la production de logements
    - Un parc de logement ancien et en mauvais état
    - Une prédominance des logements individuels et de grande taille
    - Un marché immobilier dominé par de l'habitat ancien (maisons de villages et bâti isolé)
    - Une demande présente (location et accession) mais pas toujours satisfaite
    - Un parc locatif ne permettant pas de répondre à l'ensemble de la demande et un marché immobilier peu adapté aux faibles revenus des habitants du territoire
    - Des actions en faveur de l'habitat : OPAH, Opération Façades ...
  -  Un parc locatif public social présent qui n'est pas totalement occupé

Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

### ATOUTS-OPPORTUNITES :

- + Une part de résidences secondaires parfois très importante => un potentiel de population non négligeable qui participe à la dynamique économique du territoire même de façon saisonnière
- + Un développement du parc de résidences secondaires qui participe à la reconquête du parc vacant
- + Un parc de logements en augmentation
- + Une part importante de la réhabilitation (57 %) dans la production de logements ...
- + ... qui contribue à diminuer le taux de vacance
- + Un nombre de logements vacants en baisse sur dix communes
- + Le caractère patrimonial du bâti comme facteur d'attractivité
- + Des initiatives en faveur de l'habitat ; logements communaux, OPAH du Pays Midi-Quercy, Opération Façades

### FAIBLESSES-MENACES :

- Une part de résidences secondaires parfois très importante => une population qui ne vit pas en permanence sur le territoire.
- Un parc de résidences principales qui augmente moins rapidement que celui des résidences secondaires
- Une production de logements neufs concentrée majoritairement sur quelques communes
- Une part importante de logements vacants sur la majorité du territoire, notamment sur les centres bourgs
- Des centres-bourgs peu occupés en lien avec une vacance parfois de longue durée qui pose des questions de salubrité publique (risques d'effondrement, pb de qualité du cadre de vie, ...)
- Un volume global de logements vacants en légère hausse en lien avec une augmentation de leur nombre sur sept communes
- Un parc de logements ancien et en mauvais état
- Une prédominance des logements individuels et de grande taille
- Une demande présente (location et accession) mais pas toujours satisfaite
- Un parc locatif ne permettant pas de répondre à l'ensemble de la demande et un marché immobilier peu adapté aux faibles revenus des habitants du territoire
- Un parc locatif public social qui n'est pas totalement occupé

### ENJEUX :

- ☒ La reconquête des centres-bourgs et du bâti vacant et la préservation du patrimoine bâti local.
- ☒ La réponse à apporter aux besoins en logements liés à la demande locale et à la demande de populations extérieures
- ☒ L'équilibre entre le renouvellement et l'extension
- ☒ La diversification du parc de logements (mixité sociale, mixité du type de logements et mixité des formes urbaines) pour répondre à tous les besoins (personnes âgées, jeunes, familles, personnes seules,...) et proposer une offre « différente et attractive) »
- ☒ La mise en place de rythmes de production de logements adaptés au contexte local
- ☒ L'efficacité énergétique du parc de logements face à un parc en très mauvais état
- ☒ La poursuite des initiatives en faveur de la politique de l'habitat

## EQUIPEMENTS & SERVICES

### Les équipements administratifs et de service localisés principalement sur Caylus et Saint Antonin

La majorité des services présents sur le territoire sont situés sur les communes de Caylus et de Saint Antonin Noble Val, exception faite pour les services postaux puisqu'on retrouve des bureaux de poste à Caylus, Laguépie, Saint Antonin, Varen et Verfeil, des agences postales à Cazals, Parisot et Saint Projet, et un Point Poste à Puylagarde.

Au nombre de deux, couvrant les cantons de Caylus et de St Antonin-Noble-Val, les Relais de service publics apportent aux habitants une information précise et un accompagnement personnalisé pour toute démarche administrative.

Ils mettent également à disposition des usagers une connexion Internet et la possibilité d'avoir accès à un poste informatique pour les courriers administratifs.

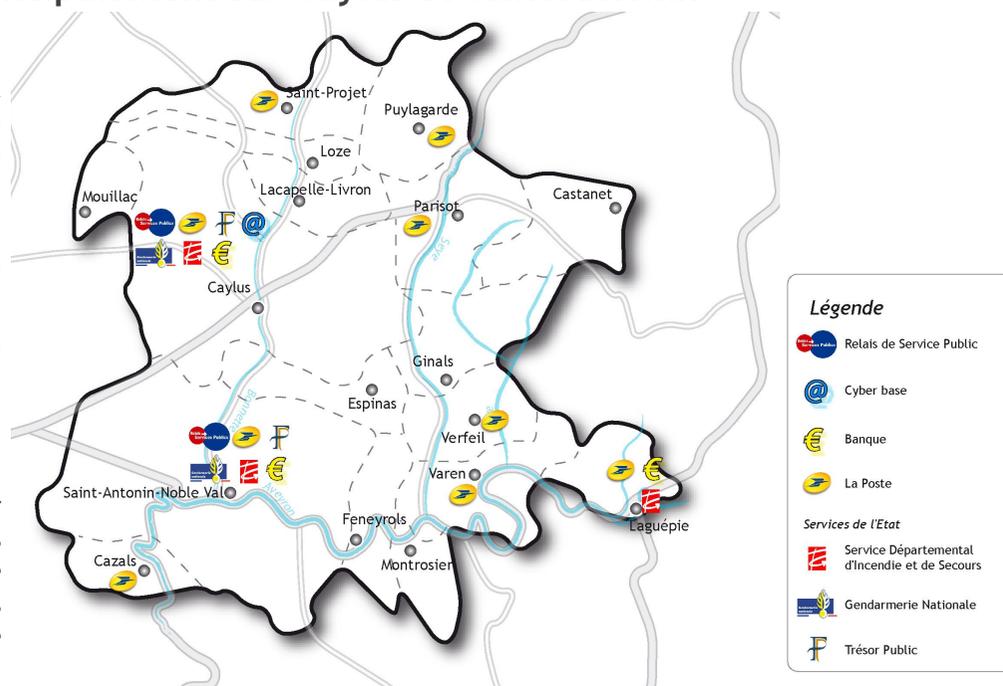
L'animatrice est présente pour faciliter les différentes démarches, les expliquer et dispose également des formulaires nécessaires.

- RSP de Caylus : Des permanences sont en place permettant un meilleur accès à certains services tels que le Centre des Impôts, le Relais d'Assistants Maternelles, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. *Un Point Vision Public* sur le relais de Caylus permet aux usagers de s'entretenir directement avec un conseiller de la CAF, de la Banque de France, du Pôle emploi ou encore de la CARSAT (anciennement CRAM).
- Le RSP de St Antonin Noble Val : Des permanences ont également lieu pour les services de la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre des Impôts et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. *Le Point Information Jeunesse* apporte des renseignements aux jeunes sur les loisirs, la formation et l'emploi, les jobs d'été, le BAFA.

La commune de Caylus a inauguré en 2008 un espace Cyber-base. Il est ouvert 22 heures par semaine en accès libre à tout public pour consulter sa messagerie et travailler sur un poste informatique.

Les autres plages horaires sont réservées à des ateliers « tous publics » menés par deux animateurs qui ont pour missions de transmettre les bases en informatique, enseigner certains logiciels, apprendre à communiquer sur Internet ...

Des ateliers en groupe sont également proposés aux scolaires, associations d'aînés ou public en recherche d'emploi.



## Des services de santé répartis sur les principaux pôles assurant ainsi un bon maillage du territoire

Bien que la communauté de communes de QRGA soit un territoire rural, les services de santé accessibles sur le territoire sont satisfaisants. Comme la plupart des territoires ruraux en France, il n'y a pas d'hôpital ou de clinique (ceux-ci se situent à Caussade ou Villefranche de Rouergue, entre 20 et 45 min en voiture selon les communes), mais une bonne répartition et un nombre suffisant de professionnels permettent d'assurer un accès aux soins de qualité.

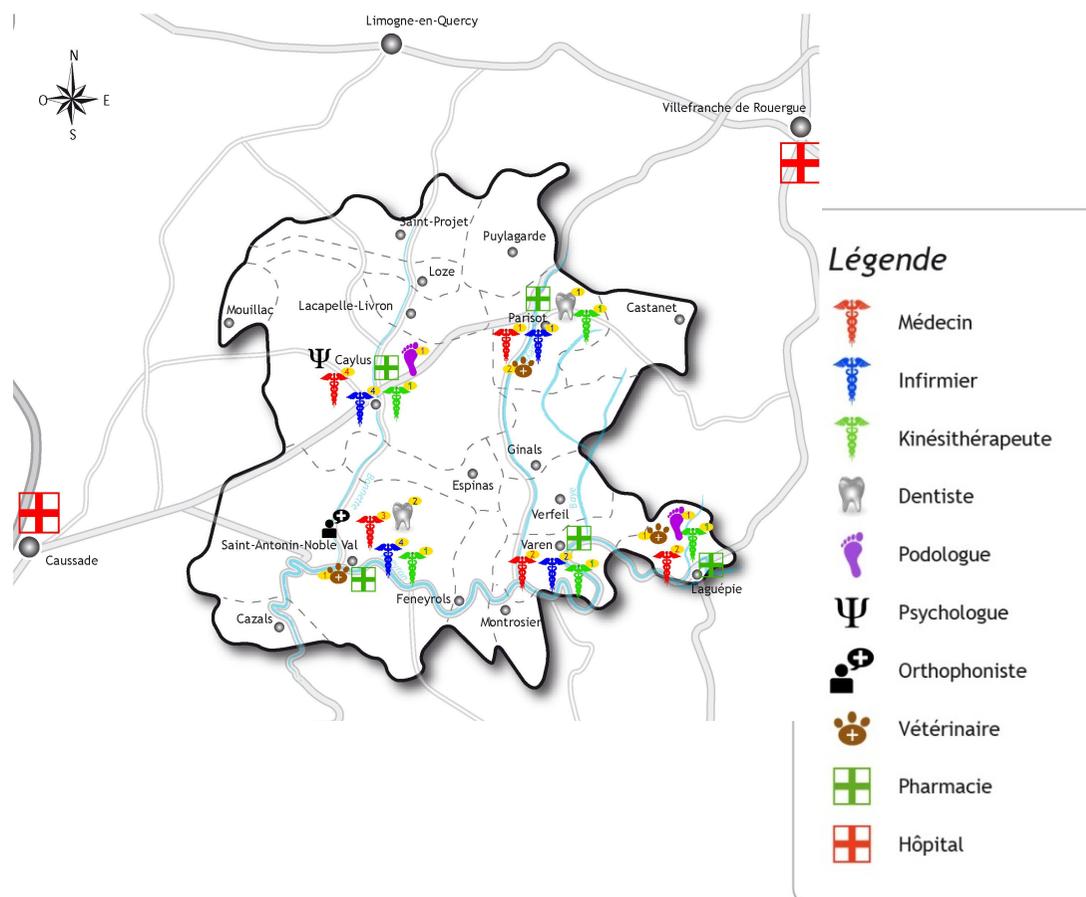
On retrouve une dizaine de médecins généralistes sur le territoire principalement localisés sur les pôles des 4 bassins de vie (Caylus, Laguépie, Parisot, Saint Antonin). L'offre en matière médicale est également complétée par certaines spécialités telles que des dentistes, des kinésithérapeutes, podologues, orthophoniste, psychologues, qui sont eux aussi installés dans ces communes précédemment citées. A noter que la commune de Varen compte elle aussi un certain nombre de professionnels de santé. Cette répartition assure un accès au soin à moins de 10 min environ pour la plupart des habitants du territoire.

Un bon réseau d'infirmiers installés eux aussi sur les pôles principaux et prodiguant des soins à domicile ainsi que 5 pharmacies viennent parfaire le dispositif de santé présent sur le territoire.

En Janvier 2011, la commune de Parisot a implanté un Pôle médical réunissant médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute, pédicure, infirmière et pharmacie.

En juillet 2014, s'est ouvert à Varen une maison de santé pluridisciplinaire réunissant des services identiques au pôle médical de Parisot.

L'accès au soin est plutôt d'une bonne qualité sur la communauté de communes de QRGA par rapport à d'autres territoires ruraux même s'il faut noter que la moitié des médecins généralistes ont aujourd'hui plus de 55 ans ce qui risque de poser des problèmes dans les années à venir s'ils ne sont pas remplacés suite à leur départ en retraite.

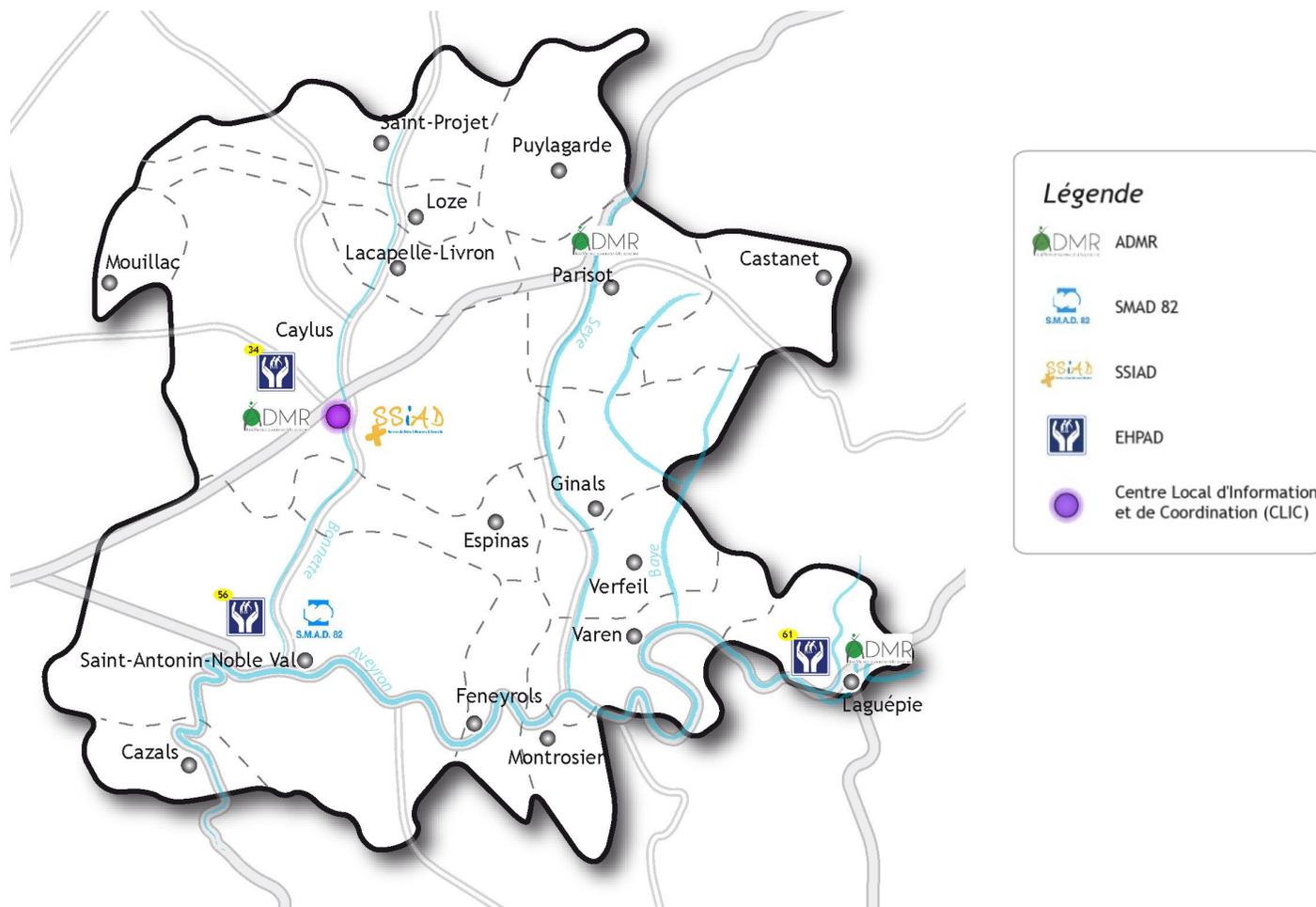


## Des équipements et services pour les personnes âgées bien coordonnés et répondant aux besoins

L'évolution démographique de la France, comme de beaucoup de pays occidentaux, place les politiques publiques face à de nouveaux enjeux. Les plus de 60 ans qui étaient 12,5 millions en 2000 seront 17 millions en 2020 soit une augmentation de près de 40% en 20 ans. Les personnes de plus de 80 ans, âge à partir duquel la perte d'autonomie s'accroît seront 4 millions en 2020, soit 80% de plus qu'en 2000.

Bien que rarement plébiscités par les personnes, les établissements pour personnes âgées sont pourtant indispensables à certaines prises en charge.

Les structures d'hébergement pour personnes âgées constituent un maillon du maintien à domicile par le biais d'une offre d'hébergement temporaire permettant de soulager les aidants familiaux et restent une solution d'hébergement permettant de rompre l'isolement ou de prendre en charge la grande dépendance.



La communauté de communes dispose de 3 Etablissements d'Hébergement pour Personne Agées Dépendantes (EHPAD) situés à Caylus, Laguépie et Saint Antonin Noble Val qui compte respectivement 61, 61 et 56 places.

- L'EHPAD « Val de Bonnette » à Caylus, avec une capacité d'accueil de 61 lits. Géré jusque là par le CCAS, il a été fait le choix que cet établissement soit repris par une mutuelle, afin de faire évoluer sa capacité d'accueil. Une unité Alzheimer est également prévue.
- L'EHPAD « Les Causeries » à Laguépie, avec une capacité d'accueil de 61 lits et une unité Alzheimer de 15 lits.
- L'EHPAD « L'Abbaye » à St Antonin-Noble-Val, avec une capacité d'accueil de 56 lits et 1 lit pour un hébergement temporaire.

Quand leur état de santé le leur permet, les personnes âgées font souvent le choix de rester chez eux mais cette possibilité de maintien à domicile est largement conditionnée par l'offre de services médico-sociaux et de santé et de leur coordination. Plusieurs structures interviennent sur le territoire de la Communauté de communes QRGA.

- Deux associations pluri-communales : une basée à Caylus et une à Laguépie
- Le SMAD 82 situé sur St Antonin-Noble-Val et intervenant sur l'ensemble des deux.
- La Mutuelle Santé - Vie qui gère :
  - Un Service de Soins Infirmiers A Domicile - SSIAD - basé à Caylus et intervenant sur 24 communes, les deux cantons + 8 communes extérieures à QRGA. Destiné à tout public, il assure, sur prescription médicale, la prise en charge des soins d'hygiène et de prévention. Sa capacité actuelle est de 51 places (44 personnes âgées, 2 personnes handicapées et 5 personnes Alzheimer). Les interventions du SSIAD sont prises en charge par les Caisses d'assurance maladie.
  - Un Service d'Aide à Domicile (SAD)
  - Le portage de repas à domicile à ce jour déficitaire car il concerne trop peu de personnes.
  - Le Centre Local d'Information et de Coordination AVERTIR assuré dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général. Ce service gratuit s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leur entourage. Il a pour missions d'informer et d'orienter, mais aussi d'accompagner les personnes dans les démarches administratives (dossier APA ou autres aides financières, adaptation du logement, entrée en structure d'accueil...). Il permet de mettre en relation professionnels et usagers. Il travaille ainsi en partenariat avec l'ensemble des acteurs, professionnels et bénévoles, du secteur. Le CLIC propose aussi des actions de prévention (atelier mémoire; par exemple) et de soutien aux personnes âgées et à leur entourage.

## Les équipements scolaires et les services de la petite enfance

### q Des équipements scolaires adaptés à un territoire rural

La Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron dispose de 7 établissements scolaires du premier degré dont 1 établissement privé.

#### Zoom à l'échelle communale :

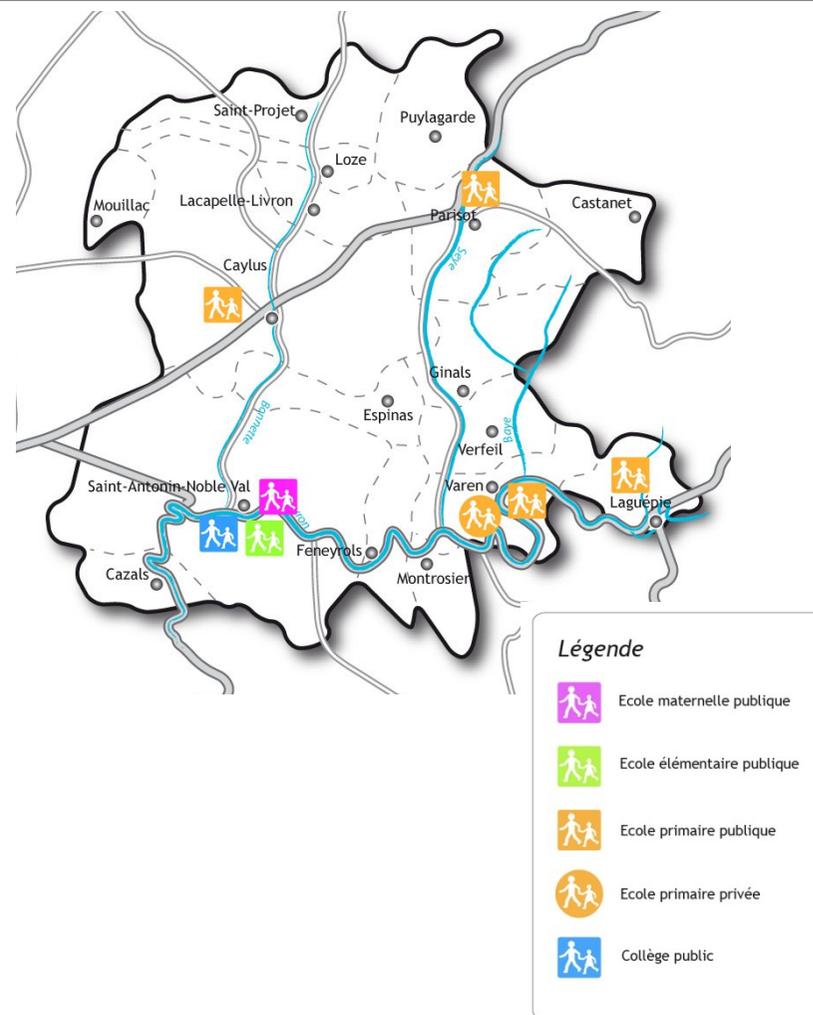
Les communes de Caylus, Laguéprie, Parisot et Varen comptent chacune 1 école primaire, regroupant maternelle et élémentaire et la commune de Saint Antonin Noble Val compte une école maternelle ainsi qu'une école élémentaire. L'école privée est située à Varen. Au total ce sont environ 540 enfants qui sont scolarisés dans le secteur public et 92 dans le secteur privé.

De manière générale, les écoles publiques disposent de garderies, ce qui n'est pas le cas des écoles privées. Deux communes, Parisot et Laguéprie, ont également mis en place un Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) en partenariat avec des associations.

Des transports gratuits pour les familles ont été mis en place grâce au Conseil Général et à la communauté de communes, permettant de conduire les enfants à l'école dès leur plus jeune âge.

En ce qui concerne l'enseignement du second degré, la communauté de communes ne dispose que d'un seul établissement. Il s'agit du collège Pierre Bayrou à Saint Antonin Noble Val. Ce collège comptait 274 élèves fin juin 2012 (chiffre FCPE). Cette rentrée scolaire 2013-2014, le collège a obtenu de l'inspection académique l'ouverture d'une classe de sixième en plus pour accueillir plus de 60 nouveaux élèves en sixième, permettant ainsi d'avoir une moyenne de 20 à 23 élèves par classe. Le collège dispose, par ailleurs, d'une section sportive escalade qui s'est faite remarquer au plus haut niveau national ainsi que d'un atelier écriture. Le transport collectif des élèves est coordonné par le Conseil Général.

Pour la poursuite des études, les élèves ne peuvent rester sur le territoire et doivent se rendre dans des villes plus importantes aux alentours telles que Caussade, Montauban, Villefranche de Rouergue ou encore Albi en fonction des choix de parcours.



## r Des équipements pour la petite enfance qui fonctionnent bien

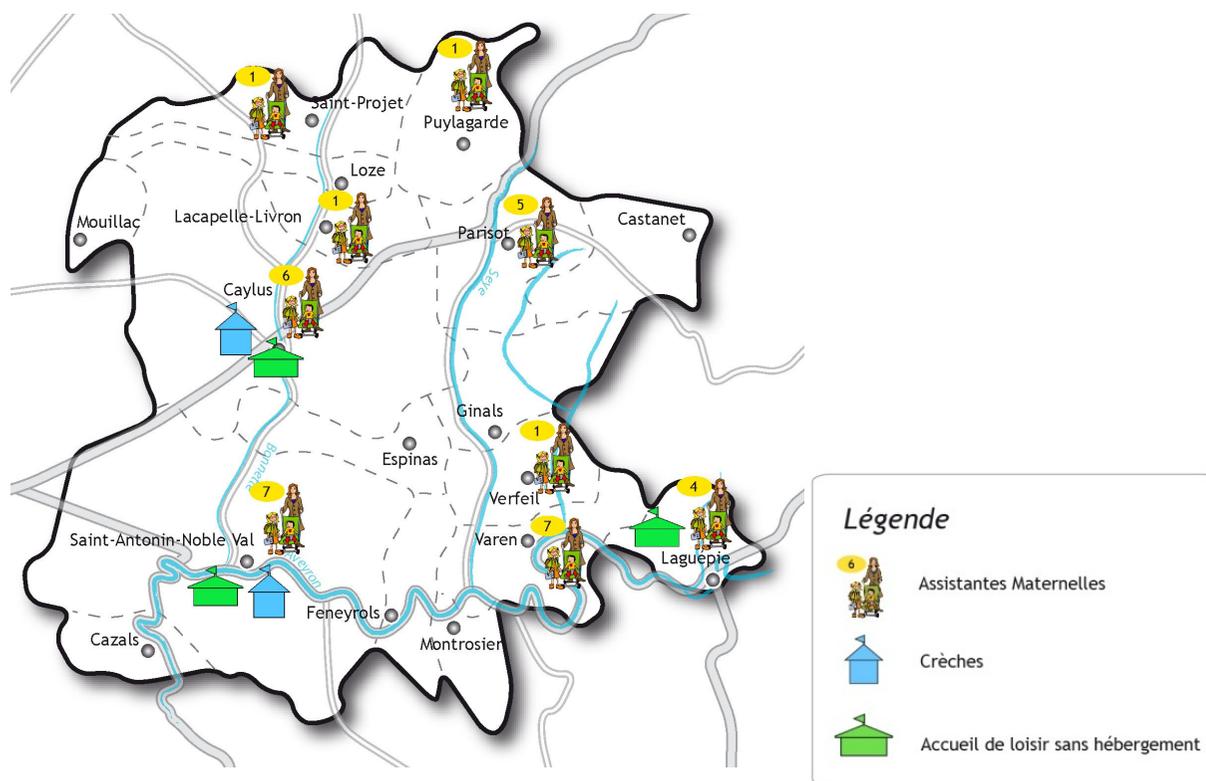
En janvier 2006, la communauté de communes a fait le choix de prendre la compétence petite enfance, enfance jeunesse, de façon partielle en attribuant aux associations gestionnaires une subvention d'équilibre. Cette prise de compétence a également aboutie à la création de deux postes de coordinatrices dans le domaine de la petite enfance et concernant l'enfance-jeunesse et à la mise en place d'un Relais d'Assistants Maternelle itinérant.

Le territoire propose une offre diversifiée de modes d'accueil, à la fois collectifs et individuels :

Deux crèches ont été mises en place sur le territoire. La commune de Saint Antonin Noble Val accueille le centre multi-accueil « La Capucine » qui compte 14 places. Six personnes sont employées dans cette structure. La commune de Caylus a ouvert la micro crèche « Histoire de Bulles » en 2009. Elle dispose de 10 places d'accueil et emploie 4 personnes.

Le territoire compte actuellement 29 assistantes maternelles dont 3 en interruption temporaire d'activité. Un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) est animé par la coordinatrice petite enfance. Il propose :

- Un atelier assistantes maternelles/enfants, accueillis au domicile des assistantes maternelles mais aussi gardés au domicile familial, qui ont lieu selon un planning établi sur les lundis ou mercredis sur Caylus, Laguépie et Saint Antonin.
- Une permanence d'information pour les familles et les professionnels, deux fois par mois sur Caylus et Saint Antonin.
- Un atelier « rencontre parents/enfants » qui se déroulent 1 fois par mois sur Caylus et Laguépie.



## s Une offre pour l'enfance et la jeunesse complétée par d'autres dispositifs

Depuis le 1er mars 2012, l'accueil de loisirs intercommunal a ouvert ses portes. Il s'inscrit dans un schéma de regroupement des différents accueils de loisirs sans hébergement existants. Le projet s'est construit à travers une volonté politique de mutualiser les divers accueils de loisirs existants répartis sur 3 sites : Saint Antonin Noble Val, Laguépie et Caylus. Il accueille les enfants du territoire à l'occasion des petites et grandes vacances scolaires mais également les mercredis.

Les enfants âgés de 4 à 13 ans sont accueillis et peuvent bénéficier des différentes activités de loisirs éducatifs proposées par l'équipe d'animation et ses intervenants sur les différents sites.

Les enfants âgés de 4 à 6 ans sont accueillis sur autorisation du représentant de l'enfance dans le département après avis du médecin responsable du service départemental de la protection maternelle infantile.

L'accueil propose aussi des séjours extérieurs en direction des enfants âgés de 4 à 13 ans et des jeunes âgés de 14 à 17 ans.

Pour le public des jeunes âgés de 14 à 17 ans, des chantiers de loisirs sont proposés. En contrepartie de leur participation citoyenne durant le chantier loisirs de 5 jours, les jeunes organisent, accompagnés des professionnels de l'équipe d'animation, leur propre séjour sur 5 jours. Le chantier a lieu au printemps et le séjour pendant l'été.

## Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

### t Des équipements sportifs localisés principalement sur les pôles et dépendants de la saisonnalité

L'offre en équipement sportifs est assez variée sur la communauté de communes cependant une partie est liée à la saison estivale : canoë-kayak, baignade, piscine (non couverte), salles et sites équipés pour l'escalade ...

Les équipements sportifs tels que terrain de foot, rugby, tennis sont localisés principalement sur Caylus, Laguépie, Parisot, Saint Antonin Noble Val Varen et Verfeil.

La randonnée qu'elle soit pédestre, VTT, ou équestre est également une activité importante sur le territoire pour laquelle plusieurs clubs de pratiquants existent.

De nombreuses associations proposent des activités de loisirs tout au long de l'année.

### u Une offre culturelle qui s'améliore d'année en année

Le réseau de lecture publique qui s'appuie sur les deux médiathèques (bibliothèques têtes de réseau) de Caylus et Saint Antonin est implanté dans 11 des 17 communes de la CC-QRGA. Il a été créé suite à l'adoption du Schéma départemental de lecture publique lors du Conseil Communautaire du 23 mars 2004.

Ce réseau permet aux habitants de la communauté de communes d'emprunter gratuitement des livres et du contenu numérique et ainsi d'avoir accès à près de 280 000 documents grâce à la mise en réseau avec la Médiathèque Départementale de Prêt du Tarn-et-Garonne. Un site internet permettant de faire ses recherches est disponible afin de consulter le catalogue, les disponibilités des documents et de faire des réservations depuis chez soi.

Il est constitué de la façon suivante :

- 2 Bibliothèques Tête de Réseau (Médiathèque Amélie Galup de Saint-Antonin-Noble-Val, Médiathèque de Caylus)
- 3 Bibliothèques Relais (Médiathèque Raymond Granier de Laguëpie, Médiathèque de Parisot, Médiathèque Dame Henriette d'Aguilhon de Verfeil sur Seye)
- 5 Points-lecture (Bibliothèque de Cazals, Loze, Puylagarde, Saint-Projet, Varen)

Une salle de cinéma est présente à Saint-Antonin-Noble Val.

La Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron compte par ailleurs outre les comités des fêtes et **de nombreuses associations culturelles** dont les actions ont une audience qui dépasse largement le territoire de la Communauté de Communes QRGA et qui sont à la fois facteurs de lien social sur le territoire et contribuent à son image et à son attractivité.

Cette offre permet un accès à la culture sur le territoire qui est facilité par de "*belles*" initiatives et des équipements de bonne qualité et la mise en place d'un lien social qui fonctionne bien. Cependant, cette offre est fragile avec en particulier la baisse du bénévolat.

## La desserte numérique

### v Une couverture ADSL partielle du territoire

Il existe 7 NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés) sur le territoire cependant, le taux de couverture internet est assez disparate. En effet certaines communes ont un taux d'éligibilité à l'ADSL inférieur à 50% quand d'autres sont éligibles à plus de 95%. Ces différences entre les communes s'expliquent notamment par la topographie du territoire et les difficultés rencontrés pour acheminer les réseaux.

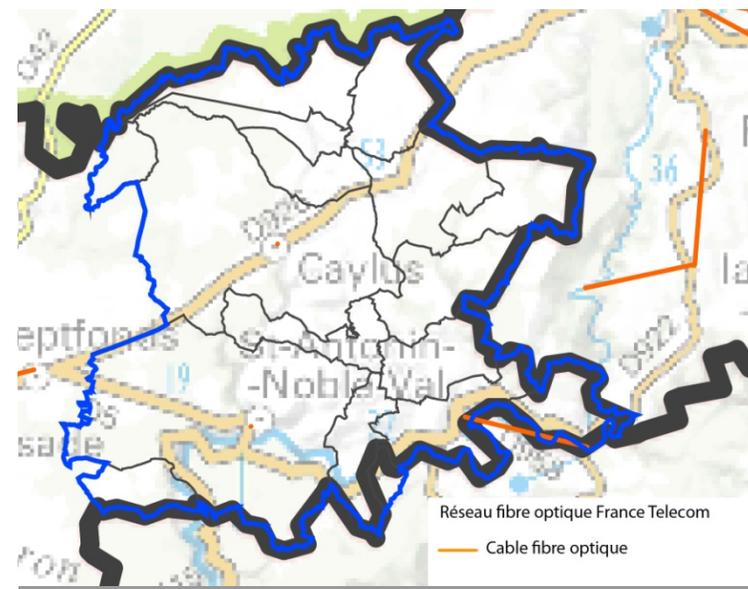
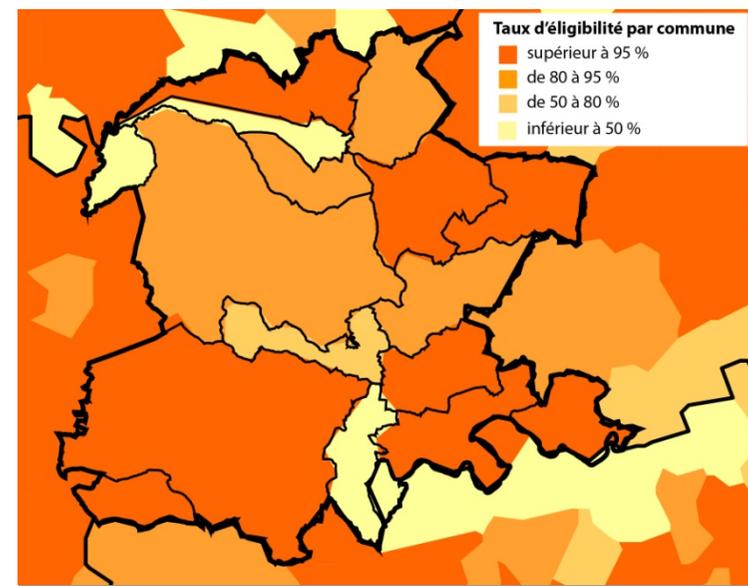
Deux alternatives sont disponibles dans le cas où l'accès à l'ADSL n'est pas possible :

- L'accès WIMAX : La communauté de communes a installé 11 antennes relais sur le territoire via Meshnet.
- L'accès par satellite, qui demande un investissement conséquent (achat d'une parabole et d'un modem spécifiques). La communauté de commune subventionne en partie les kits satellite (50 % par Kit, montant plafonné à 200 €) pour les personnes non éligibles à l'ADSL et au WIMAX.

Actuellement, au regard des débits, le télétravail est freiné sur le territoire. Les investissements principaux se font sur les territoires qui sont déjà très bien équipés.

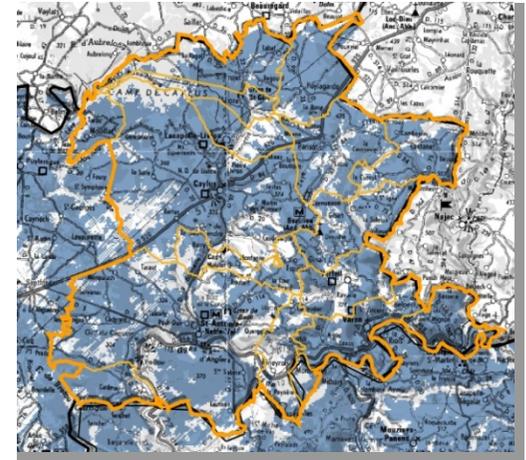
Le déploiement de fibre optique est prévu sur le territoire, mais il nécessitera quelques années avant une mise en place effective. Dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Conseil Général du Tarn et Garonne, il est prévu que l'ensemble du territoire bénéficie du triple-play à horizon 2025.

Feneyrols et Loze sont en train de passer à la fibre optique.



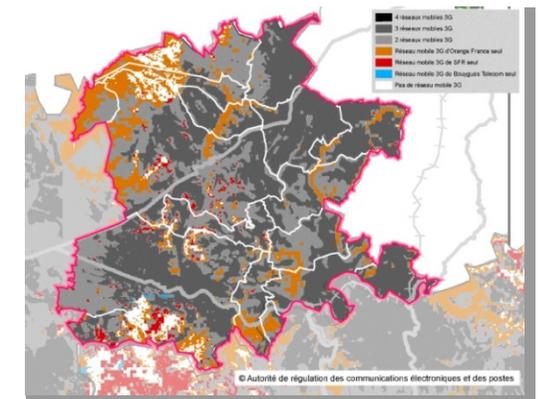
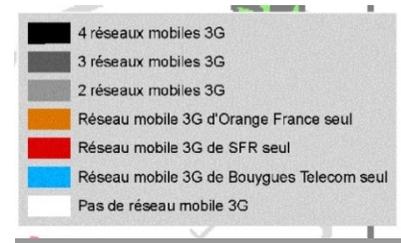
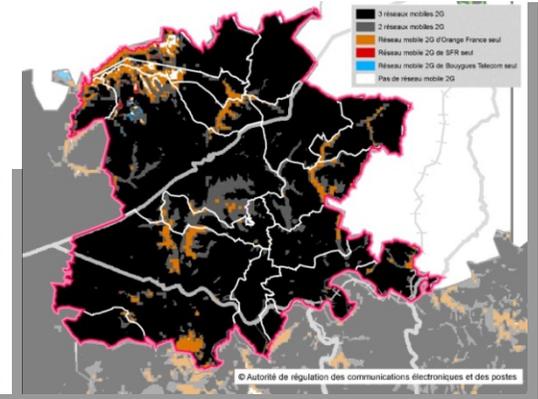
## W Le réseau TNT

Le réseau TNT couvre assez bien l'ensemble du territoire. La plupart des foyers y ont accès sauf dans quelques secteurs ou les boisements et le relief représentent des contraintes pour capter le signal. C'est le cas des bourgs de Fenevrols et Verfeil notamment ainsi que quelques autres hameaux sur le territoire qui ne peuvent avoir accès à la TNT via le réseau Hertzien. Dans ces zones, l'accès à la TNT peut être possible par le satellite.



## X La couverture mobile

Une grande partie du territoire est aujourd'hui couverte en 2G par les 3 opérateurs de téléphonie mobile. La meilleure couverture du territoire est assurée par l'opérateur historique qui par endroit est le seul à émettre. Il perdure quelques zones blanches notamment sur les communes de Caylus, Loze et de Saint Projet qui sont peu ou pas habitées.



La couverture 3G est assurée sur la plupart du territoire par 2 ou 3 réseaux. L'opérateur historique est celui qui couvre le mieux le territoire (il est le seul à émettre dans certaines zones). Il reste cependant un certains nombres de zones blanches dans lesquelles le réseau 3G n'est pas accessible.

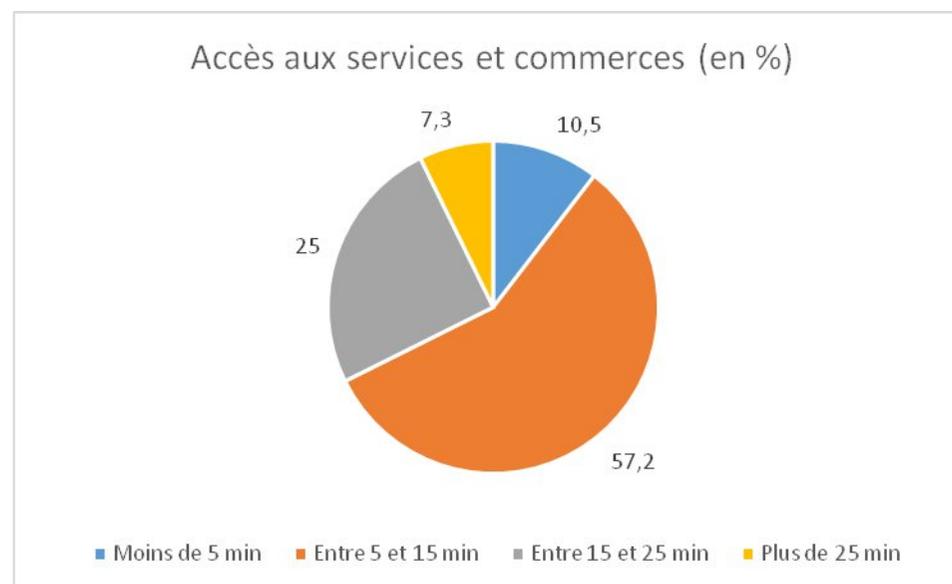
## Des exploitations agricoles globalement bien desservies en équipements et services :

Le territoire QRGA dispose d'une offre de commerces et services articulée autour de deux pôles principaux (Saint Antonin Noble Val et Caylus), de trois polarités d'équipements/services secondaires (Parisot, Varen et Laguëpie), et enfin d'un maillage de 4 communes (Saint Projet, Puylagarde, Verfeil, Cazals) offrant des services de proximité, et notamment postaux.

Qu'en est-il plus spécifiquement de la desserte en équipements et services des exploitations agricoles du territoire intercommunal ?

L'analyse des questionnaires remplis par les agriculteurs nous offre ici un éclairage non pas sur la nature de l'équipement ou du service, mais plutôt sur le temps nécessaire pour accéder au dit équipement.

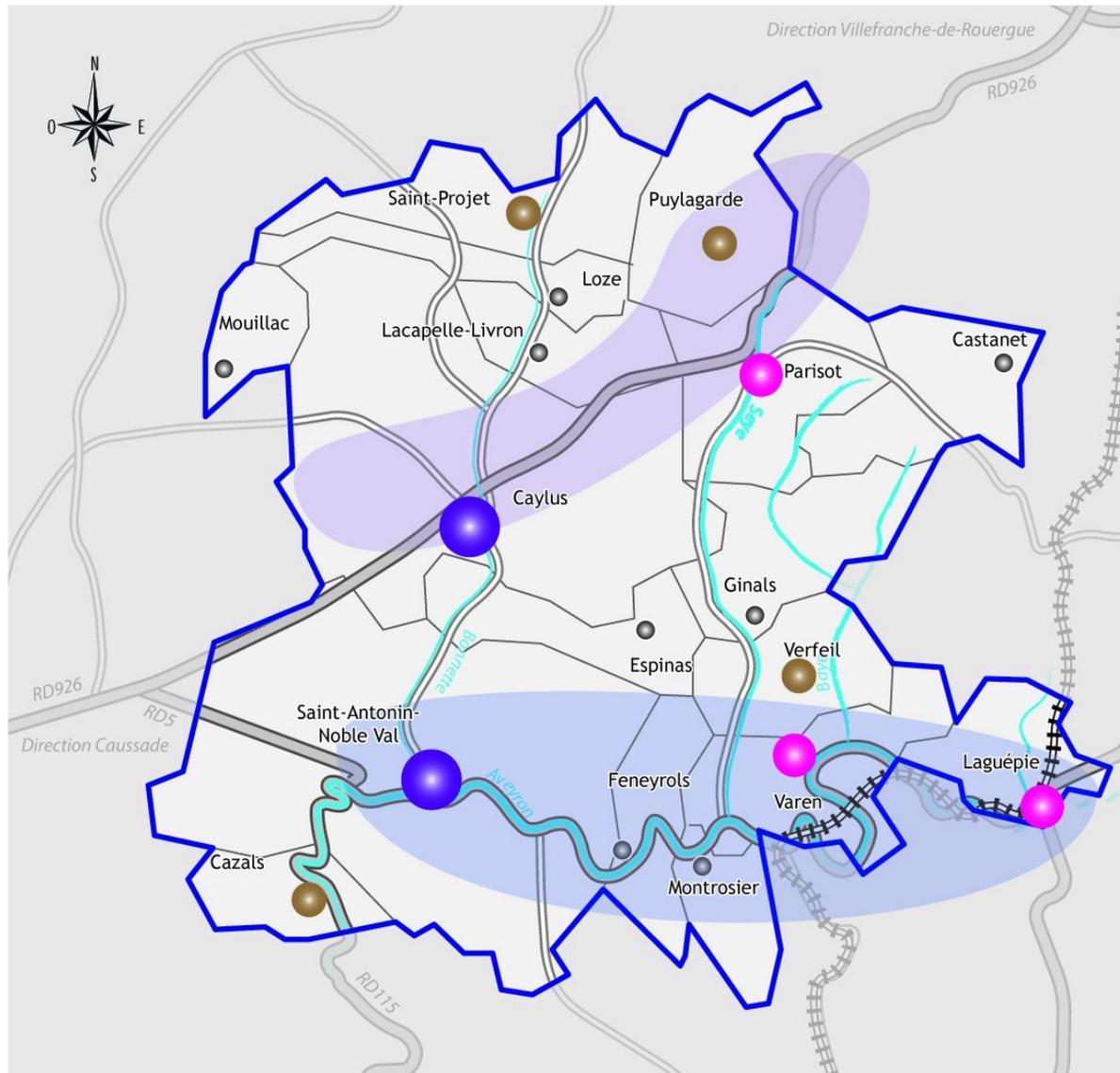
Pour information, sur les 160 questionnaires remplis, on relève 2 absences de réponse sur cette question de l'accès aux équipements/services, ainsi que 6 réponses inexploitable (double réponses). Par conséquent les chiffres qui suivent portent sur un échantillon de 152 exploitations.



On constate que l'accès aux équipements et services est relativement bon. On peut dire en effet qu'environ 68% des exploitations se situent à moins de 15 minutes de services ou de commerces.

Il convient toutefois de préciser que plusieurs exploitations étant localisées à proximité des frontières du territoire, les services ou commerces les plus rapidement accessibles pour celles-ci se situent en dehors de la Communauté de communes. Cela concerne notamment le sud du Lot, et l'ouest de l'Aveyron avec Villefranche de Rouergue.

## EQUIPEMENTS & SERVICES : SYNTHESE



-  Réseau routier principal
-  Réseau routier secondaire
-  Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
-  Réseau hydrographique

-  Polarités d'équipements et services principales à l'échelle de la communauté de communes
-  Polarités d'équipements et services secondaires à l'échelle de la communauté de communes
-  Communes comprenant une offre de services de proximité (services postaux notamment)

Principales logiques de répartition des polarités d'équipements et de services :

-  - Logique liée à la RD 926 (axe structurant Caussade-Villefranche de Rouergue)
-  - Logique de vallée en lien avec l'Aveyron, notamment en lien avec le tourisme
-  Une offre culturelle qui s'améliore d'années en années
-  Une couverture numérique parfois difficile, notamment en lien avec les contraintes de relief et la vétusté des équipements

### ATOUTS-OPPORTUNITES :

- + Des équipements scolaires et de petite enfance qui correspondent aux besoins du territoire
- + Des services d'accompagnement des personnes âgées bien présents
- + Des équipements de santé maillant le territoire
- + Une offre culturelle satisfaisante

### FAIBLESSES-MENACES :

- Une couverture partielle en équipements numériques

### ENJEUX :

- ☒ Le renouvellement générationnel pour conserver les équipements existants
- ☒ Les relations entre l'implantation des futures équipements et la présence des habitations ou des projets d'accueil futurs
- ☒ Le développement de l'offre en équipements de loisirs et culture pour rendre le territoire plus attractif
- ☒ Mutualisation des investissements et du fonctionnement pour garantir un bon niveau d'équipements sur chaque bassin de vie (scolaire, culture-loisirs, sport,...)
- ☒ Le maintien d'une offre médicale de qualité (renouvellement, équipements, ...)
- ☒ Le développement du haut-débit voire du très haut-débit, facteur d'attractivité résidentielle et économique

## EMPLOI & ACTIVITES ECONOMIQUES

### Dynamiques de l'emploi et de l'activité

#### y Des emplois en augmentation

Parallèlement à l'augmentation de la population, la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron a connu une augmentation du nombre d'emplois entre 1999 et 2010. D'après les données INSEE de 2010, le territoire comptait 2504 emplois pour 7756 habitants en 2010 contre 2241 emplois pour 7400 habitants en 1999, soit une amélioration du ratio habitants/emploi (3,1 en 2010 contre 3,3 en 1999). Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, cette augmentation n'est cependant pas homogène sur le territoire. Les deux principales communes du territoire, Caylus et Saint Antonin, sont celles qui ont accueillis la plupart des nouveaux emplois sur le territoire, respectivement 60,8% et 23,5% des 263 nouveaux emplois.

#### z Un taux d'activité qui progresse

	Nombre d'actifs en 2010	Nombre d'actifs en 1999	Evolution du nombre d'actifs	Taux d'activité en 2010	Taux d'activité en 1999	Taux de chômage en 2010	Taux de chômage en 1999
Montrosier	13	18	-5	70,6%	72,0%	25,0%	11,1%
Castanet	81	88	-7	58,3%	68,8%	9,9%	5,7%
Caylus	620	494	126	68,6%	63,7%	11,3%	9,7%
Cazals	91	66	25	59,9%	73,3%	14,3%	13,6%
Espinas	77	59	18	68,8%	67,0%	5,2%	10,2%
Féneyrols	69	70	-1	68,4%	72,9%	10,8%	27,1%
Ginals	67	56	11	64,4%	53,8%	7,7%	8,9%
Lacapelle-Livron	75	77	-2	71,3%	70,0%	5,2%	15,6%
Laguépie	239	236	3	62,8%	67,8%	15,5%	12,7%
Loze	58	39	19	71,6%	60,0%	17,2%	10,3%
Mouillac	41	24	17	73,2%	68,6%	12,2%	41,7%
Parisot	213	208	5	68,3%	68,9%	10,3%	11,1%
Puylagarde	141	131	10	67,6%	65,2%	8,0%	10,7%
Saint-Antonin-Noble-Val	739	707	32	68,6%	64,8%	13,3%	16,8%
Saint-Projet	117	83	34	68,0%	55,0%	10,4%	12,0%
Varen	219	244	-25	61,2%	60,5%	14,6%	20,9%
Verfeil	124	100	24	74,4%	57,1%	14,1%	17,0%
CCQRGA	2985	2700	285	67,1%	64,5%	12,1%	14,2%
Tarn et Garonne	107906	87688	20218	72,1%	68,6%	12,5%	13,4%

	Nombre d'emplois en 2010	Nombre d'emplois en 1999	Evolution du nombre d'emplois	%
Montrosier	5	4	1	32,0%
Castanet	47	60	-13	-21,2%
Caylus	771	611	160	26,1%
Cazals	19	24	-5	-20,5%
Espinas	34	28	6	22,2%
Féneyrols	47	25	22	86,3%
Ginals	30	40	-10	-23,9%
Lacapelle-Livron	24	29	-5	-17,7%
Laguépie	303	302	1	0,2%
Loze	23	21	2	9,7%
Mouillac	8	8	0	0,0%
Parisot	158	133	25	18,7%
Puylagarde	65	72	-7	-9,6%
Saint-Antonin-Noble-Val	696	634	62	9,8%
Saint-Projet	58	36	22	62,4%
Varen	157	161	-4	-2,4%
Verfeil	58	53	5	8,8%
CCQRGA	2504	2241	263	11,7%
Tarn et Garonne	85197	72519	12678	17,5%

De la même manière, le nombre d'actifs a globalement augmenté sur le territoire passant de 2700 en 1999 à 2985 en 2010. Seules les communes de Montrosier, Castanet, Féneyrols et Varen ont connu une diminution du nombre d'actifs.

Le taux d'activité suit la même tendance puisqu'il a lui aussi augmenté entre 1999 et 2010, passant de 64,5% à 67,1%. Ceci résulte de l'augmentation du nombre d'actifs conjointement à une augmentation de la population âgée de 15 à 64 ans et notamment de la tranche 45-59 ans. Le taux d'activité sur la communauté de communes reste cependant inférieur au taux du Tarn et Garonne qui est de 72,1% en 2010 et inférieur au taux national (72%).

## aa Les évolutions des catégories socio-professionnelles

Sur la période 1999-2010, l'évolution des catégories socio-professionnelles des actifs du territoire de QRGA se distingue de celle du département.

	2010		Evolution 1999-2010	
	CCQRGA	Tarn et Garonne	CCQRGA	Tarn et Garonne
<i>Actifs 15-64 ans Agriculteurs exploitants</i>	11,5%	4,2%	-18,6%	-33,0%
<i>Actifs 15-64 ans Artisans, Commerçants, Chefs entr.</i>	13,8%	7,4%	19,5%	15,6%
<i>Actifs 15-64 ans Cadres, Prof. intel. sup.</i>	10,7%	9,0%	65,5%	57,5%
<i>Actifs 15-64 ans Prof. intermédiaires</i>	16,5%	22,0%	5,1%	47,1%
<i>Actifs 15-64 ans Employés</i>	26,4%	30,4%	19,9%	26,9%
<i>Actifs 15-64 ans Ouvriers</i>	20,3%	26,1%	-0,2%	13,3%

Les évolutions au sein d'une même catégorie socio-professionnelle vont toutes dans le même sens, hormis pour les ouvriers, qui ont diminué très légèrement en proportion sur le territoire de QRGA alors qu'ils ont augmenté à l'échelle du département. Pour les autres catégories, on remarque cependant des différences notables :

- Une meilleure résistance de la catégorie des agriculteurs et exploitants
- Une dynamique de la catégorie des Professions intermédiaires très inférieure à celle du département

On remarque également que le territoire de QRGA compte des proportions plus fortes des catégories « Agriculteurs-exploitants » et « Artisans, commerçants, chefs d'entreprises » que dans le territoire départemental. C'est en revanche l'inverse pour les « professions intermédiaires » les « employés » et les « ouvriers ». En ce qui concerne la proportion de cadre, celle-ci est assez semblable à la moyenne départementale.

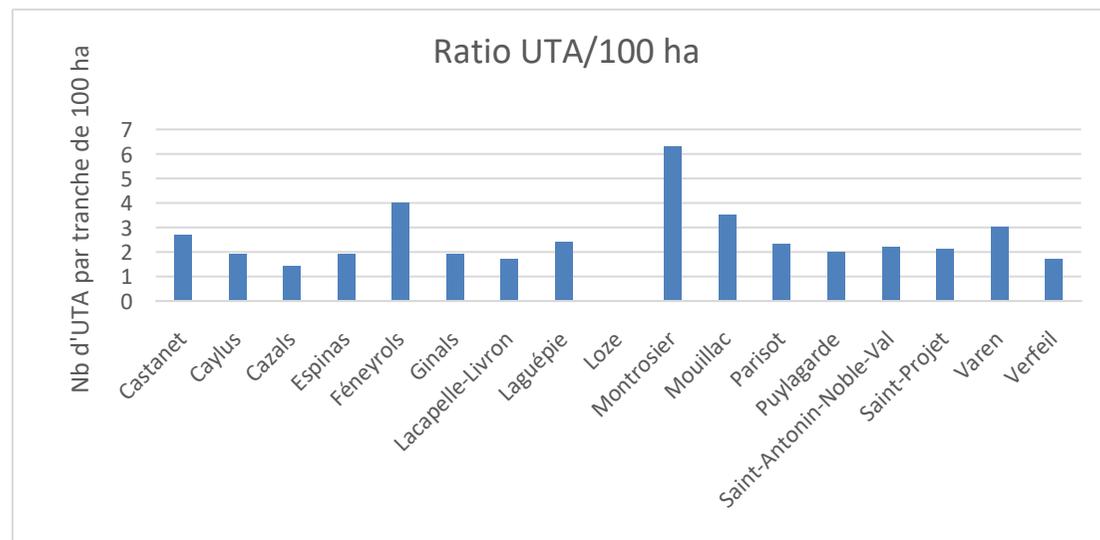
## Dynamique de l'emploi et de l'activité agricole en QRGA :

bb Volume d'UTA par commune :

	Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel			Superficie agricole utilisée en hectare		
	2010	2000	1988	2010	2000	1988
<u>Castanet</u>	29	35	60	1079	1100	1343
<u>Caylus</u>	83	121	162	4361	4432	3972
<u>Cazals</u>	9	18	28	640	618	604
<u>Espinas</u>	15	46	46	785	912	918
<u>Féneyrols</u>	28	28	21	699	742	539
<u>Ginals</u>	18	29	47	946	1004	1177
<u>Lacapelle-Livron</u>	12	20	33	718	912	814
<u>Laguépie</u>	14	15	22	587	601	540
<u>Loze</u>	nd	15	21	nd	289	282
<u>Montrosier</u>	1	2	4	16	11	35
<u>Mouillac</u>	6	5	15	173	180	253
<u>Parisot</u>	53	66	93	2278	2246	2210
<u>Puylagarde</u>	37	34	63	1872	1519	1471
<u>Saint-Antonin NV</u>	89	126	161	4053	3880	2966
<u>Saint-Projet</u>	18	21	46	841	888	1021
<u>Varen</u>	21	33	46	702	781	931
<u>Verfeil</u>	22	37	44	1291	1229	1192
	<b>455</b>	<b>651</b>	<b>912</b>	<b>21041</b>	<b>21344</b>	<b>20268</b>

Source : AGRESTE-RGA

Au-delà de l'évolution des SAU communales et des volumes d'UTA respectifs, la comparaison entre secteurs du territoire nécessite de disposer de valeurs plus « objectives ». Ainsi, en comptabilisant le nombre d'UTA par tranche de 100 ha, la visibilité de l'emploi de main d'œuvre agricole par commune apparaît de façon bien plus claire.



Source : CC QRGA avec données AGRESTE-RGA

En dehors de la commune de Loze (données non disponibles), et hormis les Communes de Féneyrols, Mouillac et Varen, on constate une certaine homogénéité du territoire en matière de besoins humains consacrés à l'activité agricole.

A l'échelle de QRGA, on relève un ratio moyen de 2,4 UTA pour 100 ha, avec un écart allant de 1,4 ha (Cazals) à 6,3 ha (Montrosier). Ceci étant, il apparaît difficile de considérer ces ratios sans prendre en compte la valeur agronomique des sols, et donc la nature des cultures présentes dans chaque commune. Notamment la présence plus ou moins forte de pépinières ou cultures sous serre explique les écarts constatés.

cc Une agriculture de groupe qui s'illustre comme une tendance de fond en QRGA10 :

<sup>10</sup> Diagnostic agricole territorial, Chambre d'Agriculture 82, février 2015.

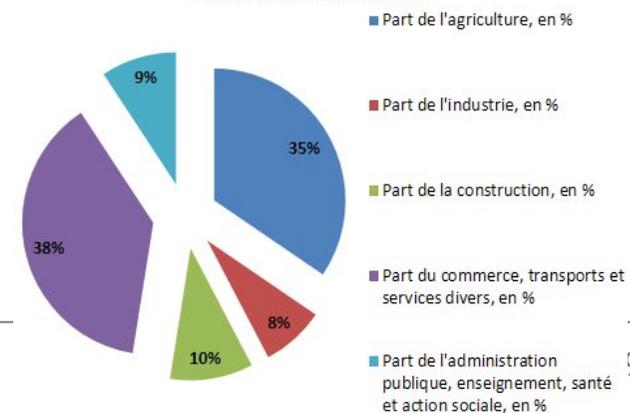
Le territoire compte 8 CUMA<sup>11</sup> distinctes, drainant chacune de 13 à 120 adhérents. Elles apportent localement un appui technique collectif auprès des exploitations et au service de l'activité agricole.

CUMA présentes sur le territoire en 2014 :

Libellé de commune	CUMA	Nombre d'adhérents
<u>Castanet</u>	CUMA DE GINALS CASTANET	32
Caylus	CUMA DE CAYLUS	38
<u>Cazals</u>	CUMA DE CAZALS	13
Espinas	CUMA D'ESPINAS MORDAGNE	38
<u>Laguépie</u>	CUMA DU LEZ	19
<u>Parisot</u>	CUMA DE PARISOT	120
Saint-Antonin-Noble-Val	CUMA DE ST ANTONIN	105
Verfeil	CUMA DE VERFEIL	15

Source : FDCUMA82

### Répartition des établissements par secteur d'activité



<sup>11</sup> Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

Les rencontres avec les agriculteurs du territoire ont permis de confirmer l'importance de l'agriculture de groupe. La tradition de solidarité et d'entraide se maintient, et se traduit par un réseau dense de CUMA, de coopératives ou de systèmes d'exploitation en commun permettant de dégager du temps libre et d'organiser le travail.

Tout cela contribue à maintenir une culture agricole propice à l'épanouissement de ceux qui pratiquent ce métier et des jeunes agriculteurs en particulier. Ceci étant on observe parallèlement une certaine progression de l'individualisme, en cohérence avec la tendance nationale qui s'opère depuis plusieurs années.

## Les activités économiques

### dd Les établissements du territoire

D'après les données issues de l'INSEE et CLAP, le territoire comptait au 31 décembre 2010, 1270 établissements actifs sur le territoire de Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron. A l'échelle du territoire, c'est le secteur du commerce, transports et services divers qui est le plus représenté avec 38,2%, suivi de près par l'agriculture avec 34,5%.

Viennent ensuite les secteurs de la construction (10,2%), de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (9,3%) puis de l'industrie (7,8%). Si pour ces 3 derniers secteurs cités, les proportions sont sensiblement identiques à celles du département, ce n'est pas le cas pour le secteur agricole, qui est bien plus représenté à l'échelle de la communauté de communes (34,5%) qu'à l'échelle départementale (26,4%), et inversement pour le secteur du commerce, transport et services divers qui est sous représenté à l'échelle locale (38,2%) par rapport à l'échelle départementale (45,6%).

Il est important de noter que la plupart des établissements présents sur le territoire ne comptent pas de salarié.

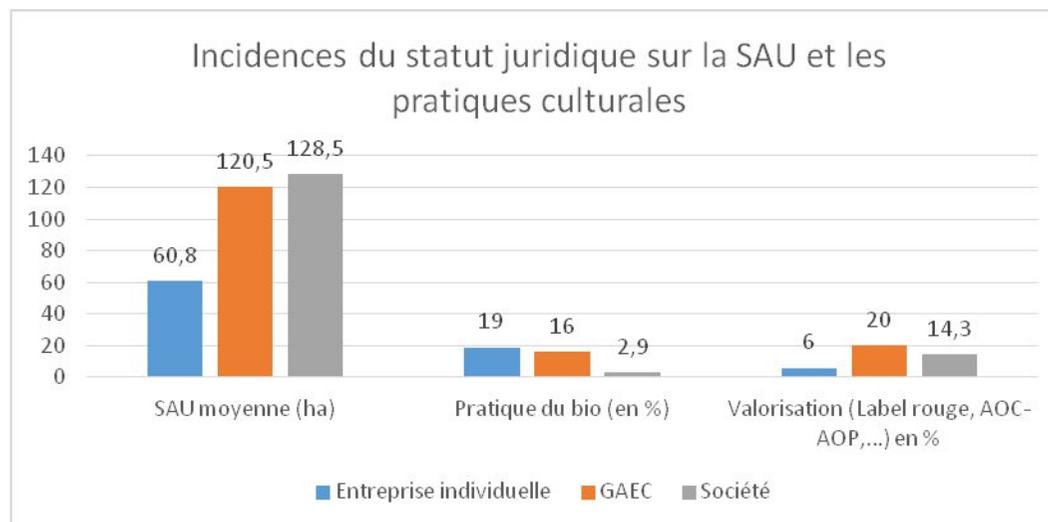
#### **Zoom à l'échelle communale :**

En mettant de côté le secteur agricole, les communes de Caylus, Laguëpie et Saint Antonin sont celles qui présentent l'offre la plus complète en termes d'industrie, d'entreprises de construction, de commerces et de services. Il s'agit des 3 polarités économiques principales du territoire. Les communes de Castanet, Parisot, Puylagarde et Varen peuvent être considérées comme des pôles économiques secondaires à l'échelle de la communauté de communes.

## ee Focus sur les exploitations agricoles de QRGA :

### ❖ Une variété de statuts juridiques mais une prédominance de l'entreprise individuelle<sup>12</sup> :

Sur les 160 exploitations interrogées, 100 relèvent du statut de l'entreprise individuelle, et 60 du statut sociétaire (dont 25 en GAEC et 35 en autre type de société).



Les exploitations ayant opté pour une formule sociétaire (GAEC et Sociétés) ont en moyenne une SAU près de deux fois supérieure à celles des entreprises individuelles. Les sociétés regroupant généralement plusieurs chefs d'exploitation il n'y a là rien que de très normal.

Un constat que l'enquête ne permet pas d'expliquer : 19% des entreprises individuelles se sont engagées dans une démarche d'agriculture biologique, soit trois points de plus que les GAEC et six fois plus que les sociétés. Il n'en demeure pas moins que l'agriculture biologique constitue en QRGA un mode d'exploitation relativement répandu, à plus forte raison pour les entreprises individuelles.

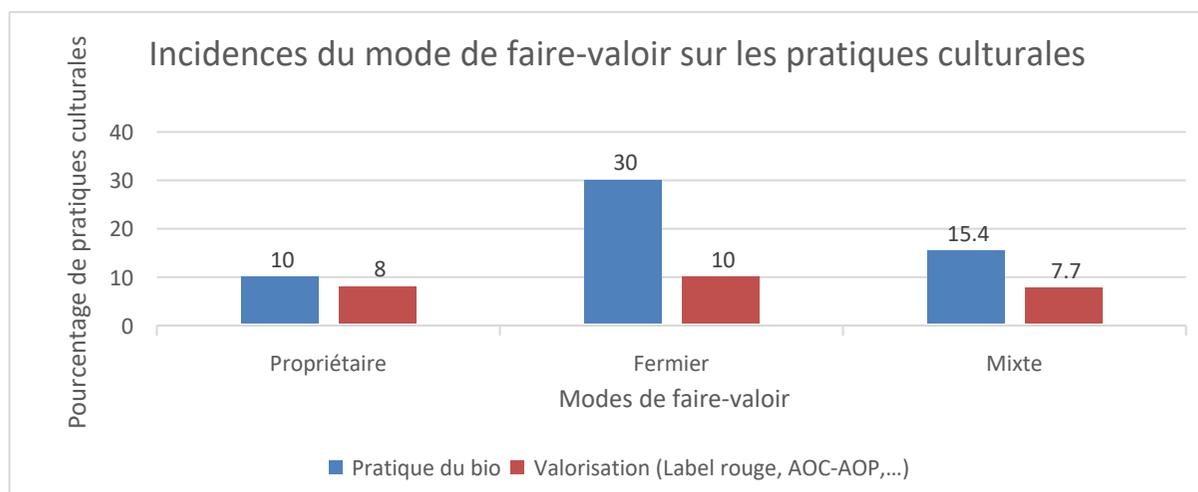
A l'inverse, il apparaît difficile de tirer un enseignement de l'engagement dans les différents modes de valorisation en fonction du statut juridique de l'exploitation. Ceci étant les formes sociétaires semblent plus favorables à une valorisation de leurs productions à travers les labels et AOC-AOP, qu'à un engagement dans l'agriculture biologique.

<sup>12</sup> Données issues des questionnaires remplis par plus de la moitié des agriculteurs du territoire

Une part majoritaire de chefs d'exploitation propriétaires de leurs terres, mais un développement du fermage<sup>13</sup> :

**Nota** : Afin de définir des catégories identifiables, des seuils ont été établis pour classer les chefs d'exploitation.

Sur l'ensemble des exploitations de la Communauté de Communes, 14 n'ont pas donné de réponse quant à leur mode faire-valoir. Sur les 146 restantes, 100 sont considérées comme « propriétaires »<sup>14</sup> (soit 68,5%), 20 comme « fermiers »<sup>15</sup> (soit 13,7%) et 26 rentrent dans la catégorie « mixte » (c'est-à-dire les exploitations dont la SAU en propriété est <50% et la SAU en fermage est <70%), soit 17,8%.



→ Il est frappant de constater qu'au-delà du taux de valorisation le plus élevé, 30% des fermiers sont engagés dans une démarche d'agriculture biologique. Cela représente le triple du taux correspondant aux propriétaires, et le double du taux correspondant aux exploitations dites « mixtes » (voir seuils évoqués précédemment). Il est ainsi possible d'en déduire que les fermiers, disposant de leurs terres pour une durée déterminée, ont une tendance plus importante à chercher une valorisation rapide et forte de leur(s) production(s). Celle valorisation permettant notamment d'optimiser la gestion de leurs terres avec des productions plus rémunératrices.

<sup>13</sup> Données issues des questionnaires remplis par plus de la moitié des agriculteurs du territoire

<sup>14</sup> Chef d'exploitation dont la part de SAU en propriété est supérieure à 50% du total

<sup>15</sup> Chef d'exploitation dont la part de SAU en fermage est supérieure à 70% du total

❖ *Surface Agricole Utile : quelle évolution de la taille des exploitations<sup>16</sup> ?*

SAU à l'échelle de la Communauté de Communes :

	<b>Superficie agricole utilisée (en ha)</b>
2010	<b>21041</b>
2000	<b>21344</b>
1988	<b>20268</b>

Source : AGRESTE-RGA 2010

La SAU intercommunale a donc légèrement progressé depuis 1988, malgré une baisse constatée entre 2000 et 2010.

Evolution du nombre d'exploitation sur le territoire de QRGA :

	<b>Nombre d'exploitations</b>
2010	<b>323</b>
2000	<b>435</b>
1988	<b>662</b>

Source : AGRESTE-RGA 2010

<sup>16</sup> *Diagnostic agricole territorial, Chambre d'Agriculture 82, février 2015*

Le territoire comptait 323 exploitations en 2010 [Source : AGRESTE-RGA]. Cet effectif des exploitations agricoles était de 435 en 2000 et 662 en 1988. La diminution est donc de -34% sur la période 1988/2000, puis de -26% sur la seconde période 2000/2010 (soit -51% sur la période totale).

Le niveau d'emploi (notion de « *Volume de travail* » au sens R.G.A.) a diminué de 1988 à 2000 de manière équivalente aux effectifs : baisse de 50% uniformément répartie sur la période totale. Le « *Volume de travail* » atteint 455 équivalents temps-plein en 2010.

Cette notion de volume de travail correspond à la contribution de l'ensemble de la main d'œuvre salariée et familiale sur les exploitations du territoire. Il est fréquent de constater que celle-ci diminue en valeur plus rapidement que le nombre d'exploitations (une conjoncture économique difficile et/ou un contexte négatif n'étant pas favorables à l'emploi salarié).

Cette diminution des effectifs et des emplois agricoles sur le territoire QRGA est conforme aux évolutions départementales en place sur le Tarn-et-Garonne : -28% puis -27% sur les deux périodes (1988 / 2000, 2000 / 2010) pour les effectifs 82, successivement -48% et -48% pour le volume de travail 82.

Les surfaces agricoles exploitées par les exploitations du territoire se sont maintenues, voire ont connu une légère hausse depuis 1988 (+4%). La baisse des effectifs d'exploitations a globalement été compensée par un agrandissement des exploitations en place (doublement de la SAU moyenne par exploitation : elle passe de 31ha à 65ha).

La taille moyenne des exploitations du territoire est importante au regard du contexte départemental (SAU 82 moyenne de 23ha en 1988 puis 40ha en 2010). Le Tarn-et-Garonne n'a d'ailleurs pas compensé sa démographie agricole déficitaire par un agrandissement de ses exploitations (recul de 8% de la SAU totale des exploitations tarn-et-garonnaises de 1988 à 2010. Faut-il voir là la conséquence de la forte urbanisation du reste du territoire départemental ?).

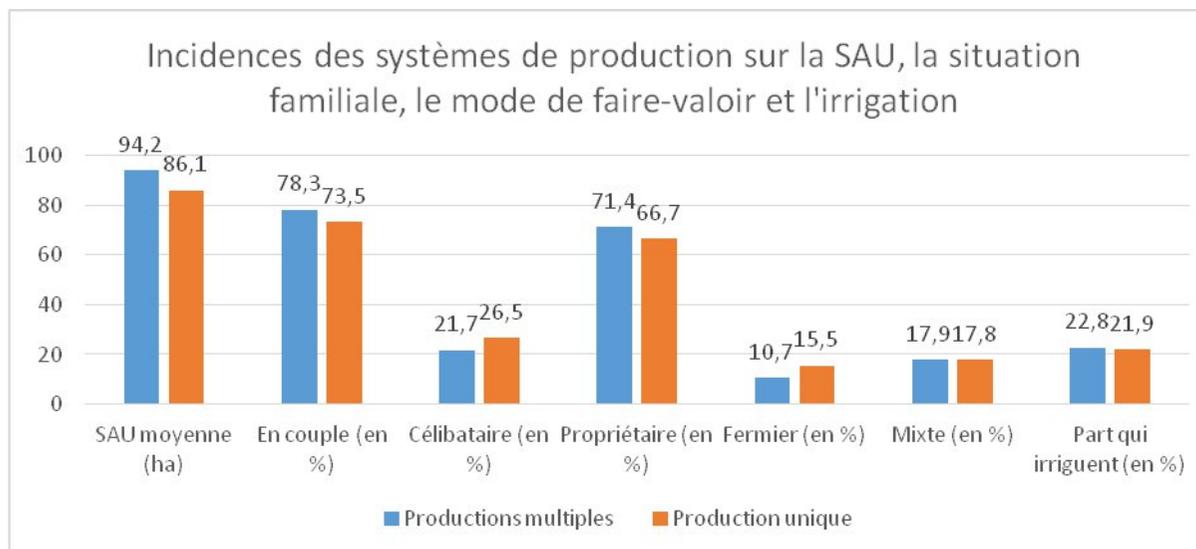
Toutefois la situation locale est hétérogène au sein des communes : 7 d'entre elles ont connu une baisse supérieure à 15% de la surface totale exploitée par leurs exploitations (*Castanet, Féneyrols, Ginals, Montrosier, Mouillac, Saint-Projet, Varen*). Ce recul a souvent été concomitant avec une diminution forte de leur nombre d'exploitations (jusqu'à -67% pour *Mouillac*)

#### ❖ *Perspectives de développement de l'agriculture en QRGA :*

➔ L'impact du mode de production choisi, d'après les réponses aux questionnaires<sup>17</sup> :

Sur les 160 exploitations interrogées, 2 n'ont pas répondu aux questions relatives au(x) système(s) de production. Les résultats figurant dans ce diagramme sont donc calculés sur un total de 158 exploitations. Sur le territoire de QRGA, on trouve 60 exploitations à productions multiples et 98 exploitations à production unique.

<sup>17</sup> Données issues des questionnaires remplis par plus de la moitié des agriculteurs du territoire

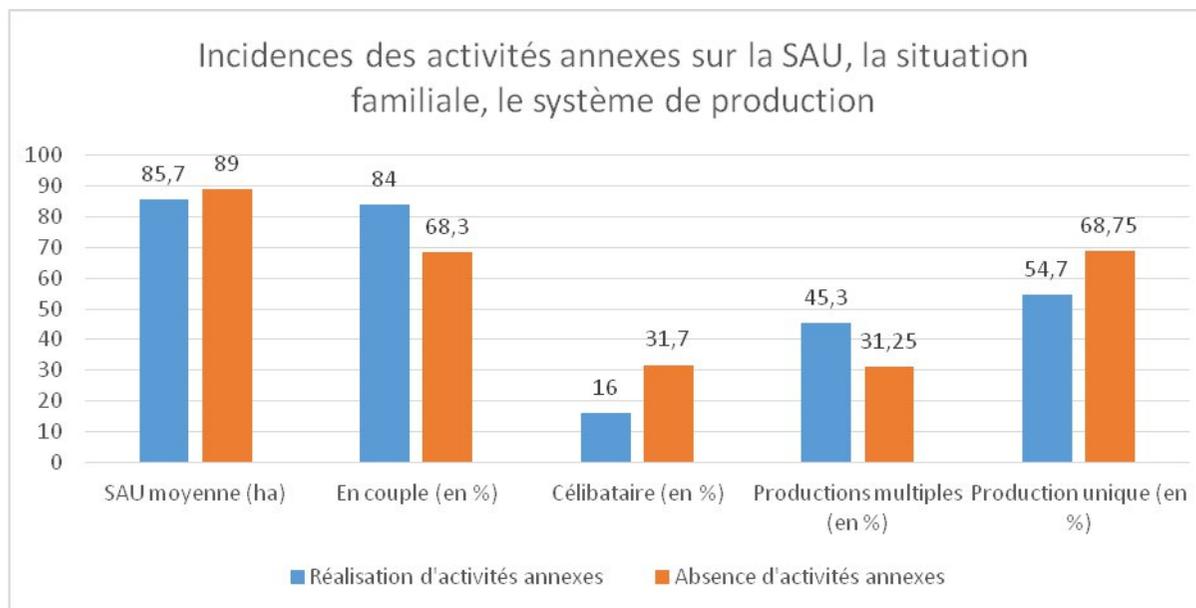


On observe qu'en matière de systèmes de production, les exploitations à productions multiples ont une SAU moyenne supérieure d'environ 8 ha à celle des exploitations à production unique, ce qui peut sembler logique au regard des besoins propres à chaque type de production.

En moyenne, les chefs d'exploitations à productions multiples sont également plus en couple (près de 5 points d'écart). On peut aisément imaginer que le fait d'être en couple favorise le développement ce type de production, par la répartition des tâches qui peut s'opérer entre les deux membres du couple. Les chefs d'exploitation sont majoritairement propriétaires de leurs terres, tendance qui se renforce pour les exploitations à productions multiples (près de 5 points d'écart). Ce même écart se retrouve mais inversé chez les fermiers, où les exploitations à production unique ont un écart positif de près de 5 points. Enfin l'irrigation, qui concerne 34 exploitations, n'est pas un facteur déterminant dans le choix de la pluri-production. Ainsi en QRGA, l'irrigation semble être un facteur de sécurisation des élevages.

→ Le développement d'activités annexes chez les chefs d'exploitation :

Sur les 160 exploitations interrogées, 3 n'ont pas répondu aux questions relatives au(x) activité(s) annexe(s). Les résultats figurant dans ce diagramme sont donc calculés sur un total de 157 exploitations. En QRGA, on trouve 75 exploitations ayant une ou plusieurs activités annexes soit 47.5% du total et 82 exploitations sans activité annexe : 52.5% du total.



On constate tout d'abord que la SAU moyenne est plus élevée pour les exploitations sans activité annexe. Cela paraît logique car le développement d'une activité annexe peut s'avérer chronophage et l'arbitrage du chef d'exploitation peut dès lors se faire dans le sens d'une SAU plus modeste. A moins que le fait d'être bloqué dans la croissance de sa SAU incite l'exploitant à rechercher une meilleure valorisation de sa capacité de travail et de son revenu dans des activités annexes. Il en va de même pour la situation familiale du chef d'exploitation. En effet, en présence d'activités annexes la part de chef d'exploitation en couple est d'environ 14 points supérieure à celle constatée en l'absence d'activité annexe.

Enfin il apparaît qu'une relation existe entre réalisation d'activités annexes et système de production : plus de 45% des exploitations avec activités annexes ont des productions multiples, alors que les exploitations sans activités annexes ne sont que 31 % à proposer des productions diversifiées. Les activités annexes semblent donc s'inscrire ici dans une logique de diversification d'activités. Dans le même temps on constate que plus des 2/3 des exploitations sans activité(s) annexe(s) ont un système de production unique. Cela traduit donc d'une part une diversification relativement forte des premières, et d'autre part une spécialisation particulièrement prononcée pour les secondes.



Cette carte nous indique tout d'abord qu'en ce qui concerne les exploitations ayant répondu au questionnaire, celles-ci sont globalement plus diversifiées dans la moitié sud du territoire qu'elles ne le sont dans la moitié nord.

La représentation ci-dessus met notamment en lumière la localisation, et parfois la forte proportion sur certaines communes, d'exploitations à production unique et sans activité annexe (à Saint-Projet et Caylus par exemple). A ce titre on peut craindre que les exploitations n'ayant pas diversifié leur production ni leur source de revenu sont donc plus spécialisées, et par conséquent plus vulnérables aux fluctuations des marchés.

## ff Des profils spécifiques par commune

Il est important de rappeler que l'ensemble du territoire est en Zone de Revitalisation Rurale, permettant des avantages fiscaux pour les établissements accueillis sur ce territoire. Quelques communes (Laguépie, Ginals, Castanet, Caylus et Mouillac) viennent d'être classées en zone AFR : possibilité de voir bonifier les aides accordées à la création d'entreprises.

### Zoom à l'échelle communale :

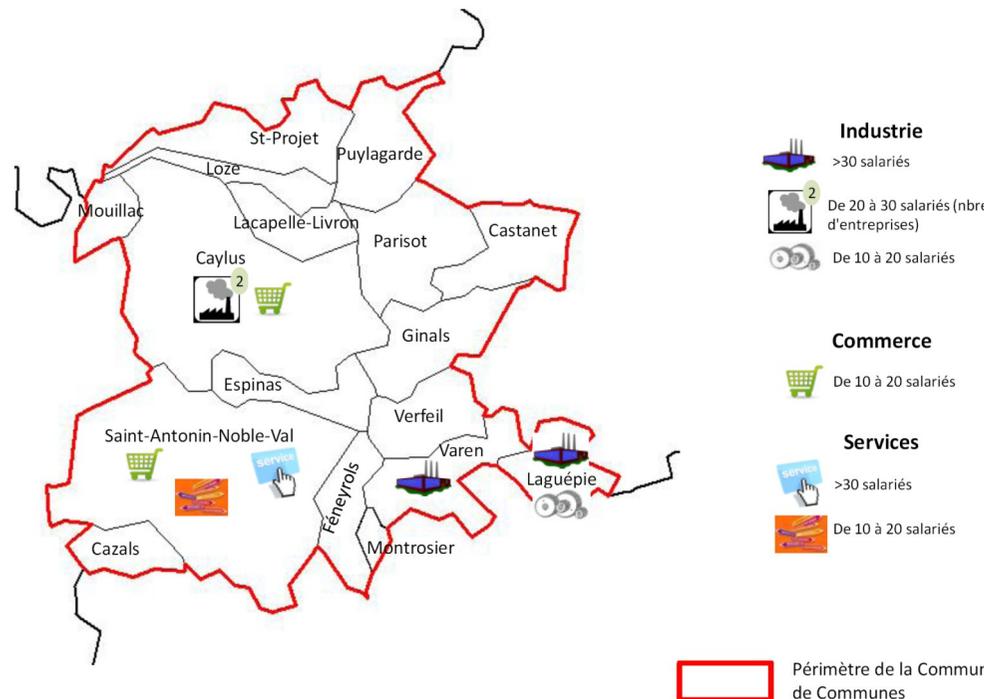
Les données issues de l'INSEE, de la CCI et de la CM s'accordent sur l'identification des polarités. Caylus, Laguépie et Saint Antonin Noble Val constituent les polarités principales du territoire alors que Castanet, Parisot, Puylagarde et Varen sont les pôles économiques secondaires.

Sur St Antonin-Noble-Val, l'attrait du marché et du site touristique permet un développement effectif d'une activité de commerce et de tourisme.

Sur Caylus, l'économie se structure plus autour du commerce et des services aux populations, une volonté politique mais qui reste fragile car elle est très liée au nombre de population de la commune et à sa croissance. **Le camp militaire** dont la majeure partie est située sur la commune **représente aussi un potentiel d'emploi et d'activités économiques.**

Sur Laguépie, une économie plus industrielle, porteuse d'emploi mais fragilisée par l'incertitude sur le maintien de certaines entreprises, en particulier l'entreprise de chaussures.

Sur Lexos et Varen, un potentiel de développement économique notamment aux abords de l'ancien site Lafarge.



## gg Artisanat, commerce et industrie

Les chiffres des immatriculations à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou à la Chambre des Métiers (CM) indiquent qu'en 2010, 409 établissements, sont présents sur le territoire de la QRGA. L'artisanat a une place importante sur le tissu économique local, comprenant un peu plus de la moitié des établissements :

- **260 artisans** immatriculés à la chambre des métiers, dont **2** de plus de 20 salariés. La CC QRGA dispose de la densité artisanale la plus importante du département avec une entreprise pour 33 habitants contre une pour 42 habitants à l'échelle du Tarn et Garonne.
- **194 entreprises** (commerce, service, industries) immatriculées à la CCI dont 3 de plus de 20 salariés. Sur les 194 établissements immatriculés à la CCI, le commerce (45%) et les services (49%) dominent largement sur l'industrie (6%) avec seulement 12 établissements « industriels » immatriculés sur le territoire. Cependant, malgré ce faible nombre, ce secteur reste porteur d'une dynamique économique avec des établissements souvent porteurs d'emploi.

La CCI a proposé une analyse de la pérennité des entreprises du territoire QRGA. Ces chiffres montrent une pérennité à 10 ans d'environ 1/3 des entreprises créées (sur les 34 entreprises créées en 2000, 11 sont toujours en activité en 2010), sur 5 ans d'activité entre 2005 et 2010, on retrouve encore 1/3 d'entreprises pérennes. Ces chiffres sont conformes aux chiffres régionaux.

Les chiffres d'immatriculation et de radiation à la CCI depuis 2000 montrent un dynamisme relatif du tissu économique. Il semble que sur les 2 à 3 dernières années par contre, les radiations sont importantes (perte de 10% des établissements commerciaux d'après les données CCI).

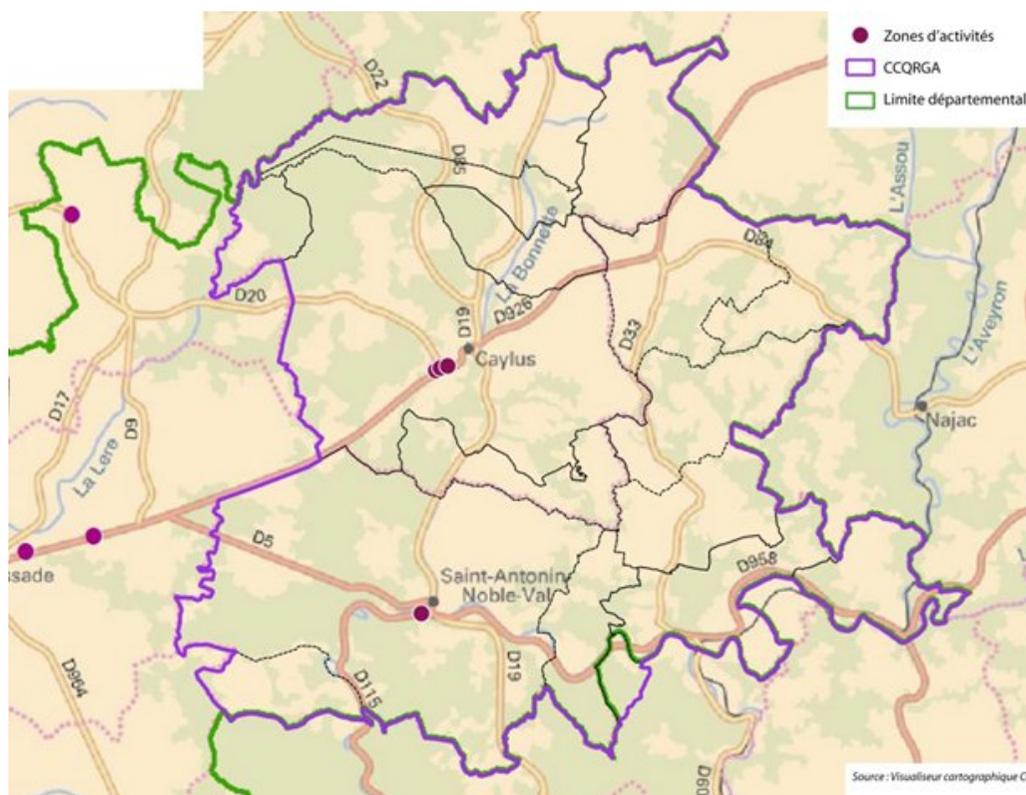
Il existe en revanche des différences selon les secteurs d'activité. En effet, si le secteur du commerce a été celui qui a le plus souffert des fermetures d'établissements, les secteurs de l'industrie et des services sont ceux qui ont bénéficié de la meilleure dynamique. La tendance à la faible dynamique des commerces sur la communauté de communes, qui fait pourtant une forte progression en Tarn et Garonne et en Midi-Pyrénées, peut s'expliquer par les caractéristiques d'un territoire dont la saisonnalité touristique peut engendrer la volatilité de certains commerces. La CCI recense 10 % d'activités commerciales en moins en un an sur le territoire. Ce secteur apparaît donc comme un des enjeux de la dynamique économique et de l'emploi sur QRGA. Cependant, si on constate une dynamique économique réelle sur le secteur des services et des structures relevant de l'industrie sur le territoire, les nouvelles créations sont peu porteuses d'emplois, l'enjeu est alors outre la pérennité de ces structures, d'en développer le potentiel de recrutement de salariés.

Cette tendance à la création d'activité sans dynamique d'emploi, n'est pas propre seulement à ce territoire mais est bien une tendance régionale et même nationale.

### ❖ Les zones d'activités

Sur la communauté de communes de QRGA, 4 zones d'activités sont recensées. On trouve 1 zone d'activité à Saint Antonin Noble Val, la zone d'activité de Fontales, d'une superficie de 30 200 m<sup>2</sup> à vocation industrielle qui est aujourd'hui occupée presque totalité (3 000 m<sup>2</sup> encore disponibles).

Les autres zones d'activité recensées sur le territoire se situent sur la commune de Caylus : La zone d'activité du Chirou, d'une superficie de 10 ha, occupée en totalité, la zone d'activité Pech de Rondols I, d'une superficie de 3,45 ha, à vocation généraliste dont 20 700 m<sup>2</sup> environ sont encore disponibles, et la zone d'activité Pech de Rondols II, d'une surface de 8 ha sur laquelle des lots vont prochainement être mis à la vente.



## hh Une agriculture diversifiée et marquée par une valorisation importante :

### ❖ Quelles productions sur le territoire ?

Les exploitations du territoire sont essentiellement tournées vers l'élevage (bovins, ovins, caprins, volailles), et nécessitent des besoins de main d'œuvre variables.

#### Orientations communales de productions agricoles :

Communes	Orientation technico-économique dominante de la commune (2010)
<u>Castanet</u>	Polyculture et polyélevage
Caylus	Autres herbivores
<u>Cazals</u>	Autres herbivores
Espinas	Polyculture et polyélevage
<u>Féneyrols</u>	Ovins et caprins
<u>Ginals</u>	Ovins et caprins
<u>Lacapelle-Livron</u>	Bovins mixte
<u>Laguépie</u>	Bovins mixte
<u>Loze</u>	Autres herbivores
<u>Montrosier</u>	Polyculture et polyélevage
<u>Mouillac</u>	Ovins et caprins
<u>Parisot</u>	Autres herbivores
<u>Puylagarde</u>	Bovins mixte
Saint-Antonin-Noble-Val	Autres herbivores
Saint-Projet	Ovins et caprins
<u>Varen</u>	Bovins mixte
Verfeil	Granivores mixtes

Source : AGRESTE-RGA

Toutes filières confondues, l'activité d'élevage représente 20 730 UGB<sup>18</sup> en 2010

Typologie globale des surfaces exploitées :

	2010	2000	1988
Terres Labourables	8 882	9 217	8 515
Cultures Permanentes <sup>2</sup>	15	79	144
Superficie Toujours en Herbe	12 025	12 020	11 550

*Surfaces exprimées en hectares - Source : AGRESTE-RGA*

Certaines communes du territoire ont des profils légèrement différenciés :

- Les communes du secteur agricole « *Rouergue* » ont pour les deux tiers d'entre elles en 2010 une proportion de surfaces labourables supérieure à la moyenne territoriale (plus grande polyvalence des exploitations vers les grandes cultures et/ou meilleure configuration topographique et agronomique des terres).
- Il est à noter également la présence en 2010 de Cultures Permanentes quasiment limitée à la seule commune de *Saint-Antonin-Noble-Val* (topographie plus favorable en vallée de l'Aveyron et disponibilité de la ressource en eau pour l'irrigation).

<sup>18</sup> Cheptel total exprimé en Unité de Gros Bétail (tous aliments).

- ❖ *Un apport de valeur ajoutée avec des Signes Officiels de Qualité, une agriculture biologique implantée et des circuits courts de commercialisation<sup>19</sup> :*

Les productions agricoles sous Signes Officiels de Qualité [SOQ] présentes sur le territoire sont exclusivement d'ordre animal. Les exploitations impliquées représentent 10% de l'effectif départemental concerné toutes productions confondues hors vin et surtout près d'un tiers des exploitations d'élevage départementales sous S.O.Q. (voir tableau ci-après). Il s'agit en grande partie d'exploitations relevant du statut sociétaire, ce qui semble logique au vu de la mobilisation de capital nécessaire à ce type de production.

Valorisation des productions sous forme de Signes Officiels de Qualité en 2010 :

Cantons	Ensemble des productions hors vin	Productions animales	Bovins	Ovins	Caprins	Lait et produits laitiers	Volailles	Autres produits animaux
Caylus	39	39	18	6	5	13	4	5
Saint-Antonin-Noble-Val	46	46	19	7	3	20	3	0
Tarn-et-Garonne	875	274	126	25	6	59	53	7

*Effectifs d'exploitations concernées par les SOQ - Source : AGRESTE-RGA*

<sup>19</sup> Diagnostic agricole territorial, Chambre d'agriculture 82, février 2015.

L'importance de cette valorisation des productions sous SOQ est en effet une des spécificités du territoire :

26% des exploitations présentes sur les deux cantons de Caylus et de Saint-Antonin-Noble Val et recensées en 2010 valorisent une partie de la production sous SOQ. Cette même proportion (hors vins) est de 17% pour le Tarn-et-Garonne

Les SOQ suivants sont notamment représentés sur la zone : Labels Rouges « Veau d'Aveyron et du Ségala », « Veau sous la mère », « Boeuf Limousin Blason Prestige », « Boeuf Blond d'Aquitaine », « Agneau Fermier du Quercy », « Agneau Lou Paillol », « Volailles fermières », AOP « Rocamadour », IGP « Canard à foie gras du Sud-Ouest », etc.

L'Agriculture Biologique est également bien implantée.

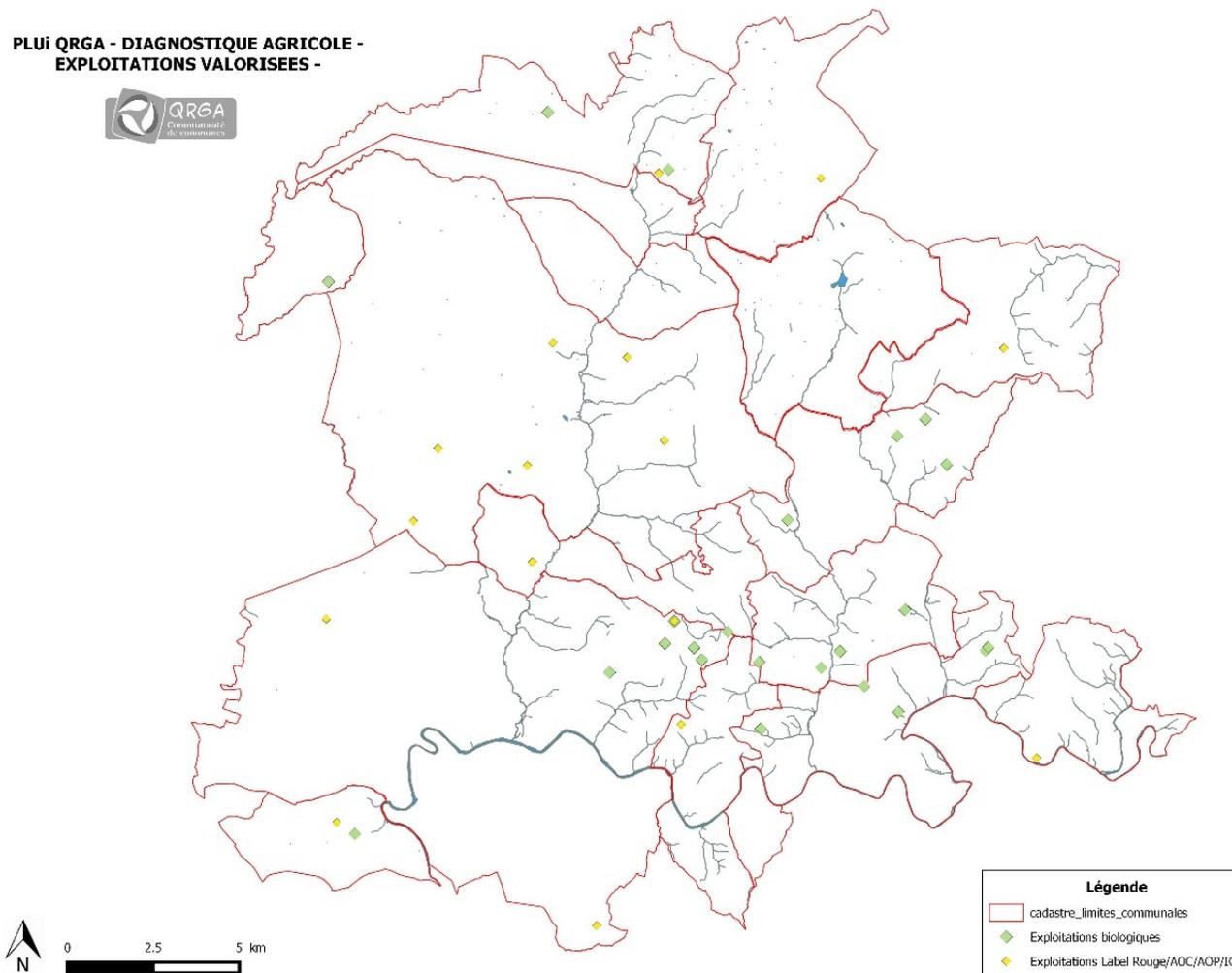
Les exploitations agricoles converties en AB et en cours de conversion représentent 8% de l'effectif total du territoire en 2010 (5% pour le département). Les surfaces concernées présentent un ratio équivalent (7% sur QRGA contre 4% dans le département en 2010).

#### Importance de l'Agriculture Biologique en 2010 :

Cantons	Exploitations ayant des surfaces ...		Surfaces en Agriculture Biologique (ha)			Effectifs en Agriculture Biologique		
	converties AB	en conversion AB	Ensemble SAU	converties	en conversion	Bovins	Ovins, caprins	Volailles
Caylus	S	S	106	S	S	S		
Saint-Antonin-Noble-Val	18	6	1 396	1 281	116	791	S	S
Tarn-et-Garonne	166	117	7 710	4 911	2 799	1 286	1 958	34 760

Source : AGRESTE-RGA

Au titre des modes de production, l'étude des questionnaires remplis par les agriculteurs nous permet, parmi les exploitations interrogées, de localiser sur la carte qui suit celles pratiquant le bio et celles s'inscrivant dans une autre démarche qualité (label, AOP-AOC, etc).



D'après les résultats des questionnaires, on constate que l'agriculture biologique se concentre sur la partie sud-est du territoire à l'inverse des exploitations labellisées hors bio, plus diffuses sur l'ensemble de QRGA. L'analyse de ces questionnaires nous confirme donc le poids, l'importance des productions agricoles valorisées en QRGA, sur lesquelles l'étude de la Chambre d'Agriculture s'est notamment penchée.

La commercialisation en circuits courts vient compléter la valorisation complémentaire des productions agricoles territoriales<sup>20</sup>.

Commercialisation des produits agricoles en circuits courts en 2010 :

Cantons	Nombre d'exploitations utilisant les circuits courts de commercialisation								
	Tous produits	Lait et produits laitiers	Œufs et volailles	Autres produits animaux	Légumes	Fruits	Miel	Vin	Autres produits alimentaires et non alimentaires
Caylus	20	5		11					8
Saint-Antonin-Noble-Val	36	5	6	24	6	5			5
Tarn-et-Garonne	1 066	25	146	145	324	370	33	56	178

Source : AGRESTE-RGA

<sup>20</sup> Diagnostic agricole territorial, Chambre d'agriculture 82, février 2015.

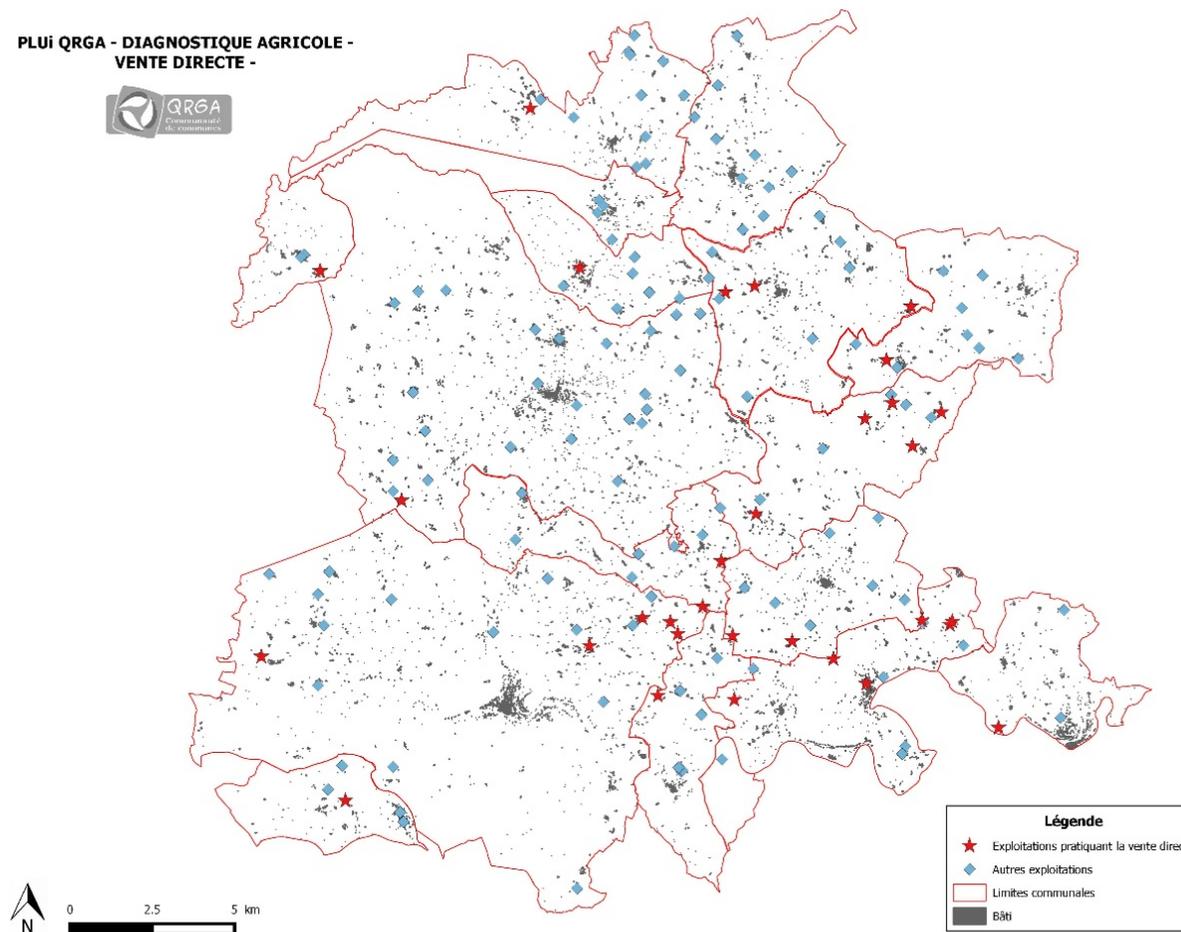
17% des exploitations du territoire commercialisent une partie de leurs productions sous forme de circuits courts : vente directe sur leur siège, marchés de plein-vent, etc. Cette proportion est de 20% pour l'ensemble du département.

Les produits concernés sont issues des élevages (viande, œufs) et des légumes (structures maraîchères).

La zone d'étude QRGA présente une fréquentation touristique pouvant être une source de développement pour la valorisation en direct de la production agricole. Toutefois, cette fréquentation présente un caractère saisonnier. En outre la localisation excentrée du territoire en Tarn-et-Garonne et son bassin de population modeste peut constituer des facteurs limitant.

L'attractivité touristique du territoire et l'image qu'il offre à ceux qui le visitent, permet donc de développer la vente directe des produits qui en sont issus. Cette vente directe en circuit court commence à s'organiser, avec même un magasin qui a ouvert sur le territoire, tenu par les producteurs eux-mêmes.

PLUi QRGA - DIAGNOSTIQUE AGRICOLE -  
VENTE DIRECTE -



D'après les questionnaires portant sur environ la moitié des exploitations, on constate que celles qui pratiquent la vente directe se concentrent notamment sur la partie sud-est du territoire, de la même manière que pour l'agriculture biologique. L'analyse de cette carte nous renseigne aussi sur la localisation de ces points de vente, au regard des principales zones urbanisées du territoire. Ainsi il apparaît notamment que les secteurs de Caylus, Puylagarde et Loze semblent moins dotés d'exploitations pratiquant la vente directe. Par conséquent ce sont autant de secteurs à investir pour les exploitations présentes sur ces communes.

## ii *Le tourisme : un secteur économique à développer*

### ❖ *Le tourisme lié aux activités de plein air*

Aujourd'hui l'offre touristique du territoire est essentiellement axée sur le tourisme de plein air. Le territoire bénéficie effectivement de nombreux atouts naturels et paysagers (Gorges de l'Aveyron, faible urbanisation, pas de grands axes de déplacements, ...) qui en font un lieu de choix et se situe à proximité de la grande agglomération Toulousaine et d'agglomérations moyennes comme Montauban, Albi et Rodez. Le territoire de QRGA se trouve localisé dans une position centrale autour de laquelle se trouvent des zones à fort pouvoir touristique : Cordes, Najac, Albi, Puycelsi, Penne, Bruniquel, etc.

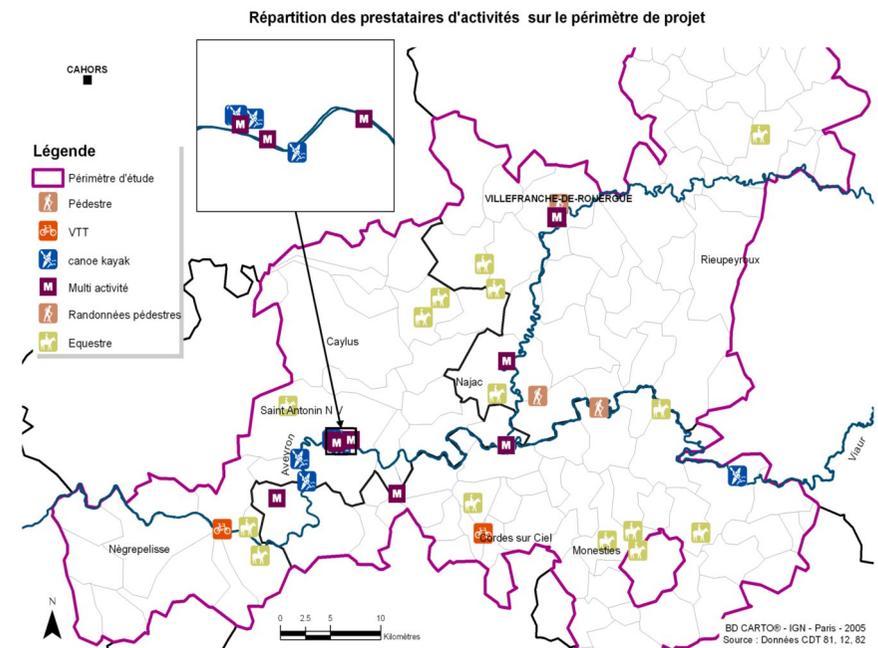
Dans ce cadre, la location du canoë est un pan important de l'économie touristique. On recense sur le territoire de QRGA onze prestataires pour l'activité de canoë-kayak.

Par ailleurs, des associations et entreprises sont installées à St-Antonin et permettent de larges propositions de sports comme Variation ou Nature Escapade proposant de l'escalade, du canoë, de la spéléologie, de l'équitation et du VTT. Enfin, deux sites d'escalade et un terrain de vol à voile sont proposés à St Antonin.

L'accueil des randonneurs fait aussi partie des caractéristiques touristiques du territoire. Des sentiers balisés de randonnées sont très présents sur le territoire et sont entretenus par la Communauté de Communes et les communes. Pour les faire connaître, la Communauté de Communes dispose d'un topo-guide de 38 randonnées à travers tout le territoire QRGA. Un topoguide de la Fédération Française de Randonnée pédestre est aussi édité mettant en valeur les itinéraires. En 2010, la Communauté de Communes a inauguré un sentier intercommunal de randonnée. Ce sentier d'environ 200 kilomètres traverse la majorité des communes appartenant à la Communauté à travers le Causse, le long des vallées de l'Aveyron, de la Bonnette, de la Seye et de la Baye. D'autres sentiers de grande randonnée existent sur le territoire, notamment le GR36 et le GR46. Ce champ touristique peut aussi être porteur de développement économique, en particulier dans son effet sur le commerce et l'hébergement.

L'activité VTT est aussi très développée sur le territoire intercommunal avec aujourd'hui deux espaces VTT labellisés par la fédération française de cyclisme-section VTT, portant à 1 218 kms le linéaire de sentiers VTT disponibles. Ces deux espaces forment un spot majeur pour la pratique du VTT tous niveaux, nature et ludique à découvrir à Saint-Antonin-Noble Val, Fenevrols, Varen, Laguéprie. Il s'agit de :

- L'espace VTT Viar Aveyron autour de Najac et Laguéprie avec 21 pistes
- L'espace gorges de l'Aveyron comprenant les secteurs de Saint-Antonin-Noble Val et de Cordes - Vaour avec 33 pistes.



Ces espaces sont mis en place et entretenus par les clubs, avec l'appui de l'Office de Tourisme de Saint-Antonin-Noble Val pour l'espace Gorges de l'Aveyron.

Le potentiel de développement de la pratique VTT existe aussi sur le secteur de Caylus et Parisot avec des structures d'hébergement adaptées à l'accueil de groupes sportifs. Toutefois, aucune démarche de labellisation des sentiers n'a été encore engagée à ce jour.

L'activité cyclo-touristique est aussi en développement. Outre l'activité sportive des clubs, la mise en tourisme est initiée dans le cadre du contrat de destination Tarn-et-Garonne qui prévoit le développement de l'itinérance à vélo le long de la véloroute des Gorges de l'Aveyron, inscrite au schéma régional des véloroutes et voies vertes.

On retrouve également les activités équestres sur le territoire avec 3 prestataires recensés sur la communauté de communes.

Le territoire est également propice aux activités de pêche et de chasse, avec notamment des réserves de chasses (parfois privées).

#### ❖ *Le tourisme lié au patrimoine naturel, culturel et architectural*

Le tourisme sur le territoire s'appuie également sur un patrimoine naturel, culturel et architectural assez riche hérité du passé (Abbaye de Beaulieu, château de la Reine Margot à St Projet, Jardins de Quercy à Verfeil, Grotte du Bosc à St Antonin Noble Val, villages médiévaux, bastides ...). Le syndicat mixte Pays Midi Quercy a d'ailleurs lancé une candidature au label Pays d'Arts et d'Histoire en 2012. Le dossier de candidature du Pays en vue de l'obtention de ce label devrait être présenté dans le courant de l'année 2015. Ce label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le projet de Pays d'art et d'histoire prend en compte tous les éléments du patrimoine constituant des marqueurs du territoire : naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, technique et ethnologique.

Les actions mises en œuvres doivent permettre de :

- sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale,
- initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- offrir au public touristique des visites « de qualité » par un personnel « qualifié ». Exemple de l'Office de Tourisme de Saint-Antonin qui a engagé une réelle démarche de qualification et de diversification de son offre de visites par le recours à un professionnel du guidage depuis 2012. Le projet en cours porté par la commune de Saint-Antonin sur la création d'un parcours d'interprétation du patrimoine dans le centre-bourg peut également être cité.

❖ *Un potentiel en matière d'agrotourisme*

En QRGA, terre d'éleveurs, la qualification de l'offre d'accueil sur les exploitations agricoles est aussi un enjeu. Les labels Bienvenue à la ferme et Accueil Paysan sont implantés sur le territoire. Il est important de continuer cette diversification qui contribue aussi au développement des débouchés commerciaux de proximité.

Il manque une ferme pédagogique sur le territoire. Une seule ferme auberge est en activité. Il n'existe aucune offre panier pique-nique ni casse-croûte. De nombreux exploitants agricoles font de la vente directe et de l'accueil à la ferme. Toutefois, ils ne sont pas inscrits dans des démarches qualité. L'enjeu réside dans la qualification et la professionnalisation de cette offre.

❖ *Une offre en hébergement globalement satisfaisante*

**Capacité d'accueil touristique en nombres de lits en 2013 - source Pays Midi-Quercy**

Commune	Hôtel	Village Vacances / résidences de tourisme	Chambre d'hôtes	Meublés	Autres (base nautique, wagon lits, roulotte)	Camping	Total
Castanet			9	54			63
Caylus	20	200	59	120		153	552
Cazals			2	14			16
Espinas				27			27
Feneyrols			10	22			32
Ginals				2			2
Lacapelle-Livron				13			13
Laguépie	20		14	77	41	126	278
Loze			10				10
Mouillac				5			5

Parisot			45	82	10	213	350
Puylagarde			4	17			21
Saint-Antonin			10	236		684	1023
Saint-Projet			15	34		75	124
Varen	5		9	62			76
Verfeil				45			
TOTAL	45	200	280	822	51	1332	2730

Les gîtes, les chambres d'hôtes et les meublés répertoriés sur le guide Pays Midi Quercy 2013 sont en nombre conséquent. Ils se situent principalement sur St-Antonin, Caylus et Varen.

En revanche, les offres d'hébergement hôtelières sont perçues comme insuffisantes. Les chiffres INSEE comptabilisent effectivement des pertes de capacités de structures et de capacité d'accueil entre 2007 et 2011, en particulier sur les hôtels.

Dans le cadre du diagnostic pour la structuration d'une offre d'accueil en QRGA, l'atelier Economique a largement commenté cette perte des hôtels qui aurait, semble-t-il, freiné le développement du secteur de l'hébergement. En effet, la dynamique insufflée par des structures professionnelles comme les hôtels (communication, plage d'ouverture larges, accueil de groupes possible ...) n'est pas forcément reprise par les autres acteurs hébergeurs. Le travail d'assemblage et de mise en réseau des petites structures d'hébergement, souvent peu professionnalisées, n'est pas réalisé et constitue une attente des professionnels rencontrés.

Le Pays Midi-Quercy dispose de données sur l'hébergement :

- 48 % de la capacité d'accueil en lits marchands du territoire se trouve en hôtellerie de plein air
- 30 % de l'offre concerne les locations saisonnières (classées, labellisées ou « non classées, non labellisées »
- Viennent ensuite les chambres d'hôtes, qui représentent 10 % de l'offre marchande globale. L'hôtellerie traditionnelle représente 1,5 % du parc d'hébergement sur le territoire.

L'offre marchande est donc principalement saisonnière puisque la majorité des campings du territoire n'ouvrent leurs portes qu'à partir du mois d'avril pour ceux qui disposent de solutions d'hébergement de type Habitations Légères de Loisirs (HLL).

L'offre marchande est aussi caractérisée par de petites unités, ce qui pénalise l'accueil de groupes notamment en formule de type hôtelière. En particulier, l'hôtellerie en CC QRGA se compose de 45 lits (21 chambres d'hôtel) répartis sur 2 établissements localisés à Laguépie et Caylus.

La quantité et la répartition géographique des établissements proposant des locations saisonnières et des chambres d'hôtes est favorable (bien équilibrées/répartie sur le territoire). Par contre, des disparités d'un point de vue qualitatif sont observées et il existe de nombreux établissements non classés, non labellisés, sans compter le développement d'une offre sauvage.

Aussi, il est constaté un maillage insuffisant des hébergements sur les itinéraires de randonnée. Il existe un gîte d'étapes et de groupe de grande capacité à Saint-Antonin complété par deux autres petits gîtes d'étape en centre-bourg ; ainsi qu'un autre gîte d'étape à Parisot, de petite capacité, chez un agriculteur. Le gîte d'étape à Espinas est fermé.

L'importance de l'hébergement non marchand est à noter, comme réservoir de clientèles touristiques.

Globalement, sur le territoire, un effort qualitatif est à fournir (pour une montée en gamme et une politique « plus produit » : diversification de produits en lien avec l'hébergement existant) ainsi qu'un effort de mise en réseau. Il existe aussi un enjeu quantitatif sur de l'hébergement de type hôtelier capable d'accueillir un groupe de 50 personnes minimum et sur de l'hébergement de type gîte d'étape.

### ❖ *Une structuration de la filière touristique engagée*

L'image de cette région est positive, de par ses paysages divers, ses activités de pleine nature, sa personnalité, la présence de l'Aveyron et de ses affluents, ... mais sa reconnaissance reste faible à l'extérieur. Par ailleurs, la saison est encore courte et ne dépasse pas deux mois.

Trois offices du tourisme (Caylus, St-Antonin et Laguépie) et trois Syndicat d'Initiative (Espinas, Varen et Verfeil) sont présents sur le territoire. Leurs actions restent encore faibles malgré leur structuration en cours (Office de Tourisme pluri-municipal autour de Caylus qui regroupe depuis 2005 les communes de Caylus, Lacapelle-Livron, Loze, Saint Projet, Parisot et Castanet).

L'office de Tourisme de Saint-Antonin-Noble Val s'est fortement professionnalisé ces dernières années, même s'il n'agit encore qu'à une échelle communale. L'office de tourisme pluri-communal basé à Caylus agit pour le compte de plusieurs communes mais, dans cet office, ainsi que dans celui de Laguépie, les moyens humains et financiers restent limités.

L'action en cours à l'échelle du Pays Midi-Quercy interroge le modèle de réorganisation des Offices de Tourisme le plus pertinent pour conduire ne stratégie de développement touristique.

La mise en réseau des OT à l'échelle du Pays existe depuis 2001 et donne lieu chaque année à l'élaboration d'actions collectives (éditions, salons, équipements, ...).

### ❖ *Des procédures en cours visant à améliorer l'offre touristique*

Afin d'améliorer la visibilité touristique du territoire et proposer une offre claire et organisée, le Pays Midi Quercy, le Pays de l'Albigeois et des Bastides et le Pays du Rouergue Occidental ont lancé en 2010 un projet de coopération interterritoriale afin de développer le tourisme durable dans les gorges de l'Aveyron et la Vallée du Viaur. A travers ce projet, il s'agit de construire une destination touristique attractive, reposant sur un réseau d'acteurs territoriaux constitué autour de valeurs communes et sur une offre touristique durable de qualité : « Aveyron Viaur Rivières sauvages ». Ce projet interterritorial doit répondre à 4 finalités :

- Construire une offre touristique répondant aux objectifs énoncés dans le cadre des ateliers thématiques sur le tourisme durable et aux objectifs de la politique régionale de tourisme durable
- Accompagner la qualification des acteurs touristiques des Pays en s'engageant dans une démarche de progrès basée sur un appui technique individuel et collectif
- Expérimenter le concept de tourisme durable sur une destination pilote : les vallées de l'Aveyron et du Viaur, pour ensuite l'étendre à l'ensemble des 3 Pays
- Favoriser l'itinérance douce dans les vallées du Viaur et de l'Aveyron

Par ailleurs, le Pays Midi Quercy a lancé en parallèle en 2011 l'élaboration d'un schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur la rivière Aveyron. Pour le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy et plus largement pour les collectivités, les objectifs et motivations de cette étude sont multiples :

- Mieux cerner le marché actuel des pratiques, leurs enjeux pour les territoires, ainsi que leurs tendances, besoins et perspectives

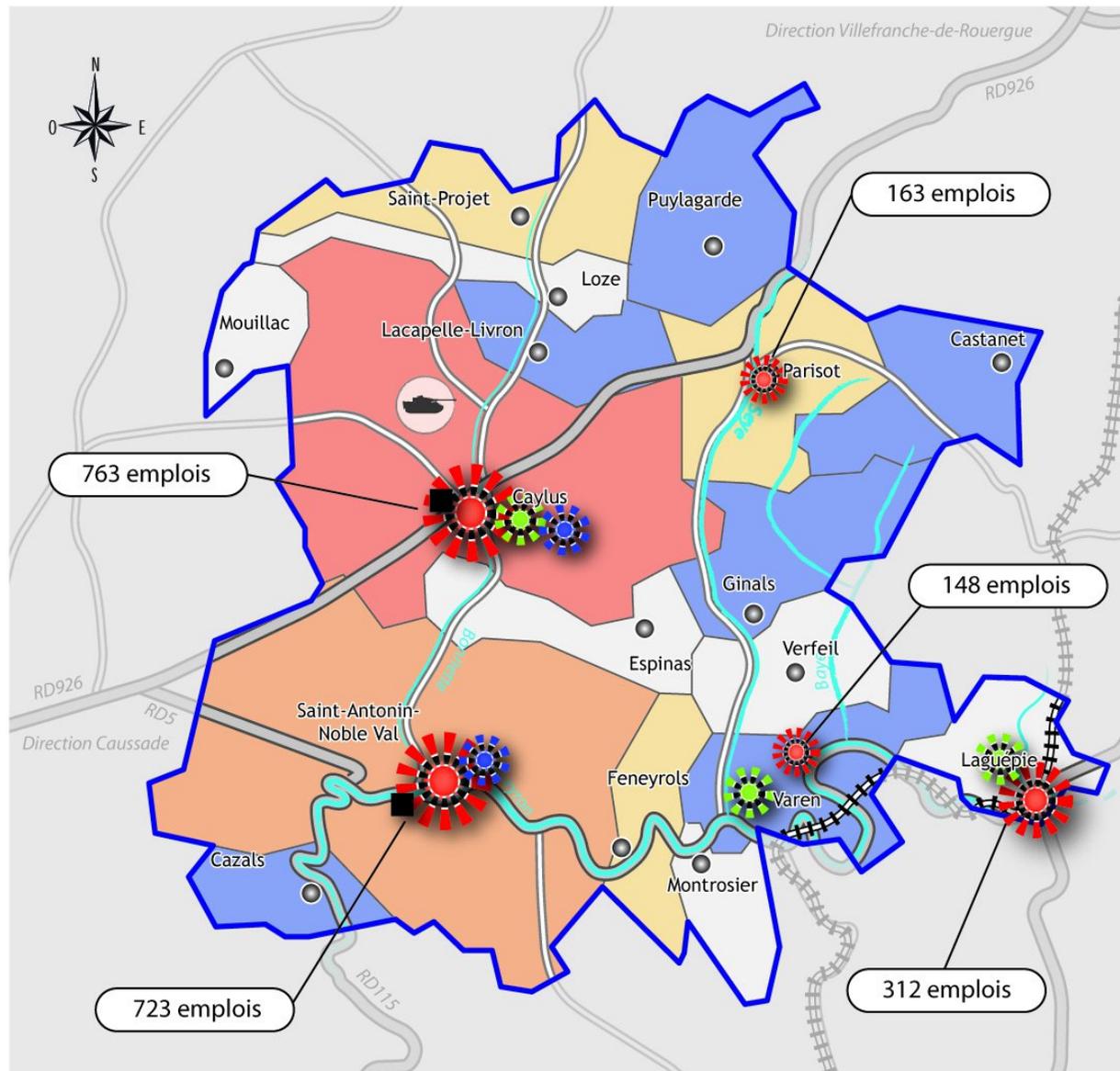
- Prendre en compte l'ensemble des intérêts et usages, dans une perspective de conciliation
- Définir une stratégie et des actions de développement durables, au regard de l'ensemble des enjeux, notamment environnementaux
- Répondre à un besoin immédiat d'aménagement d'un site pour un parcours majeur.

Dans le cadre de cette étude, des aménagements de sites le long de la rivière ont été préconisés. Une géolocalisation précise des sites existe et la nature des aménagements à réaliser a été identifiée.

Récemment, le Syndicat Mixte Pays Midi Quercy s'est lancé dans un partenariat avec une entreprise locale « Wasi » dans le cadre de l'OPEN DATA (mise à disposition de tous les publics de l'ensemble des données des administrations publiques et des entreprises privées exerçant une mission de service public) afin de développer un véritable outil d'aide à la décision et permettant une synthèse des informations accessibles au grand public améliorant ainsi la compréhension par ce dernier. Actuellement en phase de développement, deux thématiques ont été expérimentées : les circuits courts de proximité ainsi que le tourisme via le guide « Destination Famille ». D'autres thématiques comme le plan climat territorial, les énergies renouvelables ou la culture et le patrimoine devraient suivre rapidement.

Une action portée par la Communauté de Communes est en cours pour concrétiser l'étude de dynamisation touristique lancée par le Pays Midi-Quercy.

## EMPLOI & ACTIVITES ECONOMIQUES : SYNTHESE



- Réseau routier principal
  - Réseau routier secondaire
  - Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
  - Réseau hydrographique
- 
- Principaux pôles d'emplois
  - Un nombre d'emplois et un taux d'activités en hausse entre 1999 et 2010
- Communes connaissant une hausse importante du nombre d'emplois entre 1999 et 2010
- Entre 160 et 170 emplois supplémentaires
  - Entre 60 et 70 emplois supplémentaires
  - Entre 20 et 30 emplois supplémentaires
  - Communes connaissant une perte d'emplois
- Une activité industrielle source importante d'emplois salariés
  - Une activité commerciale source importante d'emplois salariés
- Les zones d'activités économiques (Caylus, Saint-Antonin)
  - Camp militaire de Caylus pourvoyeur d'emplois
  - Un territoire intercommunal marqué par :
    - Une part importante d'agriculteurs exploitants, d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises en comparaison avec le département du Tarn et Garonne
    - Une économie dominée par les activités de services et l'agriculture
    - Une filière agricole très présente mais fragilisée par des problèmes d'installations et de reprises d'exploitations
    - Un classement en zone de revitalisation rurale
    - Un potentiel touristique important

Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

## ATOUTS-OPPORTUNITES :

- + Un taux d'activité en augmentation et un taux de chômage en baisse
- + Une bonne répartition des emplois, localisés principalement sur Caylus et Saint Antonin, mais aussi sur les autres polarités des autres bassins de vie (Laguépie, Parisot, Varen)
- + 70% des actifs résident sur le territoire y travaille
- + Le classement en Zone de Revitalisation Rurale, permettant des avantages fiscaux pour les établissements accueillis sur ce territoire
- + Une filière agricole très présente
- + Le camp militaire de Caylus pourvoyeur d'emplois
- + La qualité des paysages et du patrimoine contribuant fortement à l'attractivité touristique de QRGA
- + Zone AFR permettant d'abonder les aides à la création d'entreprises

## FAIBLESSES-MENACES :

- De nombreux établissements sans salariés
- Une dynamique de création d'entreprise peu créatrice d'emploi
- Un secteur du commerce qui connaît des difficultés
- Un secteur agricole en déclin avec des problèmes d'installations et de reprises d'exploitations
- Un accès au foncier difficile ne facilitant pas l'installation de nouveaux agriculteurs

## ENJEUX :

- ☒ La structuration d'une offre foncière de qualité, éviter le « coffret électrique au milieu des champs »
- ☒ L'implantation sur les bourgs centre dotés d'équipements (pour les sites d'accueil à structurer)
- ☒ La qualité de l'insertion paysagère des zones d'activités, notamment en entrée de ville/village
- ☒ Le développement d'activités au sein des différentes communes (au sein des bourgs ou dans d'anciens bâtiments agricoles par changement d'affectation), et notamment les extensions d'entreprises ou déploiement
- ☒ La reprise des exploitations agricoles en limitant le développement résidentiel à proximité (notamment au regard de l'orientation technico-économique principale : l'élevage)
- ☒ La facilitation des implantations agricoles en limitant les contraintes réglementaires dans les secteurs « peu sensibles »
- ☒ Le raccordement des principaux espaces d'accueil d'activités au très haut débit
- ☒ La structuration et le développement du secteur touristique et la médiation du patrimoine à travers de nouveaux outils et supports

# TRANSPORTS & DEPLACEMENTS

## Les infrastructures de transports

### a. Le réseau routier

#### ❖ Une accessibilité au réseau autoroutier inégale

La communauté de communes se trouve être contournée par les infrastructures autoroutières.

La communauté de communes est bordée dans sa partie ouest par l'autoroute A20.

Les bourgs de Cazals, Saint-Antonin, Caylus et Mouillac se situent à moins d'une demi-heure de l'échangeur de Caussade.

Les communes les plus éloignées sont pour leur part à près d'une heure du réseau autoroutier.

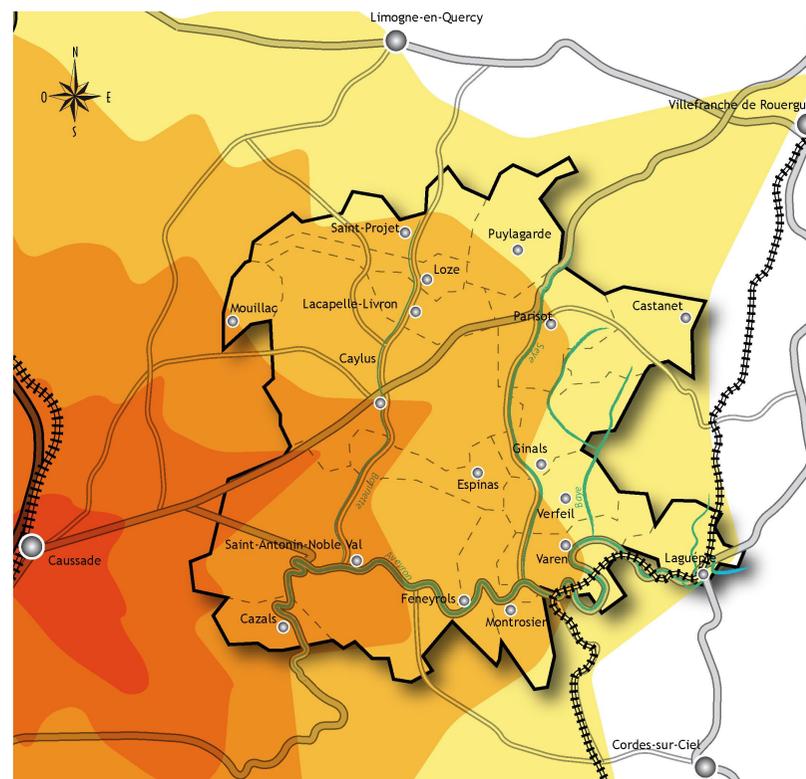
#### Légende

- Autoroute A20
- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée
- Réseau hydrographique

#### Temps d'accès en minutes à l'échangeur autoroutier de Caussade en voiture

> source : <http://cartoo.dyndns.org/>

- Moins de 10 min
- 10 à 20 min
- 20 à 30 min
- 30 à 40 min
- 40 à 50 min



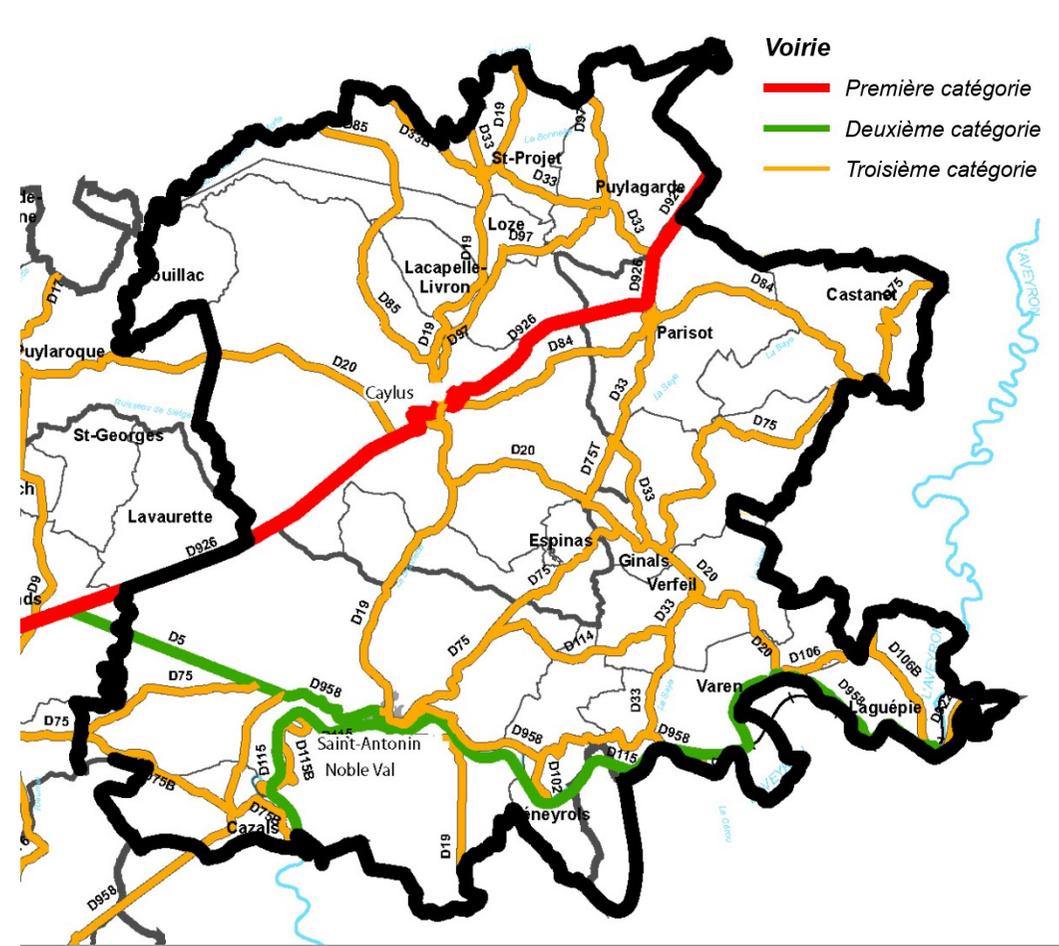
❖ *Un réseau routier départemental organisé autour de quatre axes structurants : la RD926, la RD115, la RD5 et la RD958*

Le réseau routier départemental s'organise selon trois types de desserte (voir carte ci-contre) :

- Les routes départementales de première catégorie : la RD 926. Il s'agit de l'axe principal du territoire qui permet de relier Caussade à Villefranche de Rouergue, en passant par Caylus et Parisot. Il s'agit de l'axe supportant le plus important trafic routier (entre 4 000 et 5 500 véhicules/jour). Cet axe est classé comme Itinéraire Grande Circulation. Le trafic poids lourds y est également important.
- les routes départementales de deuxième catégorie : RD115, RD5 et RD958. Ces axes correspondent au tracé de l'Aveyron et permettent de rejoindre la RD926 (via la RD5).
- Le réseau de troisième catégorie, jouant un rôle de desserte et de jonction entre les bourgs du territoire et les différents hameaux, principalement selon un axe nord-sud. Ces axes sont parfois sinueux. La RD20 et la RD33 relient Albi à la RD926 en direction de Villefranche-de-Rouergue.

A partir de ce réseau départemental, des routes et chemins communaux permettent d'irriguer l'ensemble du territoire.

*Le réseau routier départemental*



Source : Conseil Général du Tarn-et-Garonne

## b. Les réseaux de transports en commun

### ❖ *La desserte aérienne*

Il existe un aérodrome situé à Caylus au lieu-dit « Barron » destiné à des activités de type loisirs ou sportives, mais qui n'est donc pas porteur d'enjeux en termes de transport aérien.

Dans l'environnement du territoire, quatre aéroports sont susceptibles d'assurer du trafic de passagers :

- En premier lieu, l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, accessible en environ 1h15 depuis le territoire. Avec plus de 5 millions de passagers, il s'agit du 4ème aéroport provincial français.
- L'aéroport d'intérêt régional d'Albi, bien équipé mais qui n'accueille que très peu de passagers (4.260 en 2004) et sans ligne régulière du fait de la concurrence de l'aéroport toulousain.
- L'aéroport d'intérêt régional de Castres-Mazamet, qui propose 3 lignes régulières à destination de Paris-Orly et Lyon Saint-Exupéry et Ajaccio. Il a accueilli près de 38.000 passagers en 2010.
- L'aéroport d'intérêt régional de Rodez en direction de l'Europe du Nord.

### ❖ Le réseau TER de la région Midi-Pyrénées

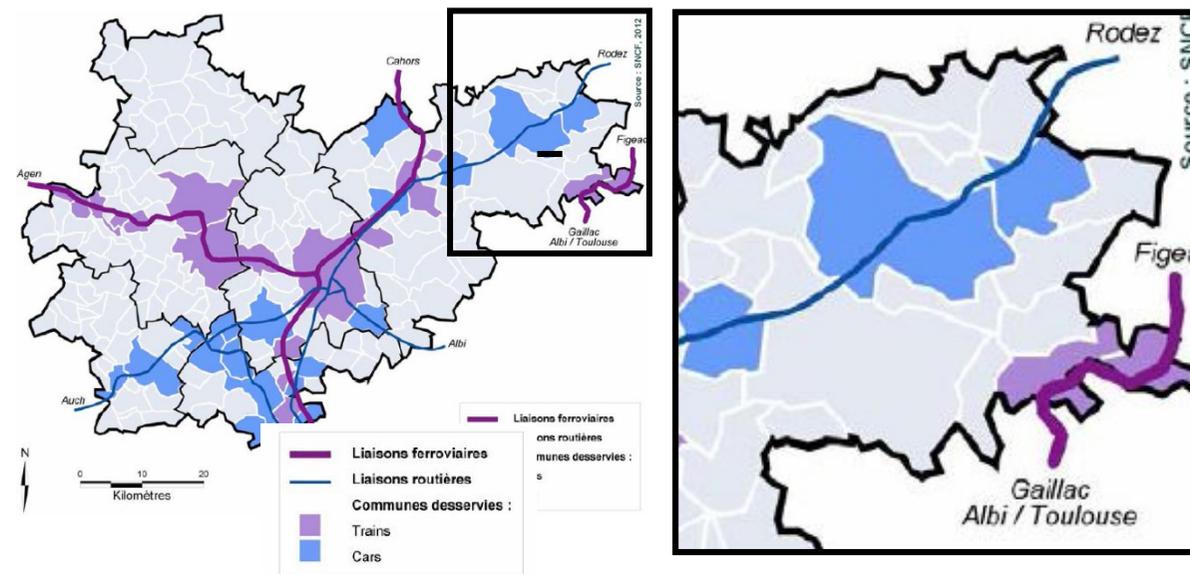
Il existe deux gares sur le territoire situées à Laguëpie et Lexos (commune de Varen). Les gares de Laguëpie et Lexos sont desservies par les lignes TER : ligne 3 Toulouse-Figeac-Aurillac et ligne 4 Albi-Gaillac-Figeac.

Les liens ferroviaires avec Paris sont compliqués. Avant la liaison se faisait directement depuis le territoire. Désormais, il faut se rendre à Caussade ou Montauban.

Compte tenu des horaires de passages et de l'absence de billetterie, leur utilisation pour faire des déplacements domicile-travail est quelque peu compliquée. Toutefois, le nombre de voyages annuels est en augmentation sur les dernières années sur ces deux gares après avoir connus une baisse sur les années précédentes. Ce constat souligne que la demande de desserte ferroviaire existe.

Par ailleurs, la ligne routière TER 914 assurant la liaison Montauban-Rodez, effectue 1 aller-retour par jour et s'arrête à Caylus et Parisot.

### Lignes et dessertes du réseau régional



❖ *Le réseau interurbain du Conseil Général du Tarn-et-Garonne*

La majorité des communes du territoire (11) est desservie par des lignes régulières du Conseil Général du Tarn-et-Garonne.

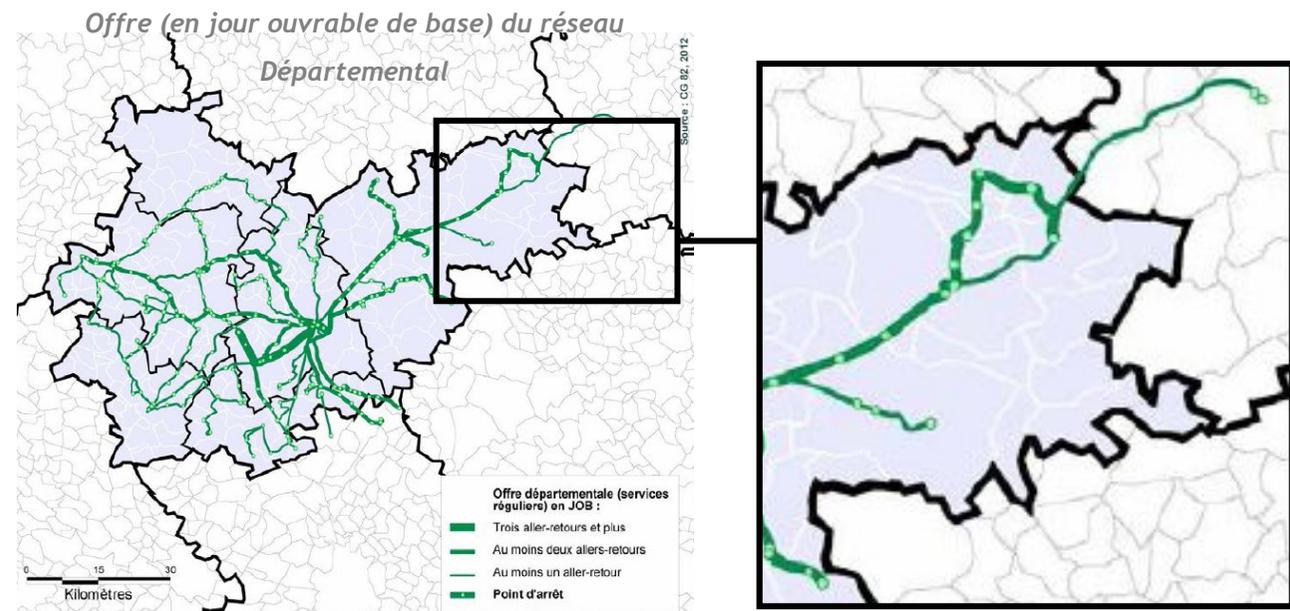
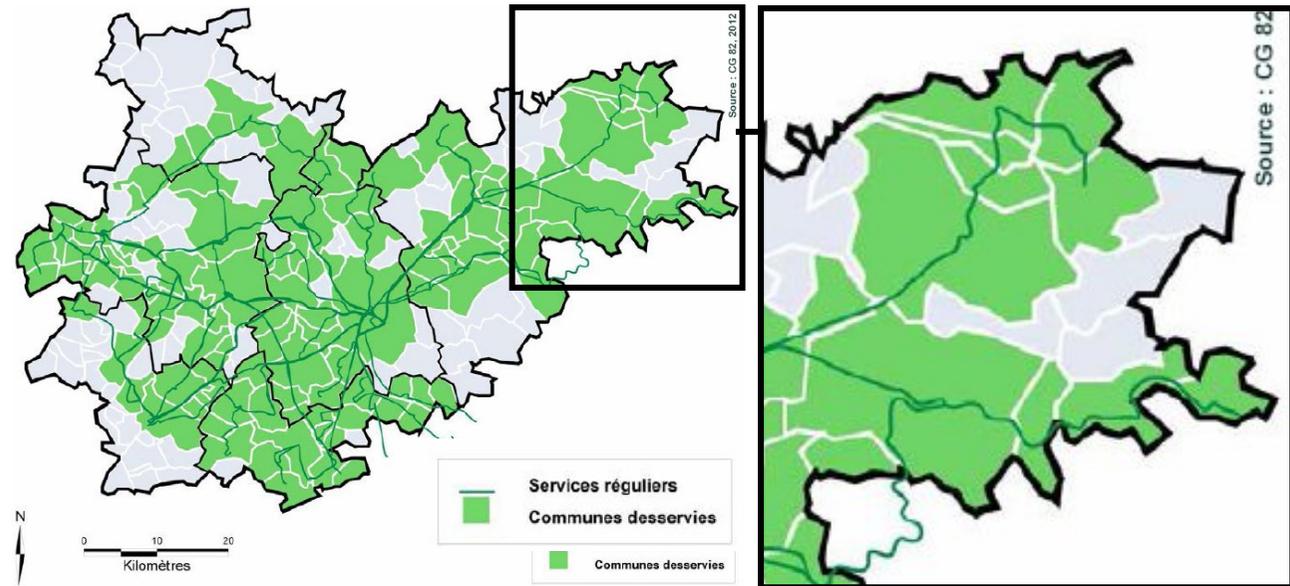
Néanmoins cette offre de transports en commun présente certaines limites :

- dédiées aux scolaires, ces lignes apparaissent peu adaptées à d'autres usages (offre limitée aux périodes et aux horaires scolaires).
- l'offre d'une certaine consistance (plus de deux allers-retours quotidiens) est limitée à un nombre réduit de services et semble répondre davantage à des contraintes de desserte scolaire plutôt qu'à une préoccupation de maillage des principaux pôles de bassins de vie.

Sur le territoire de la CC-QRGA, la liaison RD926-D19-D33 (desservant Caylus, Lacapelle-Livron, Loze, Saint-Projet, Puylagarde et Parisot) et la liaison D5-D926 (desservant Saint-Antonin-Noble Val) représentent les secteurs les mieux desservis. Par conséquent un déficit de transports en commun réguliers est constaté sur la partie Sud, notamment pour faire le lien avec les gares de Lexos-Varen et Laguépie.

Source : Conseil Général du Tarn-et-Garonne

*Lignes et dessertes du réseau départemental*



❖ *Le réseau de transport à la demande Verlibus*

Dès 2002, consciente de la contrainte que représentait le manque de transport collectif sur le territoire et, d'autre part des besoins d'une partie de la population, la Communauté de communes a mis en place un Transport à la Demande (TAD). C'est un outil de mobilité local que les habitants doivent encore s'approprier.

Face à sa fréquentation irrégulière, le dispositif a été refondé et relancé au mois de janvier 2011 sous le nom de Verlibus.

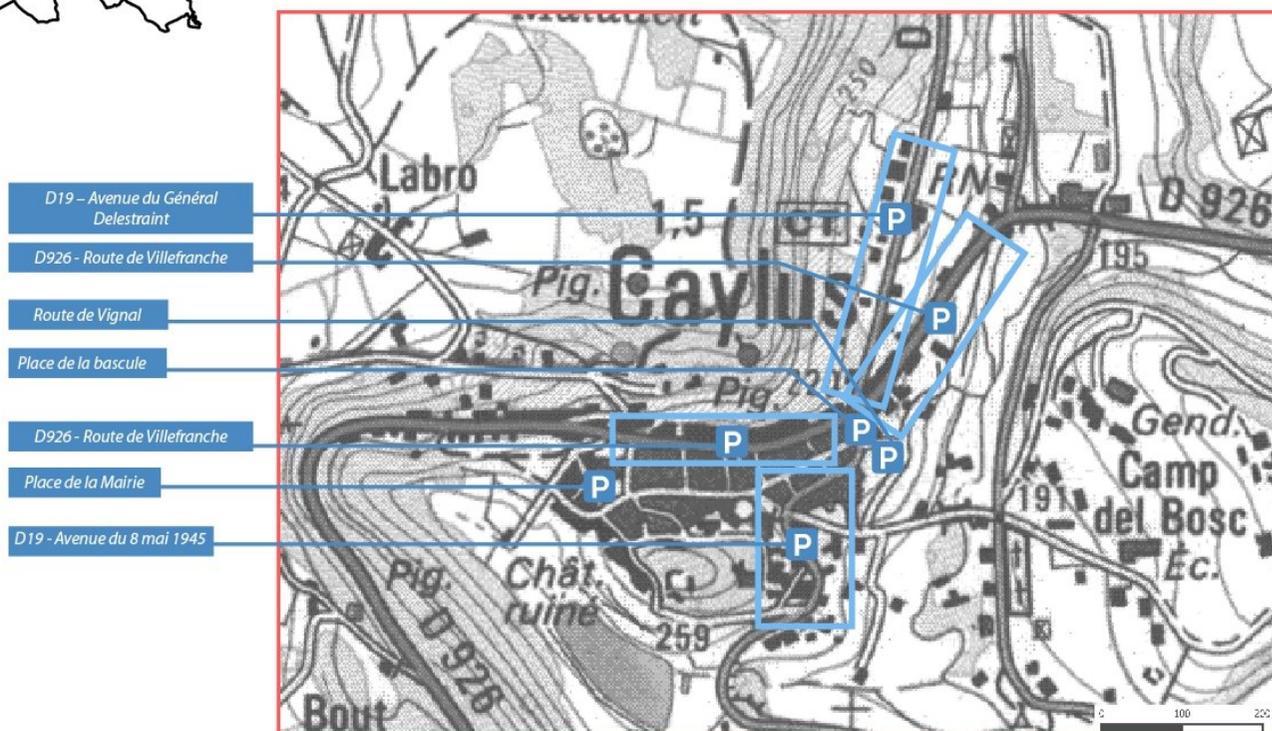
Le service de TAD est destiné à toutes les personnes habitant l'une des 17 communes du territoire et pour tout utilisateur quel que soit sa situation.

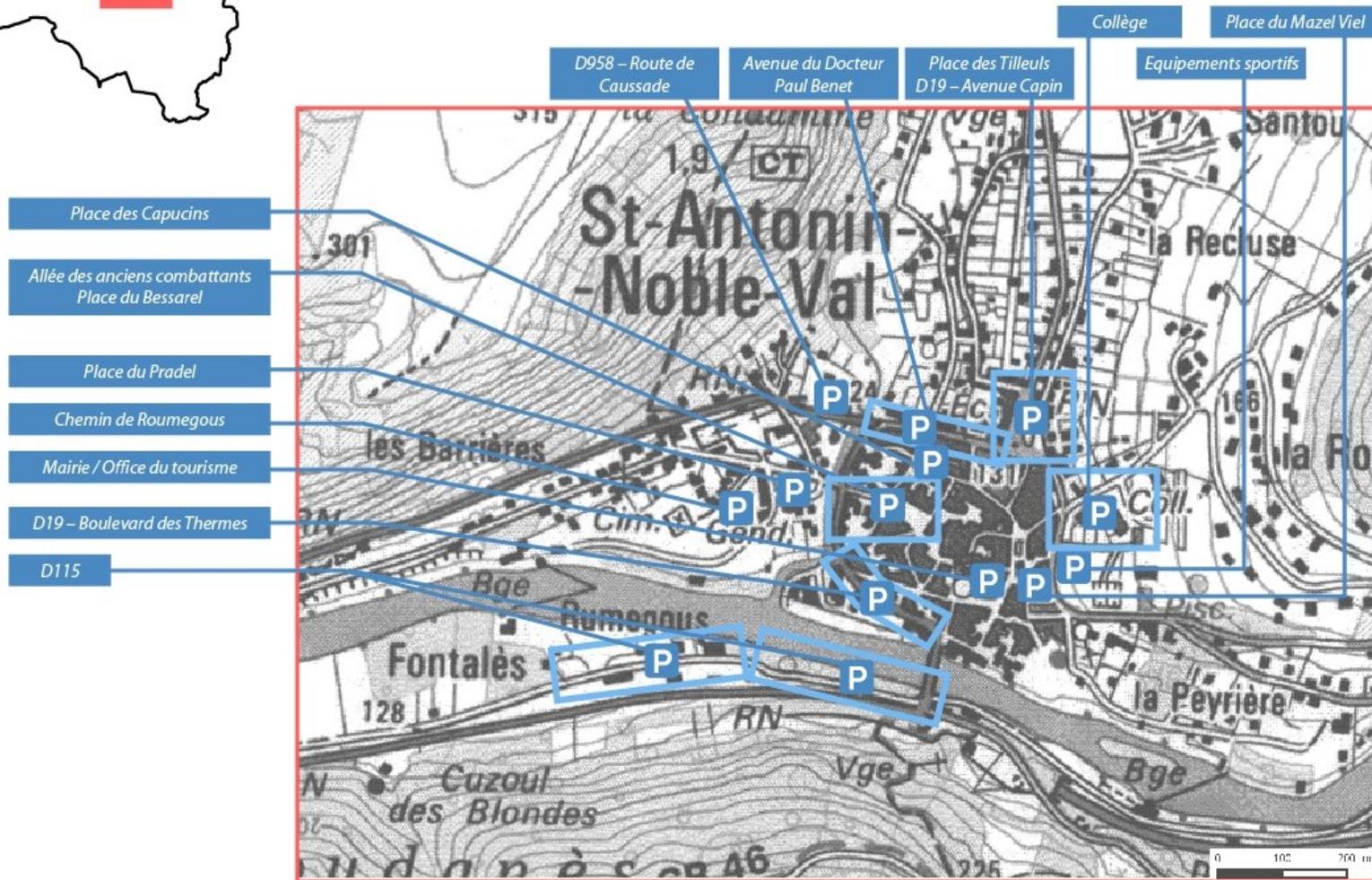
Dix trajets sont à la disposition des habitants, leur permettant l'accès à des lieux et des services sur l'ensemble du territoire : santé, services publics, banque, notaire. Les principaux marchés du territoire ont aussi leur ligne et leurs horaires. Enfin, des gares aussi sont accessibles pour une mobilité vers les grandes villes de la région : Toulouse, Villefranche-de-Rouergue, Montauban et Albi.

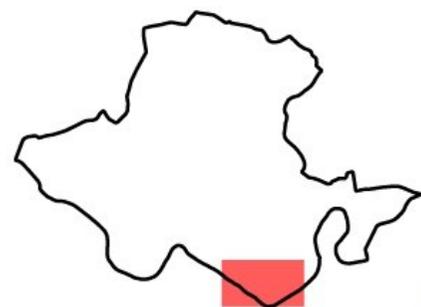
Une réservation est nécessaire au moins la veille et les tarifs aller-retour coutent entre 3€ pour l'aller simple le moins cher et 6,50 € pour le tarif maximum aller-retour.

## Inventaire des capacités de stationnement

Sur le territoire de la communauté de communes, les principales capacités de stationnement sont localisées sur les bourgs de Saint-Antonin-Noble Val, Caylus, Laguépie, Parisot, Varen et Verfeil. Sur le reste du territoire, les principales capacités de stationnement peuvent être présentes aux abords d'équipements publics (salle des fêtes ...). Au regard des caractéristiques rurales du territoire, le stationnement n'est pas une problématique majeure même si en période estivale les besoins apparaissent plus importants en lien avec la fréquentation touristique.





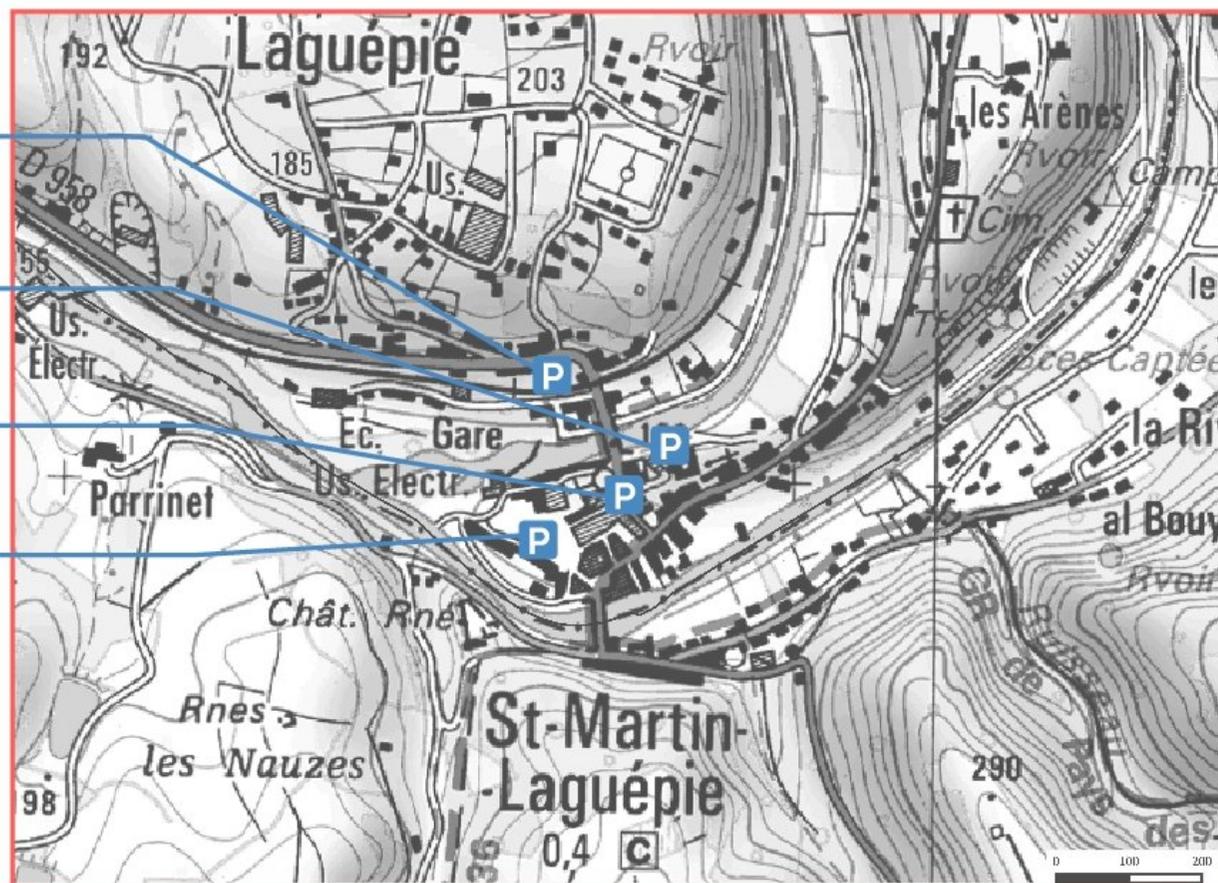


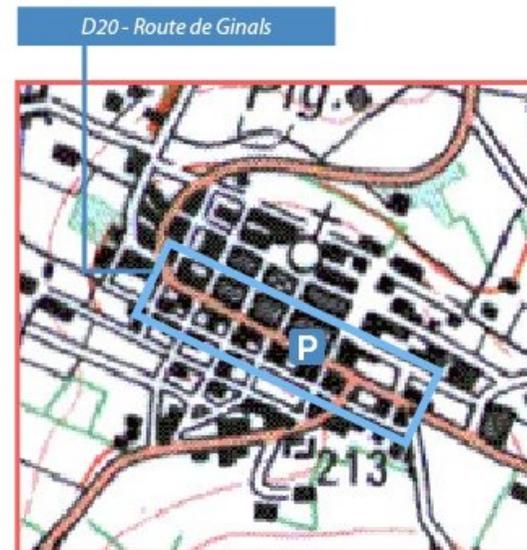
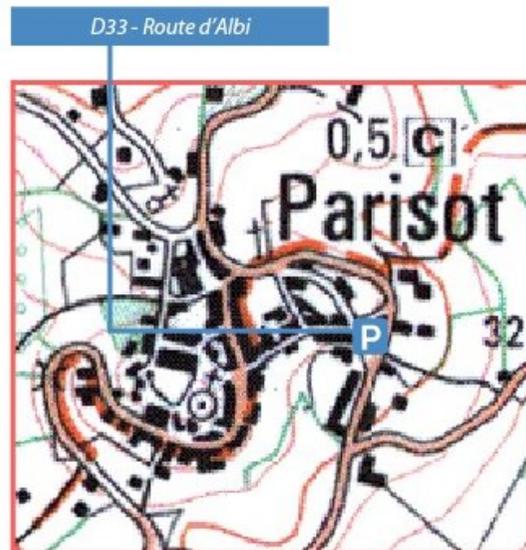
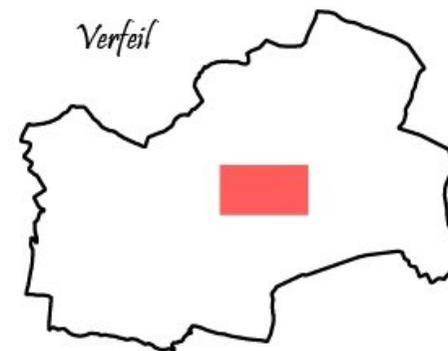
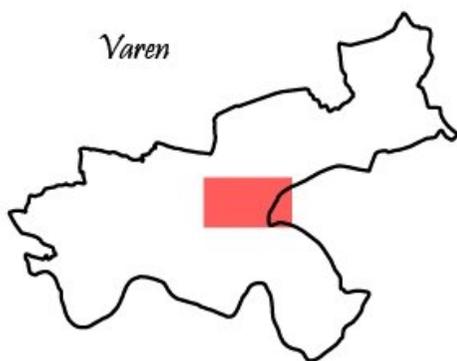
D958 Route de Varen

Quai de la Libération

Rue de la Liberté

Place





## Analyse des mobilités

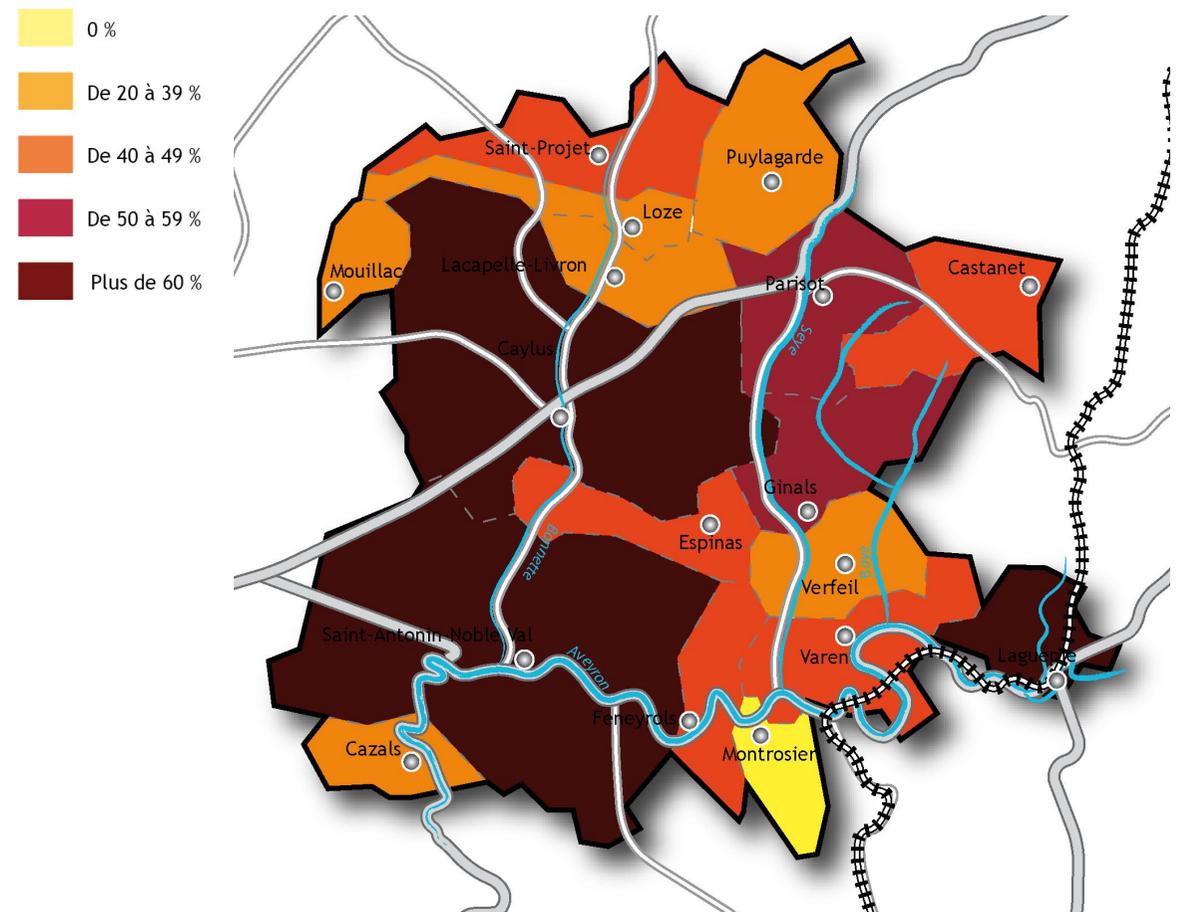
### jj Pôles générateurs de déplacements

#### ❖ Les pratiques de mobilités liées à l'emploi

En matière de déplacements domicile-travail, plusieurs constats peuvent être avancés :

- Avec plus de 70 %, la grande majorité des actifs occupés résidant sur la CC-QRGA y travaillent également. Cela démontre une certaine autonomie du territoire en matière de bassin d'emplois. Les principaux pôles d'emplois du territoire (Saint-Antonin, Caylus, Laguépie, Varen et Parisot) attirent ainsi 56 % des actifs résidant sur le territoire. Puis, 15 % des actifs résidant sur la CC-QRGA travaillent sur les autres communes du territoire, notamment en lien avec l'agriculture ou l'artisanat.
- Moins de 30 % des actifs du territoire se rendent sur des pôles d'emplois voisins : Caussade, Montauban, Villefranche-de-Rouergue ou Albi.
- Sur cinq communes de la CC-QRGA (Caylus, Ginals, Parisot, Saint-Antonin et Laguépie), plus de la moitié des actifs travaillent sur la commune de résidence. Les principaux pôles d'emplois du territoire sont concernés par ce constat mis à part Varen.
- Sur l'ensemble des communes du territoire, sauf Lacapelle-Livron et Montrosier, les flux principaux en nombre de déplacements concerne la commune de résidence.

Part des actifs travaillant sur leur commune de résidences  
 > source : données INSEE 2010



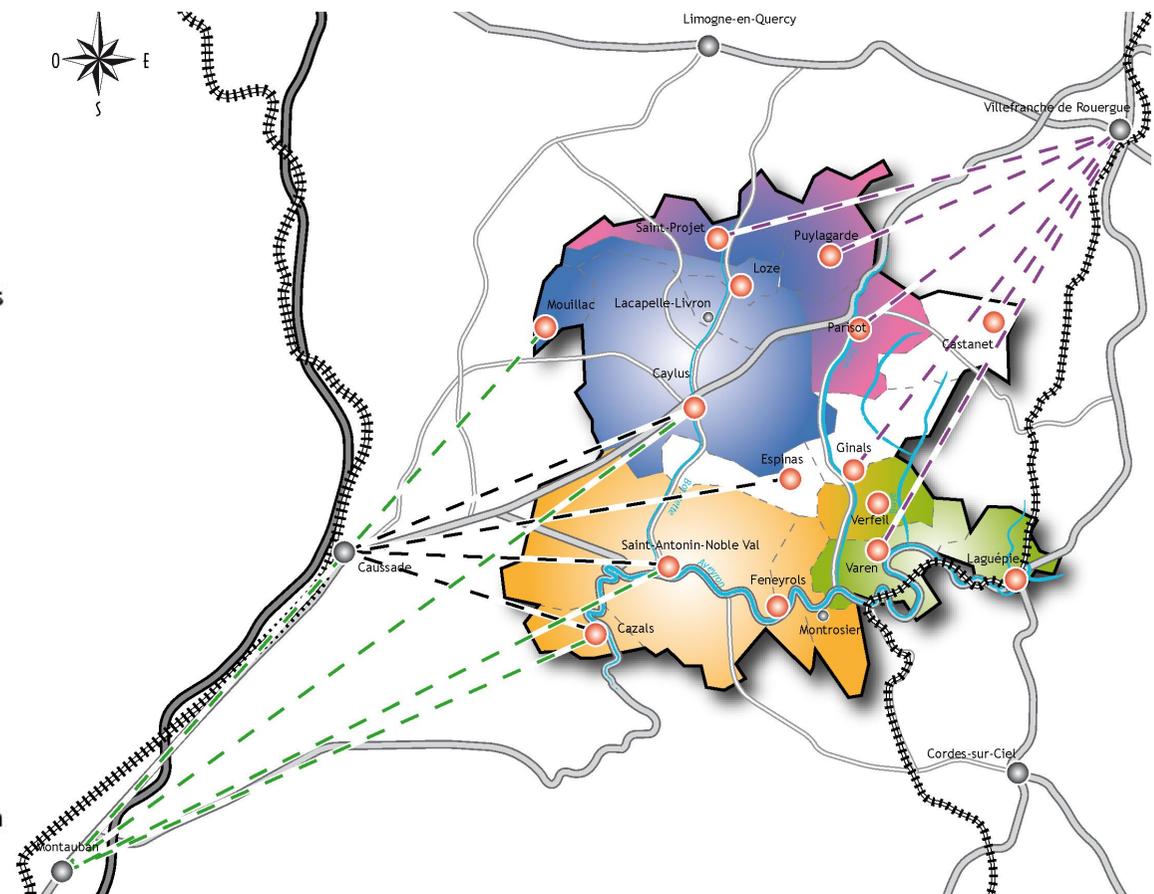
Au regard de l'analyse des mobilités domicile-travail, plusieurs bassins d'emplois se dessinent sur le territoire :

- Le bassin d'emplois de Caylus avec Caylus, Mouillac, Lacapelle-Livron, Loze, Parisot, Puylagarde et Saint-Projet. A noter que pour ces trois dernières, autant d'actifs travaillent sur Caylus que sur Villefranche de Rouergue.
- Le bassin d'emplois de Saint-Antonin-Noble Val avec Saint-Antonin, Cazals, Feneyrols, Montrosier et Verfeil.
- Le bassin d'emplois de Varen-Laguépie avec Varen, Laguépie et Verfeil
- Plusieurs communes - Espinas, Ginals et Castanet - dont les actifs restent travailler en part importante sur la commune de résidence et sur lesquelles les pôles d'emplois attirant un nombre important de leurs actifs sont extérieurs au territoire.

### Mobilités liées à l'emploi

> source : Citadia, d'après données INSEE sur les flux domicile-travail

-  Bassin d'emplois de Saint-Antonin-Noble Val
-  Bassin d'emplois de Caylus
-  Commune multi-polarisée entre les pôles d'emplois de Caylus et Villefranche-de-Rouergue
-  Bassin d'emplois de Varen-Laguépie
-  Commune multi-polarisée entre les pôles d'emplois de Saint-Antonin-Noble-Val et Varen
-  Communes sur lesquelles le nombre le plus important d'actifs y résidant y travaille également
-  Communes sous l'influence du bassin d'emplois de Villefranche-de-Rouergue
-  Communes sous l'influence du bassin d'emplois de Caussade
-  Communes sous l'influence du bassin d'emplois de Montauban



❖ *Les pratiques de mobilités liées aux commerces-services-équipements*

Nb : analyse menée au regard des discussions établies lors entretiens réalisés dans chaque commune en amont de l'écriture du diagnostic.

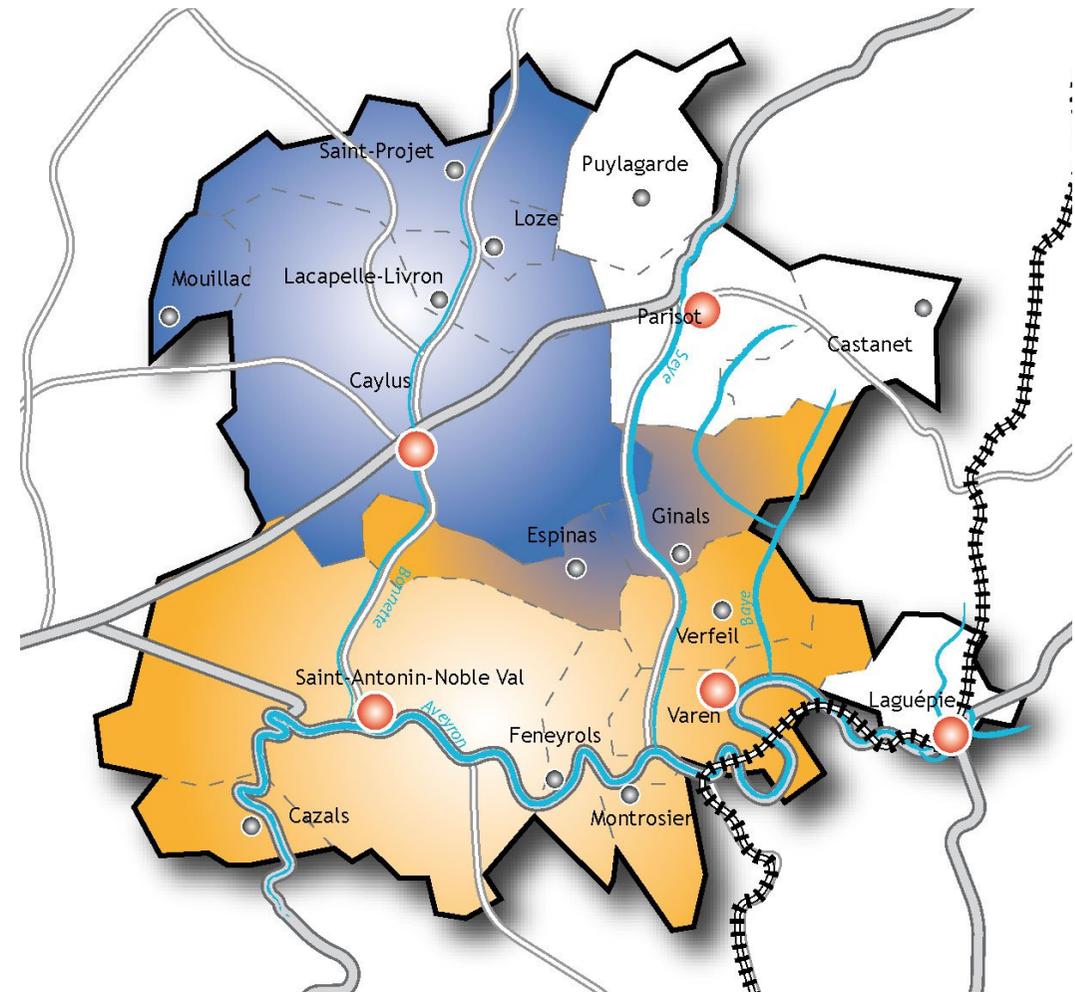
○ *Mobilités liées aux services, commerces & équipements lorsque ces derniers se trouvent sur le territoire de la CC-QRGA*

Plusieurs tendances peuvent être avancées concernant les mobilités liées aux services, commerces et équipements :

- Cinq communes - Caylus, Saint-Antonin, Varen, Parisot et Laguérie, disposent d'une offre de services permettant de répondre aux besoins quotidiens de leurs habitants pour les services de base.
- Les communes de Caylus, Mouillac, Lacapelle-Livron, Saint-Projet et Loze sont principalement liées au pôle de services de Caylus
- Les communes Cazals, Saint-Antonin-Noble Val, Feneyrols, Montrosier, Varen et Verfeil sont principalement liées au pôle de Saint-Antonin-Noble Val
- Les communes d'Espinas et Ginals apparaissent partagées entre Caylus et Saint-Antonin- Noble Val.
- Les communes de Laguérie, Puylagarde, Parisot et Castanet apparaissent davantage liées à des pôles de services extérieurs (Villefranche-de-Rouergue et également Albi pour Laguérie) lorsque les équipements et services de Parisot et Laguérie ne sont pas suffisants.

Mobilités liées aux services, commerces & équipements lorsque ces derniers se trouvent sur le territoire de la CC-QRGA  
> source : Citadia, d'après entretiens communaux

-  Communes liées à Saint-Antonin-Noble Val
-  Communes liées Caylus
-  Communes liées à Caylus et Saint-Antonin-Noble Val
-  Communes disposant d'un niveau de services répondant en partie aux besoins de sa population résidente



o Mobilités liées aux services, commerces & équipements lorsque ces derniers ne sont pas présents sur le territoire de la CC-QRGA

**Mobilités liées aux services, commerces & équipements lorsque ces derniers ne sont pas présents sur le territoire de la CC-QRGA**

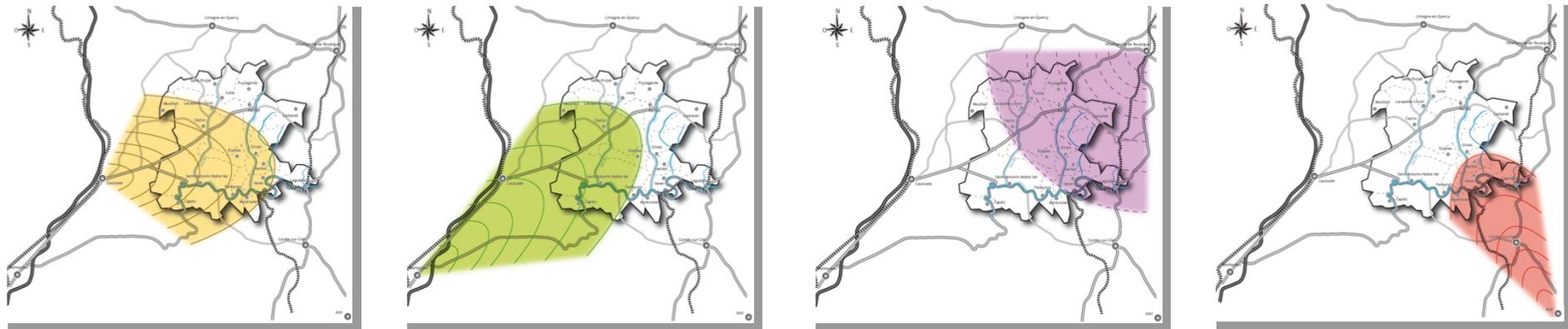
> source : Citadia, d'après entretiens communaux



Lorsque les services présents sur le territoire ne sont pas suffisants. Les habitants doivent se rendre sur des polarités extérieures. Quatre villes voisines rayonnent sur le territoire :

- Caussade : la ville attire les habitants d'une large partie Ouest de la CC-QRGA et rayonne de manière importante sur le territoire
- Montauban : la préfecture du Tarn-et-Garonne influe sur une moitié ouest plus réduite. Sur les communes de l'Est du territoire, les liens avec Montauban sont uniquement administratifs. Parfois, Montauban est attractif pour des besoins occasionnels liés aux commerces, ou aux ses services de santé supérieurs mais les gens ont tendance à se rendre directement sur Toulouse.
- Villefranche-de-Rouergue rayonne de manière importante sur une large partie Est
- Albi (et Carmaux) est attractif pour les habitants situés au Sud Est du territoire dans vallée de l'Aveyron : Verfeil, Varen, Laguëpie et Montrosier. Pour cette dernière, Gaillac est également un point d'attraction.

Ainsi, Caussade et Villefranche-de-Rouergue semblent être les deux polarités exerçant principalement une influence sur le territoire de la CC-QRGA.



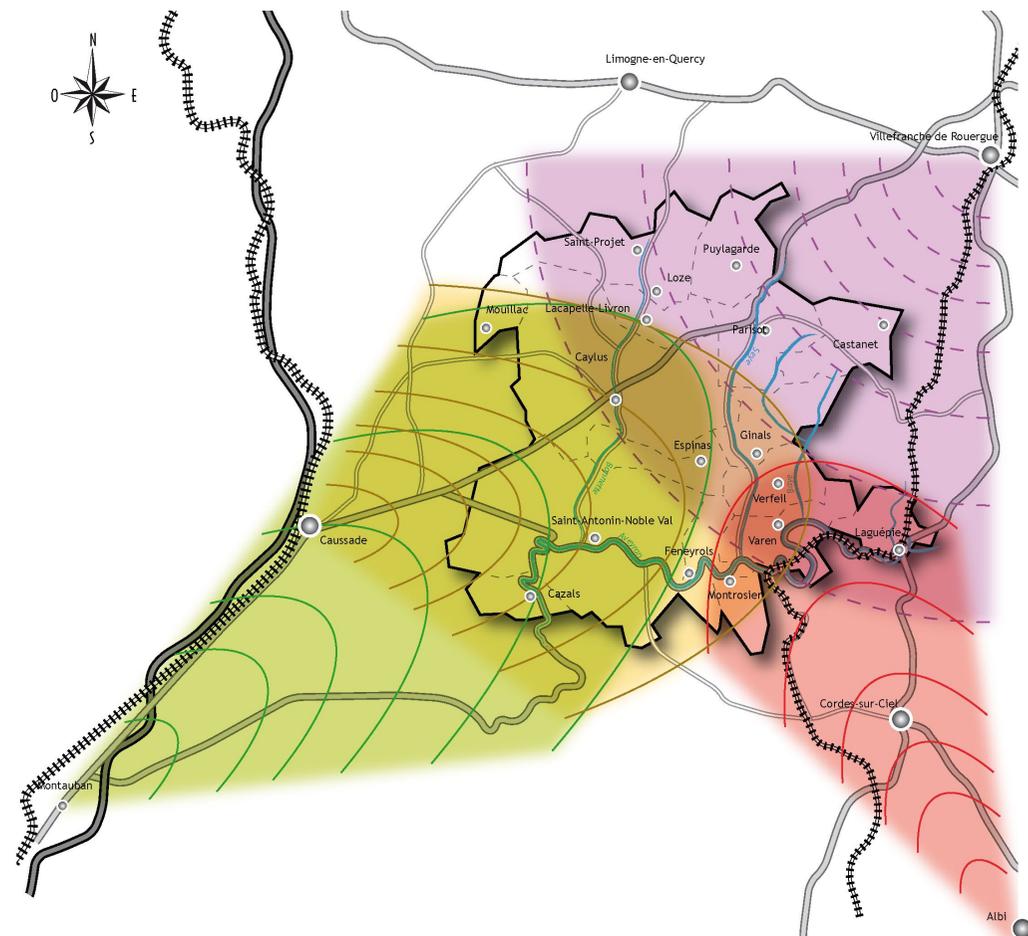
Les communes du territoire apparaissent parfois sous l'influence de plusieurs de ces polarités extérieures comme en témoigne la carte-dessous :

- Les communes de Caylus, Lacapelle-Livron, Espinas, Ginals, Verfeil et Varen apparaissent en lien avec Villefranche-de-Rouergue et Caussade.
- Les communes situées à l'Ouest du territoire sont à la fois sous l'influence de Caussade et de Montauban.
- Les communes du Sud Est sont à la fois liées à Villefranche-de-Rouergue, Albi et pour partie à Caussade
- Seules les communes situées au Nord Est du territoire (Saint-Projet, Loze, Puylagarde, Parisot, Castanet) apparaissent liées à une seule polarité voisine : Villefranche-de-Rouergue.

Les coupures naturelles existantes à l'intérieur d'une commune expliquent parfois pourquoi une commune est à la fois tournée sur deux polarités. C'est notamment le cas de Ginals, avec la vallée de la Seye.

**Mobilités liées aux services, commerces & équipements lorsque ces derniers ne sont pas présents sur le territoire de la CC-QRGA**

> source : Citadia, d'après entretiens communaux



## kk Les modes de transports utilisés

### ❖ *La voiture personnelle : le mode de transport dominant mais pas autant qu'à l'échelle du Pays Midi-Quercy et du Tarn & Garonne*

En 2006, 70,3 % des actifs du territoire utilise la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Ce taux apparaît comparable à la moyenne nationale mais inférieur à la moyenne observée à l'échelle du Pays Midi-Quercy (79,6 %) et du Tarn-et-Garonne (80,6 %). A cette date, la part des ménages disposant d'au moins une voiture s'élève à 88,1 % (contre 83,7 % en 1999). Ce taux est comparable à celui observé à l'échelle du Pays Midi-Quercy. Et, plus d'un tiers des ménages disposent de deux véhicules. Cela concerne particulièrement les ménages bi-actifs.

*Modes de transports utilisés par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail en 2006*

Territoire	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camionnette, fourgonnette	Transports en commun
<b>CC-QRGA</b>	<b>14,8%</b>	<b>11,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>70,3%</b>	<b>0,8%</b>
Pays Midi-Quercy	8,9%	7,5%	2,5%	79,6%	1,5%
Tarn-et-Garonne	6,4%	7,1%	3,4%	80,6%	2,5%

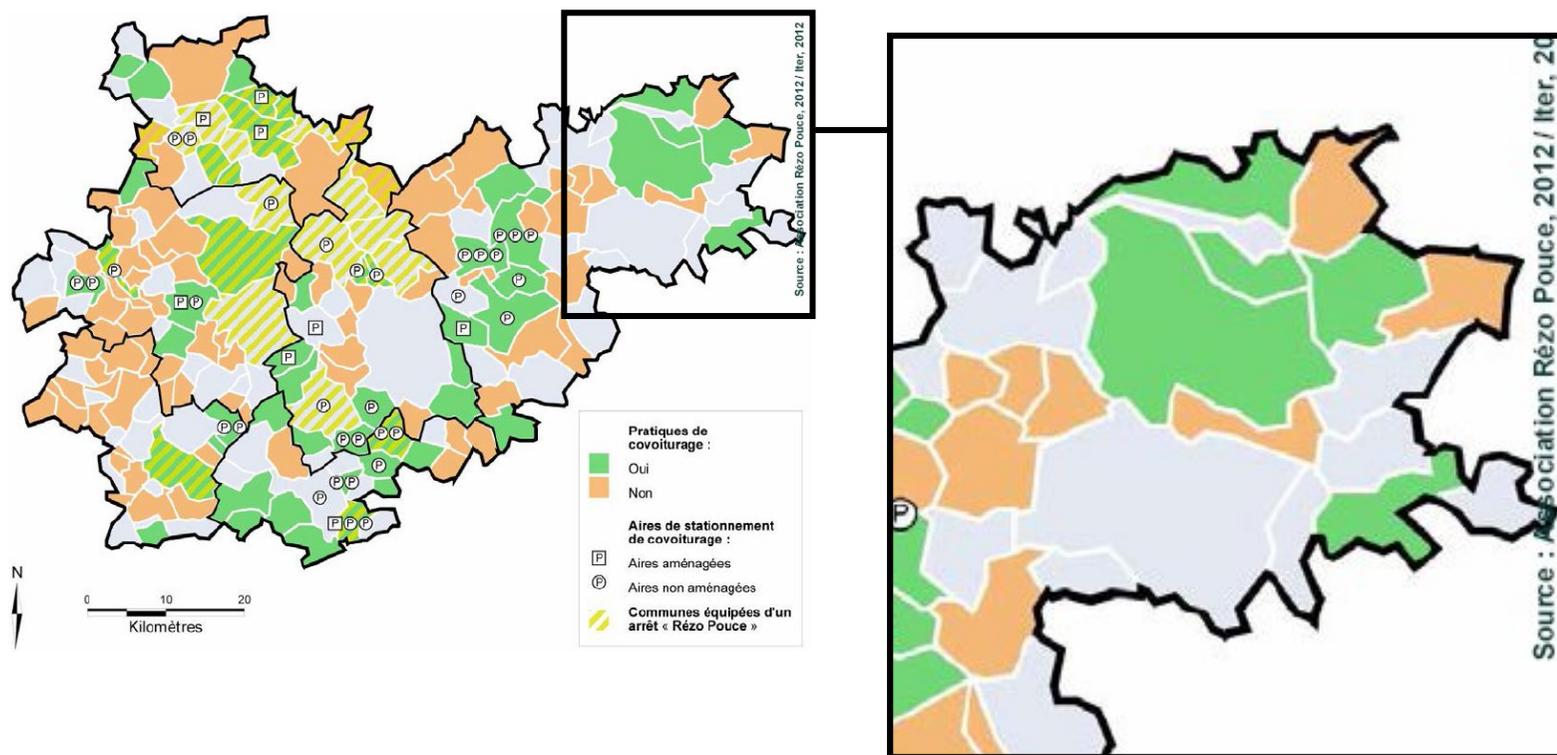
Source : données INSEE

Près de 15 % des actifs n'ont pas de transport. Ce taux est le plus important à l'échelle du Pays. Il s'agit notamment des agriculteurs qui habitent sur le lieu de l'exploitation, d'artisans qui disposent de leur atelier à domicile. Néanmoins, ces derniers sont majoritairement en déplacement à l'extérieur dans le cadre de leurs activités. Se développe également un phénomène de personnes qui créent leur propre emploi (auto-entrepreneurs). La présence du camp militaire de Caylus explique aussi ce taux élevé et explique en partie le fait que la part de la voiture soit moins importante qu'à l'échelle du Pays.

❖ *Le covoiturage*

D'après le diagnostic du Schéma Départemental des Mobilités en cours d'élaboration, la pratique du covoiturage existe sur le territoire, notamment à Caylus, Saint-Projet, Lacapelle-Livron, Parisot et Varen. Néanmoins, aucune aire de covoiturage aménagées ou non aménagées n'a été recensée sur le territoire.

*Le covoiturage à l'échelle du Tarn & Garonne*



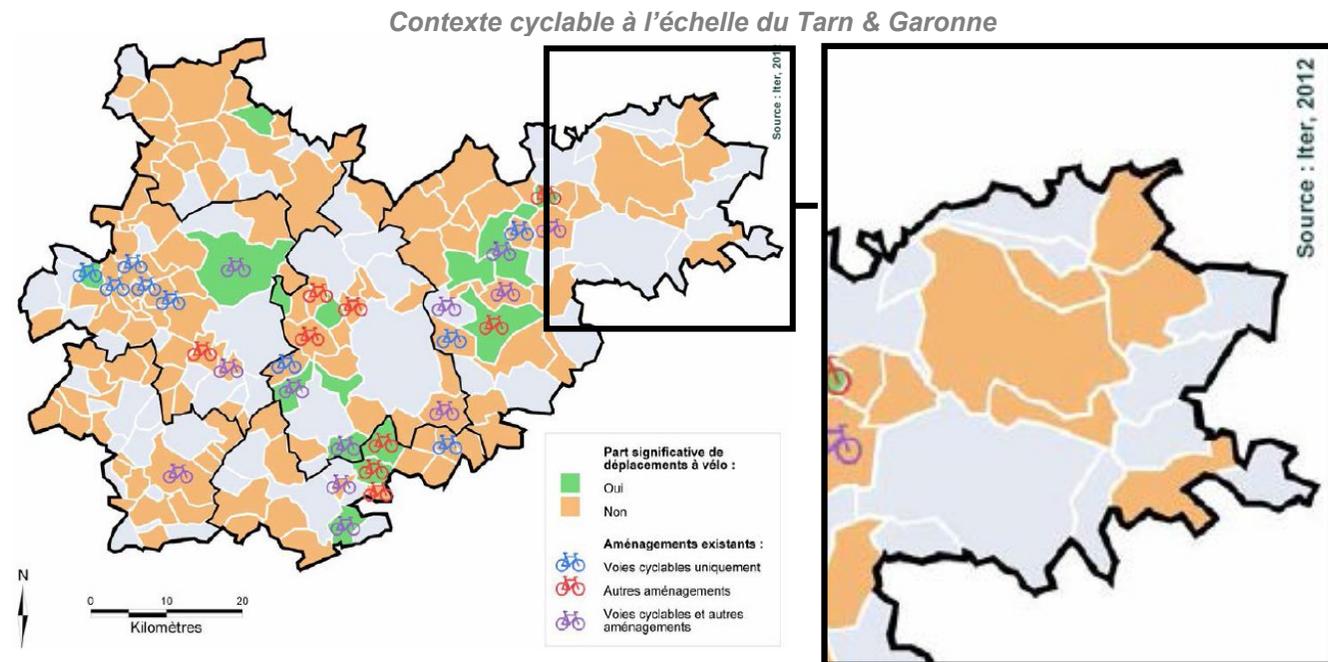
Source : Conseil Général du Tarn-et-Garonne

❖ *Une pratique des modes doux (piétons/cycles) encore limitée*

La marche à pied et la pratique du vélo restent avant tout privilégiées pour des pratiques sportives et de loisirs et non quotidiennes. Toutefois, la CC-QRGA est le territoire du Pays Midi-Quercy où cette pratique est la plus présente (près de 12 % des actifs se rendent sur leur lieu de travail à pied). Cela s'explique notamment par le fait que sur la CC-QRGA, 56 % des actifs travaillent sur leur commune de résidence. Les distances domicile-travail peuvent être ainsi plus réduites.

La marche à pied reste un mode qui se limite principalement aux centres bourgs. Toutefois, les aménagements pour les piétons peuvent apparaître insuffisants.

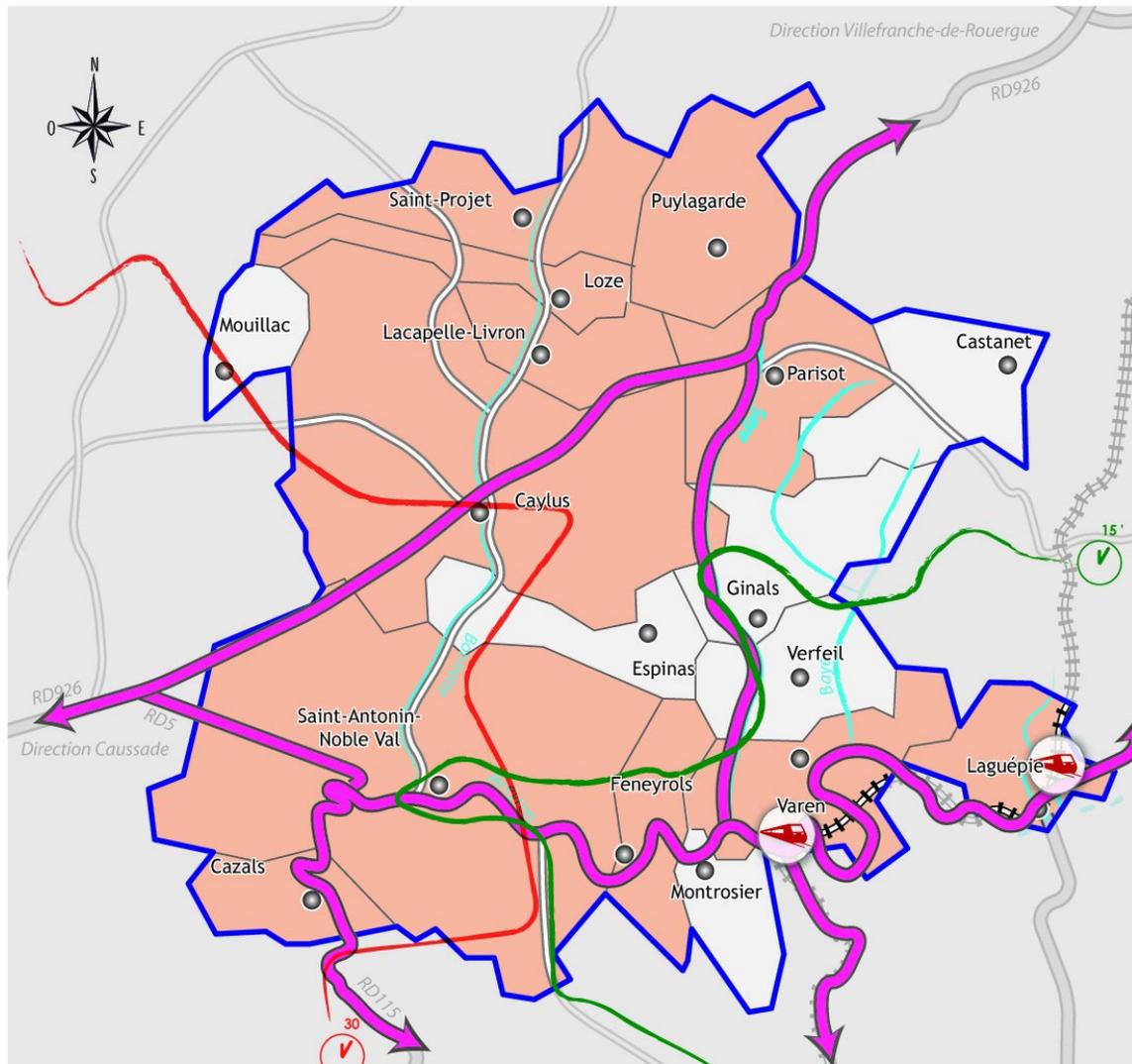
Quant au vélo, le principal frein existant sur le territoire est le relief. Son utilisation quotidienne est marginale hormis dans les centres-bourgs également. Des itinéraires spécifiques existent sur le Pays Midi-Quercy, comme par exemple la véloroute Vallée de l'Aveyron qui traverse le territoire de la CC-QRGA). Néanmoins, le territoire manque d'aménagements spécifiques.



Source : Conseil Général du Tarn-et-Garonne

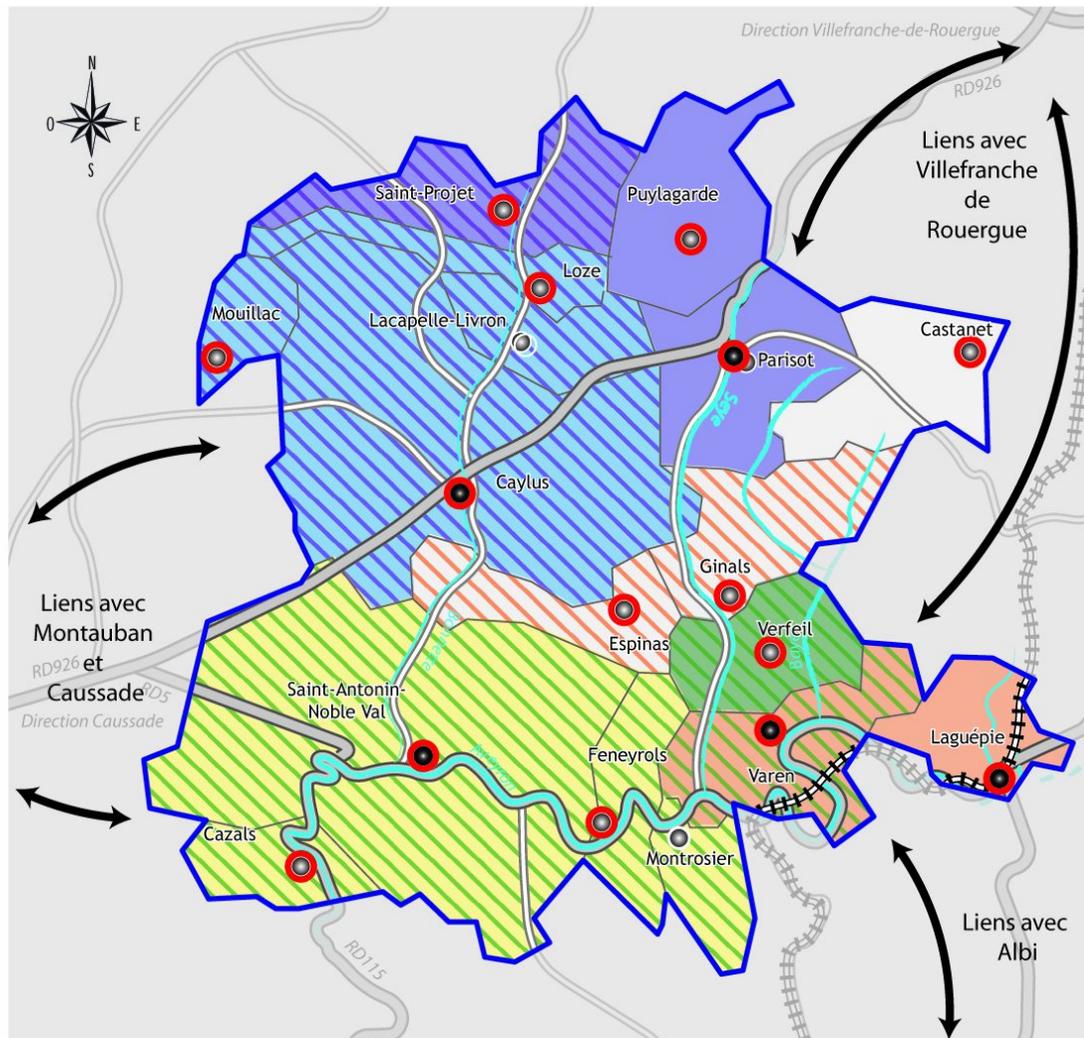
## TRANSPORTS & DEPLACEMENTS : SYNTHESE

### Synthèse du diagnostic : Offres en transports



-  Réseau routier principal
  -  Réseau routier secondaire
  -  Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
  -  Réseau hydrographique
- 
-  Rayon de 30 minutes autour de l'échangeur autoroutier de Caussade
  -  Le réseau routier
  -  Liaisons routières structurantes
  -  Gares TER (lignes Toulouse-Figeac-Aurillac et Albi-Gaillac-Figeac)
  -  Rayon de 15 minutes autour des gares de Varen et Laguèpie
  - 
  -  Communes desservies par un transport en commun (lignes TER ou du Conseil Général)
  -  Un réseau de transport à la demande mis en place par la communauté de communes

Synthèse du diagnostic : Pratiques de mobilités et fonctionnement du territoire



- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
- Réseau hydrographique

Un territoire intercommunal marqué par :  
 - Une prépondérance du véhicule individuel et des pratiques alternatives encore limitées  
 - Une majorité d'actifs qui résident et travaillent sur le territoire

Liens avec les polarités extérieures en termes de services et emplois (source : Citadia, d'après entretiens communaux)

Mobilités liées aux services, commerces & équipements lorsque ces derniers se trouvent sur le territoire de la CC-QRGA  
 > source : Citadia, d'après entretiens communaux

- Communes liées à Saint-Antonin-Noble Val
- Communes liées à Caylus
- Communes liées à Caylus et Saint-Antonin-Noble Val
- Communes disposant d'un niveau de services répondant en partie aux besoins de sa population résidente

Mobilités liées à l'emploi (source : Citadia, d'après données INSEE sur les flux domicile-travail)

- Bassin d'emplois de Saint-Antonin-Noble Val
- Bassin d'emplois de Caylus
- Commune multi-polarisée entre les pôles d'emplois de Caylus et Villefranche-de-Rouergue
- Bassin d'emplois de Varen-Laguépie
- Commune multi-polarisée entre les pôles d'emplois de Saint-Antonin-Noble-Val et Varen
- Communes sur lesquelles le nombre le plus important d'actifs y résidant y travaille également

Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013



### ATOUTS-OPPORTUNITES :

- + Un réseau routier structurant permettant des liaisons aisées avec les polarités voisines
- + La présence de deux gares - Varen-Lexos et Laguépie - avec un trafic voyageur en hausse ces dernières années
- + Une offre en lignes régulières cadencée (au moins deux aller-retour journaliers) qui dessert le nord du territoire (RD926-D33-D19) et Saint-Antonin (D5)
- + Un système de TAD : Verlibus
- + Des pratiques de covoiturage émergentes
- + Un schéma départemental des mobilités en cours d'élaboration à l'échelle du Tarn et Garonne
- + Une majorité d'actifs qui résident et travaillent sur le territoire
- + Des bassins de mobilités domicile-travail propres au territoire : Caylus, Saint-Antonin et Varen-Laguépie
- + Des bassins de mobilités liées aux services et équipements propres au territoire : Caylus et Saint-Antonin-Noble Val (+ Varen)

### FAIBLESSES-MENACES :

- Une accessibilité inégale au réseau autoroutier
- Des horaires de train peu adaptés aux actifs
- Une offre en lignes régulières cadencée absente de la partie Sud, notamment vers et depuis les deux gares
- Un territoire sous forte dépendance automobile
- Des pratiques de covoiturage non organisées
- Une pratique du vélo et de la marche principalement sportive et récréative
- Un relief contraignant pour la pratique du vélo
- Un manque d'aménagements propres aux mobilités douces
- Un territoire lié en partie à l'attraction de pôles d'emplois voisins : partie Ouest du territoire liée à Caussade et Montauban, partie Est liée à l'Aveyron et Villefranche-de-Rouergue.
- Certains secteurs (Nord Est et Laguépie) davantage tournés vers des pôles extérieurs que sur les pôles du territoire pour accéder aux équipements et services lorsque ces derniers sont absents de la commune de résidence
- Un territoire lié en partie à l'attraction de pôles d'équipements et services voisins : partie Ouest du territoire liée à Caussade et Montauban, partie Est liée à l'Aveyron et Villefranche-de-Rouergue, partie Sud Est liée au Tarn et Albi.

### ENJEUX :

- ☒ L'optimisation des lignes de transports en commun régulières et de la desserte ferroviaire du territoire
- ☒ La reconquête des centres bourgs et la réalisation d'aménagements pour favoriser les déplacements doux
- ☒ La mise en œuvre d'outils visant à favoriser le covoiturage (aires de covoiturage ...)
- ☒ La prise en compte de l'influence de polarités voisines en termes de mobilités (travail et équipements-services)

## LES QUALITES PAYSAGERES ET BATIES EN TERRITOIRE QRGA

### Les éléments constitutifs du paysage : entre géologie et activités humaines

Le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, présente des caractéristiques particulières liées notamment à la topographie. De l'Aveyron à ses affluents, se succèdent des vallées aux altitudes, formes et donc occupations différenciées.

#### II L'importance de l'eau

##### ❖ *L'eau a modelé le relief et structuré les paysages*

Le relief est caractérisé par une organisation fortement liée au réseau hydrographique. L'eau et le relief, forment à eux deux l'armature du territoire et organisent la diversité des paysages.

La plaine alluviale et les gorges de l'Aveyron, avec ses affluents principaux : La Bonnette, La Seye et le Viaur, presque tous situés en rive droite (seul le Viaur à l'extrémité sud-est du territoire se situe en rive gauche), forment avec les collines alentours, la structure principale des paysages du territoire.

Les vallées entaillent de manières plus ou moins prononcée les plateaux, donnant lieu à la formation de reliefs singuliers et pluriels qui se succèdent et/ou s'imbriquent : Pechs, coteaux, falaises, vallées, vallons, collines...

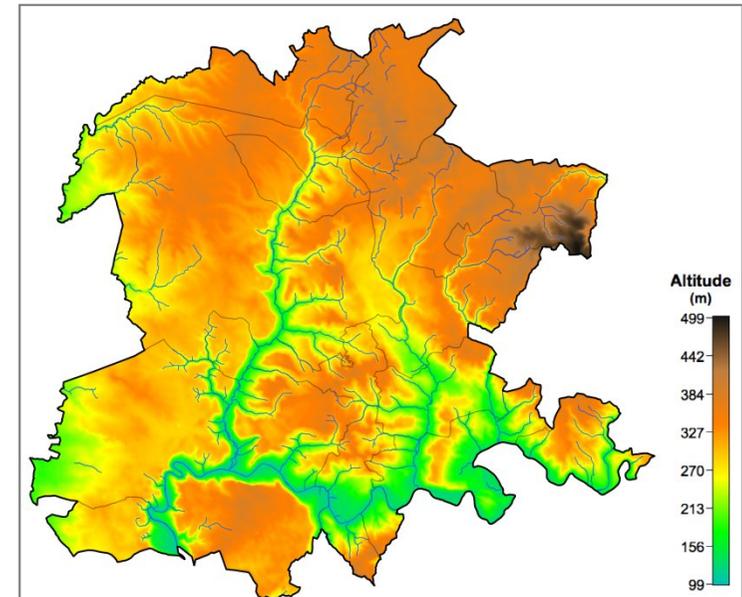
##### ❖ *L'Aveyron*

La structure de la vallée de l'Aveyron, d'orientation est-ouest, sur le territoire est double :

- en aval, la plaine alluviale large de 7 à 8 km et inondable, est large. Le regard porte très loin, malgré quelques accidents modestes marqués par les rebords des terrasses (ou talus) ;
- en amont, les gorges de l'Aveyron, ont été creusées dans un écrin rocheux. Le cours de la rivière s'encastre entre les deux rives de manière accidentée et spectaculaire.

##### ❖ *Les principaux affluents*

Les affluents de l'Aveyron, d'orientation nord-sud, forment des vallées parfois raides et profondes. Il y règne une impression d'enfermement en fond de vallée et, de manière contrastée, de dégagement et de « respiration » quand on se trouve sur les plateaux.



❖ *L'eau : une omniprésence, une diversité de visages (Ressources issues de la Charte Paysagère Midi-Pyrénées)*

L'eau constitue une présence forte, un patrimoine à part entière sur le territoire. Elle et présente une diversité de formes, de couleur ou d'épaisseur assez inattendue :

- Élément linéaire dont la présence s'affirme par sa ripisylve pour l'Aveyron, l'ensemble des ruisseaux affluents et le chevelu hydraulique dense, qui marque le territoire en profondeur. Dans de nombreux secteurs, cet élément linéaire est devenu trop discret (disparition de la ripisylve, enrichissement des abords).
- Éléments plus larges dans les vallées encaissées de La Bonnette.
- Éléments plus ponctuels comme les lacs collinaires réalisés pour les besoins de l'agriculture (particulièrement nombreux dans la moitié est du territoire), les sources, les fontaines, les lavoirs, les châteaux d'eau près des lieux habités.
- L'eau invisible mais omniprésente dans le sous-sol, dans le Causse et les terrains karstiques qui servent de réservoir temporaire à l'eau souterraine. Celle-ci sort sous forme de résurgences dans les pentes du Causse, en des sources autrefois aménagées par l'homme (lavoirs, fontaines) avant d'alimenter les ruisseaux et rivières.

L'eau est partout présente mais elle reste, encore trop souvent, confidentielle. Une grande partie de l'eau du territoire est privée et non accessible. Il y a peu d'accès à l'eau, pas ou peu de chemin le long des berges. Par ailleurs, les ripisylves, de plus en plus épaisses, si elles symbolisent la présence d'un cours d'eau, occultent visuellement la présence de l'élément « eau » à proprement parlé, de ce fait les contacts visuels avec l'eau sont rare et apparaissent comme des événements dans le paysage.

❖ *Les étangs et les lacs collinaires*

Les étangs et retenues collinaires sont très présents, particulièrement dans la partie est du territoire. Ils forment de petites étendues d'eau qui par un jeu de miroir ouvrent au cœur du bocage des perspectives vers le ciel. Il faut cependant noter que ces retenues d'eau ne sont pas toujours bien intégrées à leur environnement paysager (végétalisation des berges, intégration dans les pentes de reliefs...), ce qui peut entraîner des ruptures d'ambiances dans le paysage perçu.



## mm Le patrimoine « naturel » : des motifs paysagers pluriels

### ❖ *Le maillage bocager de haies*

A l'est de la vallée de la Bonnette sur les flancs des collines, se développe un maillage bocager constitué de feuillus relativement dense. Au-delà du rôle écologique du bocage (refuge pour les espèces, couloirs de déplacement..), la multiplication des haies bocagères additionnée aux mouvements amples du relief créé des paysages singuliers.



### ❖ *Le maillage de haies associé aux murets de pierre*

A l'inverse, à l'ouest du territoire, sur le Causse et ses pentes, la trame végétale est peu à peu remplacée par une trame bocagère plus minérale. Les murets de pierres supplantent les rideaux d'arbres, mais continuent de souligner les mouvements du relief. Il faut cependant noter que le patrimoine paysager lié aux murets de pierre est menacé par le manque d'entretien et l'enfrichement des parcelles : il est de moins en moins lisible.



#### ❖ *Le maillage de bois et de forêt*

Les forêts et boisements de feuillus couvrent une très grande partie du territoire de la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Si certains sont remarquables par leur taille (forêt de la Garrigue, forêt du Brétou ou bois d'Aubrelong), la plupart sont des boisements de petite taille, fortement morcelés, qui ponctuent le territoire et occupent les flancs de coteaux et les sommets de collines ou de plateaux.

Ces boisements isolés occupent une place importante dans la composition des paysages puisqu'ils rentrent dans la composition de chaque paysage perçu, soit en premier plan, soit en arrière-plan, en toile de fond.



#### ❖ *Les ripisylves des cours d'eau*

Les « ripisylves », qui accompagnent les berges des cours d'eau, et en marque le plus souvent la présence, sont constituées d'essences arborées de milieux humides telles que les frênes, les saules, ou bien encore des aulnes. On y retrouve également quelques espèces présentes dans les boisements qui les jouxtent : chênes, espèces arbustives variées et/ou buissonnantes.

La ripisylve est un secteur d'un grand intérêt écologique mais aussi paysager, puisqu'elle symbolise une « coupure verte » au sein de la plaine agricole.



#### ❖ *Les vallées avec prairies humides*

Les vallées humides et en particulier les bords de rivière sont relativement fermés, colonisés par les aulnes, les frênes, les peupliers noir et blanc. Lorsque les vallées sont plus larges, comme c'est le cas de l'Aveyron dans sa partie est, les prairies humides sont plus ouvertes, vouées à l'agriculture, et mettent en scène le cordon noueux des ripisylves d'une part, et d'autre part les collines qui encadrent les vallées.

#### ❖ *Les falaises, blocs rocheux et corniches calcaires*

Dans les secteurs karstiques, les falaises se substituent aux reliefs arrondis des collines. Elles se caractérisent par une végétation qui s'installe dans les anfractuosités de la roche et se positionne sur les parois rocheuses naturelles. Il s'agit d'une végétation de type subméditerranéenne (garrigue) qui confère au paysage du territoire des ambiances singulières.

Certains secteurs présentent des grottes d'un grand intérêt écologique et paysager (paysage souterrain). Autre particularité locale, les gouffres à phosphorites : formations géologiques qui ont données lieu à une exploitation importante de phosphate à la fin du XIXème siècle. Les phosphatières sont aujourd'hui seulement exploitées par les paléontologues à des fins scientifiques mais elles continuent de ponctuer le paysage (alentours de Caylus et de Saint Antonin).



❖ *Les pelouses sèches et les garrigues*

Les pelouses sèches sont établies sur sols pauvres, sur les pech, les plateaux du Causse. Elles ont été créées et sont entretenues par le pâturage. Ce milieu ouverts sont singuliers et marquent profondément le paysage : ouverture dans le champ visuel, horizon... ils restent cependant très fragiles car dépendant de leur entretien par les actions de l'homme.



❖ *Les « paysages de l'inaccessible : carrières, emprises militaires et réserves de chasse*

Les carrières sont des paysages singuliers dans ma mesure où c'est le sol, habituellement caché, qui une fois mise à nu créé du paysage. De nombreuses carrières subsistent sur le territoire, mais celles-ci ne sont pas accessibles et souvent sont abritées des regards. Elles n'ont donc pas ou peu d'impact visuel sur la perception paysagère (en dehors d'une vue aérienne).

Les emprises militaires, sont elles aussi des paysages inaccessibles, secrets, que l'on traverse, que l'on contourne sans jamais pouvoir réellement y pénétrer. Ces paysages tissent la toile de fond du paysage global.

Certains paysages de chasses sont également inaccessibles car les secteurs enclos sont importants. Ils représentent par exemple plus de 500 ha sur la seule commune de Saint-Antonin-Noble Val.

## nn Le paysage agricole au cœur du territoire

### ❖ *Les savoir-faire agricoles au cœur de l'identité et de la pérennité des paysages*

Le territoire d'étude est fortement marqué par la présence de l'agriculture qui sculpte des paysages diversifiés et changeants : maraichage, polyculture, élevage...



L'élevage se développe davantage sur le Causse : ovins et caprins adaptés aux sols pauvres et fragiles, bovins à partir de la Bonnette sur les collines du Rouergue et dans les vallées. La mise en valeur traditionnelle des sols pierreux du Causse est encore visible à travers les murets de pierres sèches clôturant les parcelles et bordant les chemins.

Dans la partie Est du territoire, l'orientation dominante est l'élevage (principalement ovins et caprins, bovins (lait et viande). Sur ce territoire, le nombre d'exploitations diminue mais leur surface augmente ce qui n'est pas sans conséquence sur la trame paysagère : ouverture des paysages, recul du bocage...

Dans le territoire des Terrasses et Vallée de l'Aveyron c'est la polyculture qui domine. Elle a généré un paysage varié et riche.

La grande diversité des pratiques agricoles si elle participe à la variété et à la préservation des paysages, a tendance aujourd'hui à s'homogénéiser, et des pratiques reculent laissant place soit au développement de la friche, soit à l'ouverture des paysages entraînant ainsi leur banalisation progressive.

Par ailleurs, l'expansion urbaine n'est pas elle non plus sans conséquence sur l'espace agricole : des espaces agricoles préservés séparent les bourgs greffés sur la pente ou le long des itinéraires routiers, si les expansions urbaines ne sont pas maîtrisées, ces équilibres en seront fragilisés et la lecture des paysages modifiée.

La Charte de Développement Durable du Pays Midi-Quercy a pour ambition de concilier l'aménagement équilibré du territoire avec la protection et la valorisation de son environnement, et notamment pour la protection des espaces agricoles. Ainsi, elle vise à conforter le développement d'une agriculture durable en apportant notamment un appui aux démarches de qualité, au développement de l'agro-tourisme, de la forêt paysanne ainsi qu'à la mise en place d'outils collectifs de transformation et de commercialisation.

❖ *Des paysages agricoles emblématiques, fondateurs des pratiques, qui dessinent de nouveaux paysages*

L'agriculture participe au maintien des attributs traditionnels du paysage. Sur le territoire, deux phénomènes s'opposent mais concourent tous deux à la simplification des motifs paysagers : la déprise rurale et la modernisation agricole.

○ *Des paysages qui se « ferment » : des terres qui s'enfrichent et une forêt qui progresse*

Depuis une cinquantaine d'années, le couvert forestier progresse, s'étend, là où l'agriculture et l'élevage sont en déprise. La privatisation par l'armée d'une bonne partie du territoire des Causse, participe également à ce phénomène. Il en résulte une forte modification des paysages de Causse dont les longues étendues ouvertes sur l'horizon, ne sont plus aujourd'hui visibles que par bribes. A titre d'exemple sur Castanet, la châtaigneraie, autrefois exploitée, devient un taillis impénétrable. L'expansion de la forêt et le développement de la friche vient progressivement conditionner les vues et les refermer. Le paysage est ainsi plus cloisonné.

Par ailleurs, le développement des ripisylves le long des cours d'eau (diminution de l'entretien des berges, développement des peupleraies...) combiné à l'enfrichement des coteaux, entraîne là encore une fermeture des paysages perçus depuis les hauteurs et les pentes.

○ *Des paysages agricoles bocagers qui se banalisent*

Les pratiques agricoles contemporaines intensives tendent à simplifier les motifs paysagers traditionnels : la polyculture traditionnelle s'efface progressivement laissant place à de grandes étendues tendant vers la monoculture. Les mouvements du relief autrefois soulignés par la mosaïque culturelle, s'effacent peu à peu donnant lieu à des aplats monochromes. Ce phénomène est amplifié par le recul des murets et des arbres (ou haies) face aux machines agricoles. Ce phénomène s'il n'est pas sans conséquence sur la qualité des paysages, impacte aussi également la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, la multiplication des retenues collinaires et leur intégration paysagère pas toujours maîtrisée entraîne elle aussi une modification des paysages agricoles traditionnels.

Prenant la mesure de ces enjeux, la charte de Développement Durable du Pays (2002) mise sur la recherche du meilleur compromis entre qualité et productivité. Elle propose « d'encourager le développement d'une production diversifiée, respectueuse de l'environnement et misant sur la qualité (démarches qualité, agro-tourisme, forêt paysanne, démarches agroenvironnementales...) ».

❖ *La vision des agriculteurs du territoire<sup>21</sup> sur les qualités paysagères et bâties en QRGA :*

○ *Un territoire au cadre de vie exceptionnel*

Les réunions rassemblant 160 agriculteurs du territoire ont permis de prendre conscience de la vision que les agriculteurs ont de leur territoire.

De façon quasi unanime, il a été noté que la principale force du territoire s'articulait autour de plusieurs éléments. Son identité tout d'abord, caractérisée par sa beauté et déclinée au travers de paysages variés. Son climat relativement clément et sa nature préservée (faune et flore) renforcent cette identité. En somme le territoire tire sa force du sentiment de tranquillité et de sécurité qu'il dégage. Enfin, la qualité architecturale des bâtiments ainsi que la faible urbanisation viennent, selon les agriculteurs rencontrés, alimenter l'attractivité du territoire.

Les agriculteurs ont donc le sentiment de travailler et vivre dans un territoire préservé, largement à vocation élevage du fait de l'importance des prairies permanentes, et au sein duquel l'agriculture entretient les paysages et favorise la biodiversité.

L'agriculture en QRGA participe donc activement au maintien de la qualité paysagère du territoire ainsi qu'à un cadre de vie attractif. Mais au-delà des paysages de causses et prairies investis par les différents cheptels, l'agriculture participe également à la qualité paysagère au travers de bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial. L'analyse des questionnaires<sup>22</sup> remplis par les agriculteurs nous permet ici de cartographier les exploitations incluant des bâtiments patrimoniaux.

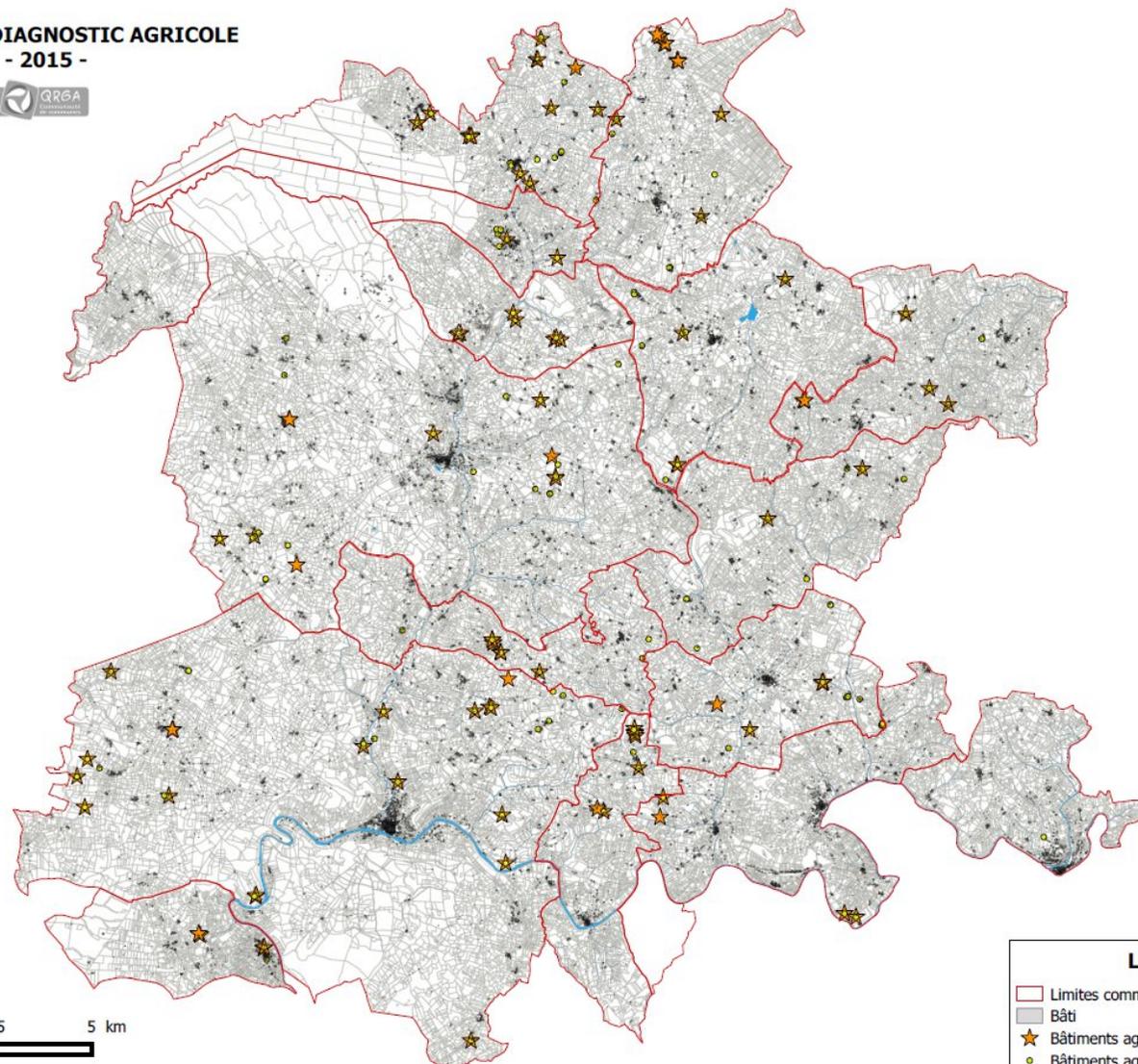
---

<sup>21</sup> Réunions organisées en QRGA réunissant 160 chefs d'exploitation, soit plus de 50% des affiliés MSA du territoire.

<sup>22</sup> Données issues des questionnaires remplis par plus de la moitié des agriculteurs du territoire.

- o Une agriculture qui s'appuie sur de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial :

**PLUi QRGA - DIAGNOSTIC AGRICOLE**  
**- 2015 -**

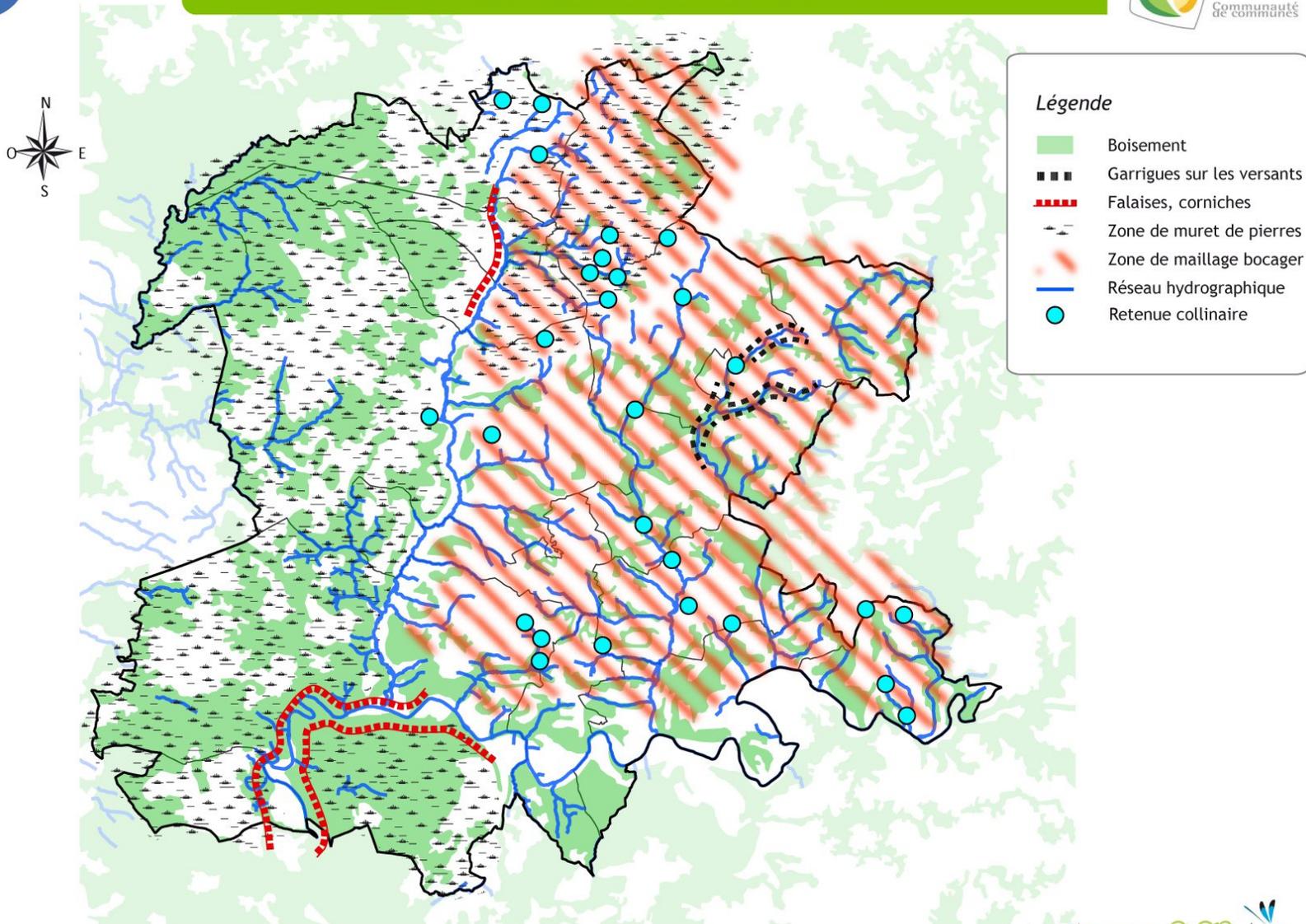


Légende	
	Limites communales
	Bâti
	Bâtiments agricoles désaffectés
	Bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial

Il est frappant de constater qu'au-delà d'une répartition assez homogène des bâtiments agricoles patrimoniaux sur l'ensemble du territoire, une part considérable de ces derniers est considérée comme étant désaffectée.

Ce type de bâtiment patrimonial participe aujourd'hui à l'attractivité du territoire, en maillant les paysages d'édifices caractéristiques de la région (pigeonniers, etc). Qu'en sera-t-il demain s'ils sont laissés à l'abandon ? Une attention particulière devra donc être apportée à ces constructions dans le cadre du PLUi, en soutenant leur réhabilitation par exemple, sous peine de voir se dégrader l'un des éléments qui font la beauté des paysages de QRGA.

## Les motifs paysagers remarquables



Even d'après fonds IGN, Charte paysagère Pays Midi-Quercy, septembre 2013

## Des entités paysagères marquées

### 00 Des paysages liés à l'eau

#### ❖ Gorges de l'Aveyron

Porte d'entrée symbolique du territoire, il s'agit de l'unité paysagère la plus attractive du territoire tant elle porte des paysages forts et marquants.

En effet, au sud du territoire, l'Aveyron, incise les plateaux du Causse de Caylus de manière spectaculaire, créant des paysages étonnants où alternent gorges et plaines fertiles. Cette alternance permet la création de paysages singuliers, qui s'ouvrent et se referment au fur et à mesure des déplacements.



#### ❖ Vallée de l'Aveyron

Entre Laguëpie et Feneyrols, la vallée de l'Aveyron est marquée par un paysage de plaine plus ouvert que ceux situés immédiatement en amont et en aval. Le lit de la vallée est plus large, laissant place à une vaste plaine agricole et à des vues ouvertes soulignées par l'encadrement des pentes des collines du Rouergue.



### ❖ Vallée de la Bonnette

La vallée de la Bonnette compose une rupture dans les paysages territoire. Profonde de 150 à 200m, elle marque spectaculairement la fin du Quercy et des paysages calcaires et le début du Rouergue. Par sa profondeur et sa position charnière elle compose un paysage en soi, riche de patrimoine à l'embouchure avec l'Aveyron. Il s'agit d'une vallée dissymétrique :

- à l'est festonnée en ourlets par des petits affluents, et marquée par les bocages et les pâtures
- à l'ouest en rupture nette avec le causse, avec des vues larges et dominantes sur la vallée (Lacapelle-Livron, Caylus)
- le fond de la vallée est souvent refermé, contrastant avec les ouvertures qui apparaissent lorsqu'on domine l'ensemble.



### ❖ Vallée de la Seve

La vallée de la Seille est une vallée encaissée aux coteaux boisés. Les paysages y sont intimistes, à « échelle humaine ». Les vues ouvertes sont rares, essentiellement présentes dans la vallée. Ces échappées visuelles interviennent comme des événements dans le paysage.



### ❖ Vallée de la Baye

Tout comme la vallée de la Seille, la vallée de la Baye est une vallée très fermée, encaissée, où la végétation est omniprésente et ferme les vues.



### ❖ Vallée du Viaur

La vallée du Viaur ne concerne qu'une petite partie de l'extrême sud-est du territoire. Il s'agit d'une vallée encaissée au sud, plus ouverte en rive nord, marquée par une ripisylve épaisse qui ferme les vues sur le Viaur.



## pp Les paysages de causses Quercy : le causse de Caylus

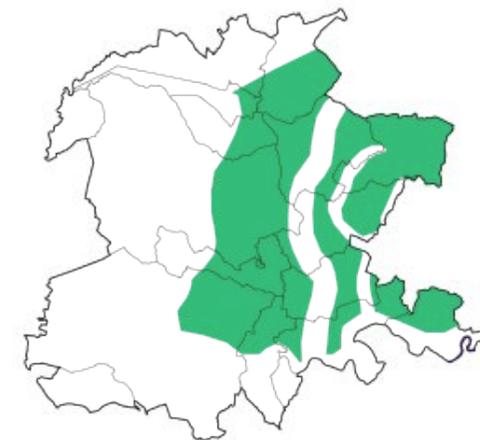
La Causse de Caylus compose un paysage d'exception dans le territoire d'étude. Il rompt avec les lignes verticales des gorges et les courbes du Rouergue par des lignes tendues, un horizon omniprésent, et une sensation d'immensité. Les plaines agricoles sont soulignées par des boisements plus ou moins étendus entaillés au sud par l'Aveyron et engendrant par là même des vues spectaculaires. Le maillage bocager ancien, lithique, composé de murets de pierre (et/ou haies de basses) est encore lisible, même s'il tend à reculer au fur et à mesure que la friche gagne du terrain.

A l'est, le causse s'achève brutalement sur la profonde vallée de la Bonette, au flanc de laquelle s'accroche Caylus, tandis qu'à l'ouest, il s'épanche en pente douce vers la vallée de la Lère (située hors territoire). Au nord, dans la partie la plus boisée du causse que s'étend le camp militaire de Caylus : un paysage inaccessible et fermé.



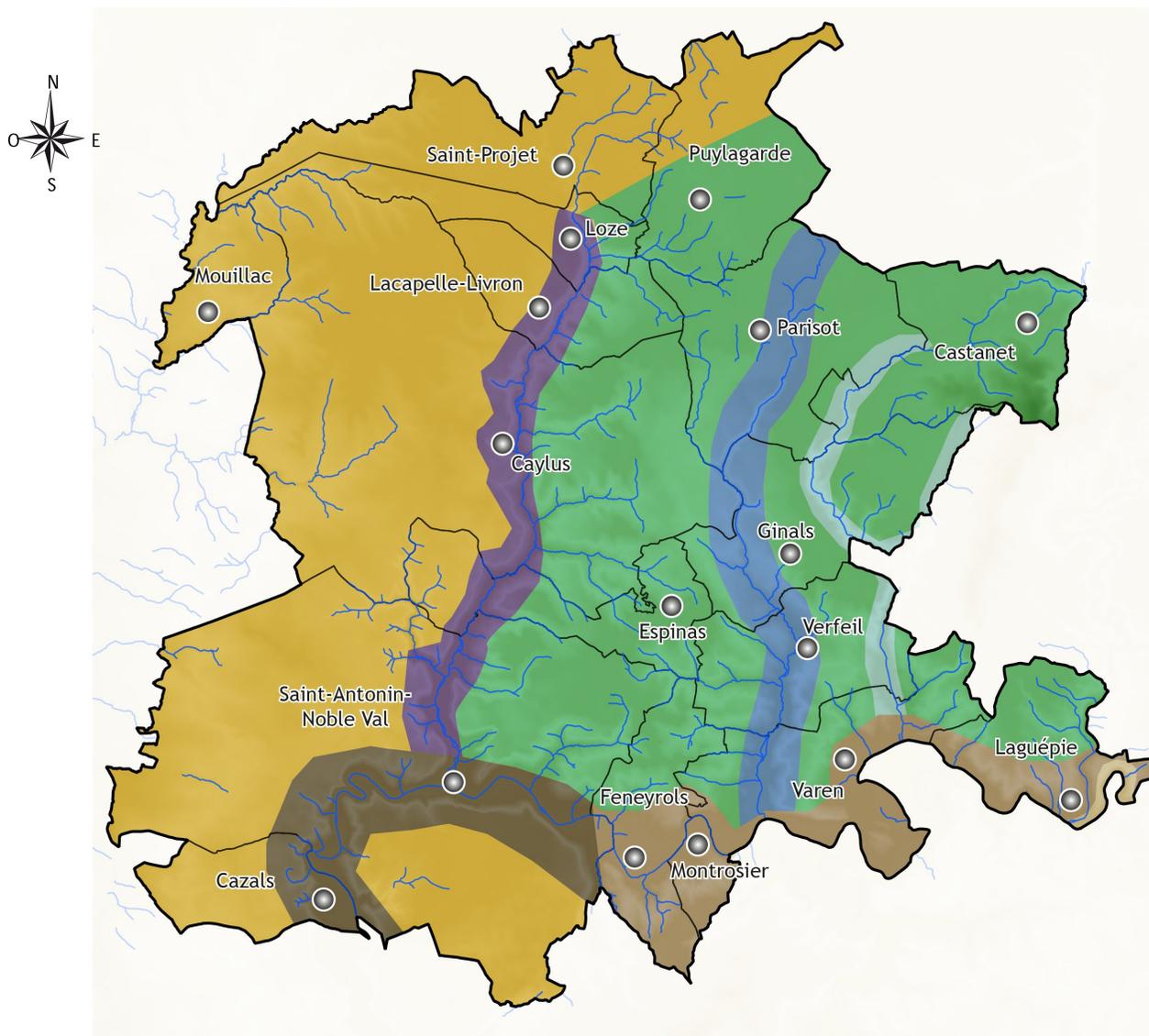
## qq Les paysages de collines : le Rouergue

Il s'agit d'un paysage de « pleins de de déliés », aux formes rondes. L'enchevêtrement des collines ponctuées de végétation (bois, haies), crée des paysages intimistes, à échelle humaine. Globalement, les vues s'ouvrent et se referment au fur et à mesure des déplacements. Il y a peu d'ouverture dans le champ visuel du fait d'une végétation omniprésente : bois, bosquets, haies ; cependant quelques panoramas de grande qualité apparaissent ponctuellement dans le champ de vision, créant des évènements dans le paysage perçu.



# Les unités paysagères

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



**Légende**

- Réseau hydrographique
- Causses de Caylus
- Collines du Rouergue
- Vallée de la Vère et gorges de l'Aveyron aval
- Plaines et gorges de l'Aveyron
- Vallée de la Bonette
- Vallée de la Seye
- Vallée de la Baye
- Vallée du Viaur

Even d'après fonds IGN, Charte paysagère Pays Midi-Quercy, Novembre 2014

## Un riche patrimoine bâti en Quercy, Rouergue et Gorges de l'Aveyron

rr Des implantations urbaines historiques et géographiques inscrites dans un réseau

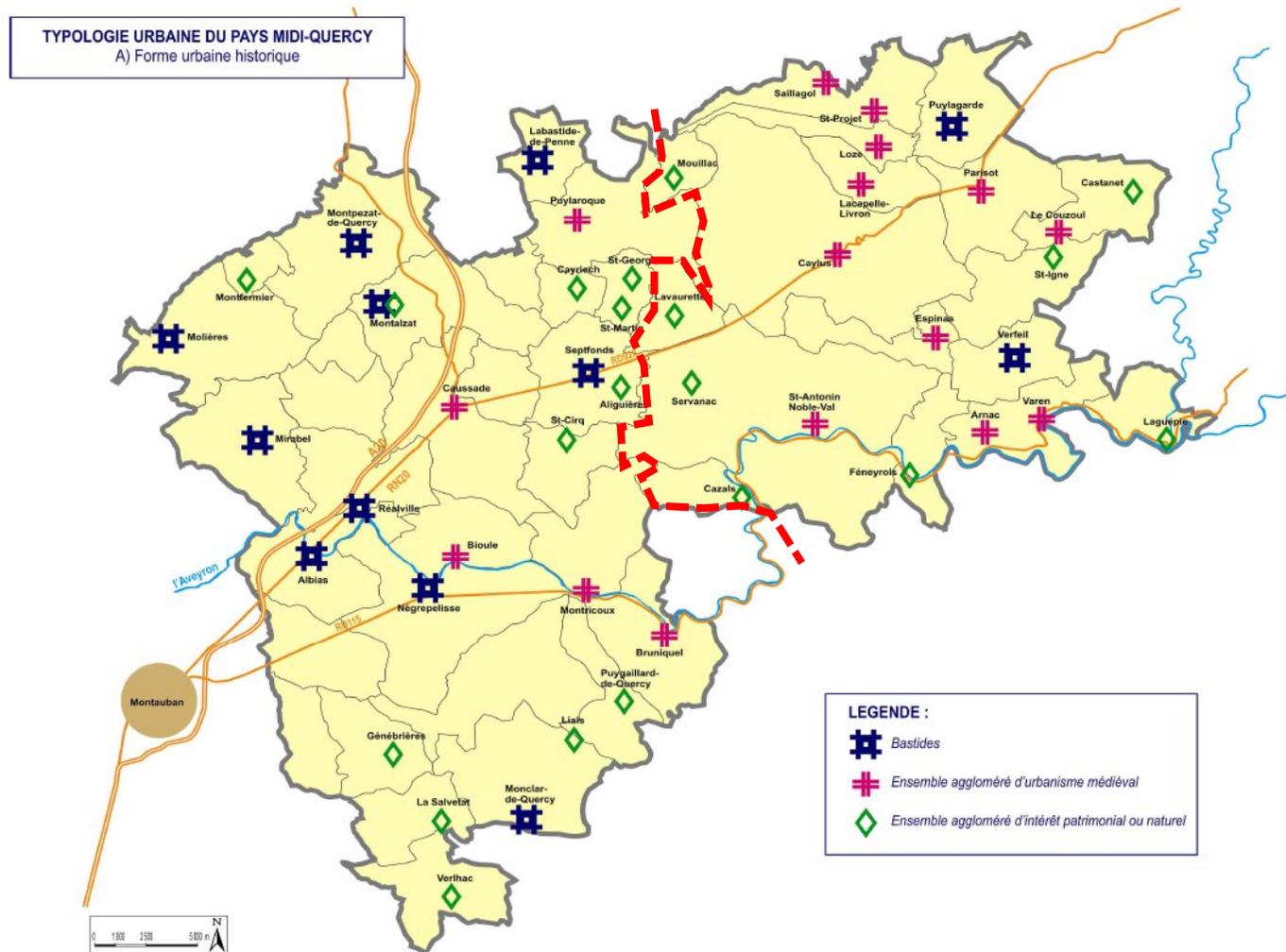
❖ Des organisations de centres-bourgs héritées du Moyen-Age ...

Une partie importante de l'armature villageoise du territoire s'est constituée au Moyen-Age. Le territoire compte ainsi :

- Des sauvetés (bourgades franches créées pendant la féodalité, à l'initiative des monastères pour servir de refuge et procéder au défrichement) : Lacapelle-Livron, Arnac, Varen.
- Des castelnaus ou castrum (village autour d'un château) : Parisot, Cuzoul, St-Projet, Espinas, mais également l'ancienne ville abbatiale de St-Antonin Noble-Val et le castrum de Caylus.
- Des Bastides : Verfeil et Puylagarde.
- D'autres petits ensembles agglomérés d'intérêt patrimonial : Cazals, Mouillac, Castanet, Laguépie, Feneyrols ...

Bastides, sauvetés, castrums, le territoire offre un inventaire presque complet des formes propres à l'urbanisme médiéval. Les trois vallées conservent au total un patrimoine urbain particulièrement riche et stratégiquement implanté au cœur de l'ensemble monumental exceptionnel que constituent les villes médiévales de Cordes, Penne, Bruniquel, Caussade, Puylarocque, Villeneuve d'Aveyron, Villefranche de Rouergue, Najac, Capdenac et Figeac.

Source : Charte Paysagère du Pays Midi Quercy, 2004

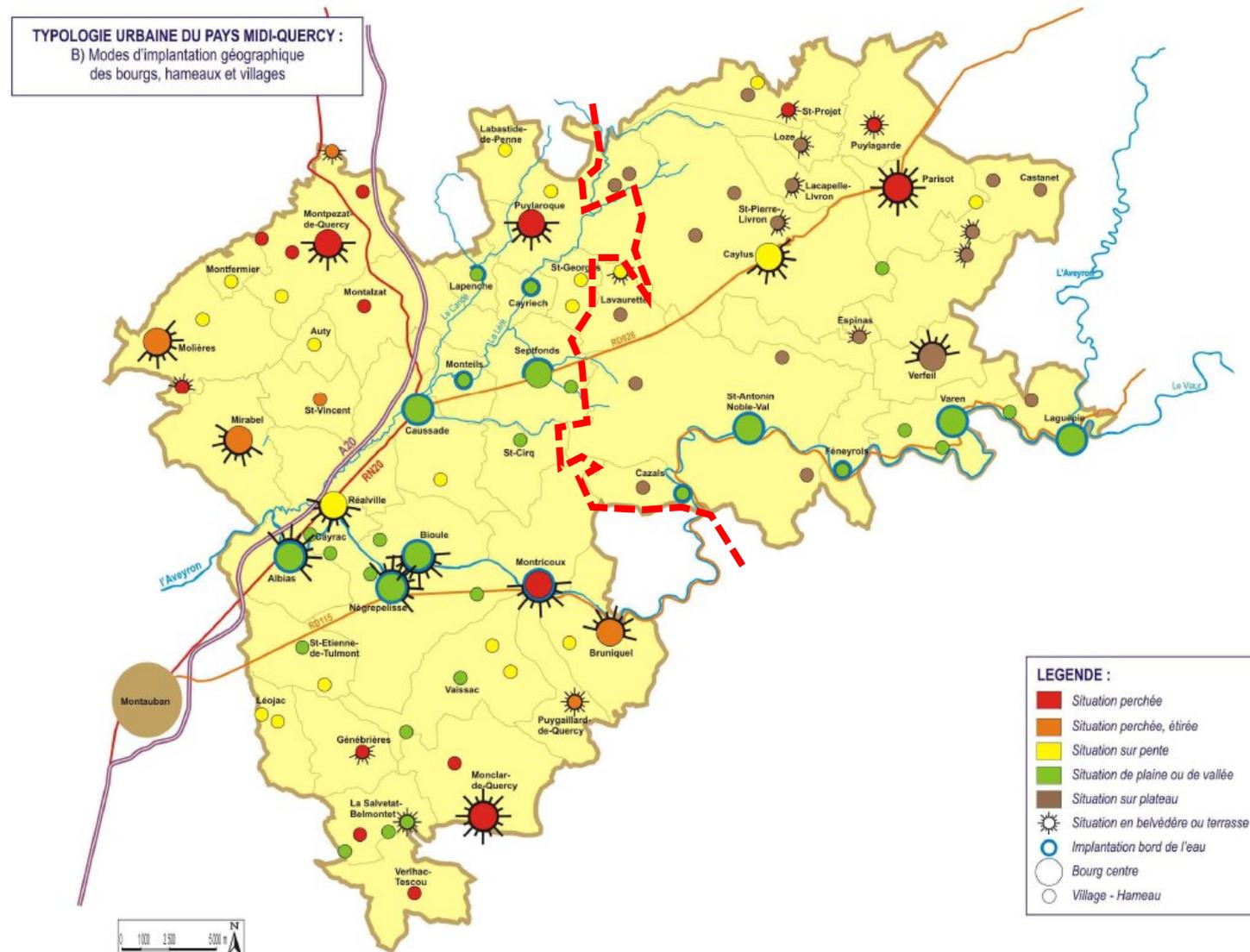


❖ ... en lien direct avec la topographie du territoire

Les diverses typologies urbaines issues de cette histoire se sont construites sur différents modes d'implantation en lien direct avec la topographie du territoire :

- Villages en situation perchée : Parisot, Puylagarde, Saint-Projet
- Villages sur pente : Caylus
- Villages en situation sur plateau : Verfeil, Espinas, Lacapelle-Livron, Loze, Castanet ...
- Villages en situation de plaine ou de vallée : Cazals, Saint-Antonin-Noble Val, Féneyrols, Varen, Laguèpie ...

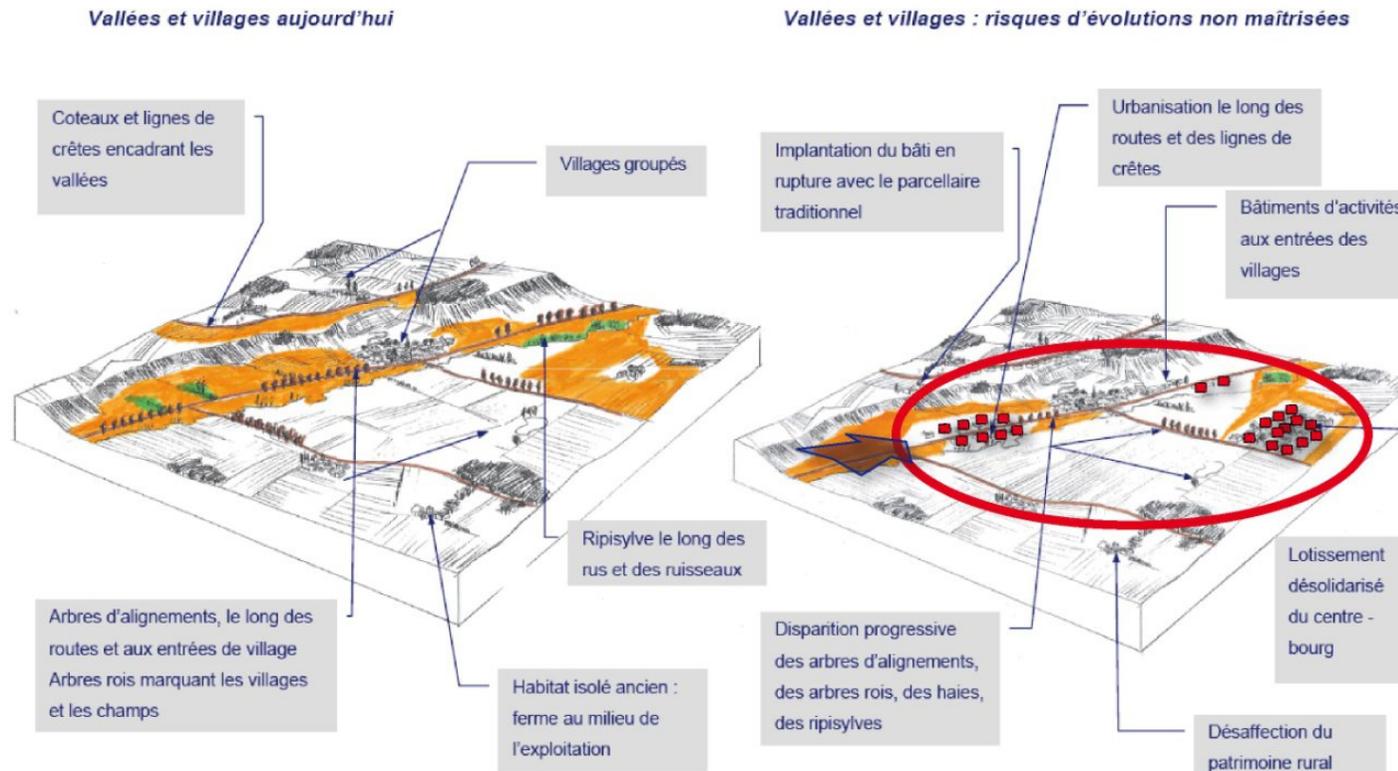
Le territoire de QRGA se caractérise également par le maillage de hameaux ou écarts irriguant et organisant le tissu rural, dont le devenir est également stratégique.



Source : Charte Paysagère du Pays Midi Quercy, 2004

Conception graphique : Urbanisme & Acoustique / Parcourir / Repérage

**Zoom sur les villages de plaine et vallée :**



**Exemple du village de Cazals:**

Des perspectives intéressantes sur le village amenant à être vigilant dans les choix opérés par le PLUi

Vue sur le village et le clocher depuis le Sud

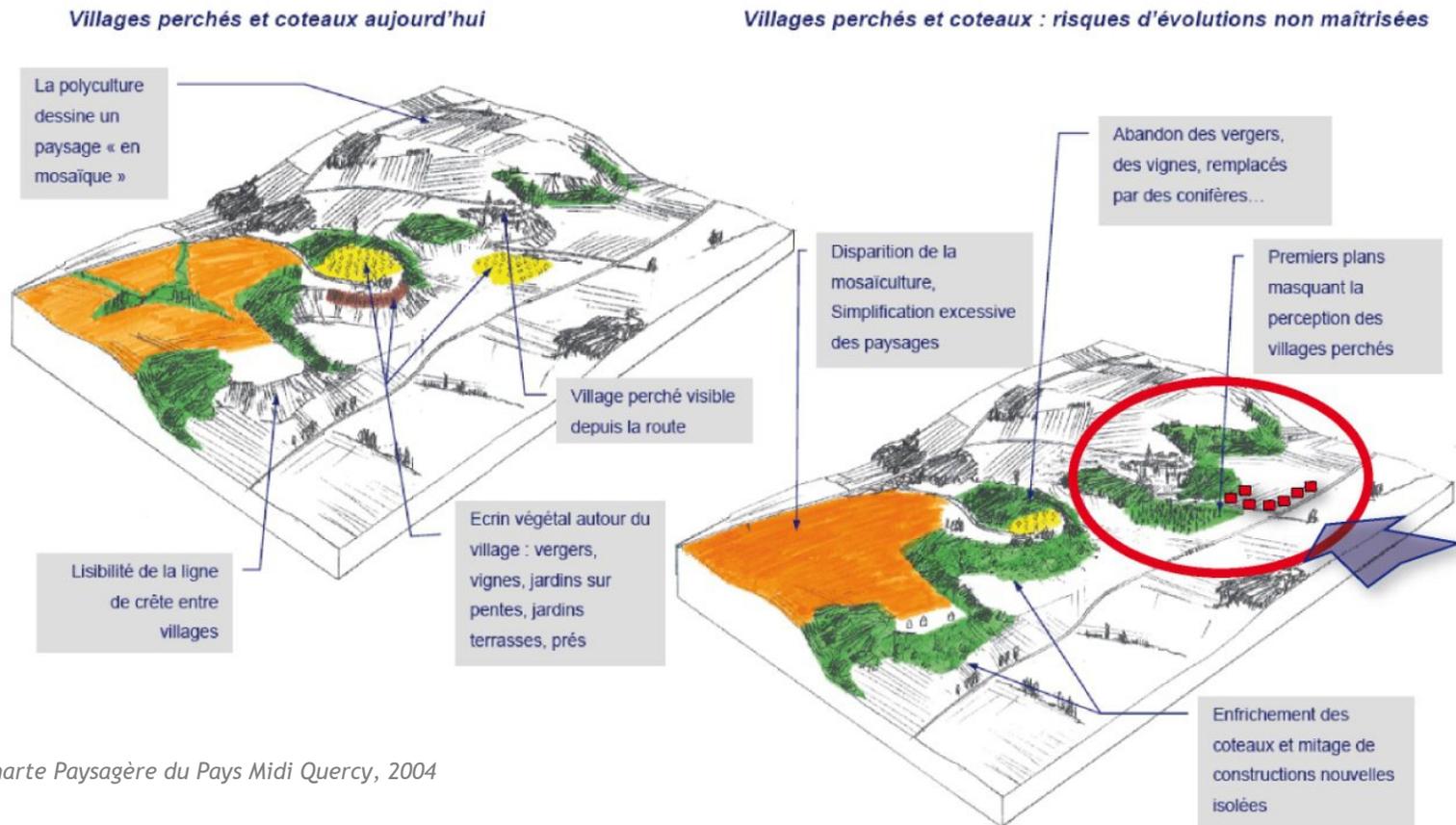


Vue sur le village depuis le Nord Ouest



Source : Charte Paysagère du Pays Midi Quercy, 2004

**Zoom sur les villages perchés :**



Source : Charte Paysagère du Pays Midi Quercy, 2004

**Exemple du village de Saint-Projet:**

Des perspectives sur le village et son château à préserver en étant vigilant dans les choix du PLU proposés sur le piémont



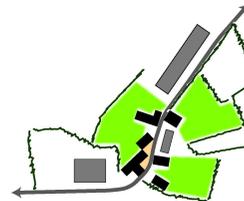
❖ *Des hameaux et ensembles bâtis aux compositions spécifiques*

Les secteurs bâtis hors bourgs-centre peuvent être regroupés selon plusieurs catégories :

- Les hameaux, villages et bourgs patrimoniaux « préservés »



- Les hameaux, villages et bourgs liés à l'activité agricole



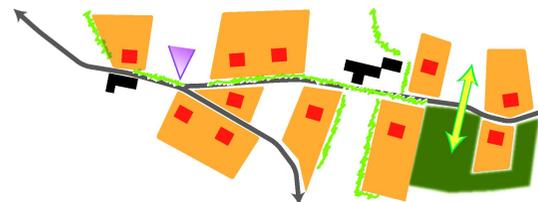
- Les hameaux, villages et bourgs patrimoniaux ayant connu un développement récent de constructions



- Les hameaux, villages et bourgs patrimoniaux et agricoles ayant connu un développement récent de constructions



- Les secteurs d'habitat pavillonnaire ou diffus.



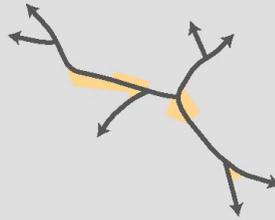
Ces hameaux, villages et bourgs peuvent ponctuellement être concernés par la présence d'activités commerciales, artisanales et/ou touristiques.

Pour chaque typologie, une fiche synthétique précise les principales caractéristiques (voir en pages suivantes). L'ensemble des hameaux du territoire ne pourra pas constituer une réponse à l'accueil de nouvelles populations.

o Les hameaux, villages et bourgs patrimoniaux « préservés »

**Caractéristiques communes à tous les hameaux :**

1- Un réseau de voiries ou chemin hérité et un rapport à l'espace public (placette, patus, parvis ...)



2- Un bâti traditionnel regroupé à vocation d'habitat souvent implanté sur rue (alignement), parfois en retrait (maisons ou bâtisses de caractère, châteaux ...). Une partie de ce bâti est parfois vacant.

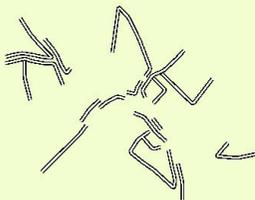


3- Une trame de jardins ou de parcs qui entourent (écrin) ou créent des respirations dans le hameau avec parfois un appui du hameau sur des boisements plus importants

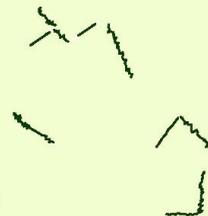


**Caractéristiques propres à certains hameaux :**

1- Un réseau de murets en pierres notamment dans les secteurs de Causses



2- Un maillage bocager ou des alignements d'arbres qui créent parfois une limite d'urbanisation claire



3- Un patrimoine bâti identitaire parfois présent (église, lavoir, croix, puits, ...)



Citadia, Janvier 2014

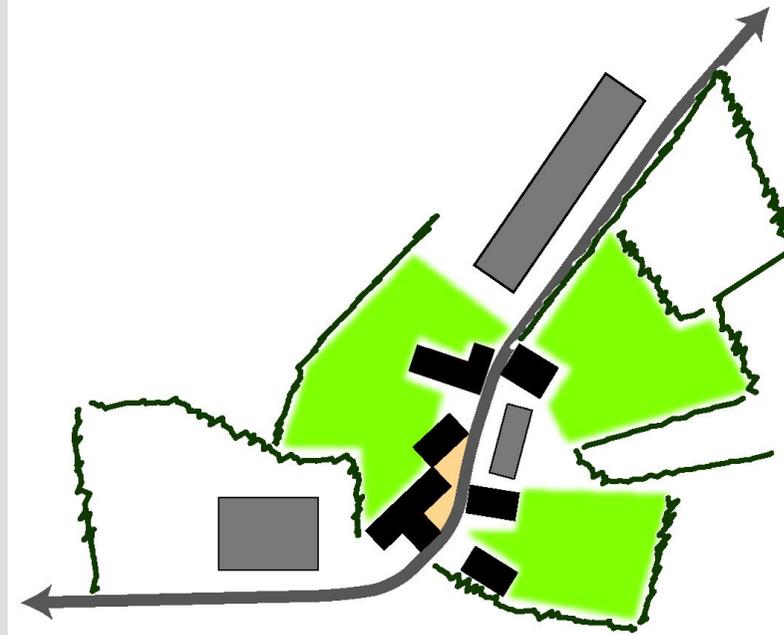
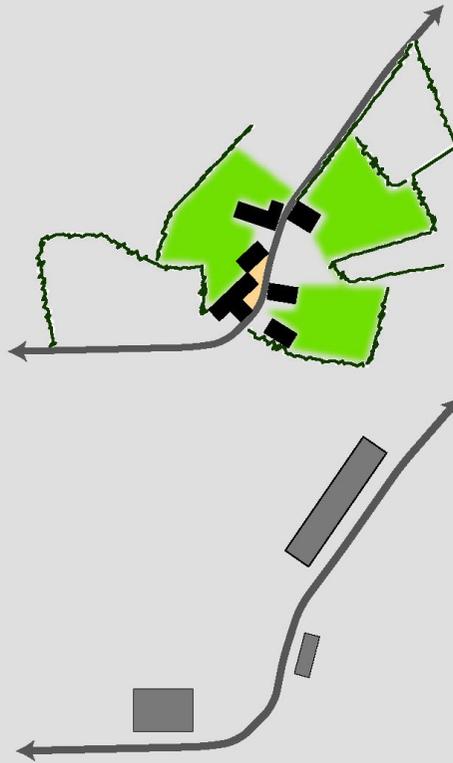
o Les hameaux, villages et bourgs liés à l'activité agricole

**Principales caractéristiques**

1-a. Une structure de hameau traditionnelle aux caractéristiques similaires à un hameau patrimonial "préservé" ...  
 > cf. fiche "le hameau patrimonial "préservé" "

1-b. ... Mais dont tout ou partie des habitations sont liées à l'exploitation ou aux exploitations agricoles présentes.

2- Des bâtiments agricoles souvent localisés en périphérie du hameau traditionnel (notamment pour les bâtiments les plus imposants), ou parfois localisés dans le coeur de hameau historique (cas d'une grange traditionnelle par exemple)

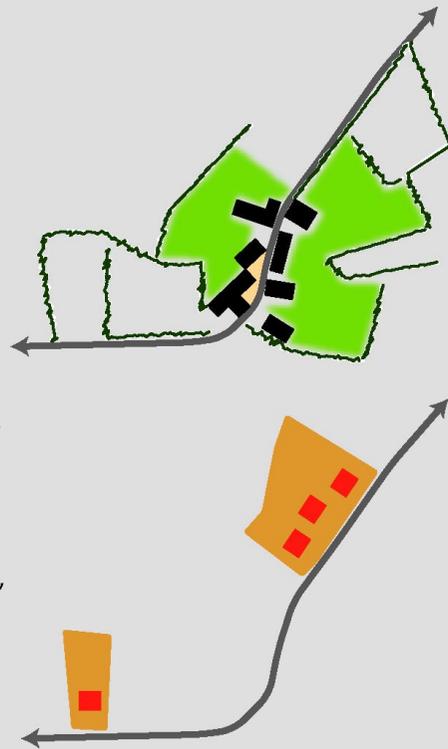


- o Les hameaux, villages et bourgs patrimoniaux ayant connu un développement récent de constructions

### Principales caractéristiques

1- Une structure de hameau traditionnelle aux caractéristiques similaires à un hameau patrimonial "préservé"  
 > cf. fiche "le hameau patrimonial "préservé" "

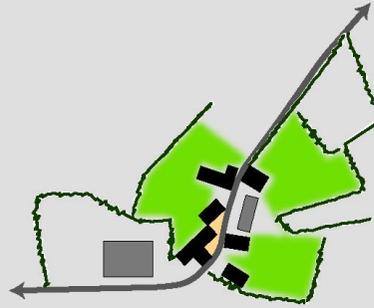
2- Un bâti récent principalement sous forme d'habitat pavillonnaire en rupture avec le bâti traditionnelle : implantation des constructions le long des voies de communication, en retrait des voies et espaces publics, parfois en milieu de parcelle. Urbanisation lâche, parfois déconnectée du hameau historique, et forte consommatrice d'espace.



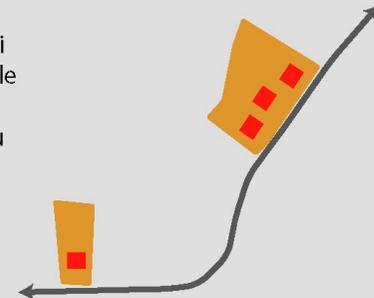
o Les hameaux, villages et bourgs patrimoniaux et agricoles ayant connu un développement récent de constructions

**Principales caractéristiques**

1- Une structure urbaine aux caractéristiques similaires à un hameau patrimonial lié à l'activité agricole  
 > cf. fiche "le hameau patrimonial lié à l'activité agricole"

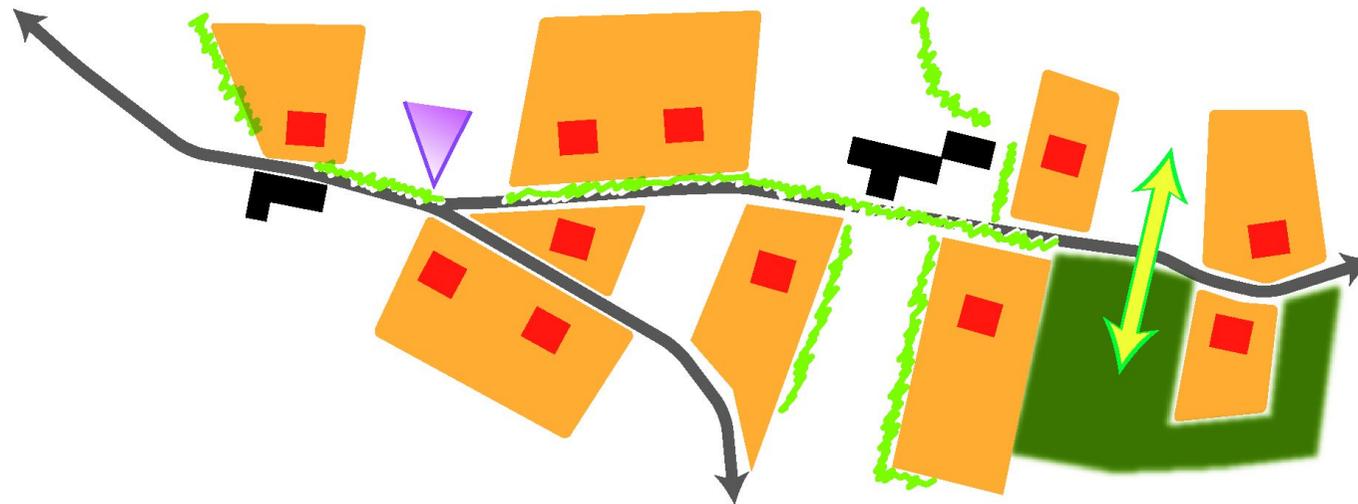


2- Un bâti récent principalement sous forme d'habitat pavillonnaire en rupture avec le bâti traditionnel : implantation des constructions le long des voies de communication, en retrait des voies et espaces publics, parfois en milieu de parcelle.  
 Urbanisation lâche, parfois déconnectée du hameau historique, et forte consommatrice d'espace.  
 Habitat contemporain parfois lié aux exploitations (nouveau siège) et parfois sans lien avec l'agriculture (contrainte possible pour le développement des exploitations à terme et conflits de voisinages éventuels).



Citadia, Janvier 2014

o Les secteurs d'habitat pavillonnaire ou diffus

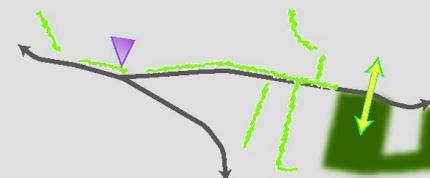
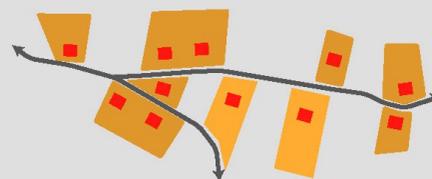
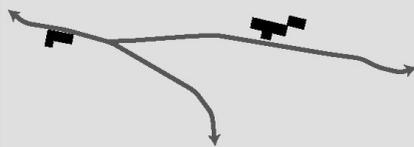


**Principales caractéristiques**

1- Un bâti traditionnel historiquement isolé (habitat ou ancien corps de ferme) et réseau viaire hérité, parfois de faible dimensionnement.

2- Un bâti récent principalement sous forme d'habitat pavillonnaire à partir du bâti traditionnel existant : implantation des constructions le long des voies de communication, en retrait, parfois en milieu de parcelle. Urbanisation diffuse au coup par coup, parfois opérée en discontinuité du bâti existant, et forte consommatrice d'espace.

3- Des éléments paysagers ou environnementaux parfois maintenus mais mis en danger par une poursuite de l'urbanisation : maillage bocager, percées visuelles, coupures agricoles et/ou naturelles, boisements.



Citadia, Janvier 2014

CITADIA

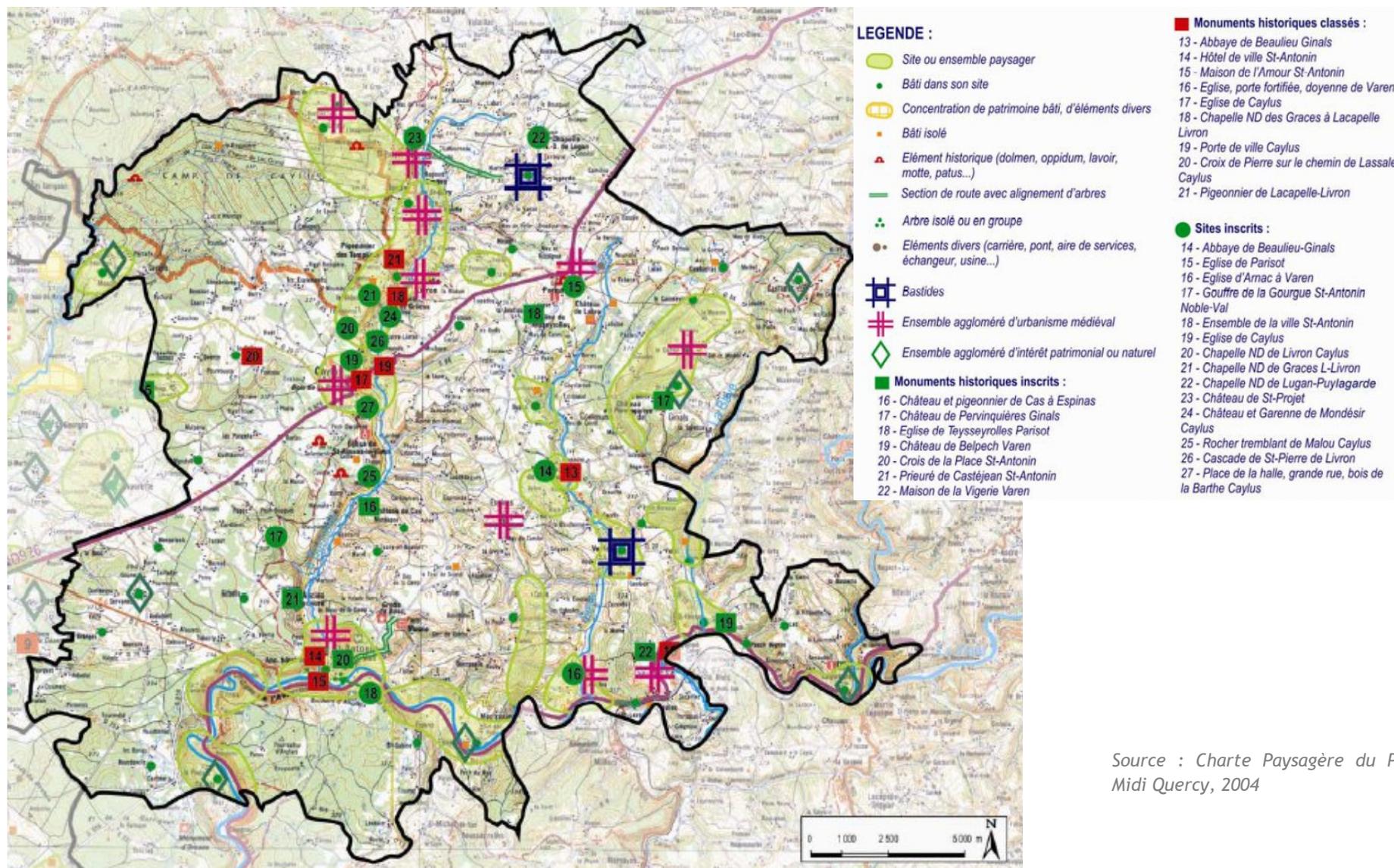
## ss Des éléments bâtis remarquables mais parfois méconnus

### ❖ *Un patrimoine reconnu et préservé (Monuments et Sites Classés ou Inscrits)*

L'adaptation permanente des habitants aux contraintes et potentialités locales a produit une très grande richesse patrimoniale : le Quercy-Rouergue compte de nombreux éléments bâtis utilisant le matériau local : la pierre calcaire (mise en œuvre sous forme de pierre de taille, en moellons, assemblée en pierre sèche...) mais aussi le grès, le pan-de-bois, le tuf ... En couverture, sont utilisées sur le territoire la lauze calcaire, lauze de schiste, les tuiles plates, tuiles mécaniques, tuiles creuses et l'ardoise.

Un nombre important d'éléments bâtis fait par ailleurs l'objet de protections officielles, notamment au titre des Monuments Historiques et sites inscrits (voir cartographie ci-dessous) :

- 45 monuments classés et inscrits
- 5 sites classés
- 25 sites inscrits
- 1 Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).



Source : Charte Paysagère du Pays Midi Quercy, 2004

❖ *Un patrimoine peu connu mais du quotidien*

○ *Un patrimoine ferroviaire et industriel*

L'architecture industrielle est synonyme de réseau : lié à la rivière, l'essentiel de ce patrimoine est constitué par une importante série de moulins à eau, parmi lesquels se distinguent l'ensemble étonnant des moulins superposés de Saint-Pierre de Liron (Caylus), le moulin médiéval de Mondésir (Caylus) ainsi que les moulins liés aux sites de gorges des hautes vallées de la Bonnette et de la Gourgue et de nombreux ponts anciens dont la mise en valeur reste à faire. Plusieurs anciens moulins à vent sont également à signaler dans le secteur de Parisot, Saint-Projet ainsi que les nombreux vestiges de l'exploitation carrière et minière (carrière de lauzes et fours à chaux à Parisot et sur le Causse de Caylus).

L'architecture ferroviaire est également présente sur QRGA (gares, ancienne voie ferrée, ...). La gare de Lexos (Varen), datant du XIX<sup>ème</sup> siècle, offre un exemple remarquable de cette architecture.

○ *Un patrimoine seigneurial et vernaculaire*

Cela concerne tant le grand (maisons, granges, églises, châteaux ...) que le petit patrimoine bâti (non habitable comme pigeonniers, lavoirs, puits, moulins, murs, calvaires...) disséminé sur tout le territoire. Ce patrimoine s'organise souvent en réseaux : réseau du patrimoine bâti lié à l'eau (moulins, puits ...), réseau de pigeonniers, réseau de croix ... La pérennité de ce riche patrimoine constitue un enjeu fort du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Le patrimoine identitaire ne se limite pas au patrimoine vernaculaire : croix, murets, lavoirs, puits, pigeonniers, églises. L'architecture rurale, composée des fermes encore préservées, s'ajoute à ces éléments et aux typologies caractéristiques du territoire qui sont remarquables mais menacées. Il en est de même pour le patrimoine archéologique (dolmen, tumuli, village, etc.) pour l'architecture seigneuriale et l'architecture urbaine.

Concernant l'architecture seigneuriale : à côté de Cornusson (Caylus) qui demeure l'édifice majeur des trois vallées, les châteaux de Cas (Espinas), et de Pervinquières (Ginals) constituent des témoignages rares et tout à fait remarquables de l'architecture castrale du XIV<sup>ème</sup> siècle. Sont également à signaler les châteaux de Labro (XIV<sup>ème</sup>/XVIII<sup>ème</sup>) à Parisot, de Saint-Projet (XVI<sup>ème</sup>/XVIII<sup>ème</sup>), de Cambeyrac à Castanet (XVI<sup>ème</sup>/XVII<sup>ème</sup>), de Belpèch à Varen (XIII<sup>ème</sup>/XV<sup>ème</sup>), du Cuzoul (XIII<sup>ème</sup>) à Ginals ainsi que les demeures seigneuriales de Mondésir (Caylus), de Villette (Saint-Antonin), de l'Astorguié (Parisot) des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles.

## Une richesse patrimoniale propice aux pratiques touristiques

### tt La découverte par le réseau routier

Le réseau viaire est le principal vecteur de lecture du paysage. Le territoire intercommunal nervuré de plusieurs axes structurants (D19, D5, D15, D958, D926...), structurés autour des pôles que constituent Caylus et Saint Antonin Noble-Val. Ces axes permettent une découverte des paysages ainsi que la traversée des ambiances successives du territoire. C'est depuis ces axes que s'exercent les jeux de vis-cachés, ouvertures visuelles, et autres panoramas qu'offrent le relief intercommunal.

Les modalités d'intégration de ces infrastructures sont primordiales dans la mesure où ces dernières auront à mettre en valeur une image de l'intercommunalité. Par ailleurs, les effets de la mutation et de la transformation des sites en lien avec la présence de ces infrastructures (zones industrielles, zones d'activités...) sont à anticiper pour que le développement urbain et économique inhérent à l'infrastructure soit maîtrisé et intégré au paysage global.

Le reste de la découverte du territoire se fait via un réseau secondaire, voire tertiaire de petites routes formant un maillage dense. Ce niveau de desserte est à prendre en compte dans la mesure où c'est généralement la qualité de son traitement qui dicte les typologies d'implantation bâtie.

Cette trame permet de multiples potentialités de découvertes du territoire, de perception de points de vue inédits sur le paysage et permet de prendre la pleine mesure des successions d'ambiances proposées sur le territoire.



## uu Le rôle des modes doux

Véritable mosaïque paysagère, le territoire intercommunal bénéficie d'une diversité de cadres propices aux pratiques touristiques. Un patrimoine naturel, historique et architectural riche qui se répartit sur la totalité du territoire et s'inscrit dans divers cadres d'implantation (vallées, plateaux, cœur de villages...).

Le patrimoine architectural et paysager est un support de découverte qui révèle l'histoire et l'identité du territoire.

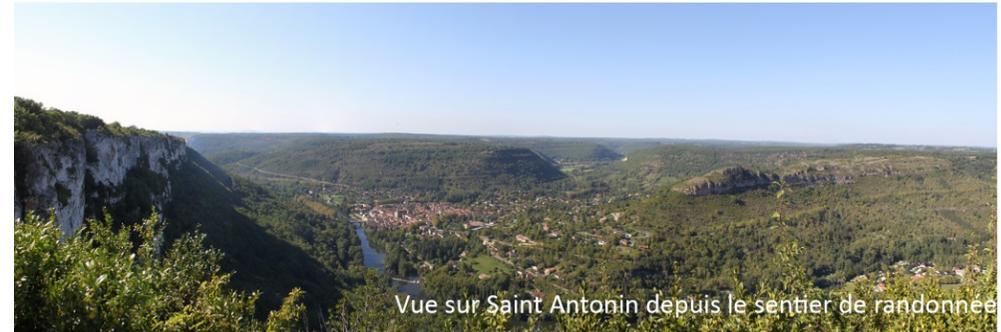
Le territoire du PLUi propose d'innombrables itinéraires de promenades-randonnées (dont les GR 36 et GR 46) et de nombreux parcours de loisirs (canoë-kayak, équitation, cyclisme, escalade, spéléologie...).

Ces sentiers de randonnées et itinéraires touristiques sont une autre entrée de découverte du paysage. Ces circuits permettent de découvrir et mettent en valeur le patrimoine naturel et bâti du territoire. Ils invitent, par un mode de déplacement lent, à la contemplation du paysage et mènent généralement à des points de vue remarquables sur le territoire. Ces parcours sont de forts vecteurs de l'image du territoire et proposent des itinéraires touristiques intéressants.

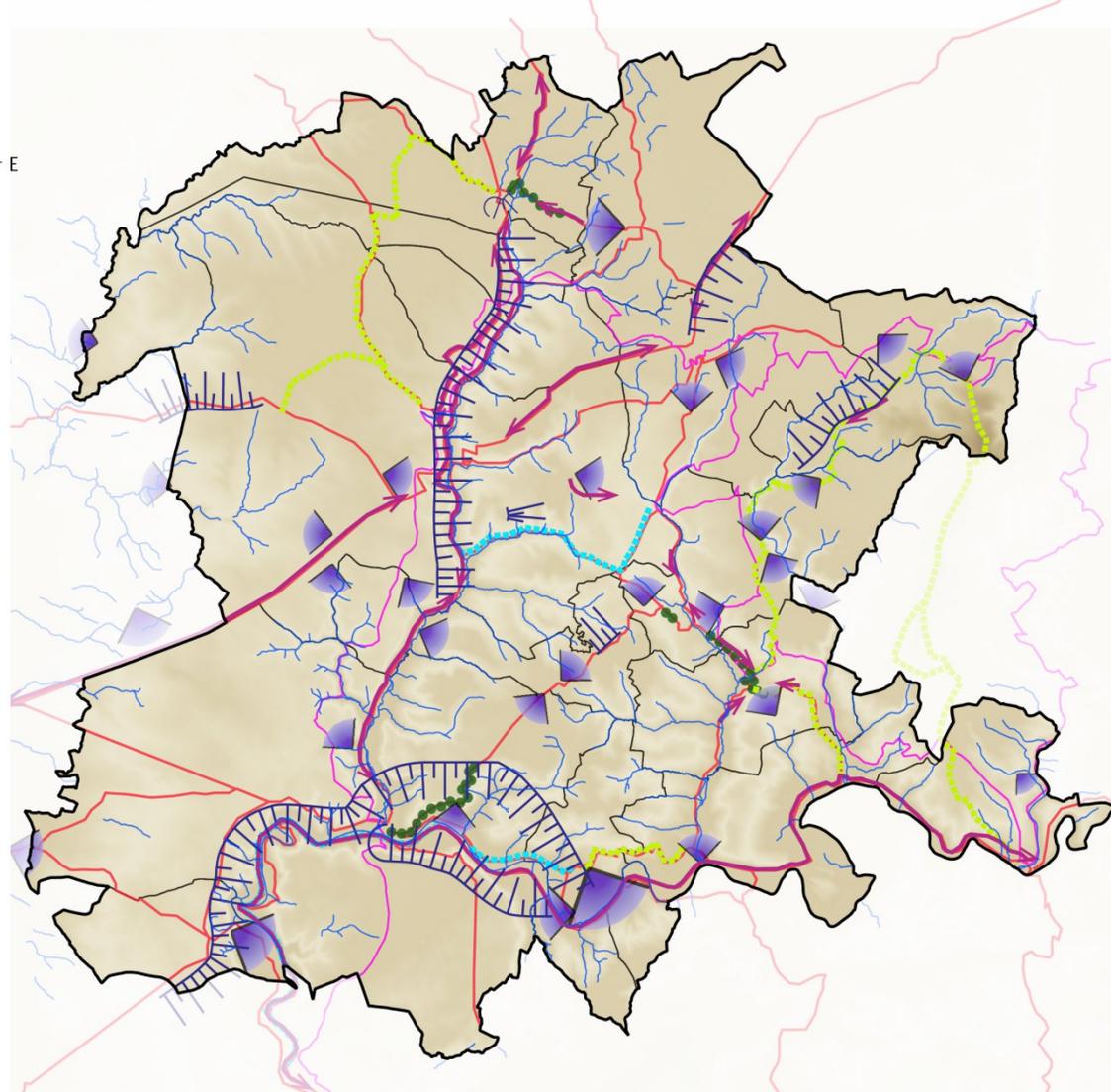
La lisibilité et l'attractivité liée au paysage dépend de la mise en valeur de ces itinéraires, de leur balisage, de la qualité du traitement de leur abords.

Mais rappelons que la qualité des paysages perçus, dépend essentiellement de la préservation et de l'accompagnement des paysages et de leurs mutations. La fermeture progressive des paysages (épaisseur des ripisylves dans les vallées notamment, l'ouverture des bocages, le recul des paysages lithiques menacent ainsi la qualité des paysages perçus.

Par ailleurs, dans une autre mesure, les infrastructures de tourisme, pas toujours bien intégrées à leur environnement paysager, participent elles aussi à la banalisation des paysages.



# Les perceptions paysagères



- Légende**
- Réseau hydrographique
  - Route principale
  - GR46
  - ..... Itinéraire de vallée
  - ..... Itinéraire de plateau
  - ▮ Grande vision panoramique sur la vallée
  - ↖ Perspective liée à la route
  - ▭ Cône de vue
  - Alignement structurant

Even d'après fonds IGN, Charte paysagère Pays Midi-Quercy, septembre 2013

## DYNAMIQUES ET EVOLUTIONS DU TERRITOIRE QRGA

### Des transitions entre ruralité et urbanité fragilisées

Au cours de ces dernières décennies, plusieurs phénomènes ont contribué à faire évoluer le visage et la qualité des paysages territoriaux :

- l'évolution des pratiques et des techniques agricoles qui a fait varier l'occupation du sol et les paysages,
- l'évolution des constructions et de l'urbanisme,
- l'évolution des infrastructures de transport qui a structuré le territoire et qui a largement contribué au développement de l'habitat et des activités, mais en a aussi favorisé l'étalement.

Mais l'urbanisation contemporaine et les mutations de l'économie et des techniques agricoles constituent, certainement, les dynamiques majeures d'évolution du territoire.

#### vv Les extensions urbaines croissantes

##### ❖ *Des extensions urbaines « au coup par coup » qui dénaturent l'enveloppe paysagère des villages*

Le territoire du PLUi connaît le phénomène caractéristique de rurbanisation, qui se traduit par la recherche d'un cadre de vie qui ne correspond pas au modèle de densité urbaine des grandes agglomérations. Ainsi le pavillon individuel devient modèle de référence et devient prédominant dans certains paysages.

Cette expansion urbaine, entraîne une forte consommation d'espace dont les incidences sur les paysages diffèrent selon le degré de pression foncière et le contexte géographique dans lequel elle s'exerce (coteau, vallée, plateau...).

La multiplication du modèle de la maison individuelle, qui répond à la demande et à l'image du « vivre à la campagne » tend par ailleurs à banaliser le paysage, en oubliant les matériaux de construction et les formes traditionnelles de l'habitat. Les conséquences sont les suivantes :

- Une architecture de rupture avec l'existant
- Un mitage de l'espace rural
- Une consommation de l'espace agricole
- Un recul des motifs traditionnels de bocage.

En lien avec ces éléments, l'élaboration du PLUi représente une opportunité importante à travers les outils opposables au tiers que ce type de document d'urbanisme offre pour maîtriser le développement urbain, pour favoriser la qualité urbaine et paysagère : orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit et graphique ...

❖ *Des extensions urbaines de type lotissement qui menacent l'héritage bâti historique*

Dans les bourgs plus urbains (Caylus, Saint Antonin noble Val), le développement dit « en tâche d'huile » (le plus fréquent pour la forme des ensembles de lotissements pavillonnaires) aura une incidence d'autant plus forte qu'il concerne des espaces de coteau (privatisation du paysage) ou les espaces de plaines comprises entre deux coteaux (urbanisation « en cordon » de la plaine agricole). Là encore, les modèles de construction sont en rupture avec les formes et matériaux traditionnels de l'habitat. Cette architecture standardisée nie le contexte d'implantation lié à la nature du relief et va à l'encontre d'une diversification des types de logement.

La charte paysagère du Pays « Patrimoine et Paysages pour Demain » (2004) pose les questions suivantes :

- Comment implanter de nouvelles constructions sans porter atteinte à l'identité de chaque forme d'urbanisation spécifique
- Comment limiter la consommation de territoire pour répondre aux besoins de l'urbanisation ?
- Comment implanter de nouvelles constructions sans défigurer les paysages ?

Prenant la mesure des risques d'une urbanisation anarchique pour la cohésion sociale et les paysages, cette charte fixe comme objectif un développement maîtrisé du territoire.

❖ *Devenir des centres-bourgs : quelles problématiques à prendre en compte ? Quels questionnements ?*

**Quelle mixité ?**

**Quel potentiel de requalification ?**

**Comment concilier préservation du patrimoine et réhabilitation du bâti pour créer de nouveaux logements répondant aux exigences de confort actuelles ?**

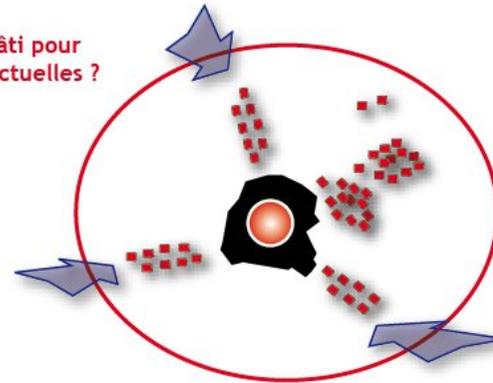
Equipements publics



Espaces publics, espaces communs, espaces de rencontres, espaces de manifestations (marchés, fêtes votives, ...), places

Centre historique et extensions du XIXème siècle directement rattachées aux boulevards

Vocation mixte : habitat, commerces, services, équipements, ...



**Quel traitement qualitatif des entrées de village ?**

**Quelle densification acceptable ?  
Quel rapport avec les espaces publics ?  
Quel lien avec le coeur de village ?**

**Quelle appréciation des limites de l'enveloppe du village actuel ?  
Quelles limites au développement ?  
Quel réinvestissement des "dents creuses" ?**

**Quelle qualité de transition entre "le bâti" et "la campagne" ?**

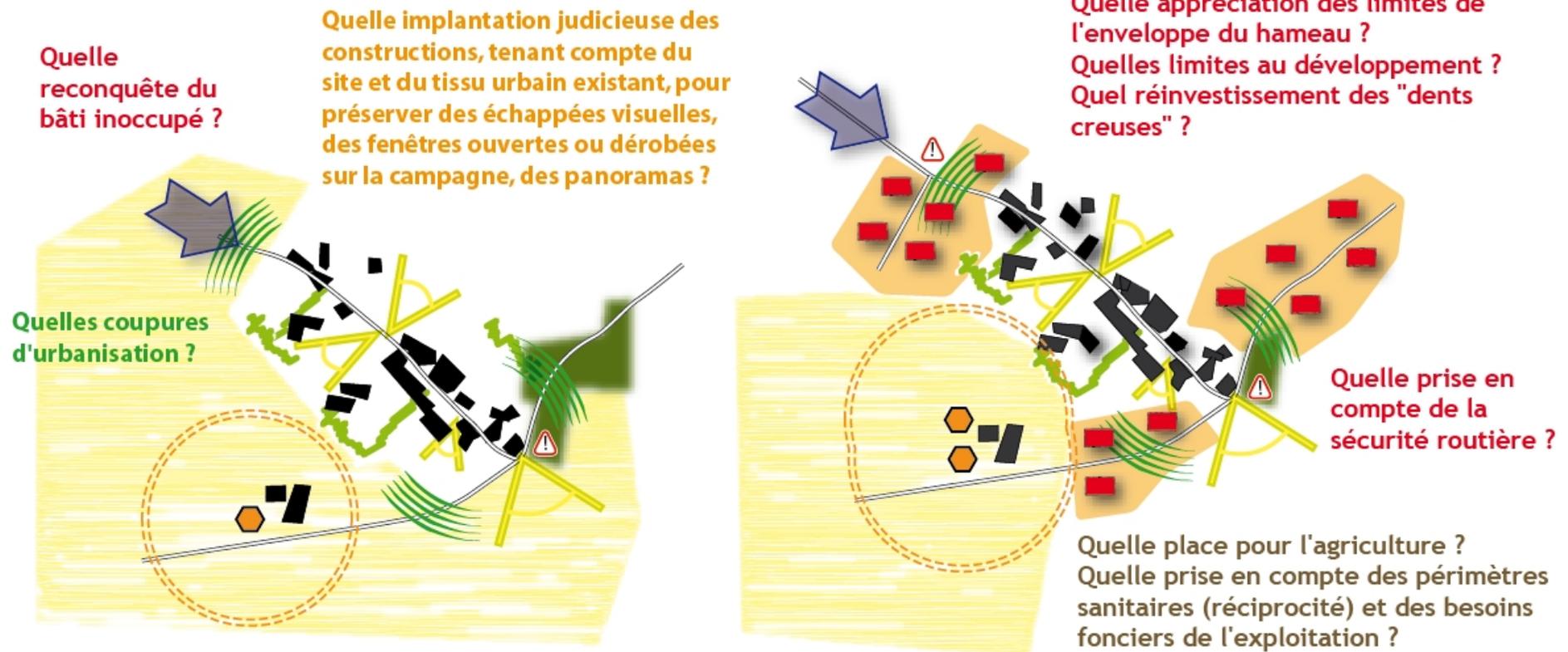
Extensions urbaines récentes en continuité (parfois en discontinuité) de l'urbanisation "linéaire", s'organisant le long des principaux itinéraires d'accès au centre historique

**Quelles "coupures" d'urbanisation imposer pour ne plus continuer à détruire la perception des limites du village ?**

**Quelle intégration paysagère pour les nouvelles constructions ?**

Occupation économique, de loisirs ou touristique, excentrée du bourg

- ❖ *Devenir des hameaux, villages, bourgs et secteurs d'habitat diffus : quelles problématiques à prendre en compte ? Quels questionnements ?*

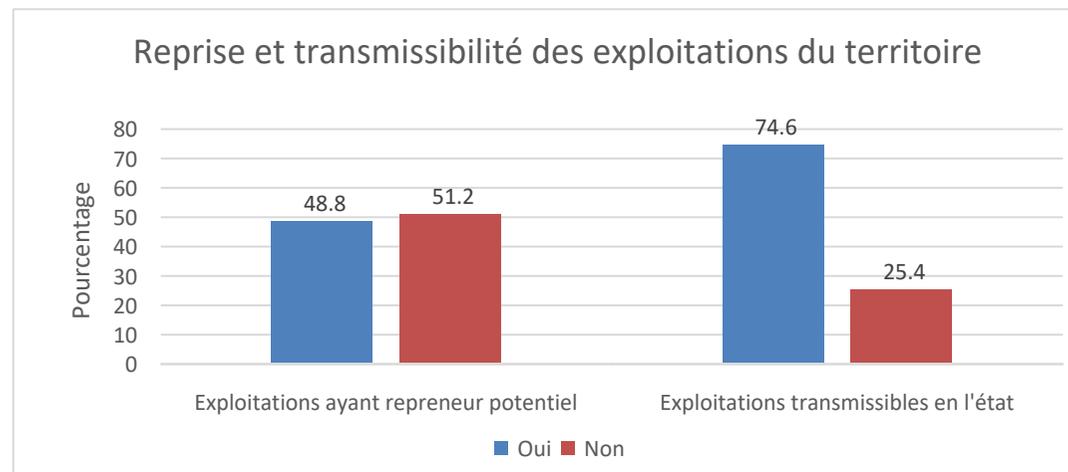


## ww Quelles dynamiques et quelles évolutions pour l'agriculture en QRGA ?

### ❖ Qu'en est-il de la reprise et de la transmission des exploitations sur le territoire intercommunal ?

Cette question de la transmissibilité et de la reprise des exploitations agricoles est, compte tenu de la spécificité agricole du territoire, un enjeu essentiel dont le PLUi doit se saisir. L'outil PLUi doit faire en sorte de lever toute entrave potentielle à un développement ou une reprise. Mais au-delà, des voies nouvelles devront être explorées. Cela peut notamment prendre la forme d'un encouragement et d'un soutien à toute forme de productions non conventionnelles permettant l'obtention d'un revenu sur des surfaces plus que celles utilisées par les productions dominantes.

A la question posée de l'existence d'un éventuel repreneur de l'exploitation, on recense 31 absences de réponse. Sur la transmissibilité en l'état de l'exploitation 42 chefs n'ont pas répondu. Les résultats figurant dans le diagramme ci-dessus sont donc calculés sur un total de 129 exploitations pour la reprise potentielle, et de 118 exploitations pour la transmissibilité en l'état de l'exploitation.

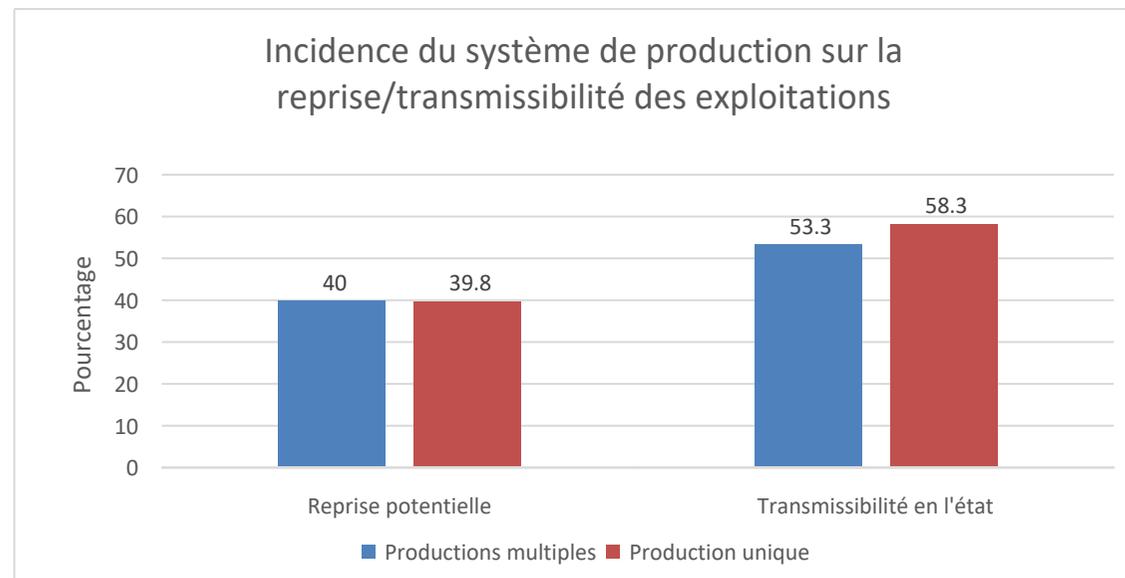


**Enseignement majeur :** près de la moitié des exploitations du territoire ont un repreneur potentiel identifié, mais surtout les  $\frac{3}{4}$  des exploitations de QRGA seraient actuellement transmissibles en l'état au dire de leurs actuels exploitants (vision potentiellement subjective de la transmissibilité de l'exploitation). Ainsi, environ  $\frac{1}{4}$  des exploitations de QRGA sont certes transmissibles en l'état, mais n'ont pour autant aucun repreneur potentiel.

Dans le même temps, on peut également imaginer que les 25,4% d'exploitations que leurs chefs actuels jugent non transmissibles en l'état n'ont, à ce jour, pas trouvé de repreneur potentiel. On peut donc craindre une disparition pure et simple de ces exploitations.

Ce sont donc près de 50% des exploitations Agricoles actuellement existantes en QRGA qui sont à plus ou moins long terme menacées de disparition. Aussi peut-on se demander si le système de production a un impact notable sur la reprise/transmission des exploitations ?

➔ Sur l'ensemble du territoire de QRGA et d'après les résultats des questionnaires, on recense 60 exploitations à productions multiples, et 98 exploitations à production unique. Parallèlement on recense 63 exploitations ayant identifié un repreneur potentiel, et 88 étant transmissibles en l'état.

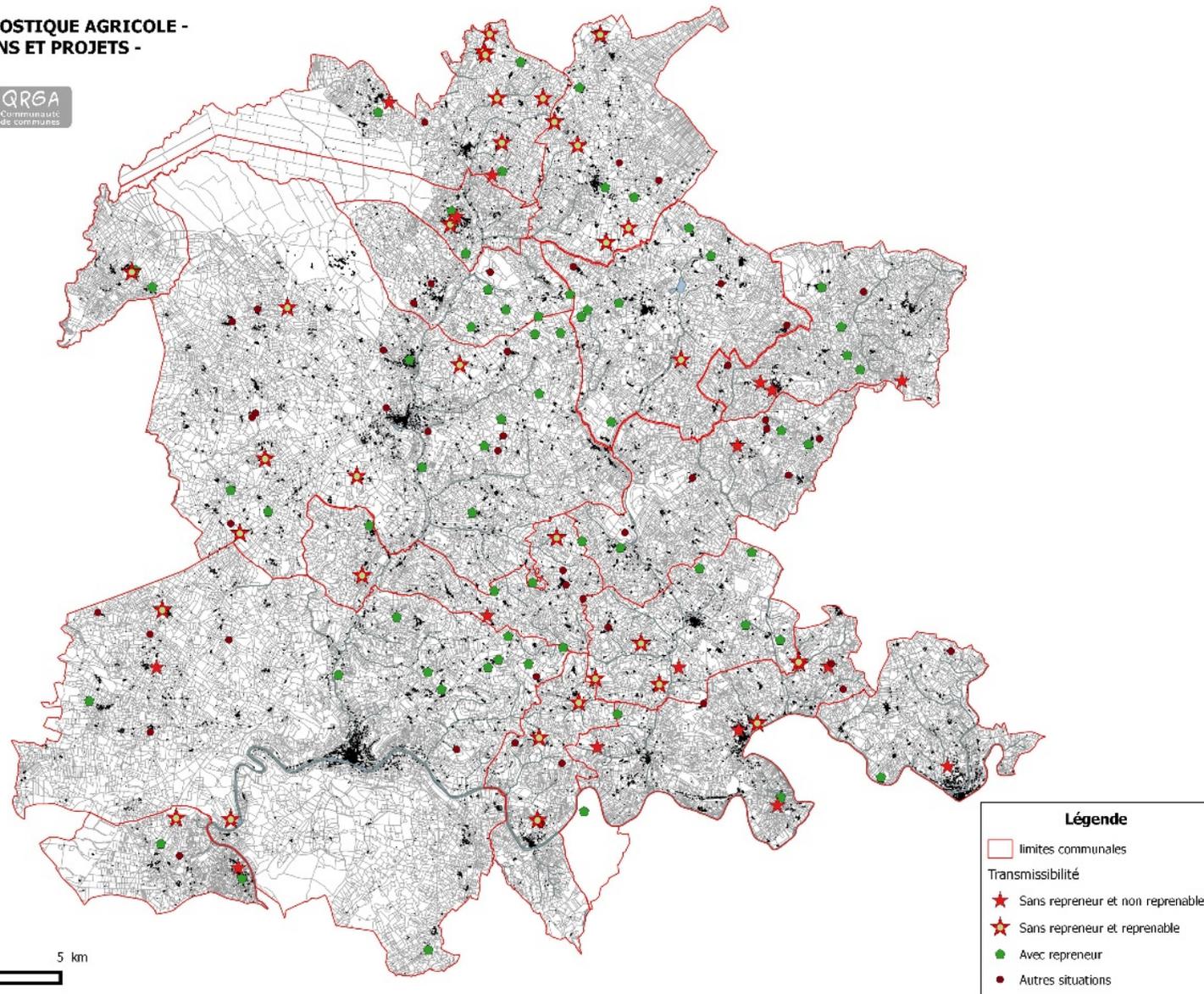


Le croisement des résultats portant sur le système de production avec ceux de la reprise potentielle et de la transmissibilité des exploitations apporte plusieurs informations. Tout d'abord système de production, qu'il soit multiple ou unique, ne semble pas ou peu avoir d'impact sur la reprise potentielle de l'exploitation. En effet la part des exploitations ayant identifié un repreneur potentiel s'élève à près de 40% et ce, quel que soit le système de production.

En revanche, le fait d'être axé sur une production unique semble conférer à l'exploitation une transmissibilité plus importante. La part d'exploitations à production unique transmissibles en l'état est de 5 points supérieure à celle des exploitations à productions multiples.

En termes de localisation sur le territoire, cela donne la répartition suivante :

**PLUI QRGA - DIAGNOSTIC AGRICOLE -  
EXPLOITATIONS ET PROJETS -**



La problématique de la reprise et de la transmissibilité des exploitations du territoire concerne l'ensemble de la Communauté de Communes. On recense néanmoins des disparités selon les communes observées. Des communes comme Feneyrols, Saint-Projet ou Puylagarde semblent avoir une part très importante de leurs exploitations agricoles sans repreneurs déclarés, tout en étant transmissibles en l'état. Certaines communes, par exemple Castanet et Varen, apparaissent quant à elles particulièrement touchées par la question du renouvellement des chefs d'exploitations qui partiront bientôt à la retraite. Les exploitations situées sur ces communes étant effectivement à l'heure actuelle sans repreneurs, mais aussi et surtout non transmissibles en l'état. Ce dernier point venant fortement compliquer la reprise potentielle, du fait des investissements que devrait réaliser le nouvel exploitant pour rendre son installation viable.

En tout état de cause, ces résultats sont à considérer avec précaution. En effet, même s'il donne une vision récente de la situation de la reprise/transmission d'exploitations, l'échantillon étudié ne correspond pas à la totalité des exploitations de QRGA. En complément de cette première approche, le travail réalisé par la CA 82 sur le sujet apporte un regard plus daté, mais également plus complet car portant sur l'intégralité des exploitations.

❖ *Une dynamique à l'installation régulière sur le territoire compensant partiellement les cessations d'activités agricoles<sup>23</sup> :*

La dynamique à l'installation semble se maintenir sur le territoire au contraire de la tendance départementale. Localement, 35% des « exploitants concernée par la succession »<sup>24</sup> (selon AGRESTE - RGA) ont une succession connue en 2010. Ce même ratio était de 34% en 2000. En Tarn-et-Garonne, cette proportion était de 33% en 2000, puis 26% en 2010. Ce recul des projets à l'installation / reprise (voire de la date de prise de décision) n'est pas constaté sur la zone.

Possibilité de succession des exploitations concernées en 2010 sur le territoire QRGA :



<sup>23</sup> Diagnostic agricole territorial, Chambre d'Agriculture 82, février 2015.

<sup>24</sup> Les exploitations concernées ici sont celles dont le chef d'exploitation est âgé de 50 ans ou plus.

Le territoire bénéficie d'une dynamique constante à l'installation aidée (cadre Dotation Jeunes Agriculteurs) depuis 2002 : 41 dossiers DJA agréés depuis 2002.

Nombre de dossiers DJA agréés sur le territoire  
et dans le département depuis 2002 :

	QRGA	82
2002	4	39
2003	4	49
2004	2	47
2005	5	44
2006	2	45
2007	2	37
2008	5	45
2009	3	30
2010	3	31
2011		28
2012	4	30
2013	3	48
2014	4	49
Total :	41	522

Nature des projets DJA depuis 2002  
sur le territoire :

Productions	Nombre de dossiers
Bovins lait et viande	20
Grandes cultures	1
Equins	1
Ovins	12
Caprins	6
Volailles	1
Horticulture	1

SOURCE : CA82

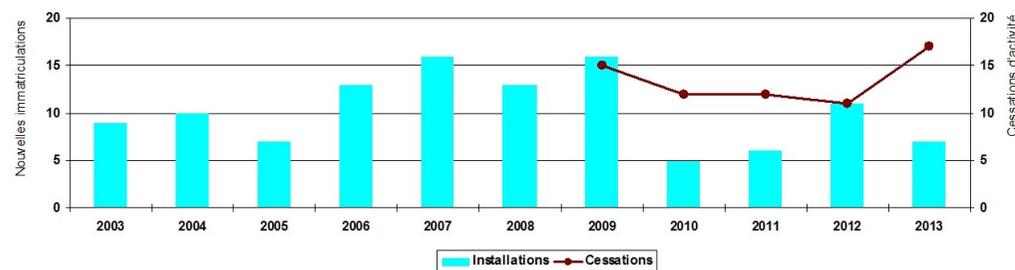
Remarque : Il y a eu deux abandons de dossiers DJA et arrêts d'activité après installation depuis 2002. Un projet présentait deux productions distinctes.

Les projets DJA sont portés pour un quart environ par des femmes ou par des personnes Hors-Cadre Familial<sup>25</sup>. La nature des projets reflète l'orientation de l'activité agricole locale : élevage bovins pour 50% des dossiers, élevages ovins et caprins pour plus de 40%. La SAU moyenne des projets (ou de la structure préexistante support de l'installation) est élevée : 87ha.

La MSA Nord Midi-Pyrénées a quant à elle enregistré 113 nouvelles immatriculations de 2003 à 2013 relevant de la production agricole ou de services associés (aménagement paysager). La majorité de ces nouvelles immatriculations est à titre principal (101 immatriculations).

Le rythme annuel de ces immatriculations est relativement constant. Il compense partiellement les cessations d'activité : 67 cessations de 2009 à 2013 (moyenne de 13.4 par an).

**Nombre de nouvelles immatriculations et de cessations d'activité MSA  
sur les cantons de Caylus et Saint-Antonin-N.-V. depuis 2003 :**



[Source : MSA Nord Midi-Pyrénées].

Cette constance dans l'installation agricole se retrouve dans le nombre relativement stable de porteurs de projets en recherche d'informations et connus auprès du Point Info Installation 82<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> Installations HCF : toutes installations ne se réalisant pas dans le cadre familial (CF) au-delà du troisième degré de parenté avec le cédant ou si plus de 50% du capital d'exploitation (foncier) provient d'un tiers.

<sup>26</sup> Le Point Info installation 82 accueille et informe en Tarn-et-Garonne les personnes intéressées par un projet professionnel agricole en milieu rural, quel que soit leur stade d'avancement de réflexion et de formalisation du projet.

**Nombre de porteurs de projets rencontrés par le Point Info Installation 82  
et domiciliés sur le territoire :**

	QRGA
2008	3
2009	17
2010	9
2011	15
2012	13
2013	19
2014	21
<b>Total :</b>	<b>97</b>

*Source : Point Info installation 82*

Près d'une centaine de porteurs de projets domiciliés sur le territoire sont venus depuis 2008 en recherche d'information auprès du Point Info Installation. Les projets sont portés pour l'essentiel par des personnes Hors-Cadre Familial (création d'un siège d'exploitation ou reprise sans lien de parenté ou familial). Cela reflète au moins localement une certaine attractivité du territoire pour la création d'activités agricoles et/ou rurales.

## xx Les entrées de villages aux vocations variées et floues

### ❖ Les entrées de villages

Première image donnée, l'entrée de ville ou de bourg, constituée à la fois :

- une transition entre la ruralité et l'urbanité : faire comprendre à l'utilisateur qu'il se situe désormais en milieu urbain (pouvant être pratiqué par des piétons, des cyclistes...),
- le seuil d'entrée de la commune,
- l'image de la commune.

Qualifier les entrées de ville présente par ailleurs l'opportunité d'en construire ses limites. En opposition à un développement urbain linéaire qui se fait le long des axes de communication et pouvant entraîner à terme la fusion de deux entités villageoises (continuum urbain), une entrée de ville claire offre la réponse de la rupture, ou du séquençage entre l'espace de la ville et celui de sa périphérie. Cette question des entrées de ville ne se limite donc pas à la seule qualification par l'aménagement (rétrécissement de voie, plantation d'arbres, mobilier...) mais bien à l'anticipation de l'emprise de la frange urbaine.

Dans le territoire du PLUi, les entrées de villes et de villages traditionnelles se définissent par le passage des étendues agricoles aux bourgs via la traversée de l'aurole bocagère. L'aurole bocagère joue alors le rôle d'écran au village et fait la transition entre le rural et l'urbain (transition dans le traitement, transition dans les matériaux, transition dans la palette végétale ou les rapports d'échelle,...). D'une manière générale, on peut dire que le traitement des entrées de bourg est relativement qualitatif sur l'ensemble du territoire dans les bourgs ruraux concernés par une aurole bocagère (végétale et/ou lithique) préservée. Ces entrées ont un marquage lisible de part des aménagements spécifiques, des alignements d'arbres ou présentent des limites d'urbanisation franches. Elles permettent une bonne lisibilité du territoire et agissent comme un révélateur du patrimoine architectural et paysager.

Cependant, avec l'extension urbaine et le recul du bocage (modification des pratiques agricoles), les entrées de bourg sont de moins en moins lisibles et par conséquent, de moins en moins qualitatives. Certaines sont négligées et ne présentent pas de traitement particulier permettant de faire la césure entre ce qui répond du vocabulaire de l'urbain, et ce qui répond du vocabulaire du rural. Ce sont les extensions de bourgs, dont les limites ne répondent souvent pas au même vocabulaire architectural et végétal que les limites traditionnelles, ainsi que le mitage de l'espace rural.

Dans les bourgs plus urbains, la qualité des entrées de ville dépend également du traitement des zones d'activités qui s'y développent. A saint Antonin, ou à Caylus, le manque d'intégration paysagère de ces structures tend à banaliser le paysage d'entrée de ville et à véhiculer une image erronée, non représentative de la qualité architecturale et patrimoniale du centre-



ville.

❖ *La banalisation des entrées de village résidentielles*

Les extensions urbaines contemporaines ont tendance à ne pas s'inscrire dans la trame préexistante, ni dans l'organisation du parcellaire, ni dans le choix des matériaux ou des typologies (une architecture en rupture avec l'architecture traditionnelle : matériaux peu qualitatifs...). Il en résulte des entrées de ville linéaires, peu qualitatives et surtout souvent peu représentatives de la qualité architecturale du centre-bourg en lui-même (Cf. : Caylus, Saint Antonin Noble Val). L'objectif du PLUi est de veiller à la bonne intégration paysagère et architecturale des extensions urbaines, afin de préserver l'intégrité architecturale des ensembles bâtis, et de révéler le patrimoine du cœur de bourg.

❖ *L'illisibilité des entrées de village marquées par des zones d'activités industrielles ou commerciales*

Dans la même logique, la constitution de zones d'activités en entrée de ville, sur le linéaire des voies principales de circulation, entraîne des difficultés de lecture des limites urbaines. Là encore, la qualité architecturale est souvent peu prise en compte dans l'intégration paysagère, ce qui crée de fortes ruptures visuelles avec les formes bâties traditionnelles.

Le PLUi se doit de veiller à la bonne intégration paysagère et architecturale des zones d'activités afin de ne pas entacher l'image du patrimoine bâti. Il s'agit de concilier développement économique et commercial tout en préservant le paysage global : développer sans dénaturer

❖ *Points forts et points de vigilance pour chaque entrée de village (bourgs-centres)*

Commune	Points forts	Points de vigilance
Castanet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Alignements arborés</li> <li>▪ Jardins</li> <li>▪ Vue sur le village</li> <li>▪ Aire de Pique-nique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiment d'activité en parpaings</li> </ul>
Caylus	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vues sur le village médiéval</li> <li>▪ Traversée du bourg</li> <li>▪ Boisement en entrée Sud</li> <li>▪ Alignements d'arbres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zone d'activité de Pech Rondols peu valorisée</li> <li>▪ Bâtiments d'activités en entrée Est</li> </ul>
Cazals	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Vues sur clocher</li> <li>▪ Murets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti vacant en entrée nord</li> <li>▪ Exploitation en entrée Sud</li> </ul>

- Parc arboré

Commune	Points forts	Points de vigilance
<b>Espinas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Espace public</li> <li>▪ Végétation</li> <li>▪ Vues lointaines</li> </ul>	
<b>Feneyrols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Vue sur le village depuis le pont suspendu</li> <li>▪ Végétation</li> </ul>	
<b>Lacapelle-Livon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vues sur le village</li> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Murets</li> <li>▪ Parcs</li> <li>▪ Espaces agricoles</li> <li>▪ Vues lointaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habitat diffus en entrée nord</li> </ul>
<b>Laguépie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Patrimoine ferroviaire (bâti et voie ferrée)</li> <li>▪ Vue sur le village ancien depuis le pont en limite avec Saint-Martin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti économique peu qualitatif</li> <li>▪ Habitat vacant</li> </ul>
<b>Loze</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Murets</li> <li>▪ Végétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habitat pavillonnaire</li> </ul>
<b>Montrosier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eglise et cimetière</li> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Pont en pierre</li> <li>▪ Vue sur village</li> <li>▪ Végétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti agricole peu qualitatif en entrée Est</li> </ul>
<b>Mouillac</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Eglise et cimetière</li> <li>▪ Espaces agricoles</li> <li>▪ Vues sur le patrimoine</li> <li>▪ Vues lointaines</li> <li>▪ Végétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habitat pavillonnaire</li> </ul>
<b>Parisot</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Vues sur le village</li> <li>▪ Vues lointaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti d'activités peu qualitatif</li> <li>▪ Habitat pavillonnaire</li> </ul>

- Alignements d'arbres
- Pôle médical

Commune	Points forts	Points de vigilance
<b>Puylagarde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Cimetière, église, château</li> <li>▪ Vues sur le village</li> <li>▪ Jardins, parcs</li> <li>▪ Espace public</li> <li>▪ murets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti agricole</li> <li>▪ Habitat pavillonnaire</li> </ul>
<b>Saint-Antonin-Noble Val</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Vues sur le village depuis le pont (entrée Sud) et depuis la RD 958 (entrée Nord Ouest)</li> <li>▪ Eperons Rocheux</li> <li>▪ Zone d'activités Sud Ouest revalorisée</li> <li>▪ Ancienne gare</li> <li>▪ Stationnement arboré</li> <li>▪ Présence des cours d'eau</li> <li>▪ Alignements d'arbres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti économique parfois peu valorisant</li> <li>▪ Habitat pavillonnaire</li> </ul>
<b>Saint-Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Vues sur le château</li> <li>▪ Aménagements de la traversée du centre-bourg</li> <li>▪ Murets</li> <li>▪ Espaces publics</li> </ul>	
<b>Varen (Lexos)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Patrimoine ferroviaire (bâti et voie ferrée)</li> <li>▪ Alignements d'arbres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habitat pavillonnaire</li> <li>▪ Habitat et bâti d'activités vacants</li> <li>▪ Habitat dégradé</li> <li>▪ Déchetterie</li> <li>▪ Aire de stockage et d'entrepôt</li> </ul>
<b>Varen (Village)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Habitat groupé</li> <li>▪ Alignements d'arbres</li> <li>▪ Parcs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habitat pavillonnaire</li> <li>▪ Stockage peu qualitatif</li> </ul>
<b>Verfeil/Seye</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti traditionnel</li> <li>▪ Vues sur le clocher</li> <li>▪ Lavoir</li> <li>▪ Alignements d'arbres</li> <li>▪ Espaces agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâti économique en parpaing</li> <li>▪ Plate-forme proche du cimetière</li> </ul>

Au regard des éléments décrits ci-dessus, les entrées des villages de QRGA apparaissent relativement préservées et valorisées. Des enjeux apparaissent néanmoins sur les deux principaux centres-bourgs (Caylus, Saint-Antonin) notamment en lien avec la présence de bâtiments d'activités parfois peu qualitatifs.

Des enjeux plus spécifiques apparaissent également sur les communes de Varen et Laguépie concernant les entrées de villages liées au patrimoine ferroviaire. Des enjeux de requalification et de reconquête du bâti apparaissent sur ces secteurs.

Sur le reste des entrées de village, des points de vigilance peuvent apparaître mais de manière plus ponctuelle (par exemple : un bâtiment agricole ou d'activités peu qualitatif). Ces entrées sont néanmoins parfois concernées par la présence d'un habitat pavillonnaire qui rompt avec le bâti traditionnel. L'enjeu réside principalement dans le maintien des atouts faisant la qualité des entrées de village du territoire et soulève ainsi la manière d'insérer les futurs projets pour préserver des entrées de villages qualitatives.

## Une consommation de l'espace marquante

La loi ENE du 13 juillet 2010 impose aux documents d'urbanisme de réaliser une estimation relativement exhaustive de la consommation foncière sur une période d'environ 10 ans.

Le travail a été réalisé par comparaison entre la photographie aérienne de 2000 et celle de 2010. Les surfaces détaillées dans les tableaux suivants ne prennent en compte que les espaces dont l'artificialisation a entraîné un changement de vocation. Exemple d'une maison construite sur une parcelle de 1ha occupée en majorité par du bois : a été intégré dans le calcul de l'artificialisation uniquement la partie de la parcelle où s'est implantée la maison et le terrain d'usage située autour (jardin, piscine ...). La partie restée en boisement n'est pas intégrée dans le calcul des espaces consommés.

### ❖ Consommation foncière par vocation et par commune (en ha)

	Agricole	camping	camp militaire	dépôts	Equipement	habitat	industrie/commerce	parking	retenue collinéaire	Voirie	TOTAL
Castanet	0,72					2,67	0,20				<b>3,60</b>
Caylus	2,83	0,74	0,53		0,47	14,91	0,94			0,70	<b>21,10</b>
Cazals				2,24		5,79					<b>8,03</b>
Espinas	1,82					2,77					<b>4,59</b>
Féneyrols	0,11					0,42					<b>0,53</b>
Ginals	0,24					2,11			1,05		<b>3,40</b>
Lacapelle-Livron	0,23					2,47					<b>2,69</b>
Laguépie	0,58	2,63			0,11	2,64	0,20	0,23		0,42	<b>6,80</b>
Loze	0,03					4,33					<b>4,36</b>
Mouillac						1,10					<b>1,10</b>
Parisot	1,71	1,00			0,98	7,42					<b>11,10</b>
Puylagarde	1,57					4,31					<b>5,88</b>
Saint-Antonin-Noble-Val	1,66	0,50				10,71		0,67			<b>13,54</b>
Saint-Projet	0,76					1,52					<b>2,28</b>
Varen	1,40	0,24				3,25					<b>4,89</b>
Verfeil						4,02					<b>4,02</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13,66</b>	<b>5,10</b>	<b>0,53</b>	<b>2,24</b>	<b>1,55</b>	<b>70,42</b>	<b>1,34</b>	<b>0,90</b>	<b>1,05</b>	<b>1,12</b>	<b>97,91</b>
Part de la consommation par vocation	14,0%	5,2%	0,5%	2,3%	1,6%	71,9%	1,4%	0,9%	1,1%	1,1%	100,0%

Ainsi, ce sont environ 98 hectares qui ont été artificialisés sur cette période (voir tableau ci-dessus), dont :

- 70,8 ha, soit près de 72 %, ont été réellement artificialisés à des fins d'habitat. Sur cette même période, environ 260 logements neufs ont été commencés d'après l'analyse aérienne, soit une taille moyenne de terrain par logement commencé de 2670 m<sup>2</sup>.

- 1,34 ha à des fins économiques
- 1,55 ha à des fins d'équipements, uniquement sur Caylus, Laguépie et Parisot
- 13,6 ha des sols artificialisés à des fins agricoles, principalement en lien avec la construction de bâtiments agricoles.

Des cartes détaillées par commune sont introduites dans le document 1.C. Annexes au rapport de présentation.

❖ *Consommation foncière par origine et par commune (en ha)*

	Agricole	dents creuses	naturelle	autre	TOTAL par Commune	Part de la consommation par commune
<b>Castanet</b>	2,77		0,83		<b>3,60</b>	3,7%
<b>Caylus</b>	16,19		4,91		<b>21,10</b>	21,6%
<b>Cazals</b>	1,26		6,77		<b>8,03</b>	8,2%
<b>Espinas</b>	4,33		0,26		<b>4,59</b>	4,7%
<b>Féneyrols</b>	0,36		0,17		<b>0,53</b>	0,5%
<b>Ginals</b>	2,42		0,97		<b>3,40</b>	3,5%
<b>Lacapelle-Livron</b>	2,69				<b>2,69</b>	2,8%
<b>Laguépie</b>	3,56	0,22	3,01		<b>6,80</b>	6,9%
<b>Loze</b>	3,27		1,09		<b>4,36</b>	4,4%
<b>Montrosier</b>					<b>0,00</b>	0,0%
<b>Mouillac</b>	0,89		0,21		<b>1,10</b>	1,1%
<b>Parisot</b>	8,95	0,06	1,41	0,69	<b>11,10</b>	11,3%
<b>Puylagarde</b>	5,69		0,19		<b>5,88</b>	6,0%
<b>Saint-Antonin-Noble-Val</b>	8,79	0,93	3,82		<b>13,54</b>	13,8%
<b>Saint-Projet</b>	2,00		0,28		<b>2,28</b>	2,3%
<b>Varen</b>	4,01	0,07	0,81		<b>4,89</b>	5,0%
<b>Verfeil</b>	3,61		0,41		<b>4,02</b>	4,1%
<b>TOTAL</b>	<b>70,79</b>	<b>1,29</b>	<b>25,14</b>	<b>0,69</b>	<b>97,91</b>	<b>100,0%</b>

70 ha d'espaces consommés ont été pris à l'agriculture et 25 ha ont été pris aux espaces naturels.

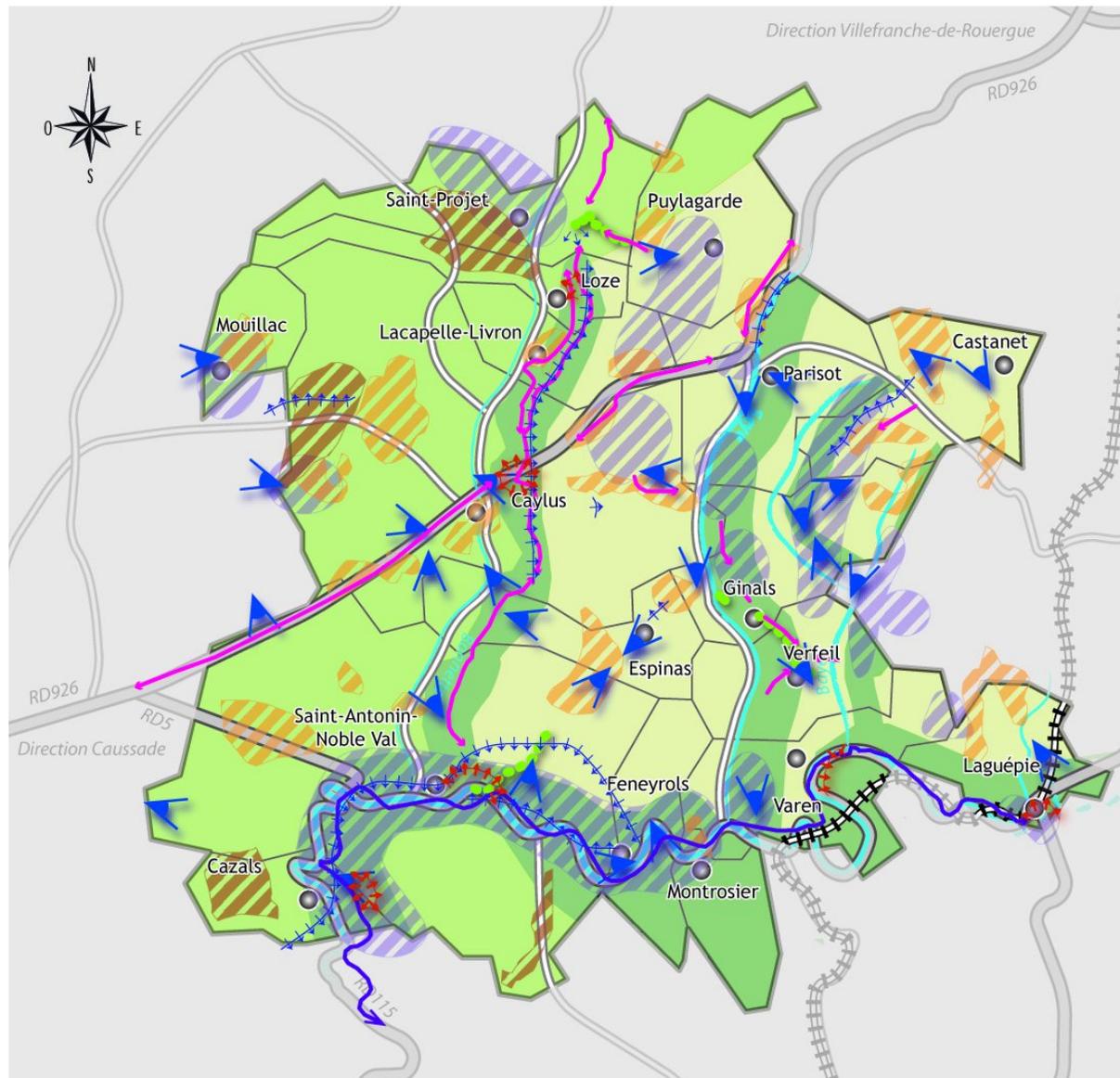
❖ *Consommation foncière pour l'habitat*

L'analyse des terrains liés aux constructions d'habitation permet d'avoir une idée de la consommation foncière à des fins d'habitat et de la moyenne de terrain par logement.

Toutefois, il apparaît nécessaire d'expliquer qu'il est hasardeux de calculer la consommation de l'espace en sommant les superficies des terrains à une échelle trop fine. En effet, dans les milieux ruraux les superficies déclarées sont parfois importantes et il serait faux de considérer que l'ensemble de ces superficies sont à présent urbanisées (nombre de constructions intègrent des espaces jardinés, de vergers, etc. qui ne sont pas forcément des espaces consommés (ils ne sont pas artificialisés et conservent une fonction productive).

	H	construction en nombre	Surface Moyenne consommée
<b>Castanet</b>	2,67	9	2968,96
<b>Caylus</b>	14,91	56	2661,83
<b>Cazals</b>	5,79	20	2895,21
<b>Espinas</b>	2,77	10	2769,48
<b>Féneyrols</b>	0,42	4	<b>1042,43</b>
<b>Ginals</b>	2,11	9	2341,54
<b>Lacapelle-Livron</b>	2,47	9	2743,55
<b>Laguépie</b>	2,64	17	<b>1551,88</b>
<b>Loze</b>	4,33	15	2883,77
<b>Mouillac</b>	1,10	5	2194,31
<b>Parisot</b>	7,42	22	<b>3373,62</b>
<b>Puylagarde</b>	4,31	16	2694,34
<b>Saint-Antonin-Noble-Val</b>	10,71	39	2746,07
<b>Saint-Projet</b>	1,52	6	2533,97
<b>Varen</b>	3,25	15	2165,45
<b>Verfeil</b>	4,02	12	<b>3348,70</b>
	<b>70,42</b>	<b>264,00</b>	2667,51

## LES DYNAMIQUES ET ENJEUX DU PAYSAGE : SYNTHÈSE



- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
- Réseau hydrographique

### PRESERVER LES SPECIFICITES LOCALES

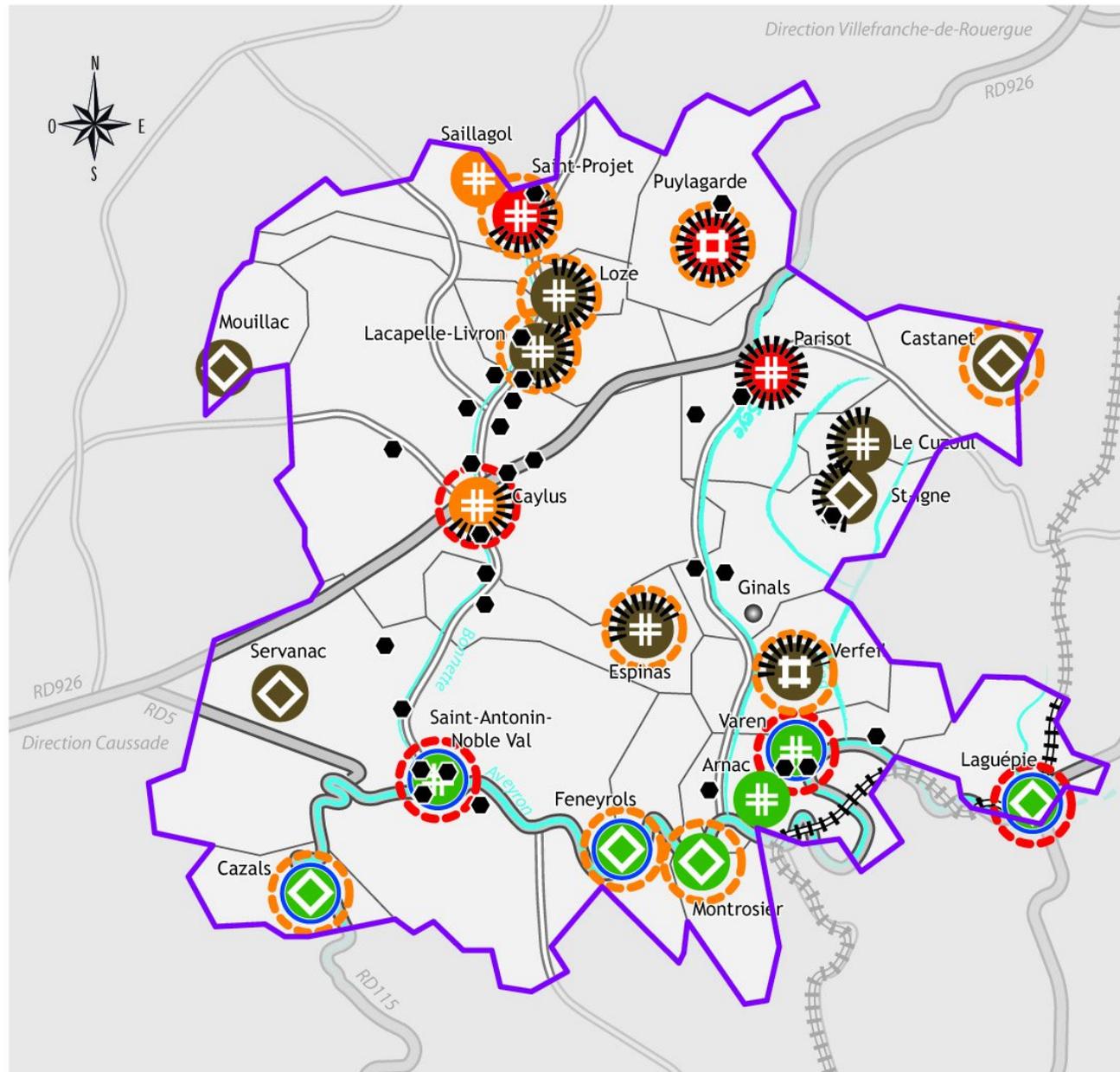
- Paysage de Causses
- Paysages de Collines
- Paysage de vallées

### AFFIRMER LA MISE EN SCENE DU TERRITOIRE

- Route principale
- GR46
- Grande vision panoramique sur la vallée à révéler
- Perspective liée à la route à maintenir
- Cône de vue à valoriser
- Alignement structurant à préserver

### METTRE EN PLACE LES CONDITIONS POUR LA PERENITE DU CADRE DE VIE

- Paysages et Sites remarquable (Charte Paysagère)
- Tendence à la fermeture des paysages
- Tendence à l'ouverture des paysages
- Dynamiques d'expansion urbaine



- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
- Réseau hydrographique

**DES ORGANISATIONS BATIES HERITEES DU MOYEN-AGE**

- Bastides
- Ensemble aggloméré d'urbanisme médiéval
- Ensemble aggloméré d'intérêt patrimonial ou naturel

**DES IMPLANTATIONS EN LIEN AVEC LA TOPOGRAPHIE**

- Situation perchée
- Situation sur pente
- Situation de plaine ou de vallée
- Situation sur plateau
- Situation en belvédère ou terrasse
- Implantation au bord de l'eau

**UN PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER EXCEPTIONNEL**

- Un patrimoine reconnu au titre des Monuments Historiques et des Sites
- Un patrimoine d'intérêt réparti sur l'ensemble du territoire

**ENTREES DE VILLAGE**

- Enjeux de valorisation des entrées de village
- Enjeux de maintien de la qualité des entrées de village avec parfois quelques points de vigilance ponctuels

Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

### ATOUTS-OPPORTUNITES :

- + Une mosaïque paysagère singulière et riche porteuse de scénographies paysagères de grande qualité
- + Une pluralité de moyens de découverte du territoire
- + Des centres anciens relativement bien préservés (Cf. partie patrimoine/morphologies urbaines)
- + Des alignements d'arbres et des arbres-rois de valeur qui mettent en scène le paysage

### FAIBLESSES-MENACES :

- La fermeture des milieux qui impacte la mise en scène des paysages et la découverte du territoire
- Un maintien de la qualité des paysages intimement liée aux pratiques agricoles
- Des entrées de villages qui se banalisent
- Un mitage du territoire et des extensions urbaines peu intégrées à leur environnement paysager : ruptures

### ENJEUX :

- ☒ L'articulation entre les grandes entités paysagères
- ☒ Le respect et la consolidation des limites naturelles et agricoles
- ☒ La préservation des axes naturels (trame verte et bleue)
- ☒ Le maintien des paysages ouverts dans les causses
- ☒ La maîtrise de l'urbanisation en vue de la préservation des équilibres en place
- ☒ La vigilance aux secteurs de frictions/connexions entre les zones de développement futurs et les zones à enjeu patrimonial/naturel/agricole
- ☒ La valorisation des bourgs, villages et hameaux : entrées de village, silhouettes de bourgs, qualité architecturale de l'ensemble
- ☒ L'insertion paysagère des nouvelles constructions dans le paysage
- ☒ La valorisation des savoir-faire agricoles : constructions, productions agricoles...
- ☒ Le maintien d'une agriculture et une forêt vivante et des paysages attractifs
- ☒ L'affirmation et la valorisation des identités historiques et patrimoniales
- ☒ La valorisation des sites et paysages non protégés : « le grand paysage » composante du cadre de vie à garantir
- ☒ La mise en valeur de la présence de l'eau : en affirmer sa place dans le cadre de vie tout en intégrant les zones à risques (inondation notamment)
- ☒ La découverte des routes paysagères

# Partie 2. Etat initial de l'environnement

## 2.1. Une richesse écologique exceptionnelle

### 2.1.1. Périmètres de protection et d'inventaires

Deux grands types de périmètres sont distingués, afin d'identifier les secteurs du territoire intéressants sur le plan biologique et écologique.

Les premiers, les périmètres de protection, désignent des sites ou des espaces remarquables faisant l'objet d'une protection réglementaire. Parmi ces derniers, il en existe qui sont désignés au titre de directives européennes dites « Habitats » et « Oiseaux » et sur lesquels s'applique une réglementation particulière : les sites Natura 2000. Pour chaque site, le document d'objectifs (DOCOB) définit les mesures de gestion à mettre en œuvre concernant les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Les seconds concernent des sites ou espaces ne bénéficiant pas d'une protection réglementaire, mais désignés comme présentant un intérêt particulier suite à des inventaires scientifiques.

Ces deux grands types de périmètres peuvent couvrir les mêmes sites ou secteurs.

#### a Les périmètres de protection

Deux types de périmètres de protection sont représentés sur la commune :

##### ❖ Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

#### Zoom réglementaire : APPB

Les APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) ont pour objectif la conservation de biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore. Ils sont mis en œuvre par des arrêtés pris par le Préfet de Département. Ces arrêtés peuvent interdire les actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux. Les contrevenants aux dispositions exprimées dans un arrêté de biotope peuvent être verbalisés.

Il existe un seul APPB sur le territoire du PLUi

Appellation : **SECTIONS DU COURS DE LA GARONNE, DU TARN, DE L'AVEYRON ET DU VIAUR DANS LEUR TRAVERSEE DU TARN-ET-GARONNE**

Code : FR3800242

Communes du PLUi concernées : Cazals, Féneyrols, Laguéprie, Saint-Antonin-Noble-Val, Varen

Description : Cet APPB a pour objet d'assurer la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces de poissons migrateurs protégées suivantes : saumon atlantique, aloses (finte et grande alose), truite de mer et lamproies (marine et fluviatile).

#### ❖ Sites Natura 2000

##### Zoom réglementaire : Le réseau Natura 2000

La mise en application de la Directive « Oiseaux » de 1979 et de la Directive « Faune-Flore-Habitats » de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe, via un réseau de sites protégés dit « Réseau Natura 2000 ». Celui-ci est constitué d'un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des milieux naturels qu'ils abritent, répartis entre 2 catégories de zones :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive européenne « Faune-Flore-Habitats »
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive européenne « Oiseaux »

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle. L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

**Quatre sites Natura 2000 sont présents sur le territoire du PLUi**

Appellation : **ZSC « VALLEES DU TARN, DE L'AVEYRON, DU VIAUR, DE L'AGOUT ET DU GIJOU »**

Code : FR7301631

Communes du PLUi concernées : Montrosier, Cazals, Féneyrols, Laguéprie, Saint-Antonin-Noble-Val, Varen

Description : Site caractérisé par un vaste réseau de cours d'eau et de gorges abritant une très grande diversité d'habitats et d'espèces. Intérêts majeurs pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) (Agout, Gijou). Station la plus orientale du chêne Tauzin, présence de très beaux vieux vergers traditionnels de chataigniers (Vieur). Frayères potentielles de Saumon atlantique (*Salmo salar*) (restauration en cours) (Tarn, Aveyron surtout).

Présentation des habitats et espèces du site inscrit aux annexes I et II de la Directive « Habitats » :

La liste présentée dans l'annexe technique du présent document détaille les habitats et des espèces, qui justifient la désignation du site en ZSC au titre de Natura 2000. Ces données proviennent du formulaire standard de données (FSD) (source : INPN), actualisé en 2005.

**Appellation : ZSC « CAUSSE DE GAUSSOU ET SITES PROCHES »**

**Code : FR7300953**

**Communes du PLUi concernées : Caylus**

**Description :** Ensemble de petits causses sur sol karstique, argileux du bord du plateau du Quercy blanc. Anciens parcours de pâturage extensif où subsistent de nombreuses pelouses sèches mais qui sont menacées par l'embroussaillage. Une petite vallée humide est associée à cet ensemble, avec son cortège de pelouses humides et petites falaises calcaires. Cet ensemble forme le site à orchidées le plus intéressant du Tarn-et-Garonne.

**Présentation des habitats et espèces du site inscrit aux annexes I et II de la Directive « Habitats » :**

La liste présentée dans l'annexe technique du présent document détaille les habitats et des espèces, qui justifient la désignation du site en ZSC au titre de Natura 2000. Ces données proviennent du formulaire standard de données (FSD) (source : INPN), actualisé en 2011.

**Appellation : ZSC « GORGES DE L'AVEYRON, CAUSSES PROCHES ET VALLEE DE LA VERE »**

**Code : FR7300952**

**Communes du PLUi concernées : Cazals, Saint-Antonin-Noble-Val**

**Description :** Sur socle calcaire karstique, un ensemble de plusieurs grands espaces et milieux, caractérisé par une grande vallée dominée par de grandes falaises, des pentes à pelouses sèches et des plateaux secs, quelques petites vallées encaissées et surtout de nombreuses cavités naturelles riches en chiroptères. De nombreuses pelouses sèches abritent de belles stations à orchidées. La nature du sol alliée à des influences climatiques méditerranéennes donne une flore sub-méditerranéenne variée. La proximité de la forêt de la Grésigne accentue cet aspect en contrastant avec les milieux rencontrés. Le substrat calcaire est favorable aux sources pétrifiantes avec formation de travertins. Enfin, ce site est caractérisé par la présence d'une mosaïque d'habitats naturels. Les colonies de reproduction regroupant le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Petit Murin (*Myotis blythii*) comprennent 500 à 1000 individus, sans qu'il soit possible de dissocier la part relative de chaque espèce (détermination à vue impossible).

**Présentation des habitats et espèces du site inscrit aux annexes I et II de la Directive « Habitats » :**

La liste présentée dans l'annexe technique du présent document détaille les habitats et des espèces, qui justifient la désignation du site en ZSC au titre de Natura 2000. Ces données proviennent du formulaire standard de données (FSD) (source : INPN), actualisé en 2005.

**Appellation : ZPS « FORET DE GRESIGNE ET ENVIRONS »**

**Code : FR7312011**

**Communes concernées :** Montrosier, Cazals, Féneyrols, Saint-Antonin-Noble-Val

**Description :** Onze espèces de l'annexe I se reproduisent régulièrement sur le site, parmi lesquelles sept espèces de rapaces. Le site accueille des populations remarquables de rapaces rupestres (Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe) et forestiers (Aigle botté, Circaète Jean le Blanc). La densité de couples nicheurs de Faucon pèlerin compte parmi les plus importantes de France. Les populations de Pic mar, concentrées sur le massif de Grésigne sont également remarquables. Le Milan royal a été observé à plusieurs reprises sur le site en période de reproduction mais sa nidification n'a pas été mise en évidence. Les boisements de feuillus dominant largement le site. Les milieux ouverts à semi-ouverts sont moins bien représentés mais jouent un rôle fonctionnel essentiel en contribuant à l'alimentation de la majorité des espèces d'oiseaux.

**Présentation des espèces du site inscrites à l'annexes I de la Directive « Oiseaux » :**

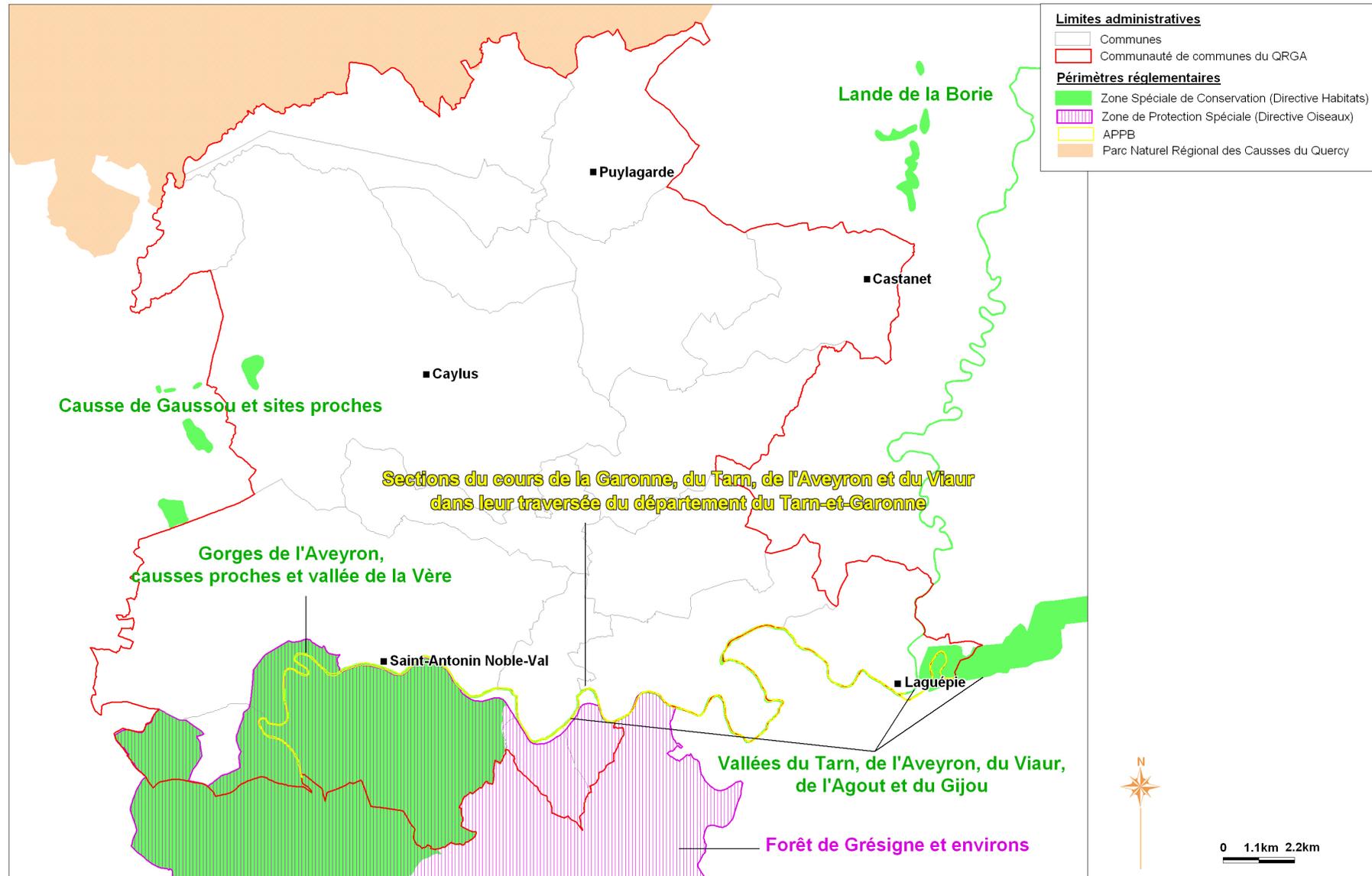
La liste présentée dans l'annexe technique du présent document détaille les espèces qui justifient la désignation du site en ZPS au titre de Natura 2000. Ces données proviennent du formulaire standard de données (FSD) (source : INPN), actualisé en 2005.

Site Natura 2000	Animateur (opérateurs)	Principaux objectifs généraux
Valles du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou	Rural Concept rédige le Docob (intervention de plusieurs structures : AGERIN, IDEAUX, ECCEL, LPO 12,...)	Docob en cours de réalisation
Causse de Gaussou et sites proches	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (CPIE Midi-Quercy, CEN MP, ADASEA 82,...)	Maintenir et restaurer les surfaces de pelouses sèches, de landes à Genévrier et d'habitats du Damier de la Succise Approfondir les connaissances et réaliser un suivi concernant les espèces d'intérêt communautaire Sensibiliser et informer un large public
Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère		Assurer une gestion durable du DOCOB afin qu'il constitue un outil de gestion à long terme pour ce territoire Sensibiliser la population locale et les visiteurs à la richesse des habitats Naturels Maintenir et préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir des colonies de reproduction, d'hivernage et de transit des chiroptères des Gorges de l'Aveyron et de la Vère
Forêt de Grésigne et environs	Chambre d'Agriculture du Tarn (LPO 81, ADASEA 82, ONF 81,...)	Mieux prendre en compte la conservation des rapaces forestiers et du Pic Mar dans la gestion forestière durable Maintenir les espaces ouverts assurant des fonctions vitales pour la plupart des espèces patrimoniales d'oiseaux. Soutenir les activités et pratiques favorables au maintien et à la restauration de ces milieux ouverts Maintenir des éléments fonctionnels (haies, bosquets, arbres isolés...) Concilier les activités de pleine nature (escalade, spéléologie) et les populations nicheuses d'oiseaux rupestres



## Périmètres réglementaires

PLUi de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron



## b Les périmètres d'inventaires

Un seul type de périmètres d'inventaire est représenté sur la commune : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

S'il n'existe aucune contrainte réglementaire au sens strict sur ces espaces, leur prise en compte est obligatoire au cours de projets d'aménagement. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels.

### **Zoom réglementaire : Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types:

- **Les ZNIEFF de type I** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- **Les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été réalisée ces dernières années afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

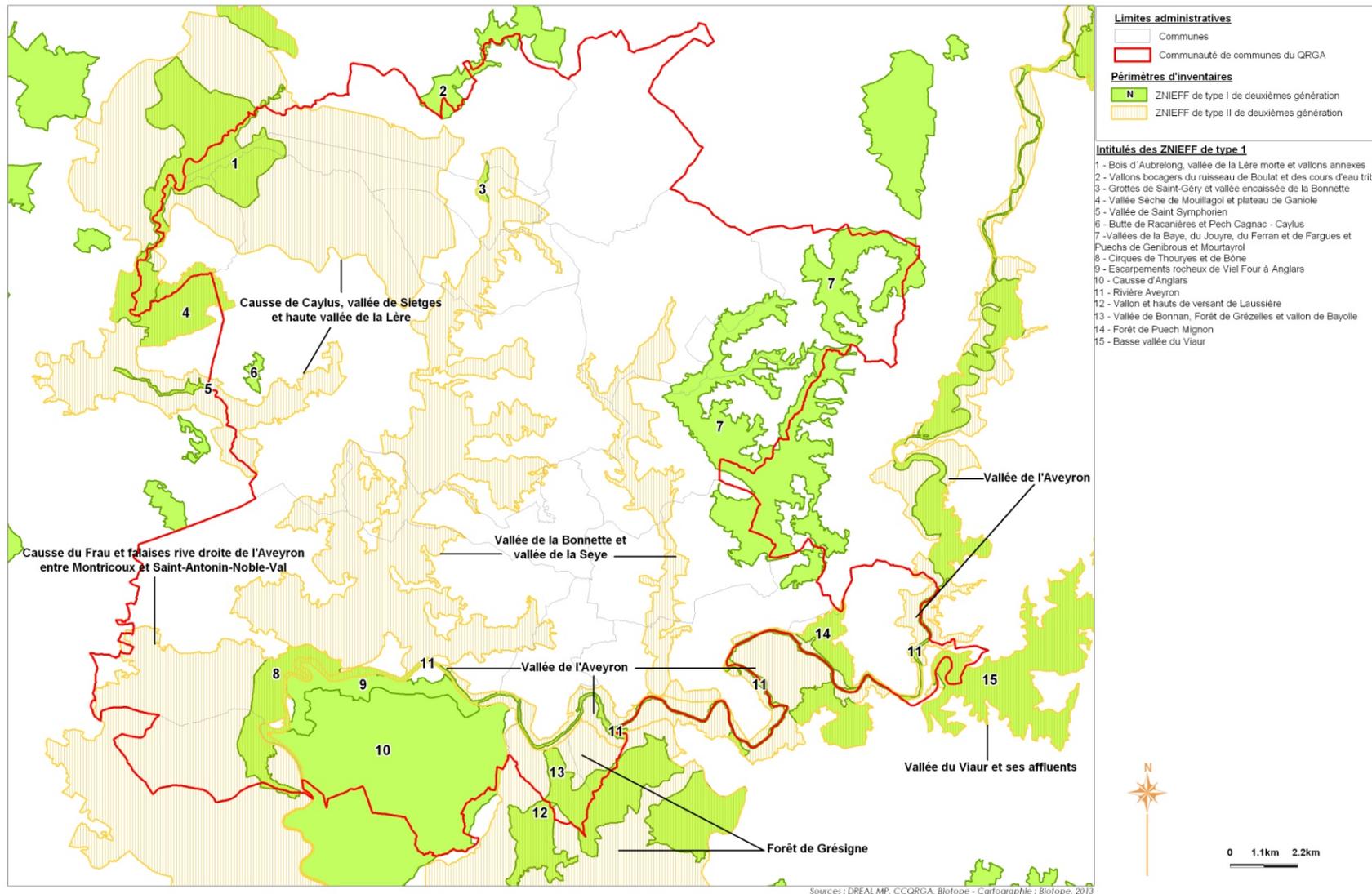
**Quinze ZNIEFF ont été définies sur le territoire de la Communauté de communes QRGA dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF. Les périmètres de ces sites validés par le CSRPN ne sont pas à ce jour validés par le MNHN.**

*NB : Les caractéristiques principales de chaque ZNIEFF présente sur le territoire sont détaillées dans l'annexe technique du présent document.*



## Périmètres d'inventaires

PLUI de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron



## 2.1.2. Milieux, flore et faune du territoire

La CCQRGA abrite une biodiversité particulièrement riche. Le grand nombre de ZNIEFF (cf. partie précédente) présentes sur ce territoire témoigne de cette grande richesse. La biodiversité de la CCQRGA est présentée ci-après par entités écopaysagères : l'Aveyron, les zones humides, les vallons encaissés des cours d'eau secondaires (Baye, Seye, Bonnette...), les étangs et les lacs collinaires, les boisements, le bocage, les falaises, corniches calcaires et grottes, les pelouses sèches et les faciès d'embaumement, et enfin, les milieux agricoles ouverts (cultures et prairies).

*NB : La description détaillée des espèces de faune et de flore qui caractérisent chacune des entités présentée ci-après est fournie dans l'annexe technique du présent document.*

### a L'Aveyron

*(Sources : DOCOB « Gorges de l'Aveyron », ZNIEFF de Midi-Pyrénées, ONEMA (<http://www.image.eaufrance.fr>), SSNTG et OPIE MP)*

De Laguépie à Cazals, le cours de l'Aveyron joue de ses courbes et de ses profondeurs pour offrir une belle diversité de faciès permettant l'expression de végétations variées se développant en ceintures successives de l'eau vers le haut des rives. La rivière est accompagnée d'une ripisylve plus ou moins bien conservée. Ce cordon boisé est essentiellement constitué d'aulnes, de frênes, de peupliers, de saules et de robiniers. Dans les secteurs les plus frais et au contact des versants forestiers, une flore d'affinité plutôt montagnarde habille le sous-bois de la ripisylve au printemps.

L'Aveyron constitue un **important réservoir de biodiversité pour les espèces aquatiques et semi-aquatiques du territoire**. Les périmètres de protection et d'inventaires sur son cours attestent de l'intérêt majeur de cette rivière et de ses annexes, au niveau régional aussi bien qu'au niveau européen. Deux sites Natura 2000 sont situés sur le cours de l'Aveyron. Parmi les espèces les plus emblématiques, il faut signaler la présence de **plusieurs poissons caractéristiques des cours d'eau de bonne qualité** comme le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*). Il convient toutefois de relever que l'Aveyron **comporte de nombreux obstacles à la bonne circulation des poissons migrateurs** (seuils). Par ailleurs, le tourisme important en période estivale (canoë) engendre probablement un dérangement pour de nombreuses espèces de faune. Il faut rappeler aussi que les faibles niveaux d'eau en été peuvent également soulever des impacts sur les espèces les plus sensibles.

Chez les insectes, il faut citer la présence de trois libellules d'intérêt communautaire, protégées au niveau national et inscrites sur la liste rouge nationale. Chez les reptiles, la ripisylve de l'Aveyron, bien fournie par endroits, constitue un habitat de vie pour le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*). Les falaises accueillent plusieurs oiseaux rupestres remarquables comme le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ou encore le Grand Corbeau (*Corvus corax*). Chez les mammifères, il faut signaler la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et de nombreuses espèces de chauves-souris qui viennent s'alimenter sur la rivière. Certaines d'entre elles peuvent également se reproduire dans les arbres de la ripisylve.

Plus largement, l'Aveyron et ses milieux riverains (ripisylves, fourrés alluviaux, ...) constituent des **sites de repos, de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales remarquables et ordinaires**, tous groupes confondus. Ils forment également un **corridor de déplacement important** pour l'ensemble de ces taxons.



Aveyron en amont de Saint-Antonin  
 (Biotope©J.Robin)



L'ute de la corniche (Biotope©J.Robin)

L'A  
 ve  
 yro  
 n  
 de  
 pui  
 s  
 la  
 ro



L'Aveyron depuis Feneyrols (Biotope©S.Albinet)

## b Les zones humides

(Sources : ZNIEFF de Midi-Pyrénées et SSNTG)

La loi sur l'eau de 1992 (article L. 211-1 du Code de l'environnement) définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Un décret du 22 mars 2007 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides a été publié et complété par un arrêté modifié du 24 juin 2008 et une circulaire du 25 juin 2008. Concrètement, il s'agit de prairies humides, de marais, de roselières, de vasières, de boisements alluviaux, humides ou marécageux, de ceintures de végétations palustres autour des plans d'eau et des étangs,... Sur le territoire de la CCQRGA, ces habitats sont quasiment tous situés à l'est de la Bonnette et presque inexistantes sur les secteurs de causses. La commune de Puylagarde et l'est de la commune de Saint-Projet accueillent un nombre important de zones humides telles que des prairies humides de fauche ou pâturées, des cariçaias, d'un réseau de fossés et ruisselets bordé par une belle végétation riveraine,... Ils abritent de nombreuses espèces

végétales patrimoniales et des espèces animales localisées comme le Leste sauvage (*Lestes barbarus*) ou en limite de répartition comme la Rainette arboricole (*Hyla arborea*).

Plus au sud, dans les vallons de la Bonnette, de la Baye, de la Seye et de leurs affluents respectifs se développent également des prairies humides et des boisements alluviaux voir marécageux (Aulnaie) abritant notamment des papillons protégés. Enfin, le long de l'Aveyron, les bancs alluviaux présents çà et là dans certains méandres, sont considérés aussi comme des zones humides et accueillent une flore bien singulière.



*Prairies pâturées avec végétation hygrophile à Puylagarde (Biotope©J.Robin)*



*Végétation palustre en bordure d'un étang sur Puylagarde (Biotope©J.Robin)*



*Prairies humides pâturées à Castanet (Biotope©S.Albinet)*

## c Les vallons encaissés des cours d'eau secondaires

(Sources : ZNIEFF de Midi-Pyrénées et SSNTG)

Le réseau hydrographique du territoire de la CCQRGA est très riche. Il comprend plusieurs cours d'eau, classés et/ou en très bon état de conservation, comme la Bonnette, la Baye, la Seye, la Lère morte en limite nord-ouest, et le Viaur en limite sud-est. Ces vallons secondaires à la vallée de l'Aveyron sont des ensembles composites caractérisés par une **grande diversité de milieux où alternent de petites prairies et pâtures plus ou moins humides, des petits cours d'eau et leur ripisylve et des sources**. Il existe notamment des sources pétifiantes qui peuvent former de belles concrétions tufeuses, comme dans les gorges de l'Aveyron. Il s'agit de milieux forts rares et à préserver.

Ces petites rivières sont **parfois bien encaissées et abritent des milieux de fort intérêt patrimonial** comme les sources pétrifiantes, les prairies humides, les mares et quelques falaises. Certains de leurs affluents peuvent également comporter un grand intérêt avec la présence notable de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et de la Bouvière (*Rhodeus sericeus*). Les espèces de **reptiles y sont très nombreuses**. Chez les insectes, plusieurs libellules remarquables se reproduisent sur certains de ces cours d'eau, tandis que les prairies humides qui bordent ces cours d'eau abritent des espèces de papillons d'intérêt communautaire et des orthoptères caractéristiques des zones humides (criquet notamment).

Les **microfalaises en bordure de ces rivières sont très favorables au Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*) et au Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)**, qui sont signalés sur quelques secteurs de la vallée de la Bonnette. Ces habitats abritent également quelques cavités naturelles occupées par plusieurs colonies de **chiroptères**.

Comme l'Aveyron, ces cours d'eau sont particulièrement intéressants comme corridors aquatiques.



La Baye (Biotope©J.Robin)



Cascade pétrifiante à Lacapelle-Livron  
(Biotope©J.Robin)



La Bonnette (Biotope©S.Albinet)

#### d Les étangs et lacs collinaires

(Sources : ZNIEFF de Midi-Pyrénées, SSNTG)

Sur le plan végétal, ces plans d'eau ne présentent pas une patrimonialité élevée. Néanmoins, ils incarnent des **îlots de diversité liés aux milieux aquatiques**, puisqu'à l'état naturel ceux-ci se cantonnent aux rivières en fond de vallées. Il est donc possible de mentionner leur intérêt local pour les

végétations flottantes et palustres et leurs bordures de roselières. Les petites mares dispersées dans le bocage rouergat semblent plus intéressantes sur le strict plan botanique.

Ces plans d'eau, malgré leur origine artificielle, peuvent présenter un intérêt important pour la biodiversité. Selon leurs caractéristiques, elles constituent **d'intéressants sites de reproduction de substitution pour de nombreuses espèces d'amphibiens**. Elles font également office des **points d'abreuvement** pour les espèces animales des environs des sites de reproduction (Sanglier, Chevreuil, mustélidés, ...). Les berges boisées ou embroussaillées fournissent à la petite faune (Putois d'Europe, ...) des **zones de refuges, de repos et de chasse**. Elles peuvent constituer des sites de repos intéressants (halte migratoire et hivernage) ou d'alimentation (ressource en eau et biomasse importante en invertébrés) pour les oiseaux, et des sites de chasse pour les chauves-souris.

Elles sont **inégalement réparties** sur le territoire de la CCQRGA, avec une **plus forte concentration à l'est, notamment entre les vallées de la Bonnette et de la Seye**. De par leur faible étendue comparé à d'autres plans d'eau du département, leur **intérêt écologique est plus limité** (faibles effectifs et faible représentativité des espèces patrimoniales), mais reste toutefois **indéniable au niveau local notamment pour de nombreuses espèces communes**.

Ces retenues contribuent au maillage écologique du territoire. Cet intérêt ne doit toutefois pas faire oublier leurs inconvénients : rupture des continuités écologiques piscicole et sédimentaire, érosion progressive des berges à l'aval des retenues, modification de la qualité physico-chimique de l'eau, réchauffement de l'eau, prolifération/introduction d'espèces invasives (ragondin, écrevisses, poissons, jussies),...



*c de Caylus (Biotope©J.Robin)*



*tit étang sur les collines du Rouergue  
(Biotope©J.Robin)*



*c de Parisot (Biotope©S.Albinet)*

## e Les boisements

(Sources : ZNIEFF de Midi-Pyrénées)

Les boisements occupent une place importante au sein de la CCQRGA. En effet, plus de 35% de la superficie du territoire est occupée par des milieux boisés. Ils sont diversifiés et présentent différents faciès (essences, type de sylviculture, maturité,...) : boisements clairsemés de chênes pubescents (boisement dominant sur la partie ouest du territoire), boisements frais des flancs de coteaux, boisements humides de fond de vallon, boisements mûres et sénescents,... Cette diversité de boisements abrite une faune diversifiée. Les nombreux périmètres d'inventaires concernant ces habitats témoignent d'ailleurs de leur fort intérêt au niveau régional.

Les boisements de l'aire d'étude sont des lieux de vie essentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Parmi les plus patrimoniales, on peut citer l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) ou le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Chez les insectes, ce sont les coléoptères saproxyliques qui sont particulièrement bien représentés. L'ensemble de ces boisements constituent également des habitats de repos et d'hivernage important pour les amphibiens et les reptiles.

La présence de nombreux boisements, dont certains très vastes, de beaux continuums forestiers et l'absence de grandes infrastructures routières et de grandes agglomérations favorisent le déplacement des individus et permettent l'installation de populations importantes et pérennes.



Chênaie blanche sur le causse de Caylus  
(Biotope©J.Robin)



rêt mûre (Biotope©S.Albinet)



Boisements clairsemés sur le causse d'Anglars  
(Biotope©S.Albinet)

## f Le bocage

(Sources : ZNIEFF de Midi-Pyrénées et SSNTG)

Le secteur bocager du territoire rouergat est avant tout marqué par l'empreinte agricole sur les milieux naturels. Il s'agit donc d'un paysage où la végétation est majoritairement composée de pâturages, de prairies de fauche et de cultures fourragères. **Les haies basses ou arborées de chênes et de frênes sont très présentes et les fonds de vallons peuvent accueillir quelques belles zones humides.** Les mares dispersées dans ce bocage peuvent s'avérer très intéressantes.

Sur le territoire de la CCQRGA, on retrouve ce paysage essentiellement sur les parties les plus élevées, où l'humidité et la fraîcheur contrastent assez fortement avec la partie causse, sèche et aride. **Le bocage est surtout localisé sur les parties est des communes de Saint-Projet, Lacapelle-Livron, Loze et sur une bonne partie des communes de Parisot et de Puylagarde, en contact avec le beau réseau bocager des communes extérieures au périmètre d'étude comme Vidaillac ou encore Vailhourles.**

Ce paysage est particulièrement intéressant pour la faune qui y est très riche. Chez les amphibiens, les mares et les différentes zones humides assurent des habitats de reproduction, tandis que les haies et les bosquets sont utilisés en tant qu'habitats de repos et d'hivernage. Une diversité très élevée a été identifiée (une dizaine d'espèces) dont certaines à fort enjeu comme le Triton marbré (*Triturus marmoratus*). De nombreuses libellules remarquables ont également été recensées dans les mares prairiales. Enfin, le bocage est aussi utilisé comme sites de chasse par les chauves-souris, qui trouvent des gîtes dans les vieux arbres des haies, mais aussi dans le vieux bâti (fermes, vieux bâtiments agricoles, ...), encore bien conservé dans ces zones rurales.



Paysage bocager à Parisot (Biotope©S.Albinet)



Paysage bocager à Puylagarde



Vi

(Biotope©S.Albinet)

eux arbres dans le bocage (Biotope©J.Robin)

## g Les falaises, corniches calcaires et grottes

(Sources : DOCOB « Gorges de l'Aveyron » et ZNIEFF de Midi-Pyrénées)

Les falaises sont des habitats naturels emblématiques des gorges de l'Aveyron. On les retrouve également dans quelques vallées secondaires, notamment celle de la Bonnette, mais ces dernières restent toutefois beaucoup moins imposantes. Les nombreux périmètres de protection et d'inventaires sur les falaises surplombant l'Aveyron témoignent de leur intérêt majeur au niveau régional (avec trois ZNIEFF de type 1), mais également au niveau européen (présence de deux sites Natura 2000).

Il s'agit de milieux primaires, c'est-à-dire dont l'existence n'est pas générée ou entretenue par l'homme, particulièrement riches et originaux sur le plan de leur composition botanique. Localement, ces falaises laissent apparaître les bouches de grottes qui n'ont pas de particularités botaniques ; seuls les chauves-souris et les spéléologues en ont un usage. Sur la vallée du Viaur, la géologie acide permet quant à elle l'expression de cortèges moins riches mais différents et tous aussi intéressants.

**Toutes ces végétations sont rares et d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.**

Ces habitats sont particulièrement appréciés par des oiseaux rupestres remarquables comme le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Martinet à ventre blanc (*Apus melba*), le Grand Corbeau (*Corvus corax*) ou l'Hirondelle des rochers (*Ptyonoprogne rupestris*). Les gorges de l'Aveyron accueillent plusieurs couples nicheurs ou colonies de ces différentes espèces et constituent un enjeu très fort au niveau départemental.

Le relief karstique a créé un ensemble de cavités (dolines, gouffres, « igues » et grottes) qui font des gorges de l'Aveyron un site très riche accueillant de belles populations de chiroptères. En effet, des rassemblements importants de trois espèces à très fort enjeux sont à souligner.



*laises depuis le cirque de Bône  
(Biotope©S.Albinet)*

Fa



*Falaises (Biotope©J.Robin)*



*Grotte du traçadou (Biotope@N.Georges)*

## h Les pelouses sèches et faciès d'embuissonnement

(Sources : DOCOB « Gorges de l'Aveyron », ZNIEFF de Midi-Pyrénées et SSNTG)

Ces végétations herbacées et arbustives sont liées à l'histoire géologique et pastorale du territoire. On les trouve en particulier sur le secteur des causses et sur les pechs marneux du secteur rouergat. Elles s'inscrivent dans une succession évolutive des milieux de la roche nue jusqu'aux ensembles forestiers de chênaies pubescentes ou vertes. En conséquence, il s'agit de type de milieux majeurs pour la biodiversité et les paysages du territoire.

Ces ensembles présentent un fort intérêt botanique et constituent des végétations d'intérêt communautaire justifiant la désignation des sites Natura 2000 du territoire.

Les **pelouses sèches calcicoles** et leur faciès d'embuissonnement (fourrés à buis, landes à genévriers, fourrés thermophiles à aubépine,...) sont des **habitats largement représentés sur le territoire de la CCQGA**. Ils restent toutefois abondants surtout sur la partie ouest (cause de Caylus), la partie sud (plateau des gorges de l'Aveyron) et sur certains versants des vallées et des coteaux du Rouergue. Ces habitats abritent une faune exceptionnelle, caractéristique des causses sur calcaire. **Le nombre important de périmètres d'inventaires rattachés à ces milieux démontrent leur intérêt au niveau régional, et plus particulièrement chez les insectes** (très belle diversité en papillons, avec des espèces protégées, et nombreuses espèces d'orthoptères remarquables) **et chez les reptiles**. Ces milieux de fort intérêt écologique sont également largement utilisés comme sites d'alimentation par les chiroptères, mais également par les mammifères terrestres remarquables comme la Genette commune (*Genetta genetta*).



rases (Biotope©J.Robin)



louses sèches et faciès d'embuissonnement  
(Biotope©S.Albinet)



Pelouses rocailleuses sur le Cause d'Anglars  
(Biotope©S.Albinet)

## i Les milieux ouverts agricoles (cultures et prairies)

(Sources : ZNIEFF de Midi-Pyrénées et SSNTG)

Les milieux agricoles du territoire, outre leur importance paysagère, revêtent un rôle très important dans la conservation de la flore messicole (flore adventice patrimoniale liée aux moissons). En effet, le secteur du causse, sur lequel l'agriculture demeure extensive, se caractérise par son intérêt de niveau départemental, voire régional, pour la conservation de cette flore messicole.

Ces habitats occupent une place assez importante sur la partie est du territoire, mais aussi entre les vallées de la Bonnette et de la Seye et dans la vallée de l'Aveyron. Leur intérêt écologique est généralement moindre que les autres habitats précités. Les milieux ouverts agricoles accueillent toutefois une biodiversité ordinaire qui ne peut être négligée. Ce sont des sites d'alimentation et/ou de reproduction pour de nombreux oiseaux, notamment quand les cultures sont diversifiées et gérées extensivement, en mélange avec des prairies naturelles de fauche et comportant quelques haies arbustives. Les autres groupes faunistiques sont surtout représentés par des espèces communes dans la région et sans enjeux notables.



Prairies et cultures à Feneyrols  
(Biotope©S.Albinet)



ert sur Saint-Antonin (Biotope©S.Albinet)



aren (Biotope©S.Albinet)

P  
a  
ys  
a  
g  
e  
o  
u  
v

V  
u  
e  
d  
e  
p  
ui  
s  
V

### 2.1.3. Trame verte et bleue

#### a Définition

##### *Zoom technique : La Trame Verte et Bleue*

La trame verte et bleue (TVB) est **constituée de l'ensemble des continuités écologiques** du territoire.

Elle est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

Si on prend en compte les limites et la compatibilité des usages humains au sein des corridors (s'assurer que des espèces sensibles au dérangement ne seront pas perturbées par des passages humains trop proches, qu'une fréquentation humaine trop importante ne va pas dégrader certains milieux fragiles), la multifonctionnalité de la trame verte et bleue fait de cet « outil » et des milieux qui la composent un réel atout d'aménagement du territoire.

**Les continuités écologiques comprennent les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques :**

- **Les réservoirs de biodiversité** : ils ont une fonction de conservation de la biodiversité. Ils offrent la quantité et la qualité optimale d'espaces environnementaux et d'espèces, et constituent ainsi une source de biodiversité pour le territoire. Ces réservoirs de biodiversité peuvent être identifiés à partir des zonages environnementaux existants (tels que les périmètres d'inventaire et réglementaires), ainsi que par une approche éco-paysagère complémentaire.
- **Les corridors écologiques** : ils ont une fonction de continuum ou de liaison limitant les phénomènes de fragmentation des habitats naturels. Ils assurent la connectivité entre les réservoirs de biodiversité. Ces corridors se calquent sur certaines structures paysagères. Ils peuvent être constitués par des éléments linéaires (mais pas forcément continus selon les espèces) ou par des continuums d'habitats préservés. Ils peuvent être aquatiques, boisés ou constitués par des milieux ouverts et semi-ouverts.

La trame dite « grise » est une composante du paysage et de l'occupation du sol qui regroupe des éléments issus de l'urbanisation et de l'artificialisation des milieux. Peuvent ainsi en faire partie, les infrastructures linéaires (route, voies ferrées...), les barrages hydroélectriques, les ruptures topographiques, les zones urbanisées, les clôtures ou encore certaines zones d'agriculture intensive. Ces éléments constituent des barrières et des obstacles aux déplacements des espèces. Ils entraînent des ruptures de corridors écologiques et limitent les échanges entre populations de divers réservoirs de biodiversité.

Le croisement de la trame écologique et de la trame grise permet donc d'identifier les menaces, obstacles et zones de conflits éventuels pesant sur les continuités écologiques.

## b Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées et son application sur le territoire du SCoT

La mise en œuvre de la TVB au niveau régional s'est traduite par l'élaboration d'un **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**, co-piloté par l'Etat (DREAL Midi-Pyrénées) et la Région Midi-Pyrénées, et réalisé dans le cadre d'une gouvernance large. Ce Schéma doit être pris en compte au plan infrarégional, dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU/PLUi) et dans les divers projets d'aménagement.

La première phase du SRCE se traduit par la réalisation de documents cartographiques (au 1/100000ème) disponibles sur un site Internet dédié (<http://extranet.srce.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>).

Ces documents cartographiques ont été consultés afin d'analyser le positionnement de l'aire d'étude par rapport aux éléments de la trame verte et bleue du SRCE de Midi-Pyrénées. Les couches SIG du SRCE ont été téléchargées puis cartographiées (pages 148-150) afin de présenter la trame verte et bleu par au rapport au territoire de la CCQRGA.

Il ressort de l'analyse de ces cartes les éléments suivants :

- Présence de nombreux réservoirs de biodiversité des sous-trames de plaine (milieux boisés, milieux ouverts et semi-ouverts, cours d'eau et multi-trames). Ces derniers correspondent à toutes les ZNIEFF présentes sur le territoire (type 1 et 2) et à un nombre important de cours d'eau, notamment ceux situés en tête de bassin (partie amont de la Bonnette et la Seye, la Baye, ruisseau de Laval, de Rigail, de Canténac, ...).
- Une trame bleue particulièrement riche, notamment sur la moitié est du territoire (cf. carte « **Trame bleue selon le SRCE** »).
- Une trame verte exceptionnelle sur l'ensemble du territoire (cf. carte « **Trame verte selon le SRCE** »).
- Présence de plusieurs corridors : (cf. carte « **Éléments de la trame vert et bleu selon le SRCE à l'échelle régionale** »).
  - Quelques corridors de la sous-trame boisée à l'ouest du territoire, sur le causse de Caylus,
  - Plusieurs corridors de la sous-trame milieux ouverts et semi-ouverts disséminés un peu partout sur le territoire, notamment au nord,
  - De très nombreux corridors de la sous-trame cours d'eau qui correspondent à la majeure partie des ruisseaux, rus et rivières du territoire.
- 6 mailles riches en plantes messicoles de 1 km par 1 km ont été identifiées dans le territoire, une autre est située juste en bordure
- Plusieurs obstacles aux continuités ont également été déterminés. Ces derniers restent toutefois peu nombreux comparativement à la superficie relativement importante du territoire : (cf. carte « **Éléments de la trame verte et bleu définis par le SRCE à l'échelle régionale** »).
  - Ils concernent surtout les grands cours d'eau et notamment l'Aveyron (**seuils, obstacles à l'écoulement**). Ils empêchent ou diminuent fortement le déplacement des poissons et de certains mammifères semi-aquatiques.
  - Les grands axes routiers ont été identifiés comme **points de conflits** aux déplacements des espèces sur certains secteurs précis (**ponctuels**) ou tronçons (**linéaires**) : la D926 (notamment des impacts sur les corridors), notamment au niveau de Caylus (coupure du réservoir de biodiversité de la Bonnette), la D5 notamment entre le belvédère et Saint-Antonin, la route bordant l'Aveyron (D115 et D958) sur de très nombreux secteurs.
  - La voie ferrée sur la commune de Laguépie (**point de conflit linéaire**), qui n'altère que légèrement le déplacement des espèces terrestres.

La plupart des bourgs, certaines carrières et la base principale du camp militaire de Caylus situés au niveau de réservoirs de biodiversité ou sur des corridors sont également désignés comme **points de conflits surfaciques**. Néanmoins, les espèces effectuant de longs déplacements peuvent facilement contourner ces secteurs de surface réduite. Par ailleurs, les habitats favorables sont très abondants autour de ces points de conflits.

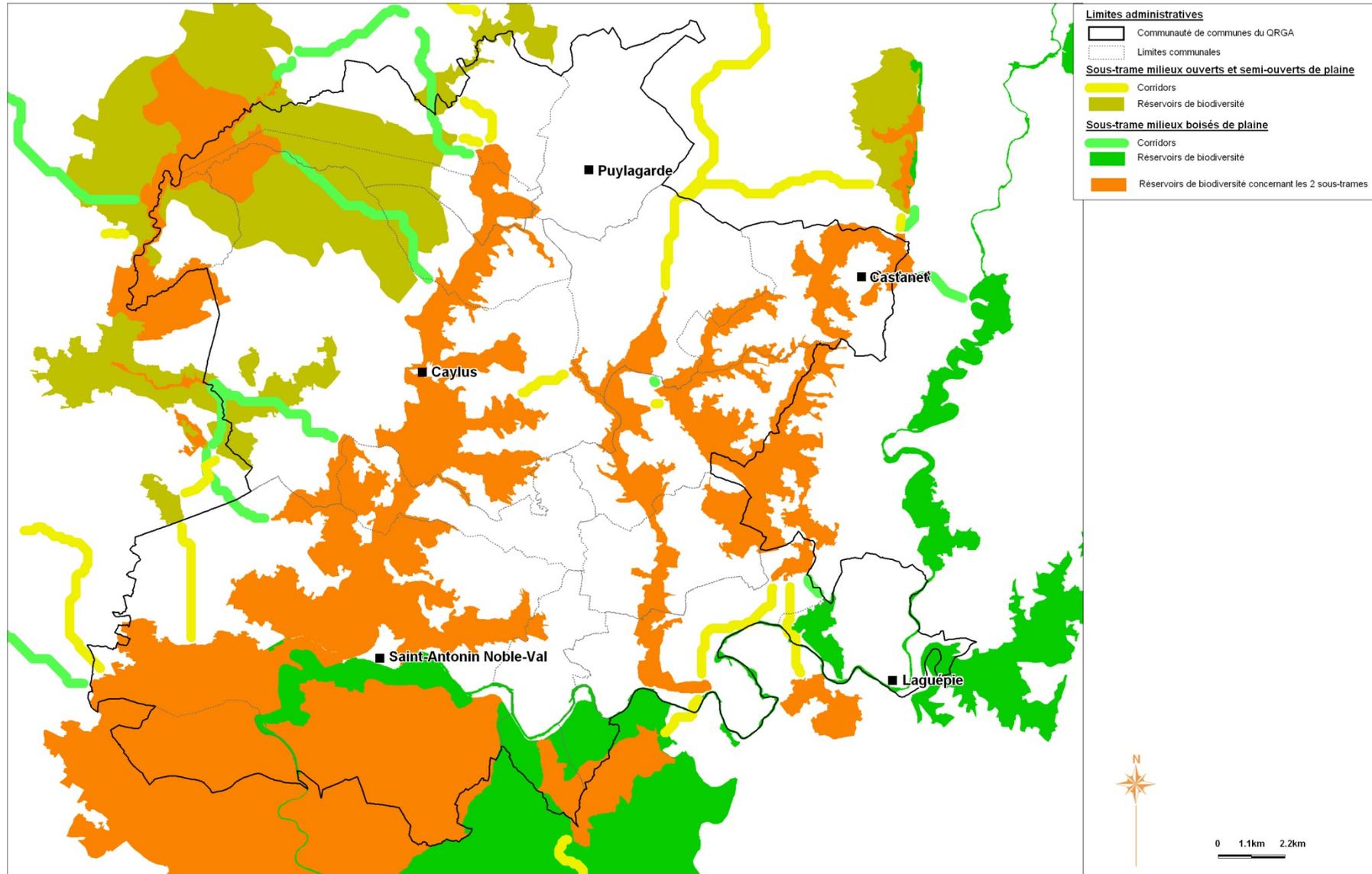
Les cartes de synthèse du SRCE au niveau régional apportent également plusieurs informations intéressantes concernant l'intérêt de la CCQGA dans le département du Tarn-et-Garonne :

- La plus importante surface de périmètres d'inventaires,
- Un mitage et une artificialisation des sols peu importants comparativement à d'autres secteurs du département,
- Une pollution lumineuse et une fragmentation anthropique relativement réduites,
- Des systèmes agricoles à valeur naturelle importante comparé au reste du département,
- Une densité de boisements supérieure à la moyenne départementale,
- Des contraintes environnementales fortes sur l'ensemble du territoire pour le développement éolien,
- La TVB est également fortement représentée par rapport au reste du département, ce qui confère à ce territoire une responsabilité majeure pour la préservation de la biodiversité au niveau départemental.



## Trame verte définie par le SRCE à l'échelle régionale

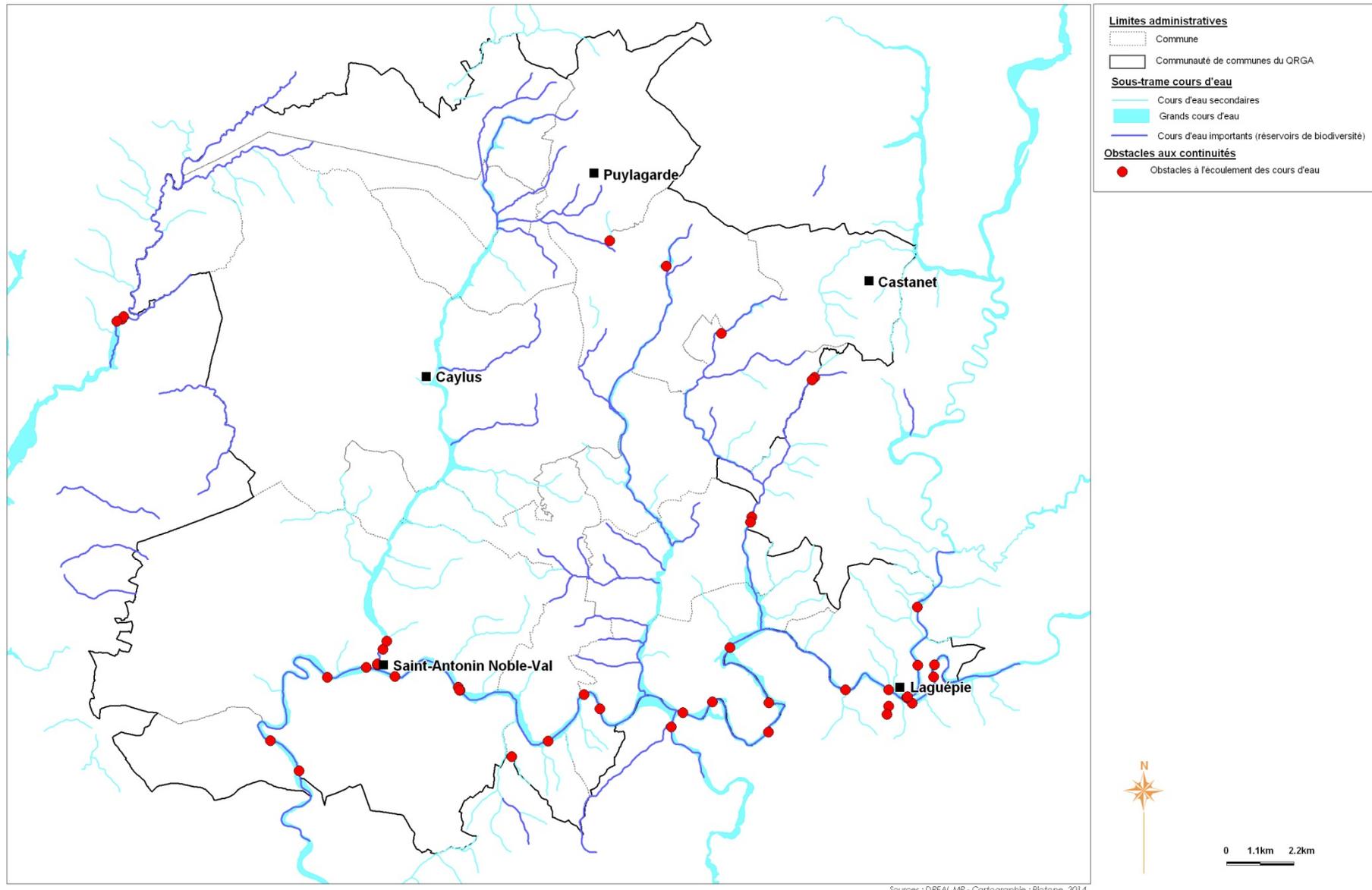
PLUi de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron





### Trame bleue définie par le SRCE à l'échelle régionale

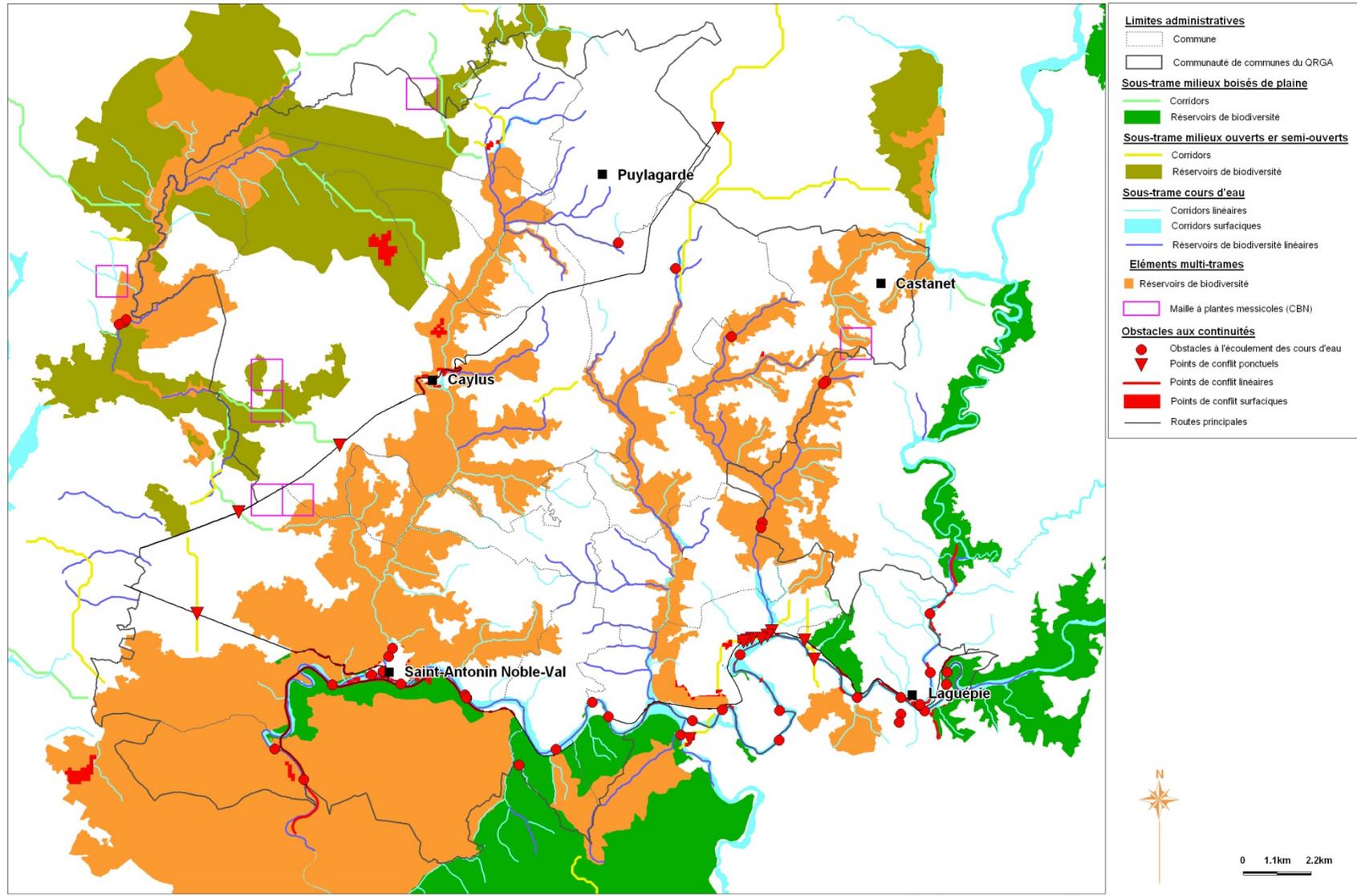
PLUi de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron





## Éléments de la trame verte et bleue définis par le SRCE à l'échelle régionale

PLUi de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron



Sources : DREAL MP - Cartographie : Biotopie, 2014

## c Identification de la trame verte et bleue

L'analyse de la TVB au niveau régional, dans le SRCE, a été réalisée à une grande échelle et peut manquer de précision au niveau d'un territoire plus réduit comme la CCQGA. En effet, les corridors digitalisés sont peu nombreux comparé à la réalité et ne sont pas les plus représentatifs du territoire. De même, les réservoirs de biodiversité ne se limitent pas aux périmètres d'inventaires et réglementaires et apparaissent bien plus importants. Il a donc été réalisé une étude plus fine des continuités écologiques du territoire, notamment grâce à différentes couches d'informations géoréférencées et à une analyse cartographique à partir des photographies aériennes (photo-interprétation).

*NB : Les sources cartographiques utilisées pour identifier la trame verte et bleue sont listées dans l'annexe technique du présent document.*

### ❖ Identification de la trame verte

La trame verte est constituée de **l'ensemble des forêts**, essentiellement de feuillus, regroupées au sein de la sous-trame « milieux boisés », et des **pelouses, prairies, pâturages et landes intéressants pour la faune et la flore**, regroupées dans la sous-trame « milieux ouverts et semi-ouverts ».

Les **réservoirs de biodiversité principaux** sont **l'ensemble des ZNIEFF et des sites Natura 2000**. Ces derniers sont particulièrement vastes et couvrent une superficie très importante sur la CCQGA (environ 43 %). Mais un **nombre non négligeable d'autres secteurs du territoire** sont **très riches** et assurent également le rôle de réservoirs de biodiversité, notamment quand ils constituent des entités importantes : nombreuses pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur Caylus et Saint-Antonin, nombreux vallons boisés avec petits cours d'eau de qualité entre les vallées de la Bonnette et de la Seye, bocages et zones humides sur Saint-Projet et Puylagarde... Ces secteurs abritent de nombreuses espèces patrimoniales (déterminantes ZNIEFF) et/ou protégées.

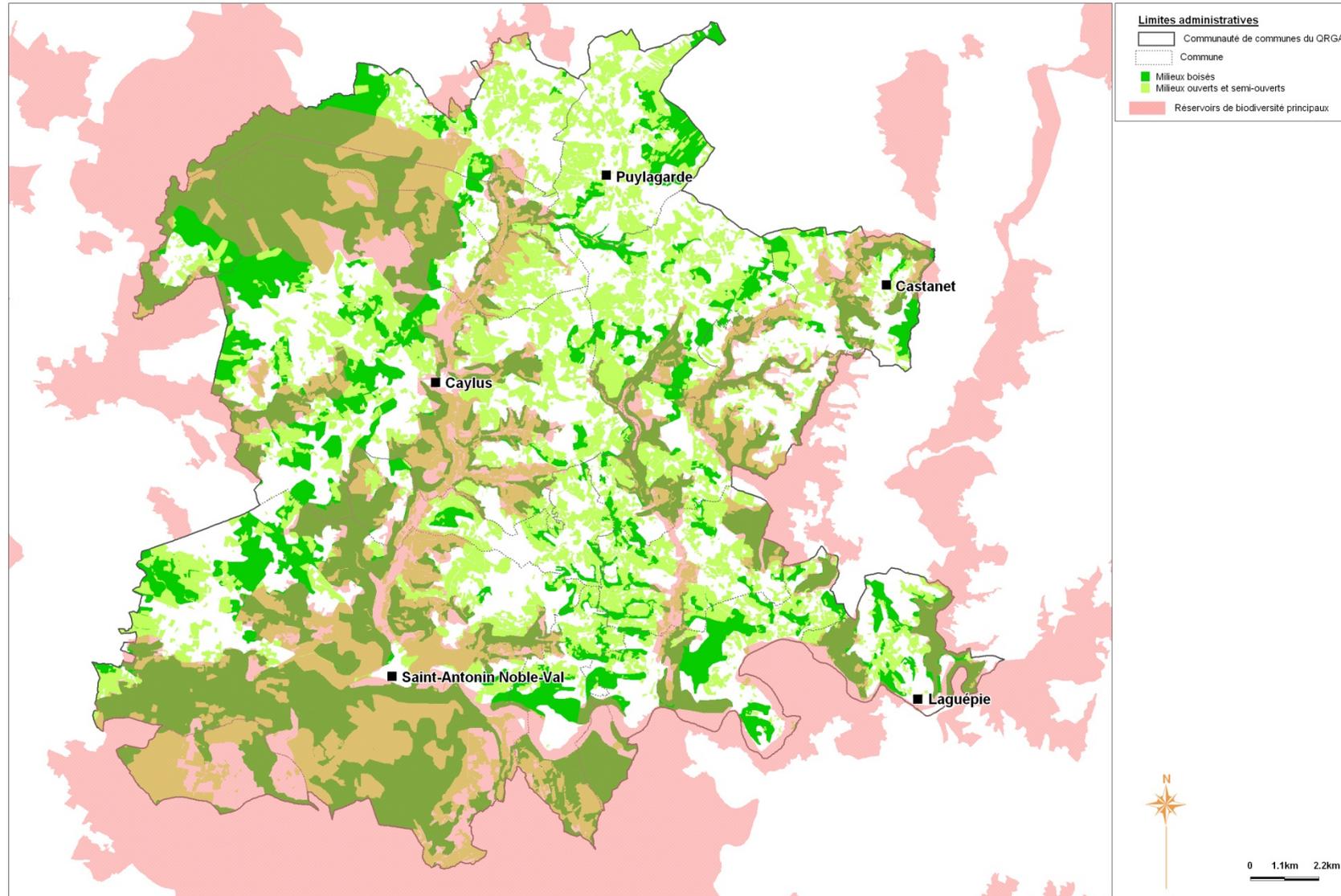
Il faut souligner également que d'autres milieux ouverts peuvent être utilisés par la faune lors de leurs déplacements. Par exemple, de nombreuses cultures du territoire sont gérées extensivement et pourraient être également intégrées dans la trame verte pour certaines espèces peu exigeantes comme certains mammifères terrestres, oiseaux ou reptiles.

**La trame verte est donc très bien représentée sur l'ensemble du territoire.**



## Milieux structurant la trame verte

PLUi de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

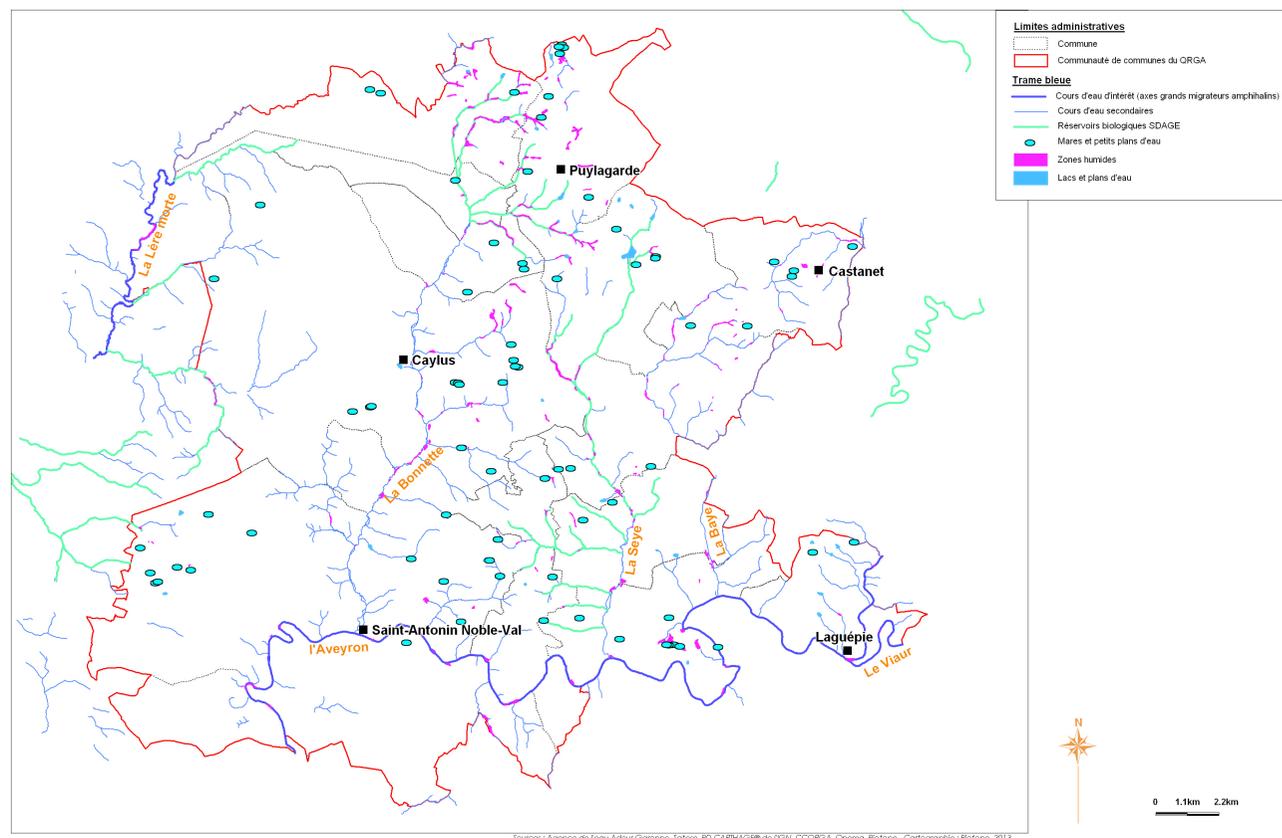


### ❖ Identification de la trame bleue

La trame bleue est formée par l'ensemble des cours d'eau (ruisselets, ruisseaux et rivières, classés en liste 1 et 2), mares, étangs, plans d'eau et zones humides (inventoriées par le CG31) du territoire. Elle est très riche sur le territoire mais davantage concentrée sur une large moitié nord-est, qui correspond à la tête des bassins versants de la Bonnette, de la Seye et de la Baye (le Rouergue). La Lère morte et l'Aveyron sont considérés comme des cours d'eau d'intérêt car ils constituent des axes de migration pour des poissons amphihalins (Anguille). De nombreuses informations sur l'état écologique des principaux cours d'eau du territoire de la CCQRGA sont à retrouver dans les études hydromorphologiques réalisées par le CIAE. Concernant les zones humides, l'étude hydromorphologique, et notamment son enjeu n°12 (« Prise en compte des zones humides dans la réflexion sur la ressource en eau »), ainsi que le PPG « Zones humides » seront autant de documents dont le PLUi devra tenir compte lors de la phase de traduction réglementaire.

#### Trame bleue

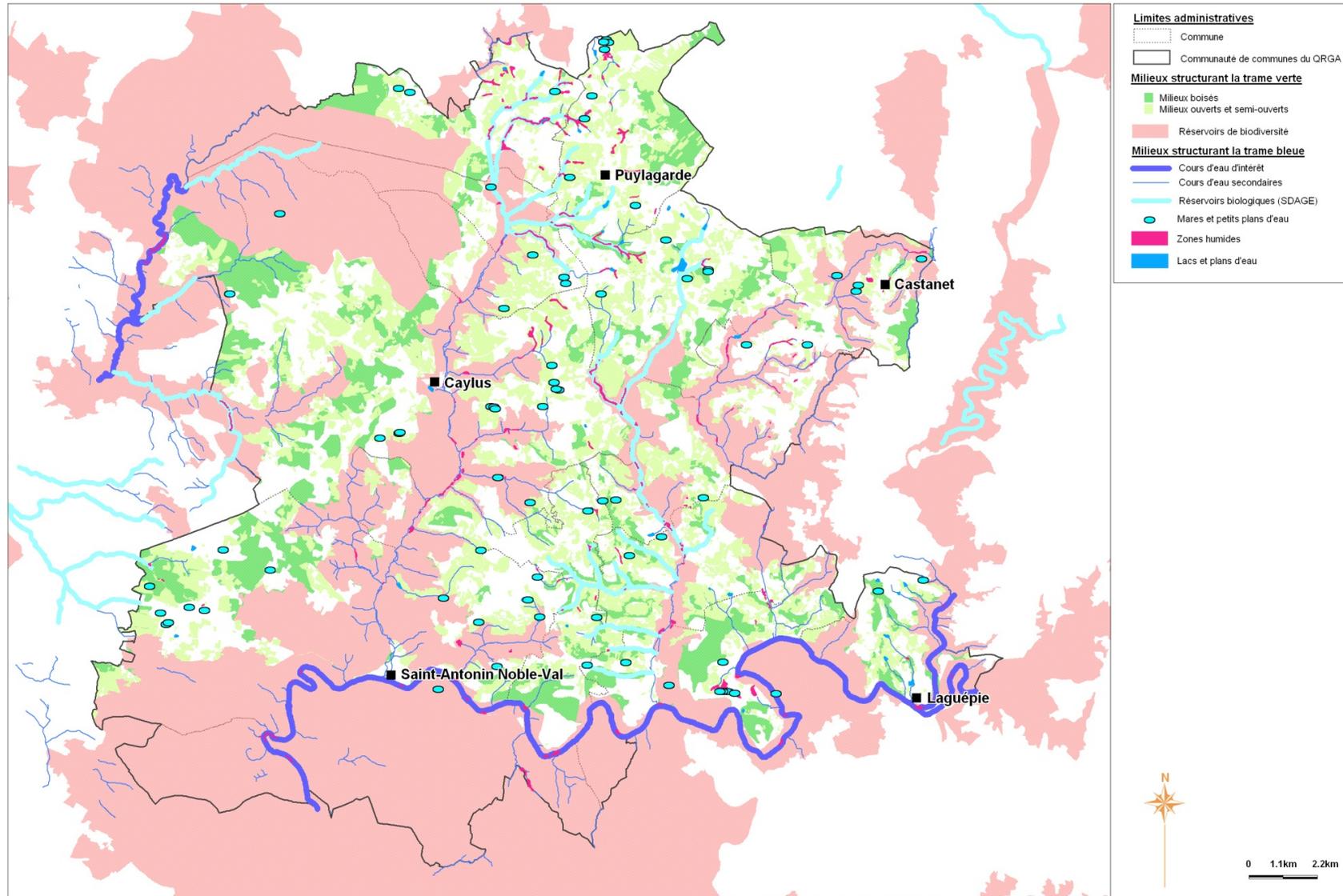
PLUi de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron





## Synthèse des milieux naturels

PLUi de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron



Sources : DREAL MP, Agence de l'eau Adour-Garonne, Safese, BD CARTHAGEB de l'IGN, Agence de services et de paiement, European Environment Agency, Biotope - Cartographie : Biotope, 2013

## d Identification des obstacles

### ❖ *Obstacles aux continuités terrestres (trame verte)*

Deux types d'obstacles interrompent principalement les continuités écologiques et contribuent de façon importante à la fragmentation du territoire :

- Les infrastructures viaires
- L'étalement et le mitage urbain

Les points d'intersection entre les continuités terrestres (boisés et ouverts et semi-ouverts) et les routes ont été définis comme obstacles pour le déplacement des espèces. De même, les villages et les grands hameaux constituent des obstacles quand ils sont situés au sein de réservoirs de biodiversité ou sur des corridors écologiques.

Sur le territoire de la CCQRGA, seules des routes départementales sont présentes. Le trafic routier peut être qualifié de relativement modéré. Les deux routes les plus contraignantes vis-à-vis du déplacement des espèces sont la D926 reliant Caussade à Villefranche-de-Rouergue en passant par Caylus et la route bordant l'Aveyron notamment en saison estivale, où le trafic peut être important.

Les villages de la CCQRGA sont également peu imposants (<2000 habitants) et peuvent être assez facilement contournés. Le mitage est quant à lui encore assez contenu sur le territoire.

Il faut rappeler également qu'il existe des obstacles naturels aux déplacements des espèces (notamment celles ayant des capacités de déplacement limitées : petites espèces de faune terrestre) : grands cours d'eau (Aveyron notamment), ruptures topographiques très fortes (falaises), boisements denses pour des espèces inféodées aux pelouses sèches calcicoles...

### ❖ *Obstacles aux continuités aquatiques (trame bleue)*

Les obstacles aux continuités aquatiques sont sur la CCQRGA principalement des seuils (plus ou moins importants selon le cours d'eau). Ils sont situés surtout sur l'Aveyron, mais aussi sur la Bonnette, la Baye, la Seye et le Viaur. Sur trois secteurs, il s'agit de plans d'eau (retenues collinaires « au fil du cours d'eau ») : lac de Parisot, plan d'eau de l'Escaude-Mas de Rossignol et plan d'eau d'Ardourel. Ces plans d'eau modifient le fonctionnement du cours d'eau (réchauffement, problème de sédimentation, érosion des berges...) et forment un obstacle à la circulation des poissons et des autres organismes aquatiques. Pour plus d'informations, consulter l'étude hydromorphologique, réalisée par la CC QRGA.

## e Les corridors écologiques

### ❖ *Les corridors des milieux boisés*

Les corridors des milieux boisés sont formés essentiellement par les ripisylves des cours d'eau, les vallons encaissés et les forêts de pente. Mais, on les trouve également sur les causses, qui se boisent du fait de l'abandon du pâturage. Les boisements du causse sont constitués essentiellement de chênaies pubescentes très jeunes et clairsemées qui peuvent être utilisées par des espèces de milieux semi-ouverts.

Les corridors des milieux boisés ont été identifiés un peu partout sur le territoire avec toutefois une concentration plus forte à l'ouest de la Bonnette et à l'est de la Seye.

Sur la partie ouest du territoire, il faut signaler :

- De nombreux corridors sur le camp militaire de Caylus et ses abords
- Plusieurs corridors à l'ouest de Cazals, en continuité avec les forêts clairsemées du Brétou et de la Garrigue
- Au sud de Saint-Antonin, un corridor connecté à la forêt de Grésigne et un autre formé par les pentes boisées en contre bas du roc d'Anglars, en connexion avec la ripisylve de l'Aveyron
- Certaines portions de la vallée de la Bonnette et certains petits vallons annexes comme le ruisseau de la Gourgue sont particulièrement bien boisés

Sur la moitié est, on distingue surtout :

- sur la commune de Puylagarde, un corridor intéressant au niveau de Bosq Nègre
- les vallons boisés de la Baye et du ruisseau de Jouyre, en connexion avec le bois de Saint-Martial, le Bosc Redon et la forêt de Puech mignon
- les vastes massifs boisés des vallées de l'Aveyron et du Viaur, quasiment en contact au niveau de Laguépie

Les points de conflits sont essentiellement situés sur les routes principales comme la D958, la D926 et la D5 avec un risque plus ou moins important de collision. Les routes secondaires étant très peu fréquentées, le risque de collision est minime. L'Aveyron constitue également un obstacle naturel pour le déplacement des espèces d'une berge à l'autre.

**L'enjeu principal concerne donc la préservation des corridors boisés au niveau des ripisylves et des vallons encaissés. Sur le causse, les milieux boisés sont également intéressants, mais la restauration et la sauvegarde des pelouses sèches est primordiale. Le maintien d'une mosaïque paysagère peut ainsi s'avérer très favorable pour l'ensemble des espèces, notamment quand il y a des îlots de pelouses sèches assez vastes.**

#### ❖ *Les corridors des milieux ouverts et semi-ouverts*

Les corridors des milieux ouverts et semi-ouverts sont présents sur une grande partie du territoire. Cependant, suivant les secteurs, ce ne sont pas les mêmes types de milieux qui sont concernés :

- Sur le causse (Anglars, Saint-Antonin, Caylus) et divers Pechs, ce sont les pelouses sèches (milieux ouverts), les landes à Genévrier et les fruticées à buis (milieux semi-ouverts). Ces habitats sont très bien représentés à l'ouest de la Bonnette et au sud de Saint-Antonin et restent beaucoup plus disséminés ailleurs.
- Sur les collines du Rouergue, ce sont surtout les prairies et le bocage qui dominant. On retrouve également ces habitats dans plusieurs vallées comme la Bonnette, la Seye et la Baye.

Les plus beaux corridors de pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sont présents sur le causse de Caylus, notamment aux abords du camp militaire. Bien que ce dernier soit dominé par les boisements de chênes blancs, des petites connexions restent également présentes çà et là à la faveur du relief et/ou des manœuvres militaires. Plus au sud, plusieurs corridors ont été déterminés sur les plateaux surplombant l'Aveyron : à l'ouest de Cazals, vers le Frau (non loin du monument d'Ornano), du cirque de Bône au pech Dax et sur le causse d'Anglars. Quelques corridors très intéressants ont également été identifiés à l'extrême ouest, au niveau du site Natura 2000 « Causse de Gaussou et sites proches » ». Quelques corridors de pelouses et de landes sont présents également sur les pentes relativement fortes mais peu à peu regagnées par la forêt sur la commune de Castanet : au niveau du vallon du ruisseau de Ferran, mais aussi sur quelques portions de la vallée de la Baye.

Au nord de la CCQRGA, sur les communes de Puylagarde et Saint-Projet, les corridors de milieux bocagers sont importants et les obstacles quasi-inexistants. Entre les vallées de la Bonnette et de la Baye, les corridors en milieux ouverts sont assez nombreux et surtout limités par le mitage et les boisements. Sur ce secteur, c'est la D926, orientée selon un axe nord/sud, qui crée le plus de points de conflits

**Les enjeux sont très forts concernant les pelouses sèches et les faciès d'embuissonnement. En effet, ces habitats disparaissent du fait de la déprise pastorale et se retrouvent parfois très isolés les uns des autres. Les échanges entre les populations d'espèces exigeantes et parfois peu mobiles qui vivent sur ces milieux ne sont plus assurés. Il convient donc de maintenir ces corridors afin d'assurer la pérennité de ces espèces. Le bocage et les prairies humides sont également des habitats remarquables.**

#### ❖ *Les corridors aquatiques*

Les corridors aquatiques correspondent à l'ensemble des cours d'eau du territoire. Suivant leurs caractéristiques (débit, taille, qualité de l'eau, substrat, ripisylve...), les cours d'eau accueillent une faune plus ou moins riche et plus ou moins exigeante. Les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau qualifiés comme réservoirs biologiques au SDAGE accueillent des peuplements piscicoles diversifiés. L'Aveyron et la Lère morte sont les seuls cours d'eau présentant un attrait pour les migrateurs amphihalins et peuvent de ce fait être considérés comme des corridors principaux pour les poissons.

Les obstacles aux corridors aquatiques sont essentiellement situés sur l'Aveyron (une vingtaine de seuil au niveau de la CCQRGA). Moins de cinq obstacles ont été référencés sur les autres cours d'eau du territoire. **La fonctionnalité écologique de l'Aveyron pour les poissons migrateurs est donc le principal enjeu du territoire.** Les autres enjeux portent sur les plans d'eau qui ponctuent les petits ruisseaux en tête de bassin, et sur le maintien de la qualité des eaux de surface sur l'ensemble du territoire.

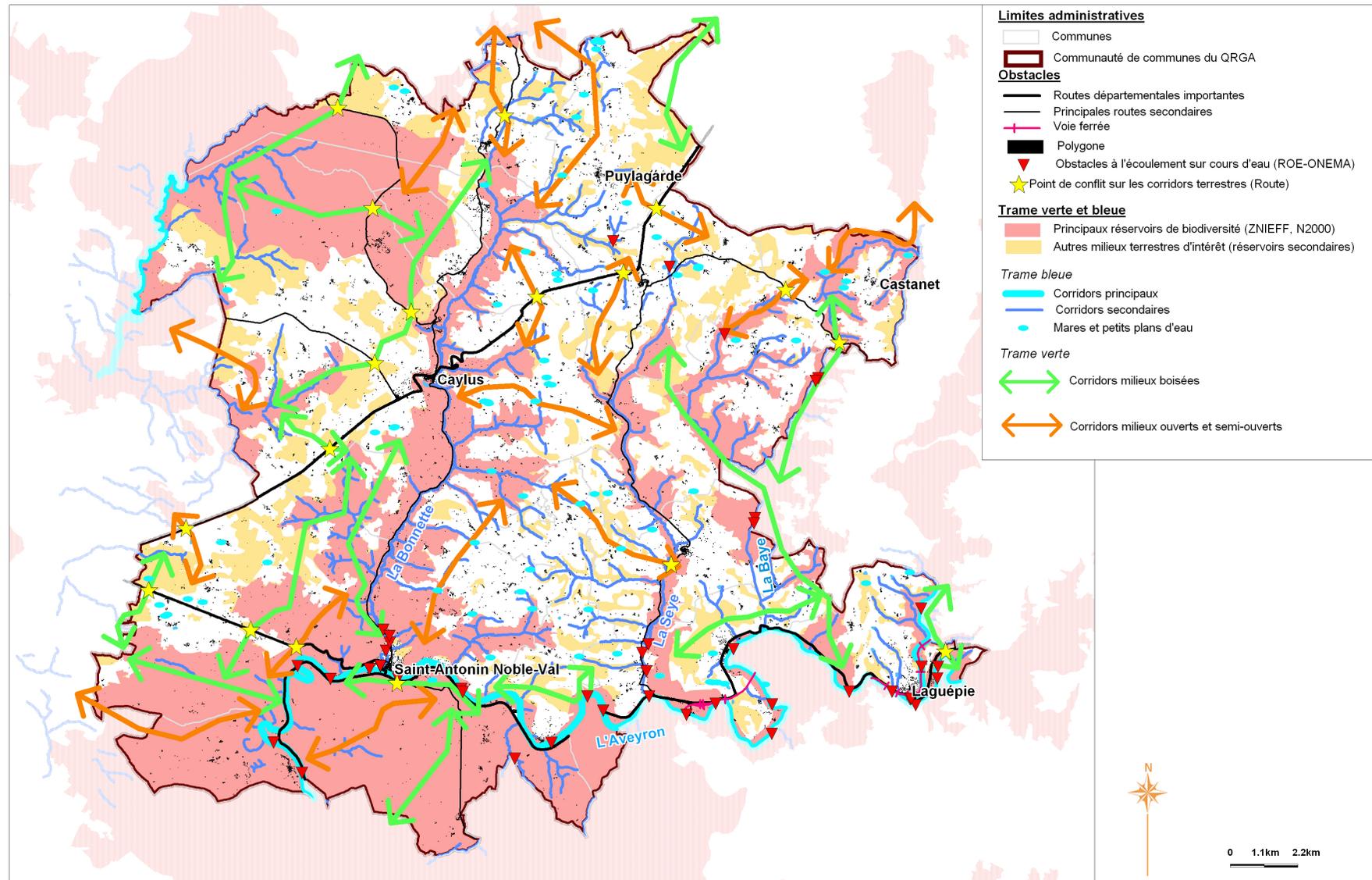
## f Conclusion

Avec plus de 43% du territoire occupé par des zones naturelles d'intérêt régional (ZNIEFF), une importante couverture forestière et prairiale, une agriculture principalement extensive, un beau réseau hydrographique, une très faible représentation des milieux artificialisés (<1%) et une urbanisation très contenue, les continuités écologiques sont **très nombreuses** sur la CCQRGA. Les obstacles à ces continuités restent quant à eux (très) localisés. Il est difficile au niveau cartographique de retranscrire le fort potentiel des continuités sur le territoire. **Les réservoirs de biodiversité** sont en effet très vastes et souvent proches les uns des autres et constituent déjà de **formidables corridors**. Les principales vallées (Aveyron, Bonnette, Baye, Seye, Lère morte...) et leurs annexes sont des corridors écologiques majeurs, à la fois aquatique (lit mineur) et terrestre (ripisylve et/ou prairies). Outre la restauration des continuités (cf PPG 2016-2020) et la préservation des zones humides et cours d'eau, le maintien des continuités de pelouses sèches du territoire apparaît comme l'un des enjeux écologiques majeurs à prendre en compte dans le cadre du PLUi.



## Enjeux concernant les continuités écologiques sur le territoire

PLUI de la Communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron



Sources : DREAL MP, Agence de l'eau Adour-Garonne, ONEMA, Satese, BD CARTHAGE® et BD TOPO® de l'IGN, Agence de services et de paiement, European Environment Agency, Biotope - Cartographie : Biotope, 2013

### ATOUTS-OPPORTUNITES :

- + Un patrimoine naturel exceptionnel reconnu au travers de nombreux périmètres officiels de protection et d'inventaire (APPB, Natura 2000, ZNIEFF) qui recouvrent une grande surface (43,5% pour les inventaires)
- + Une très faible représentation des milieux artificialisés (<1% du territoire)
- + Le secteur le plus riche du Tarn-et-Garonne pour la biodiversité remarquable
- + Habitats naturels, flore et faune remarquables et diversifiés : habitats et espèces rares et menacées, dont la présence est parfois singulière en Tarn-et-Garonne
- + Forte connectivité écopaysagère sur l'ensemble du territoire
- + Inventaire des zones humides réalisé, présence de cours d'eau de première catégorie et étude hydromorphologique avec mesures de restauration des continuités aquatiques des bassins versants de la Bonnette, de la Seye et de la Baye

### FAIBLESSES-MENACES :

- Disparition d'habitats remarquables (pelouses sèches, mares, bocage...) due à la déprise agricole (abandon des pratiques pastorales) et/ou aux changements des pratiques agricoles (intensification, destruction des haies et des murets de pierre, ...)
- Isolement des populations d'espèces les plus exigeantes inféodées aux pelouses sèches
- Nombreux obstacles à l'écoulement des cours d'eau (sur l'Aveyron notamment) défavorables aux déplacements des poissons
- Faible surface des périmètres de protection par rapport aux périmètres d'inventaire (11,5% du territoire contre 43,5%)
- Importante fréquentation touristique de certains secteurs d'intérêt : Gorges de l'Aveyron, grottes...

### ENJEUX :

- ☒ La préservation des continuités « vertes et bleues » existantes / le renforcement de ces continuités, notamment autour des cours d'eau et reconquête des continuités écologiques liées aux pelouses sèches
- ☒ La reconquête et maintien de l'élevage, notamment ovin, garant de la pérennité de certains milieux patrimoniaux (pelouses, prairies, mares...) et générateur de biodiversité
- ☒ La préservation du bocage et des haies
- ☒ Le maintien d'une activité touristique compatible avec la préservation du patrimoine naturel
- ☒ Le respect d'une urbanisation de type traditionnel et concentrée autour des bourgs (éviter le mitage)



L'eau est un enjeu essentiel du territoire au sujet duquel la Communauté de Communes s'est particulièrement investie. Outre la réalisation (en cours) d'un Schéma d'adduction d'eau potable, la réalisation de l'étude hydromorphologique a permis d'apporter de nombreux éléments de compréhension des milieux aquatiques et de leur état actuel de fonctionnement.

Parmi les grands enjeux de gestion du territoire identifiés dans le cadre de cette étude, le retour d'un fonctionnement hydro-géomorphologique équilibré (cf enjeu n°2 « Contrecarrer le processus général d'incision ») et la volonté de limiter la pression sur la ressource en eau et l'hydrologie des cours d'eau (cf enjeu n°11 « Limiter les prélèvements pour l'irrigation et l'AEP ») sont notamment présents. Ces enseignements impacteront donc le PLUi, qui devra nécessairement en tenir compte dans sa partie réglementaire.

### 2.2.1. Les usages domestiques et agricoles responsables de pressions quantitatives sur le réseau de surface

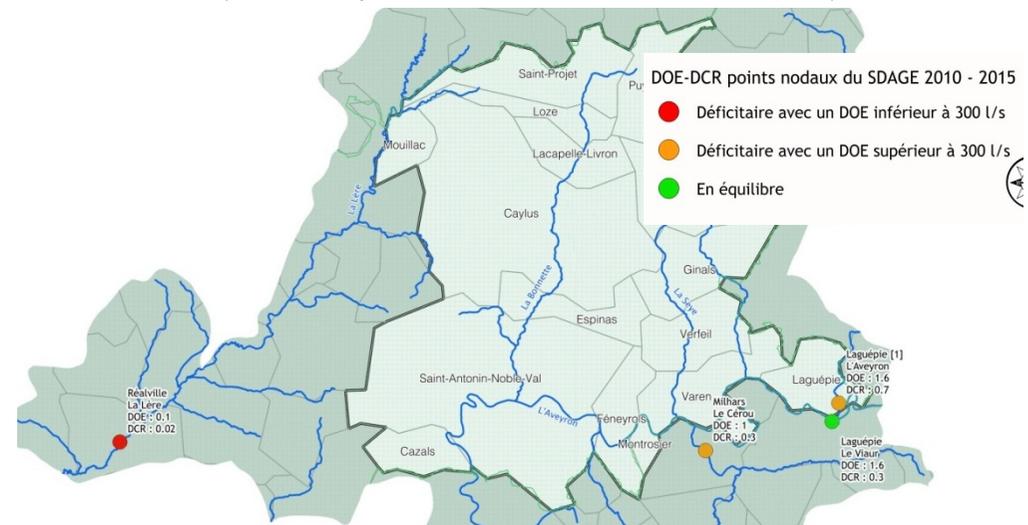
Dans un contexte d'évolution attendue du phénomène du changement climatique, la question de la préservation de la quantité d'eau souterraine constitue un enjeu pour le territoire. Mais au-delà de ce constat, sur le territoire de QRGA, les conflits d'usage entre besoins en eau pour l'agriculture et besoins en eau pour les usages domestiques posent le problème de la gestion de la ressource en eau.

La Communauté de Communes est identifiée en tant que **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**, du fait de l'insuffisance répétée de la disponibilité en eau et du déséquilibre observé entre les prélèvements et la quantité présente. Les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines y sont abaissés.

Le territoire est aussi classé pour partie par le SDAGE en tant que **Zones à Protéger pour le Futur (ZPF)**. Ces zones sont des portions de masses d'eau souterraine, cours d'eau et lacs stratégiques à préserver pour l'AEP dans le bassin Adour-Garonne. Pour le territoire, le classement en ZPF concerne deux masses d'eau souterraines : les Calcaires des Causses du Quercy bassin versant de l'Aveyron ainsi que des Calcaires des Causses du Quercy bassin versant du Lot.

D'autre part, le territoire est également concerné par plusieurs **Plans de Gestion des Etiages (PGE)** :

- Le PGE du Bassin du Lot : Il a été approuvé en 2008 et concerne l'ensemble du bassin versant du Lot et s'étend sur 7 départements (Lozère, Cantal, Aveyron, Lot, Lot et Garonne et en moindre proportion le Tarn et Garonne et la Dordogne).
- Le PGE du bassin de l'Aveyron : Il prévoit entre autre le soutien d'étiage de l'Aveyron aval, via le Viaur à partir des réserves EDF du plateau du Lévezou, du Cérou à partir d'ouvrages existants et de l'Aveyron amont, à terme, avec la



réalisation de la retenue de Vimenet. Cependant le PGE est à l'arrêt depuis août 2009 suite à l'avis défavorable du Conseil Général de l'Aveyron, le jugeant trop pénalisant pour son département.

- Le PGE de la Lère approuvé en 2008

**D'un point de vue quantitatif, l'état de la ressource est ainsi considéré comme préoccupant.**

D'après le SDAGE, l'Aveyron est considéré déficitaire, de même que le Cérou et la Lère. Pour cette dernière la situation est encore plus préoccupante.

Sur les cours d'eau situés au cœur du territoire (La Bonette, la Seye, La Baye), le SDAGE ne fournit pas de donnée mais il existe seulement une station hydrométrique située à Saint Antonin Noble Val qui permet d'obtenir des informations sur les débits de la Bonette. Par ailleurs, l'« *Etude hydromorphologique des bassins versants de la Baye, de la Seye et de la Bonnette en vue de l'obtention du bon état* » lancée par la CCQRGA fournit une analyse quantitative de ces 3 cours d'eau. Il ressort de ces éléments que **les cours d'eau du territoire peuvent subir des assècs très marqués en période de sécheresse climatique (baisse des précipitations) et hydrologique (baisse des nappes).**

En revanche, sur les 8 masses d'eau souterraines, seule la masse d'eau des Calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif présente un mauvais état quantitatif. Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture y sont à l'origine de fortes pressions.

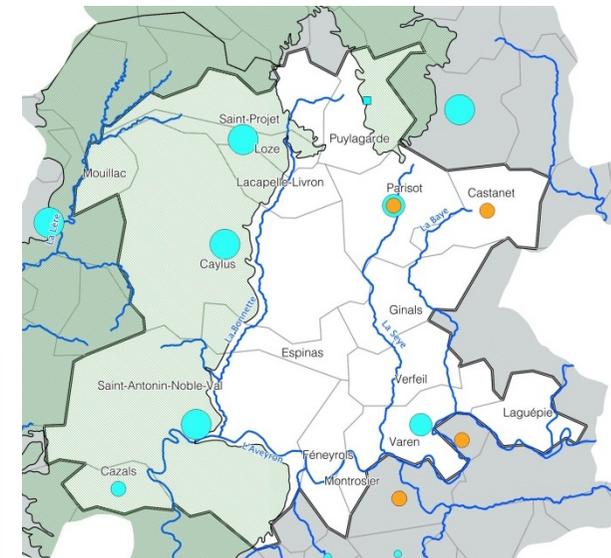
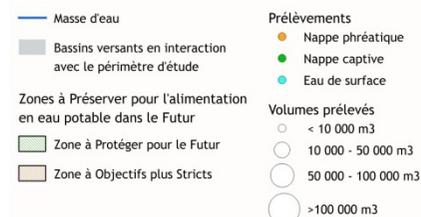
De façon générale, ce sont ces 2 activités qui sont à l'origine de pressions quantitatives sur la ressource en eau.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne fournit les données concernant les prélèvements en fonction des secteurs (agricole, industriel, domestique). En 2011 (année la plus récente disponible), les prélèvements sur la Communauté de Communes se présentaient de la sorte (*les points de captages correspondent au centre de la commune et non au point précis de captage*) :

- Prélèvements domestiques

Il existe sur le territoire 12 points de prélèvements pour l'alimentation en eau potable de la population dont 4 pour lesquels les volumes n'ont pas été quantifiés : 10 se font en eau de surface et les 2 autres en nappe phréatique.

Ce volet fait l'objet d'un chapitre détaillé ci-après



*Localisation des points de prélèvements pour l'alimentation en eau potable*

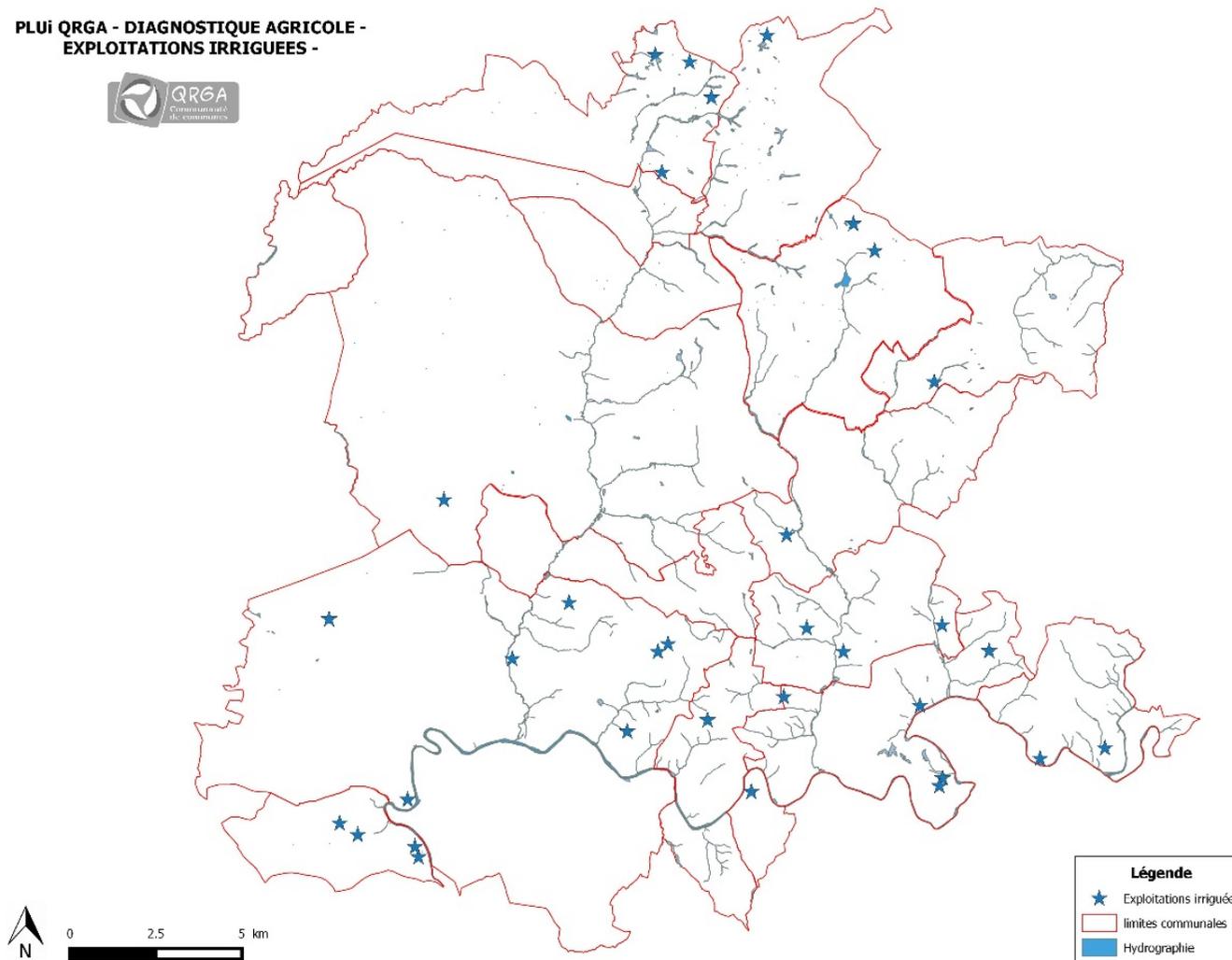
- Prélèvements à vocation agricole :

Il existe 82 points de captages situés dans le périmètre mais pour 37 d'entre eux (soit 45%), le volume d'eau prélevé n'est pas précisé. 71% sont effectuées dans des eaux de surface, 27% dans des retenues et 2% seulement directement dans des nappes phréatiques. Ces prélèvements importants dans les eaux de surface peuvent poser des problèmes d'alimentation en période estivale, là où les besoins pour l'agriculture mais aussi pour les autres domaines sont les plus importants.

Ainsi, sur la partie nord du bassin de la Bonnette, l'irrigation se pratique essentiellement à partir de retenues collinaires justifiées par l'absence d'un réseau hydrographique de surface pérenne. Sur la partie sud du bassin, des prélèvements d'eau se font dans la Bonnette mais sont complétés par les apports de quelques retenues collinaires.

- Une ressource en eau fragile avec laquelle l'agriculture doit composer (d'après les résultats des questionnaires remplis par plus de la moitié des chefs d'exploitation):

**PLUi QRGA - DIAGNOSTIQUE AGRICOLE -  
EXPLOITATIONS IRRIGUEES -**



On perçoit sur cette carte issue des questionnaires remplis par les agriculteurs de QRGA, que l'irrigation se concentre principalement dans la moitié sud (en longeant l'Aveyron) et dans l'extrémité nord du territoire (Bonnette).

D'après les résultats des questionnaires, l'irrigation peut sembler relativement modérée en QRGA (21% des exploitations ayant répondu au questionnaire), or il convient de garder en mémoire que le SDAGE Adour Garonne a placé une part importante du territoire en « zone à protéger pour le futur ». Surtout il s'avère que nombre d'exploitations qui irriguent actuellement se situent précisément dans ces zones (Cazals, Saint-Antonin, Caylus, Saint-Projet, Puylagarde...), sans compter les secteurs définis par le SDAGE comme zones de vigilance pesticides et/ou nitrates (grande moitié ouest du territoire QRGA et Castanet) et les périmètres de protection de captage (PPC) existants en QRGA.

- Prélèvements à vocation industrielle

D'après l'Agence de l'eau, il existe seulement 4 points de prélèvements au sein de la Communauté de Communes, situés à Caylus, Laguépie, Saint-Antonin-Noble-Val et Varen. Les prélèvements les plus importants sont imputables à la production d'eau potable embouteillée par l'usine de production de Saint Antonin Eaux Minérales.

- **Les perspectives d'évolution : des déficits aggravés**

Afin de connaître les incidences des changements globaux sur le bassin de la Garonne en 2050, l'agence de l'eau Adour-Garonne a initié une étude prospective sur les besoins et les ressources en eau : Garonne 2050. Au-delà des impacts du changement climatique, l'étude intègre les évolutions possibles de la démographie, de l'énergie et de l'agriculture, et leurs impacts sur la ressource en eau, principalement du point de vue quantitatif.

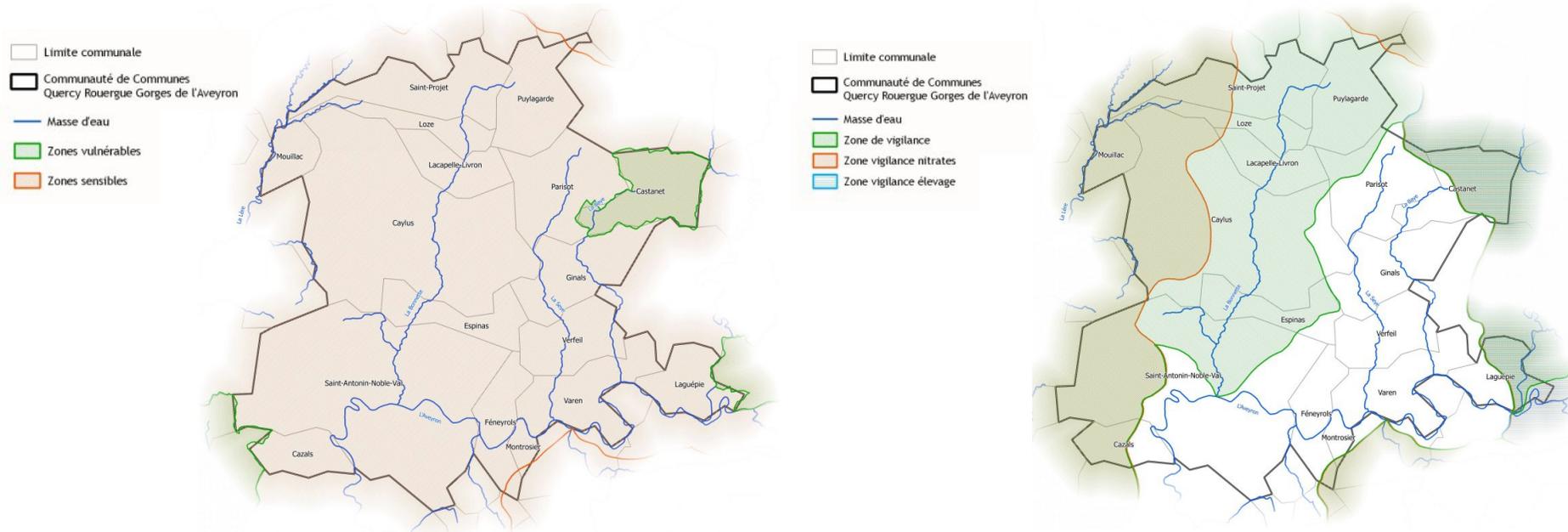
Les recherches menées ont d'ores et déjà montré une augmentation de la température moyenne annuelle comprise entre 0,5°C et 3,5°C, à l'horizon 2050. Par voie de conséquence, l'évapotranspiration annuelle sera en nette augmentation.

Du fait de ces évolutions climatiques, de fortes modifications sur l'hydrologie sont à prévoir : des baisses annuelles de débits de toutes les grandes rivières du sud-ouest, comprises entre 20 et 40 %. Dans le cas des cours d'eau présents sur la CCQRGA, la baisse de débit à attendre s'élève à -42%. Cela souligne l'aspect incontournable de la question pour le territoire, et donc la nécessaire prise en compte de ces prévisions dans le cadre du PLUi. A ce titre l'étude hydro-morphologique vise notamment à travers ses enjeux 1 et 2 le retour à un fonctionnement hydro-géomorphologique équilibré, et fixe donc un cadre de référence au PLUi. La dynamique des écoulements sera également fortement modifiée notamment en période de basses eaux. Sans modification des usages, les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs.

## 2.2.2. Une qualité écologique des eaux superficielles fragilisée

La ressource en eau sur le territoire de QRGA et plus largement à l'échelle du bassin de l'Aveyron est sensible d'un point de vue qualitatif. En effet, les ressources en eau sont sensibles à de nombreuses pollutions. Cette sensibilité est d'ailleurs soulignée par de nombreux classements :

- Zone Sensible à l'eutrophisation : Ces zones sont définies au titre de la directive CEE "Eaux Résiduaire Urbaines (ERU)" du 21 mai 1991 lorsque les cours d'eau présentent un risque d'eutrophisation ou lorsque la concentration en nitrates des eaux destinées à l'alimentation en eau potable est susceptible d'être supérieure aux limites réglementaires en vigueur. <sup>[SEP]</sup>
- Zone Vulnérable aux nitrates : Ces zones définies au titre de la directive CEE "nitrates" du 12 décembre 1991 concernent une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. . L'Arrêté préfectoral du 15 avril 2014, précise les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés. En outre, sur l'ensemble de la zone, le fractionnement de l'épandage d'azote est obligatoire dès lors que la dose prévisionnelle est supérieure à 100 unités d'azote efficace par hectare.
- Zone de vigilance vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole du SDAGE 2010-2015 (Disposition B33)



Le territoire est en interaction avec 13 bassins versants sur lesquels on ne recense que 33 masses d'eau cours d'eau, dont 14 traversent réellement le périmètre administratif de la Communauté de Communes. L'inventaire de ces masses d'eau est présenté dans le tableau ci-dessous dans lequel on retrouve également leur état ainsi que les objectifs d'atteinte de bon état.

Masses d'eau superficielles			Etat des masses d'eau (SDAGE 2010)		Objectifs d'état des masses d'eau (SDAGE 2010-2015)					
EU_CD	Nom	Type	Etat écologique	Etat Chimique	Objectif d'état global	Échéance objectif etat global	Objectif d'état écologique	Échéance objectif etat écologique	Objectif d'état chimique	Échéance objectif etat chimique
FRFR194B	La Lère de sa source au confluent du Cande	GME	Moyen	Non Classé	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
FRFR195	La Bonnette de sa source au confluent de l'Aveyron	GME	Moyen	Non Classé	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
FRFR202	L'Aveyron du confluent de l'Alzou de sanvensa au confluent du Viaur	GME	Moyen	Bon	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
FRFR208	Le Viaur du confluent du Céor au confluent de l'Aveyron	GME	Moyen	Bon	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
FRFR342	L'Aveyron du confluent du Viaur au confluent de la Vère	GME	Moyen	Bon	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
FRFRR194B_1	Ruisseau de Poux Nègre	TPME	Bon	Non Classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
FRFRR194B_2	Ruisseau de Sietges	TPME	Bon	Non Classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
FRFRR194B_3	Ruisseau de Saint-Alby	TPME	Bon	Non Classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
FRFRR195_2	Ruisseau de la Gourgue	TPME	Bon	Non Classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
FRFRR202_3	L'Assou	TPME	Moyen	Bon	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
FRFRR342_1	La Baye	TPME	Bon	Bon	Très Bon	2015	Très Bon	2015	Bon	2015
FRFRR342_2	Ruisseau de Lauger	TPME	Moyen	Bon	Bon	2027	Bon	2027	Bon	2021
FRFRR342_3	La Seye	TPME	Médiocre	Bon	Bon	2027	Bon	2027	Bon	2021
FRFRR342_4	Le Bombic	TPME	Moyen	Bon	Bon	2027	Bon	2027	Bon	2021

On constate ainsi que seulement 35% des cours d'eau qui traversent le territoire sont dans un bon état écologique, tandis que plus de 50% présentent un bon état chimique (les autres n'étant pas classés).

En ce qui concerne l'atteinte du bon état écologique, seulement 5 cours d'eau ont pour échéance 2015, 6 en 2021 et 3 en 2027. A noter que la Baye a un objectif de très bon état écologique en 2015, ce qui témoigne de la qualité de ce cours d'eau.

Les motifs de dérogation sont liés la plupart du temps à des raisons techniques<sup>27</sup> et des conditions naturelles<sup>28</sup> notamment en termes d'hydromorphologie, d'hydrologie et de pollution diffuses d'origine agricole.

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, une caractérisation des grands bassins hydrographiques français a été effectuée en 2004 et présente les principales pressions. Il ressort de cette analyse, en cours de réactualisation au niveau national, que les principales pressions exercées sur les cours d'eau de la Communauté de Communes sont d'origine agricole, ce qui est accentué par le relief du territoire qui favorise les phénomènes de ruissellement, et d'origine morphologique (enrochements, modifications du tracé...). Des pressions domestiques fortes étaient également identifiées sur l'Aveyron, du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur.

### 2.2.3. Des ressources souterraines vulnérables

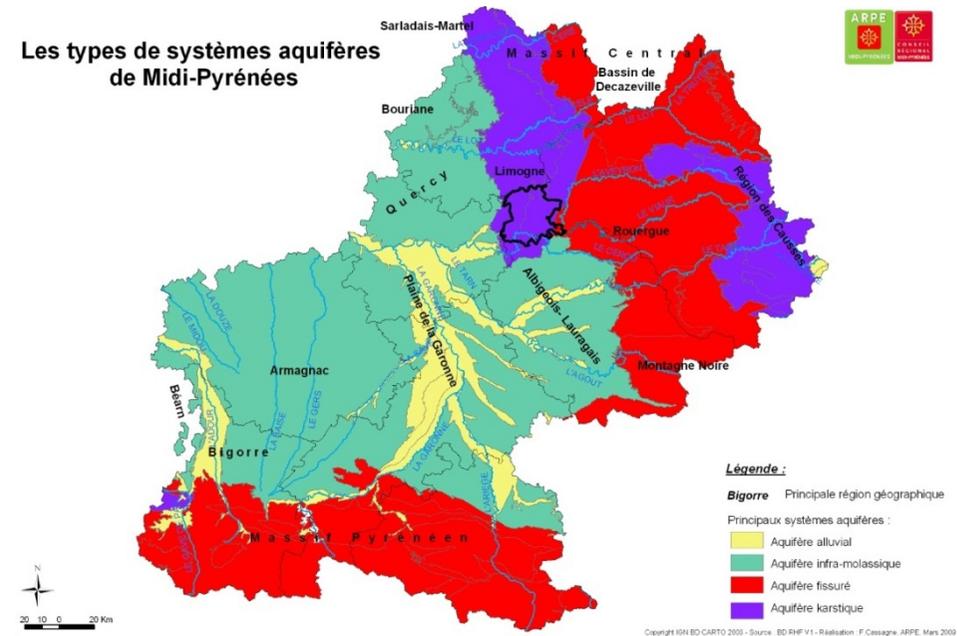
Le territoire de la Communauté de Communes se situe sur un aquifère karstique (en violet). Il s'agit d'un réservoir souvent profond, à porosité de fissures et de chenaux dans les calcaires. Son alimentation se fait par les pluies efficaces à la surface du sol et par des apports en profondeur.

Le périmètre de la Communauté de Communes intersecte 8 masses d'eau souterraines dont 5 sont de nature karstique, ce qui les rend particulièrement sensibles aux pollutions (protection difficile).

La moitié de ces ressources souterraines présentent un état chimique jugé mauvais dans le SDAGE 2010. Il est important de noter que ces masses d'eau ont des écoulements libre ou majoritairement libre, ce qui les rend beaucoup plus vulnérable aux pollutions diffuses du fait de leur proximité du sol et de l'absence de protection par une couche imperméable.

Les principales pressions en terme qualitatif sont notamment l'occupation agricoles des sols, du fait des pratiques agricoles qui utilisent des intrants qui

#### Les types de systèmes aquifères de Midi-Pyrénées



<sup>27</sup> **Raisons techniques** : quand il n'existe pas de technique efficace connue, ou quand les temps de préparation technique et de réalisation des actions sont trop longs au regard de l'échéance de 2015.

<sup>28</sup> **Conditions naturelles** : quand le temps de réaction du milieu nécessaire pour que les mesures produisent un effet favorable dépasse l'échéance de 2015.

s'infiltrant dans le sol et peuvent progressivement contaminer les nappes. Les masses d'eau concernées par cette pression sont des masses d'eau libre ou majoritairement libre, qui ne sont donc pas protégées et qui sont le lieu de réception des effluents. Ces pressions ont notamment conduit à un classement par le SDAGE en tant que zone de vigilance pesticide, zone de vigilance nitrate, zone de vigilance élevage, et en tant que zone sensible et zone vulnérable.

#### 2.2.4. Des initiatives locales à poursuivre

La communauté de communes QRGA dispose d'un territoire d'une grande qualité paysagère et écologique. La volonté de mener des actions sur un territoire en zone dite sensible existe depuis longtemps. L'entretien, la remise en état, l'aménagement et la valorisation de ces espaces font partis des priorités de la communauté de communes.

Le service d'entretien des espaces naturels a en charge l'entretien de 91 Km de berges réparties sur la Baye, la Bonnette et la Seye. Elle réalise aussi le suivi d'une portion de l'Aveyron de Laguépie à Cazals ainsi que la restauration des cours d'eau patrimoniaux et la conception d'aménagements piscicoles.

En 2012, la CCQRGA a décidé de lancer une étude avec pour finalité la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et un programme pluriannuel de gestion. La CCQRGA souhaite à terme avoir une gestion sur l'ensemble des bassins versants de la Baye, de la Seye et de la Bonnette en adéquation avec les politiques de gestion de l'eau actuelles visant à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

La communauté de communes envisage ainsi de se doter d'un outil décisionnel conforme à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en vue de garantir le bon état écologique des rivières Baye, Seye, Bonnette et de leurs affluents sur les thématiques rentrant dans son champ de compétence dans le cadre des objectifs de la loi sur l'eau.

L'objectif global de l'étude est de faire un bilan de l'état actuel des cours d'eau et des bassins versants de la Baye, Seye et Bonnette et une analyse des enjeux afin de définir un espace « rivières » accepté de tous et géré durablement. Les éléments de connaissance du fonctionnement des cours d'eau, de leurs bassins versants, et la cartographie des zones à « enjeux » humains et environnementaux, devront éclairer les décisions d'aménagement. Pour cela l'étude a fixé les objectifs de gestion, et le Plan pluriannuel de gestion (PPG) a été révisé (la procédure réglementaire est actuellement en cours).

La CCQRGA a récemment initié l'élaboration un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Ce document a pour objectif de réaliser un diagnostic complet des infrastructures liées à la production et à la distribution d'eau potable, afin de garantir les bonnes conditions d'accueil des populations futures. La réflexion a été scindée en 4 grandes phases :

- Phase I : recueil, analyse et synthèse des données existantes (réalisée en novembre 2016)
- Phase II : besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles (février 2017)
- Phase III : mobilisation optimale des ressources (février 2017)
- Phase IV : schéma d'alimentation en eau potable (en cours - octobre 2017).



## 2.2.5. Une eau potable de bonne qualité mais une tension sur la disponibilité de la ressource

La Communauté de Communes a engagé l'élaboration d'un Schéma Directeur Eau Potable parallèlement à l'élaboration du PLUi. A l'heure de la rédaction du diagnostic du PLUi, la phase 1 dédiée à la réalisation d'un état des lieux très factuel avait été réalisée et validée. La phase 2 de diagnostic et d'établissement du bilan besoins/ressources était en cours et non aboutie. Le diagnostic présenté ci-dessous s'appuie sur les résultats de cette première phase d'état des lieux.

Sur le territoire du PLUi, on trouve 3 syndicats qui gèrent la distribution en eau potable :

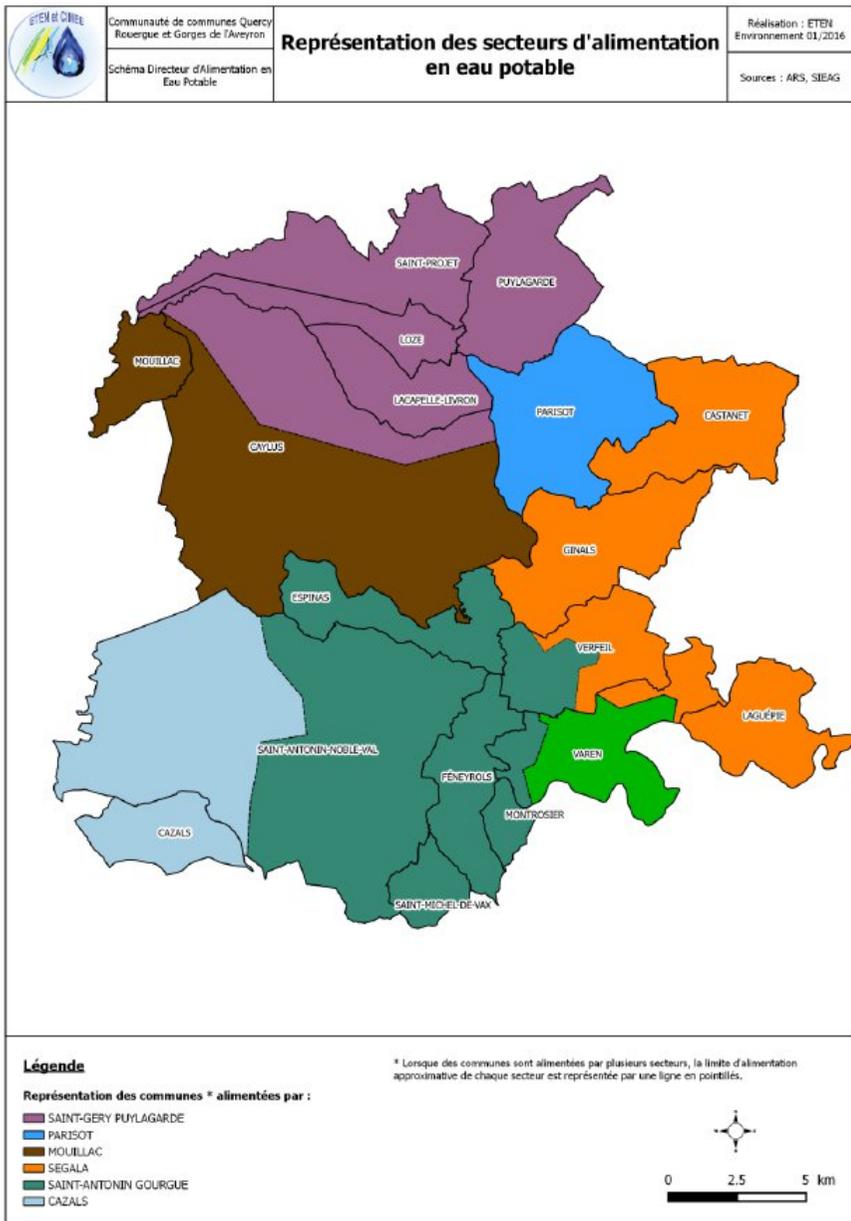
- Le syndicat des eaux du Canton de Saint-Antonin-Noble-Val (2 points de prélèvements)
- Le syndicat des eaux du Canton de Caylus (2 points de prélèvements)
- Le syndicat du Segala pour la commune de Laguépie ainsi que pour le point de prélèvement anciennement géré par le syndicat des eaux de Ginals-Castanet-Verfeil

Les communes de Parisot (2 points de prélèvements), Montrosier et Varen (1 point de prélèvements) organisent leur gestion de l'eau potable de manière indépendante.

La taille des structures est hétérogène, ce qui fragilise la gouvernance territoriale et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente à l'échelle du PLUi. Pour pallier ces difficultés il est nécessaire d'étudier les possibilités de coopération entre les collectivités.

La qualité de l'eau potable est globalement satisfaisante mais les ressources en eau brute qui sont prélevées sont sensibles aux pollutions (Cf chapitre qualité des masses d'eaux souterraines).

Les ressources utilisées pour l'approvisionnement en eau potable sont suffisantes, mais réparties de manière inégale sur le territoire du PLUi. Certains secteurs sont affectés de façon chronique par le manque d'eau, surtout en période de sécheresse (2003, 2011...). C'est le cas de Parisot qui a connu une pénurie en 2003 liée à la sécheresse et à la baisse de la productivité.



Organisation du service d'alimentation en eau potable sur le territoire de QRGA (Source : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable)

Infrastructures recensées pour chaque syndicat et commune sur l'alimentation en eau potable de QRGA			
Structure	Communes	Infrastructures	Volume mis en distribution
Le syndicat des eaux du Canton de Caylus	Caylus, Mouillac, Loze, Lacapelle-Livron, Saint-Projet, Puylagarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sources karstiques : Saint Géry et Notre Dame de Livron</li> <li>- 2 stations de traitement d'eau potable</li> <li>- 10 réservoirs, d'une capacité totale de 2590m<sup>3</sup></li> <li>- 275km de réseau</li> </ul>	- 410 000m <sup>3</sup> par an
Le syndicat des eaux du Canton de Saint-Antonin-Noble-Val	Saint-Antonin-Noble-Val, Cazals, Espinas, Féneyrols	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sources karstiques : La Gourgues et Thourières</li> <li>- 2 stations de traitement d'eau potable</li> <li>- 10 réservoirs, d'une capacité totale de 2014 m<sup>3</sup></li> <li>- 239 km de réseau</li> </ul>	- 355 6 00 m <sup>3</sup> par an
Le syndicat des eaux de Ginals-Castanet-Verfeil	Castanet, Ginals, Verfeil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sources de Couron : non utilisées et abandonnées pour l'alimentation en eau potable</li> <li>- 3 réservoirs, d'une capacité totale de 300 m<sup>3</sup></li> <li>- 81 km de réseau</li> </ul>	
Parisot	Parisot	<ul style="list-style-type: none"> <li>- source de Labro : résurgence karstique + Forage de Machoulie</li> <li>- 4 réservoirs, d'une capacité totale de 370 m<sup>3</sup></li> <li>- 46 km de réseau</li> </ul>	- 96 000 m <sup>3</sup> par an
Varen	Varen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 captage : 1 puits</li> </ul>	- 50 000 m <sup>3</sup> par an

		<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 réservoir d'une capacité de 500 m<sup>3</sup></li><li>- 38 km de réseau</li></ul>	
Laguépie (Syndicat du Segala)	Laguépie	<ul style="list-style-type: none"><li>- pas de captage sur le territoire de la CC</li><li>- 1 réservoir d'une capacité de 85 m<sup>3</sup></li><li>- 38 km de réseau</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- production de 60 000m<sup>3</sup> par an</li></ul>
Montrosier	Montrosier	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2,8km de réseau</li><li>- Achat d'eau au SIAEP de St Antonin</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- production de 3400 m<sup>3</sup> par an</li></ul>

## a Une eau puisée de bonne qualité globale, en voie de sécurisation, mais vulnérable

Le territoire possède 8 points de captages. La ressource en eau est puisée uniquement dans les nappes d'eau souterraines. Certains captages sont situés dans une zone de karst ce qui fragilise la ressource. A noter qu'il existe un 9<sup>ème</sup> captage, le captage du Prince Noir à Saint Antonin Noble Val, destiné non pas à l'AEP mais au conditionnement de l'eau en bouteille (Source de Saint-Antonin)

Sur la Communauté de Communes QRGA, l'eau puisée dans les masses d'eau souterraines est de bonne qualité globale. Cependant, certaines unités de distribution ont des maximums supérieurs à 40 mg/l pour les nitrates comme celle de Ginals-Castanet-Verfeil. La qualité des eaux de ces captages est donc à surveiller. (SDAEP, 2003)

Concernant les pesticides, les analyses réalisées par l'ARS sur les captages du département mettent en évidence que les prises d'eau dans les principaux cours d'eau (Garonne, Aveyron, Gimone, Tarn) mais aussi, au niveau des ressources souterraines, principalement karstiques, excepté les forages profonds, sont sujettes à de fréquents dépassements des normes de qualité.

Les caractéristiques générales des aquifères souterrains et de leurs aires d'infiltration dans le département de Tarn et Garonne, leurs confèrent une vulnérabilité forte amenant à la réalisation d'aménagement ou de servitudes importants pour la mise en place de périmètre de protection.

En effet, étant donné que les aquifères karstiques jurassiques constituent les seules ressources en eaux souterraines importantes du nord-est du département, il est important de les protéger quantitativement par une exploitation globale renouvelable et de les protéger qualitativement en appliquant toutes les contraintes de la réglementation générale.

Sur le territoire du PLUi, 5 captages étaient protégés au 6 février 2014 :

- Source de la Gourgue (DUP du 23/11/12), permettant de prélever 1892m<sup>3</sup> d'eau exploitable par jour (station du Martinet)
- Puits de Varen (DUP du 25/09/00), permettant de prélever 320m<sup>3</sup> d'eau exploitable par jour
- Captages du Prince Noir et de la Source de l'Ange (DUP du 24/10/12 pour les deux forages) à partir desquels la production d'eau embouteillée est effectuée à Saint-Antonin
- Source du Thourriès (DUP du 20/02/2013), permettant de prélever 300m<sup>3</sup> d'eau exploitable par jour, et 700 en période de pointe (station de Cazals)

L'ensemble des captages (à l'exception de la source du Couron, dont l'usage d'eau potable a été abandonné) est aujourd'hui protégé par arrêté préfectoral.

La procédure administrative pour les 4 captages cités dans le rapport de présentation a donc abouti avec pour les captages suivants, désormais protégés :

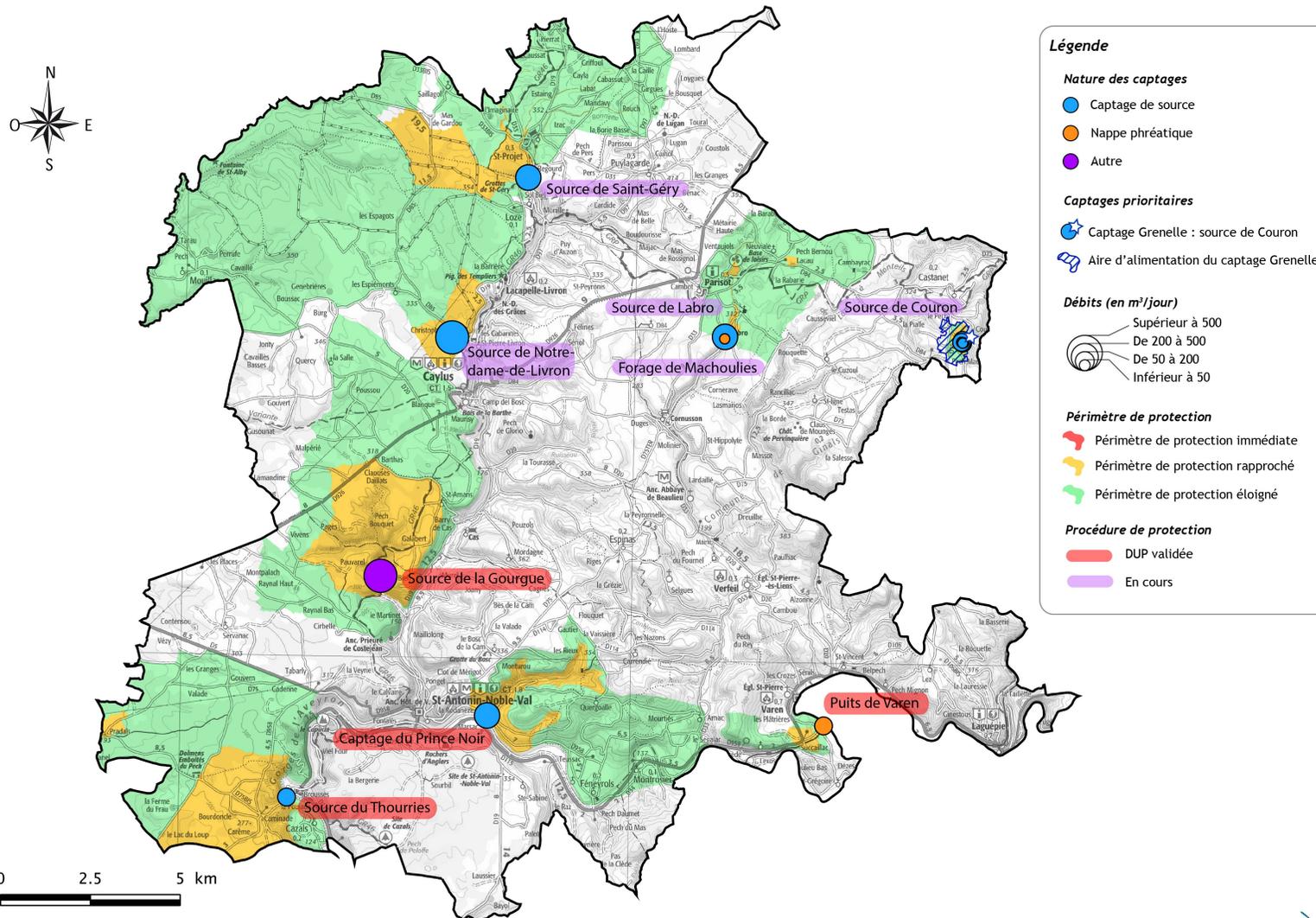
- Saint Gery (DUP du 18/12/2013 - commune de Loze), permettant de prélever 880m<sup>3</sup> d'eau exploitable par jour
- Notre Dame de Livron (DUP du 18/12/2013 - commune de Caylus), permettant de prélever 1540m<sup>3</sup> d'eau exploitable par jour

- Labro (DUP du 06/02/2014), permettant de prélever 300m<sup>3</sup> d'eau exploitable par jour, 500 en période de pointe
- Machoulies (DUP du 06/02/2014 - commune de Parisot), permettant de prélever 300m<sup>3</sup> d'eau exploitable par jour, 500 en période de pointe

Suite à la mise en application de la loi Grenelle 1 du 23 juillet 2009, 500 captages prioritaires, dits « captages Grenelle » ont été définis. Ils représentent les 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses. Le captage de la source Couron sur la commune de Castanet figure dans la liste des captages grenelle. Dans ce cadre un diagnostic précis des pressions a été réalisé et l'aire alimentation du captage a été délimitée et validée par arrêté préfectoral en décembre 2012. Toutefois, la source du Couron a été abandonnée pour l'usage d'eau potable.

A ce jour, un accompagnement des agriculteurs exploitant des terres situées au sein de cette aire est proposé par la Chambre d'Agriculture afin de réduire la diffusion des pollutions vers les sources (nitrates et pesticides). Ces actions sont financées par l'Agence de l'eau à 30 %.

# Les points de captage d'eau potable



**Légende**

**Nature des captages**

- Captage de source
- Nappe phréatique
- Autre

**Captages prioritaires**

- Captage Grenelle : source de Couron
- Aire d'alimentation du captage Grenelle

**Débits (en m<sup>3</sup>/jour)**

- Supérieur à 500
- De 200 à 500
- De 50 à 200
- Inférieur à 50

**Périmètre de protection**

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

**Procédure de protection**

- DUP validée
- En cours

0 2.5 5 km

Sources : Scan25® IGN, ARS Midi-Pyrénées, Even, Octobre 2013

**Zoom à l'échelle communale :**

L'exploitation des eaux minérales de Saint Antonin, dont la source demeure propriété communale était, jusqu'en 2012, majoritairement détenue par le groupe « Saint Amand ». Depuis, c'est le groupe « ALMA » (entre autre les eaux « Cristalline ») qui détient la majorité des parts de cette entreprise. La commune, propriétaire de la source, bénéficie d'une redevance importante de la part de cette entreprise, laquelle demeure le premier contributeur privé au budget communal.

**❖ Un développement d'interconnexions**

Afin de distinguer les collectivités sécurisées vis à vis de leur approvisionnement en eau de celles qui ne le sont pas, la DDT du Tarn et Garonne a considéré les éléments suivants.

Une collectivité est dite sécurisée si en cas de pollution de sa ressource principale, elle peut faire appel à une ressource de secours ou bien, à une ou plusieurs autres ressources interconnectées avec cette ressource principale. Cette ressource de secours ou cette interconnexion permet de satisfaire les principaux besoins en eau de la collectivité mais pas de remplacer totalement la ressource polluée.

Une collectivité est dite non sécurisée si elle possède une seule ressource sans secours, ou alors plusieurs ressources indépendantes mais non interconnectées. Ainsi, en cas de pollution de sa ressource principale, cette collectivité n'a pas de moyens de remplacement même partiel.

Isolés, de nombreux réseaux se retrouvent sans alternative d'approvisionnement en cas de difficultés : sécheresse, pollution, équipement non conforme, ... Sans système de secours, de nombreux réseaux risquent la pénurie. La problématique du changement climatique va augmenter le risque de pénurie, c'est pourquoi elle doit être anticipée dans les futurs aménagements, d'autant plus qu'actuellement, ce problème s'observe déjà en période estivale.

A l'heure actuelle, la Communauté de Communes est dotée de plusieurs interconnexions permettant une certaine sécurisation de l'alimentation en eau potable. La commune de Laguépie est complètement sécurisée, du fait de son alimentation en eau potable par le syndicat du Ségala. Sur le SIAEP de la région de Caylus, seule une partie du réseau est sécurisée grâce à la connexion avec le Ségala. Le syndicat de Ginals-Castanet-Verfeil est lui aussi en partie sécurisé par son interconnexion avec le Ségala. Le syndicat de Saint Antonin dispose d'une interconnexion avec Montrosier. La commune de Varen est par ailleurs connectée au SIAEP du Ségala, au SIAEP de Ginals-Castanet, et au SIAEP de Saint Antonin. Toutefois, ces interconnexions concernent des parties de réseaux et certaines « antennes » restent non sécurisées.

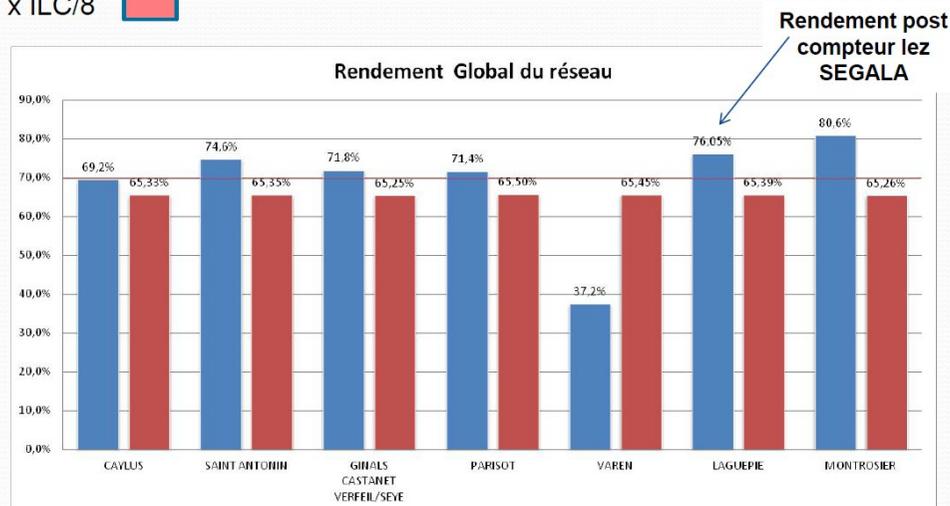
Sur Parisot il n'y a actuellement aucune sécurisation de l'alimentation en eau potable, du fait d'un manque de ressource alternative ou d'interconnexion.

### 3 Une eau distribuée de bonne qualité mais un réseau qui connaît des difficultés

L'eau potable distribuée est globalement de bonne qualité mais est très calcaire. Les karsts, largement fissurés, induisent des vitesses de circulation rapides des eaux ne permettant pas toujours une filtration et une épuration optimale. Les ressources du cristallin caractérisées par une faible profondeur, présentent également un pouvoir filtrant limité. Ces ressources sont très sensibles aux événements pluviométriques intenses (par voie de fait aux pollutions en surface) et présentent alors des pics de turbidité et de bactériologie importants. Une grande partie de ces ressources est exploitée par de petites collectivités disposant de peu de moyens techniques.

D'après le calcul de l'indice linéaire de perte réalisé au cours de l'état des lieux du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, les réseaux sont de type « rural », et peuvent engendrer des pertes. Le territoire du PLUi est essentiellement vallonné. Des difficultés techniques peuvent donc apparaître concernant le raccordement et l'entretien des réseaux. De plus, la répartition de sa population est inégale et l'habitat diffus, ce qui rend difficile l'entretien des réseaux d'adduction en eau potable : les pertes en ligne sont beaucoup plus nombreuses pour une faible population desservie, faisant chuter le rendement des réseaux.

Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 : objectif rendement primaire = 65 x ILC/8 



 Rendement 2014

Globalement, le rendement est considéré comme moyen voire médiocre sur l'ensemble du territoire (en moyenne 68%). A noter que sur la commune de Varen, le rendement du réseau n'atteint pas le seuil minimal (37,2% pour 65,9%). L'indice de perte linéaire sur la commune est de 6,84m<sup>3</sup>/j/km, il est qualifié de mauvais. En revanche, les réseaux d'adduction de la commune de Montrosier présente un indice bon (0,50m<sup>3</sup>/j/km), démontrant peu de pertes d'eaux, et les autres communes un indice moyen (1,15m<sup>3</sup>/j/km en moyenne).

Dans ce domaine, des améliorations sont à prévoir pour réaliser des économies d'eau, qui seront nécessaires dans la perspective du changement climatique.

Rendements globaux des réseaux des différents syndicats et communes sur le territoire  
(Source : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable)

#### 4 Des évolutions dans la gestion de l'eau potable

Face à certaines difficultés et en vue d'assurer l'alimentation en eau potable d'un point de quantitatif et qualitatif dans les années à venir, des projets ont émergé.

Le syndicat de la région de Saint-Antonin a récemment créé une nouvelle usine sur la ressource Thourières et une interconnexion avec la ressource de la Gourgue afin de sécuriser l'AEP.

Le syndicat du Canton de Caylus envisage la création d'une station pour la source du Livron et la réhabilitation de la station de Saint-Géry du à des problèmes de qualité de l'eau potable. Pour cette dernière, les travaux ont débuté (en cours en octobre 2017).

Le syndicat de Ginals-Castanet-Verfeil s'interroge quant à lui sur le maintien de sa ressource. En effet, celle-ci présente des problèmes de quantité et de qualité auxquels il faut ajouter le coût de la mise en place des périmètres de protection et des actions pour protéger l'aire d'alimentation de captage. Aujourd'hui déjà, 75% des besoins en eau potable sont assurés par le syndicat du Ségala. Par ailleurs, aujourd'hui le traitement effectué sur la ressource est temporaire.

Par ailleurs, les réflexions menées pour l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ont abouti à la prescription de fusion entre le SIAEP de Saint-Antonin, celui de Ginals-Castanet-Verfeil et celui du Canton de Caylus, avec une extension de périmètre de la nouvelle structure aux communes de Varen et Parisot afin de gérer de manière plus efficace l'alimentation en eau potable à l'échelle de la Communauté de Communes.

#### 2.2.6. Assainissement des eaux usées : des lacunes à combler

La communauté de communes QRGA est un territoire à dominante rurale où la gestion de la ressource en eau et plus spécifiquement de l'assainissement des eaux usées est une problématique sensible.

La CCQRGA a récemment initié une étude de faisabilité du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement collectif » avec pour objectif la prise de compétence Assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la prise de compétence Eau potable au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### a. L'assainissement non collectif : une problématique majeure pour le développement du territoire

En moyenne sur le territoire du PLUi, 73 % des habitations utilisent un système d'assainissement non collectif.

Pour contrôler et assurer la sécurité des équipements d'assainissement non-collectif, la Communauté de Communes QRGA est couverte par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Celui-ci a notamment pour fonction de réaliser un diagnostic qualitatif des installations existantes, afin de vérifier leur état de fonctionnement et de conseiller les habitants. Aujourd'hui, environ 80% des installations ont été contrôlées. Parmi elles :

- 3% des installations contrôlées en 2012 correspondent à la législation en vigueur actuellement.
- 97% des installations visitées ne sont pas conformes à la réglementation actuelle.

Cependant, 41% des installations ne présentent pas ou peu de risques pour l'environnement. Cette classe correspond à des filières non réglementaires par rapport à la législation actuelle mais conformes à des législations antérieures.

Les principales installations contrôlées et présentant des risques (56% des visites) sont les installations :

- Ne possédant pas de dispositif d'assainissement non collectif (ex : rejet direct au fossé, dans le pluvial, dans un puits, dans une rivière...). Ce sont des installations souvent anciennes.
- N'étant pas complètes (ex : fosse septique rejetant directement dans le milieu naturel dans une zone à risque, dispositif significativement sous dimensionné...)

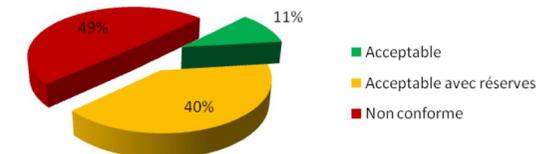
Le fort pourcentage des installations non-conformes et non réglementaires s'explique par le contrôle d'un grand nombre de résidences secondaires et de maisons en vente et inhabitées. Il faut également considérer que les usagers contrôlés sont pour la plupart âgés et la mise aux normes de leur installation n'était pas une priorité jusqu'à aujourd'hui. Enfin, les particuliers sont encore peu informés sur les filières d'assainissement et leur entretien.

Source : rapport annuel 2012 SPANC

Les centres-bourgs n'ont pas encore été contrôlés par le SPANC. En 2013, les diagnostics des installations existantes sur le territoire se poursuivent, plus particulièrement à :

- Ginals,
- Verfeil sur Seye,
- Laguépie,

#### Répartition des assainissements existants contrôlés entre 2008 et 2012



- Cazals.

Depuis 2008, 17% des installations contrôlées sont susceptibles d'entraîner un risque pour l'environnement.

## b. Un réseau d'assainissement collectif peu développé mais en bon état de fonctionnement

### ❖ *Des stations d'épuration possédant assez de capacité*

**Environ un quart des communes couvertes par le PLUi ne possède pas d'assainissement collectif** malgré leur volonté d'améliorer ce service (Espinas, Ginals, Mouillac, Loze). Les communes rurales se heurtent souvent à des **difficultés économiques** pour équiper leur territoire, mais aussi à des **difficultés techniques**. La forte dispersion de l'habitat rend difficile et très coûteux le raccordement des logements entre eux, tout comme le relief du territoire du PLUi (certaines communes présentent de fortes pentes).

Le territoire du PLUi compte à l'heure actuelle 14 STEP présentant une capacité totale de 6385 Equivalents-habitant (eqH). En outre, le hameau d'Arnac à Varen est en train de se doter d'un réseau et d'une petite station de 65 eqH. Actuellement, la capacité utilisée des stations est de l'ordre de 60%.

Elles sont toutes conformes aux normes en vigueur à l'exception de la station d'épuration de Laguépie. Cette dernière a fait l'objet d'une étude, puis d'importants travaux de réhabilitations du réseau et des postes de refoulement. Elle a été re-déclarée conforme par la police de l'eau en 2015. Les travaux ne sont toutefois pas achevés à l'heure actuelle.

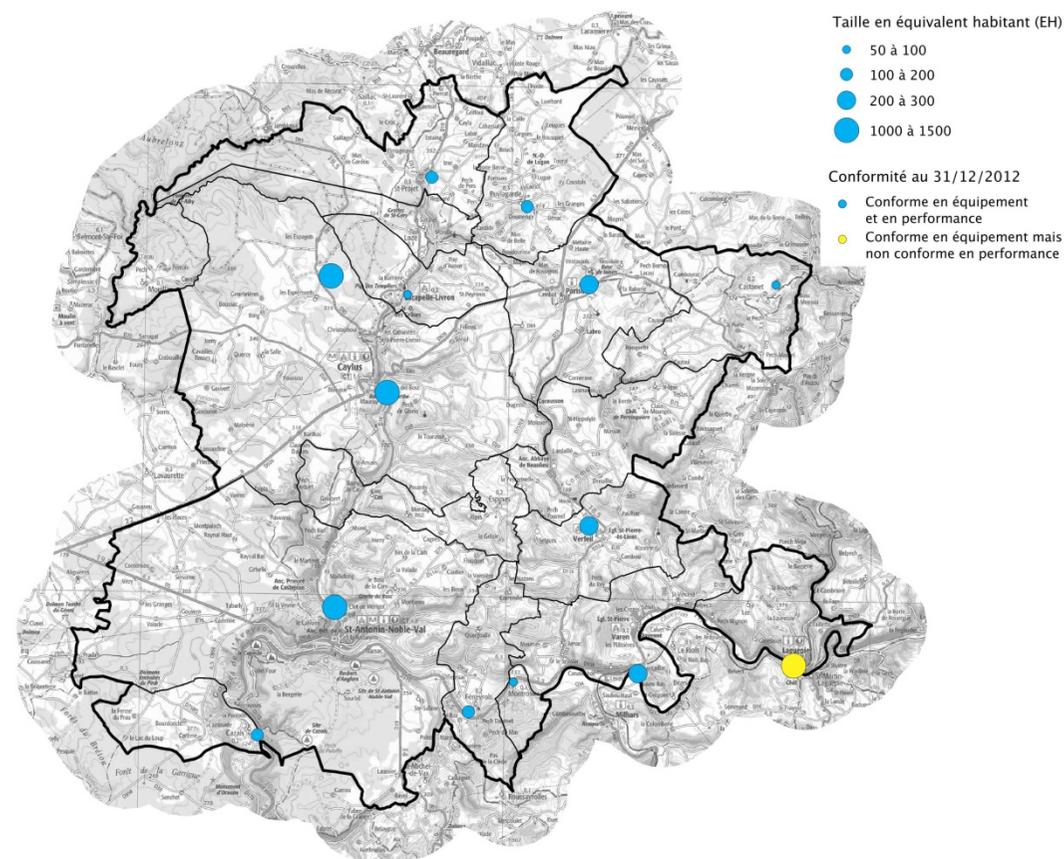
Ce sont globalement des stations de petite taille voire très petite taille. Seulement 4 dépassent les 1000 eqH.

Le parc est globalement récent : la moitié des stations ont moins de 20 ans, et plusieurs ont fait l'objet de travaux de reconstruction pour une remise aux normes.

Communes	Année de création	Capacité en EH	Maximum de charge entrante	Conformité en équipement	Conformité en performance	Réseau	Filière de traitement principale	Milieu de rejets	Remarques
CASTANET	1992	60	35	✓	✓	Mixte	Filtres à Sables	Assou	Réseau sensible aux eaux pluviales
CAYLUS - Camp Militaire	1966	1200	600	✓	✓	Inconnu	Lit bactérien	Bonnette	Réseau très ancien à réhabiliter Plan d'épandage en cours de régularisation
CAYLUS	1980	1000	700	✓	✓	Unitaire	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Bonnette	Risque d'obturation du siphon sous la Bonnette par des sables
CAZALS	2004	190	90	✓	✓	Séparatif	Filtres Plantés	Aveyron	
FENEYROLS	1992	150	70	✓	✓	Séparatif	Filtres à Sables	Aveyron	Problème de colmatage au sable
LACAPELLE-LIVRON	2008	85	20	✓	✓	Séparatif	Filtre coco	Bonnette	
LAGUEPIE	1981	1000	700	✓	✗	Inconnu	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Aveyron	Refoulement du poste du Gué casse fréquemment lors de son passage sous l'Aveyron
MONTROSIER	2007	50	50	✓	✓	Unitaire		Fossé	Capacité maximum atteinte
PARISOT	1990	220	110	✓	✓	Mixte	Lit bactérien	Fossé puis Seye	
PUYLAGARDE	1993	150	80	✓	✓	Séparatif	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Bonnette	
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	1991	1500	1100	✓	✓	Séparatif	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Bonnette	Plan d'épandage révisé en 2010
SAINT-PROJET	2000	190	60	✓	✓	Séparatif	Filtres Plantés	Bonnette	
VAREN - Lexos	1989	290	170	✓	✓	Séparatif	Lagunage naturel	Aveyron	Projet de station d'épuration du 65 EH au village d'Arnac
VERFEIL	1993	300	150	✓	✓	Séparatif	Lit bactérien + Filtre à Sables	Seye	

Dispositifs d'assainissement collectif, Sources : Portail de l'assainissement, Porté à Connaissance

L'efficacité de ces STEP peut également être mesurée au regard de l'indice Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) et de l'Indice Poisson (IP), dont les résultats sont à retrouver au sein de l'étude hydromorphologique.



Carte des stations d'épuration, Sources : Portail de l'assainissement, Porté à Connaissance, IGN

#### ❖ Un réseau en bon état de fonctionnement

La plupart des communes sont équipées de réseaux d'assainissement collectif globalement performants car majoritairement de type séparatif. Le système séparatif a l'avantage d'éviter la surcharge des canalisations et les risques de débordement qui en découlent lors de forts épisodes pluvieux. D'autre part, il permet de mieux maîtriser le flux et la concentration en pollution et de mieux adapter la capacité des stations d'épuration.

Le coût de l'assainissement sur le département du Tarn et Garonne est le plus élevé de toute la région Midi-Pyrénées. Cependant, il présente un taux 87,4% de rendement soit le meilleur de la région. (Source : Diag prospectif Tarn et Garonne 2025)

Au regard des indicateurs de performance de l'assainissement, le Tarn-et-Garonne se place au-dessus de la moyenne régionale en ce qui concerne le taux de collecte et le taux de dépollution des eaux usées. Ces bons chiffres s'expliquent notamment par les gros investissements qui ont été réalisés dans les installations de dépollution et dans des projets de stations d'épuration.

❖ *Une valorisation agricole des boues des stations d'épuration*

Les boues des plus importantes stations d'épuration du territoire (Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val et Laguépie) sont utilisées pour de l'épandage agricole. La commune de Parisot valorise ses boues pour le secteur industriel.

## 2.2.7. Gestion des eaux pluviales

La Communauté de Communes QRGA est un territoire rural et la gestion des eaux pluviales y est peu développée. Cependant le PPG 2016-2020 s'est notamment emparé de la gestion du risque inondation, afin de mieux gérer/anticiper les relations amont-aval liées aux fortes pluviométries. Le manque de données concernant le ruissellement et la gestion des eaux pluviales ne permet pas de qualifier et quantifier précisément la problématique (degré et nature des pollutions, ouvrages défaillants, sites prioritaires, etc.). Cependant, les fortes précipitations jouent un rôle important lors des crues des rivières ou même lors des différentes pénuries observées.

Les principaux enjeux liés à la gestion des eaux pluviales sont :

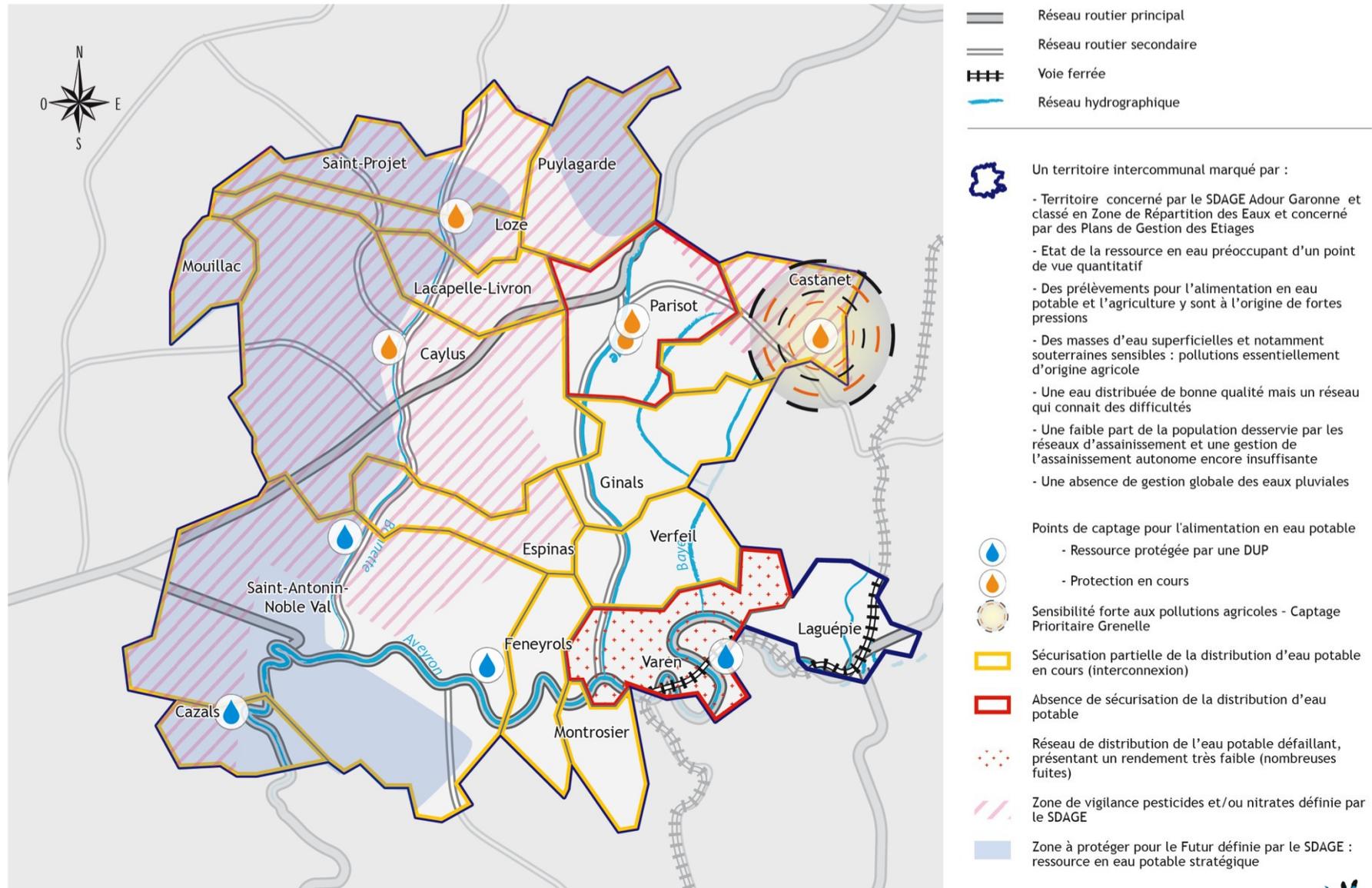
- Maitriser l'apport en eau afin d'éviter les crues ou les pénuries des cours d'eau
- Contrôler les pollutions
- Limiter le ruissellement et l'érosion des sols

Le document d'urbanisme est en capacité de créer :

- Des zones de rétention temporaire des eaux ou restauration de zones naturelles d'expansion des crues pour accroître artificiellement la capacité de stockage afin de réduire le ruissellement ;
- Des zones de mobilité des cours d'eau, en amont des zones urbanisées, afin de préserver et restaurer leurs caractères hydrologiques et géomorphologiques et ainsi de faciliter leurs déplacements naturels;
- des zones humides à préserver, dites "zones stratégiques pour la gestion de l'eau" délimitées en application de l'article L. 212-5 ;
- Limiter les constructions sur les coteaux (risque d'augmentation des vitesses d'écoulement)

Pour rappel, la CCQRGA a récemment initié une étude de faisabilité du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement collectif » avec pour objectif la prise de compétence Assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la prise de compétence Eau potable au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 2.2.8. Synthèse des enjeux : Eau



Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

### ATOUS-OPPORTUNITES :

- + Un réseau hydrographique dense
- + De nombreuses ressources souterraines
- + Une eau potable distribuée de bonne qualité et des projets de création d'usine de production
- + Des interconnexions des réseaux mises en place ou en cours pour une meilleure sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
- + Vers une simplification de la gouvernance eau potable (fusion envisagée de syndicats)
- + Un schéma directeur pour l'alimentation en eau potable en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de communes
- + Un réseau d'assainissement collectif efficace (stations d'épuration, réseau)

### FAIBLESSES-MENACES :

- Des masses d'eau superficielles et souterraines sensibles aux pollutions essentiellement d'origine agricole
- Des pénuries ponctuelles en période de sécheresse
- Un captage défini « prioritaire Grenelle » en raison d'une sensibilité forte aux pollutions diffuses agricoles
- Une sécurisation de l'approvisionnement en eau potable inachevée et une dépendance aux ressources voisines (Ségala)
- Une fragmentation importante de la gouvernance en matière d'eau potable qui accroît les difficultés d'une gestion coordonnée de la ressource
- Des réseaux d'alimentation en eau potable dans un état moyen (rendement faible)
- Une faible part de la population desservie par les réseaux d'assainissement et une gestion de l'assainissement autonome encore insuffisante

### ENJEUX :

- ☒ Le lien entre développement urbain (localisation des zones AU, densités) et les projets d'extension du réseau d'assainissement collectif et d'Adduction en Eau Potable (AEP) afin d'optimiser les infrastructures et limiter les pressions sur la ressource en eau
- ☒ La poursuite de l'extension du réseau d'assainissement dans les zones prioritaires (une fois identifiées) ainsi que la politique de contrôle et de réhabilitation des installations autonomes
- ☒ La prise en compte de la vulnérabilité des aquifères stratégiques dans le cadre du développement urbain
- ☒ La protection des cours d'eau des pollutions urbaines et domestiques et des pressions quantitatives (lutte contre les assecs)
- ☒ Le développement de zones urbaines suffisamment concentrées pour optimiser les investissements publics relatifs à une alimentation en eau potable satisfaisante en qualité et quantité
- ☒ Le développement de techniques de gestion alternative des eaux pluviales (rétention, infiltration directe à la parcelle) afin de limiter les risques de débordement des réseaux et de pollution du réseau hydrographique

## 2.3. Consommations et valorisation des ressources énergétiques locales

### 2.3.1. Les transports et le résidentiel, secteurs les plus consommateurs d'énergie

Source : Diagnostic préalable au Plan Climat Territorial du Pays Midi Quercy

#### a. Une dépendance aux moyens de transports motorisés

Le diagnostic énergétique du Pays Midi-Quercy effectué en 2004 montre que le secteur des transports est responsable de 37% des consommations d'énergie finale sur le territoire. C'est également l'un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre.

En effet, le caractère rural et le relief accidenté du territoire favorisent inévitablement le recours au transport routier. L'acheminement des marchandises s'effectue donc par la route de manière quasi-exclusive.

Les flux de camions sont importants, en particulier sur la D 926 (axe Caussade/Villefranche). Par exemple, le comptage routier nous apprend que dans Caylus, 1 véhicule sur 6 est un camion, ce qui représente le passage de 800 camions par jour.

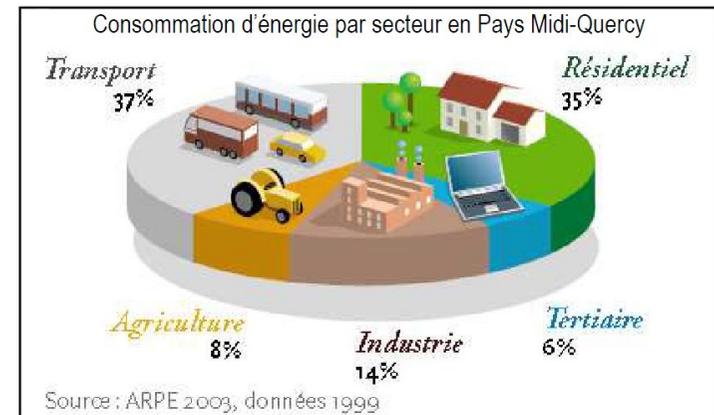
Parallèlement, les réseaux de transports en commun sont peu développés, ou en tout cas non adaptés sur le territoire ce qui ne facilite pas l'intermodalité.

Le territoire compte pourtant 2 gares en activité, la gare de Lexos-Varen et celle de Laguéprie qui permettent de rejoindre Figeac ou Albi. De plus, une ligne de bus régionale (TER) qui relie Rodez à Montauban traverse le Pays en passant par Caussade et Caylus. Cependant, les horaires de passage et le faible maillage de ces réseaux ne permet pas à la population active notamment d'utiliser ces modes de transports aisément et régulièrement. Une réflexion collective sur l'amélioration du maillage et des horaires des transports en commun à l'échelle du Pays Midi-Quercy permettrait à ce secteur de se développer, dans une perspective d'augmentation du prix des énergies fossiles, d'une population en vieillissement croissant et d'attractivité touristique du territoire.

#### b. Un parc de logements anciens et énergivores

Le secteur résidentiel/tertiaire représente quant à lui 41% des consommations d'énergie en Pays Midi-Quercy. Mais c'est le secteur résidentiel qui domine largement ces consommations (85%). Le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent 79% des consommations.

Ce constat s'explique par la part extrêmement importante de logements individuels, qui constituent 91% du parc résidentiel. Ceux-ci sont en effet bien plus consommateurs d'énergie que les formes d'habitat groupées. De plus, 61% des logements ont été construits avant 1975, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique.



## 2.3.2. Les initiatives du Pays Midi Quercy pour la gestion de l'énergie

### a. Un Plan Climat Energie Territorial mis en place pour prendre en compte les spécificités du territoire

Le Plan Climat Energie Territorial du Pays a été initié en 2009 et a été validé en janvier 2010 pour 3 ans (2010, 2011, 2012). En 2012, il a été prolongé de 3 ans (2013 et 2014). Son rôle est triple. Il permet de mettre en œuvre les actions du Pays concernant la diminution de la consommation énergétique, la diminution des émissions de GES et l'augmentation de la production en énergies renouvelables. Mais il est également chargé de la sensibilisation autour des questions concernant l'adaptation au changement climatique des populations.

### b. Des actions de sensibilisation auprès des ménages

Le Pays Midi-Quercy met en place de nombreuses actions ponctuelles pour sensibiliser la population à leur consommation énergétique.

Le Pays Midi-Quercy propose de participer au défi « Familles à Energie Positive ». C'est un défi d'économies d'énergie par équipe, dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien sans affecter le confort. Il se déroule pendant toute la saison de chauffage de décembre 2013 à avril 2014. Le but pour les familles participantes est de réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes.

Un diagnostic énergétique est effectué auprès des ménages du Pays Quercy afin de les sensibiliser à leur consommation et aux bonnes pratiques.

Concernant les enjeux liés aux transports, le Pays a mis en place une plateforme de covoiturage en collaboration avec l'agglomération montalbanaise. La Communauté de Communes QRGA a adhéré récemment au REZOPOUCE, dispositif permettant aux conducteurs et passagers de se rencontrer aux "arrêts sur le Pouce" et de voyager ensemble.

### c. Une volonté d'encadrer la performance énergétique des bâtiments publics

Le Pays Midi-Quercy a mis en place un Conseil en Energie Partagée en 2010. Ce conseil participe de plusieurs manières dans la prise en compte de la problématique énergétique sur le territoire du Pays et auprès des collectivités. Sa principale mission est de faire une analyse comptable et énergétique du poste énergie de chaque commune adhérente. Il met aussi en place un programme d'optimisation simple et hiérarchisé d'actions transcrites en kWh et en euros pour chiffrer les économies en énergie possible et le temps de retour en investissement. Il a aussi une mission d'identification du Potentiel de valorisation d'énergies renouvelable ainsi qu'un rôle d'assistance à maitrise d'ouvrage lors des projets des communes.

La majorité des communes de QRGA y ont adhéré à l'exception des communes de Feynerols, Montrosier, Ginals, Espinasse, Lacapelle-Livron et Saint Projet.

### 2.3.3. Le potentiel du territoire en énergies renouvelables

#### a. Une production d'énergie ne couvrant qu'une très faible partie des besoins en énergie

Selon le diagnostic énergétique du PCET, la consommation d'énergie du territoire s'élève à 1065 GWh. Dans le plan climat, la production a quant à elle été estimée à 114,25 GWh, entièrement d'origine renouvelable. Elle couvre donc 11% environ des besoins du Pays. Cette production mobilise en très grande majorité la filière bois énergie (98,7 GWh), dans une moindre mesure l'hydro-électricité (15,5 GWh) et de façon très ponctuelle le solaire (0,054 GWh).

Les énergies fossiles (pétrole, gaz...) couvrent 66% des besoins. La part de l'électricité est évaluée à 24% des consommations d'énergie finale.

Au-delà des filières classiques, il est à noter que quelques agriculteurs du Pays sont intégrés dans une filière coopérative expérimentale d'huile végétale brute produite à base de tournesol. Cette filière peut être un moyen de permettre à la profession agricole de tirer un revenu complémentaire, et d'être pour ses besoins moins dépendante des fluctuations du prix du gazole.

#### b. Une volonté locale de développer et structurer la filière bois-énergie

Source : PCET Pays Midi Quercy & Quercy Energie

##### ❖ Un potentiel important insuffisamment exploité

L'espace forestier est important sur le territoire du Pays Midi-Quercy. Sa superficie est de 27 639 hectares (source : cadastre 2009) ce qui représente 23% de la surface totale du Pays. Ce taux de boisement est légèrement inférieur au taux moyen français (29,4 %). L'espace forestier n'est en revanche pas uniformément réparti au sein du territoire. Deux secteurs apparaissent comme très boisés : la zone sud et la zone est et nord-est, territoire dit de Causse. Dans ces deux secteurs, le taux de boisement peut atteindre 50 % du territoire communal.

Le potentiel est important mais le bois reste difficilement mobilisable puisqu'en Midi-Quercy, 92 % de l'espace forestier est privé et très morcelé : la surface moyenne par propriétaire atteint à peine 2,4 ha. La forêt est fortement liée au secteur agricole, 40 % de la surface forestière étant détenue par des exploitations agricoles.

Si la forêt est actuellement peu valorisable économiquement, elle présente un intérêt non négligeable face au défi de la transition climatique et énergétique.

##### ❖ Les Chartes forestières de Territoire, un outil d'intégration de la forêt à l'aménagement du territoire

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé dans une démarche énergétique sur son territoire, qui s'est notamment traduite par une volonté de développer la filière bois-énergie. L'animation engagée a alors permis de faire émerger un certain nombre de projets collectifs de chaudières bois sur le

territoire. Face à ce développement, et la volonté de faire naître de nouveaux projets, la question de l'approvisionnement est venue se poser. Disposant d'une ressource en bois importante, aujourd'hui peu valorisée, le développement d'une filière bois-décheté sur le territoire est apparue comme une véritable opportunité de valoriser des bois qui ne trouvaient jusqu'alors pas de débouchés.

Aussi, afin d'accompagner le développement de cette filière, tout en étant conscients des enjeux globaux économiques, écologiques et sociaux que les espaces forestiers représentent, les acteurs du territoire ont décidé de placer la forêt et le bois au cœur des discussions pour le développement du territoire. En 2009, une Charte Forestière de Territoire a été mise en place pour répondre aux objectifs de la mission énergie-climat.

Les véritables enjeux aujourd'hui concernent la capacité d'assurer la mobilisation de la ressource ainsi que la coordination des différents acteurs. Cependant, bien qu'il s'agisse d'un enjeu important, la Charte forestière affirme que l'objectif premier de la gestion forestière doit rester la production de bois d'œuvre. Le bois-énergie ne doit être qu'un sous-produit de la filière bois.

#### ❖ *Fonctionnement de la filière et acteurs locaux*

Quand un projet de maison de retraite émerge en 1998 sur la commune de Caylus le chauffage au bois est envisagé. Différents acteurs sont alors intervenus pour accompagner la mise en place d'une filière locale. La Communauté de Communes QRGA, appuyée par Quercy Energies, la Chambre d'agriculture, la FD CUMA et le CRPF, ont démontré la faisabilité de la filière. Le projet de la commune de Caylus prend forme autour de la création d'une chaufferie centrale distribuant la chaleur à la future maison de retraite (EHPAD), aux écoles et à la gendarmerie.

C'est l'association Quercy Energie qui anime la filière sur le territoire du Pays Midi Quercy.

La coopérative COFOGAR est également particulièrement active. Elle est notamment en charge, aujourd'hui, de l'approvisionnement en plaquettes de la chaufferie de la commune de Caylus (plaquette forestière et industrielle). L'approvisionnement des chaufferies de la COFOGAR est réalisé à partir de sa plateforme bois-énergie située à Bessens (82). Le Syndicat Départemental des Déchets et le Conseil Général 82 sont eux aussi très actifs. A leur initiative, une plateforme bois a été construite en 2012 à Négrepelisse, à une trentaine de kilomètres du territoire. L'approvisionnement en bois de la chaufferie de la commune de Laguépie est réalisé depuis cette plateforme voisine. La CUMA de Saint Antonin Noble Val a, quant à elle, mis en place une filière locale de production de plaquettes. Enfin, l'association Val Bois 82, qui regroupe des agriculteurs a également été formée en vue de commercialiser le bois-décheté auprès de collectivités et particuliers dotés de chaudières bois-plaquettes.

Un plan départemental de l'approvisionnement pour les chaufferies publiques est à l'étude sur le territoire du Tarn-et-Garonne.

#### ❖ *Les projets*

La Communauté de Communes possède trois chaufferies-bois collectives sur les communes de Caylus, Laguépie et Saint Antonin-Noble-Val.

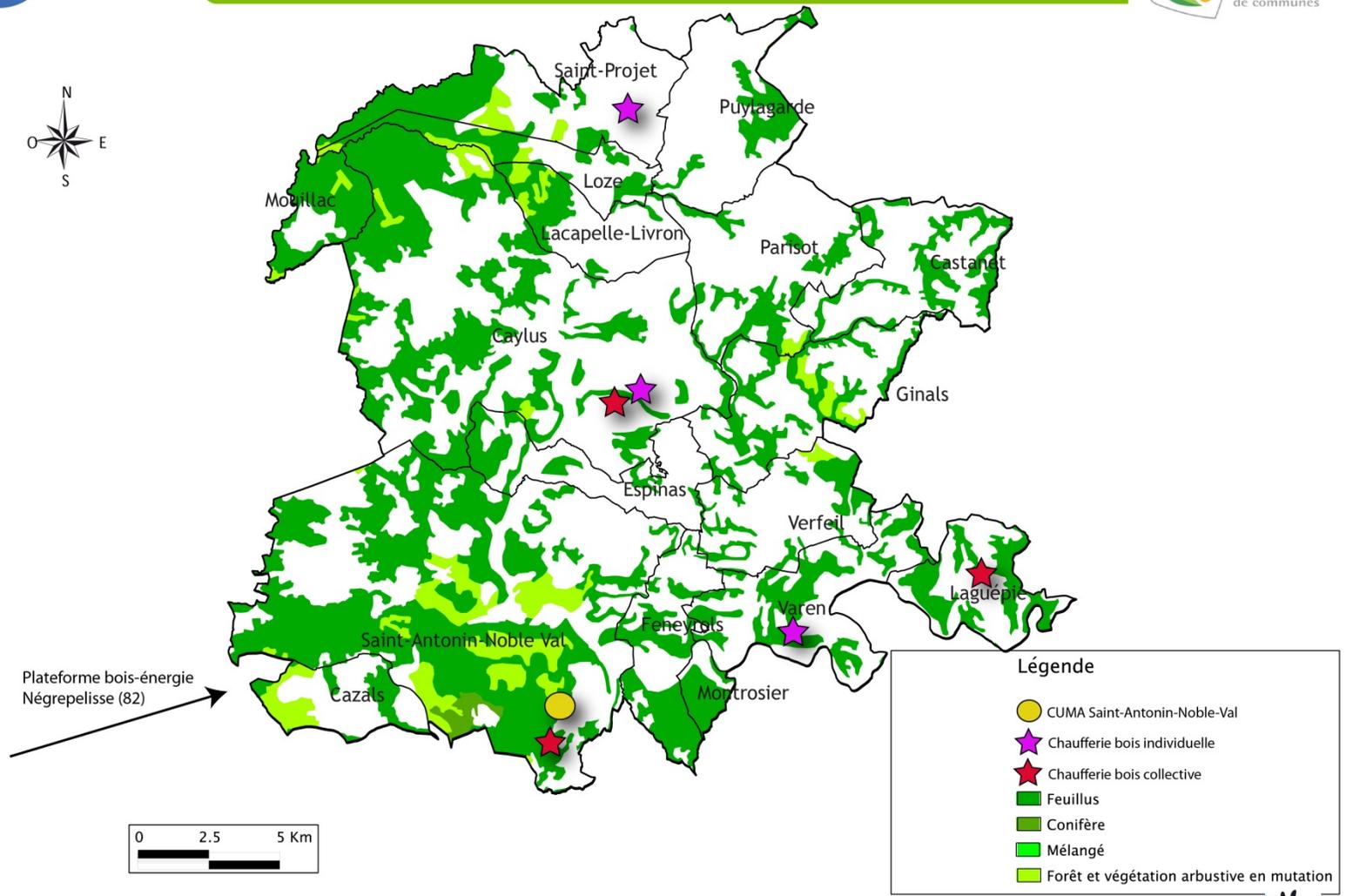
Celle de Caylus, d'une puissance de 400 kW, est connectée à un réseau de chaleur desservant la maison de retraite, l'école et la gendarmerie de la commune. Celle de Laguépie, datant de l'année 2013, alimente la maison de retraite, l'école et des HLM. Sur Saint Antonin-Noble-Val, la chaufferie bois granulés permet grâce à un couplage avec des panneaux solaires thermiques de chauffer la piscine et la salle polyvalente.

Quelques réalisations de chaufferies-bois individuelles sont à noter. On trouve plusieurs fermes équipées de chaudières à bois décheté pour le chauffage de la maison, et parfois des usages provisionnels (laiterie, serres...etc).

Afin de renforcer la filière bois-énergie sur le territoire, il s'agira notamment de la développer dans les petites communes, grâce à l'installation de petites chaufferies bois permettant ainsi d'alimenter les bâtiments publics tels que les mairies ou les écoles. Une réflexion mériterait d'être engagée sur Saint-Antonin-Noble-Val sur le développement d'un réseau de chaleur pour alimenter entre-autre le collège et la maison de retraite. Ce projet ambitieux donnerait un coup d'accélérateur à la filière mais se heurte à des difficultés liées aux contraintes imposées par le PPRi de l'Aveyron, ainsi qu'au caractère médiéval de ville, qui rendent difficile les travaux nécessaires pour l'installation du réseau.

En ce qui concerne l'approvisionnement, il existe des perspectives dans le secteur du Rouergue et en Grésigne, plus boisés que les Causses, dont la productivité est importante mais qui sont aujourd'hui sous exploités, pour des raisons juridiques (propriété privée morcellée), et techniques (accessibilité, manque de main d'oeuvre professionnelle...). Si des projets de développement du bois-énergie viennent à voir le jour sur Villefranche-de-Rouergue, Gaillac, et les alentours, la filière pourrait se renforcer et se structurer dans ce secteur, créant ainsi une source d'approvisionnement alternative pour le territoire.

# Le potentiel en Bois-Energie



Even d'après fonds IGN, Corine Land Cover, septembre 2013



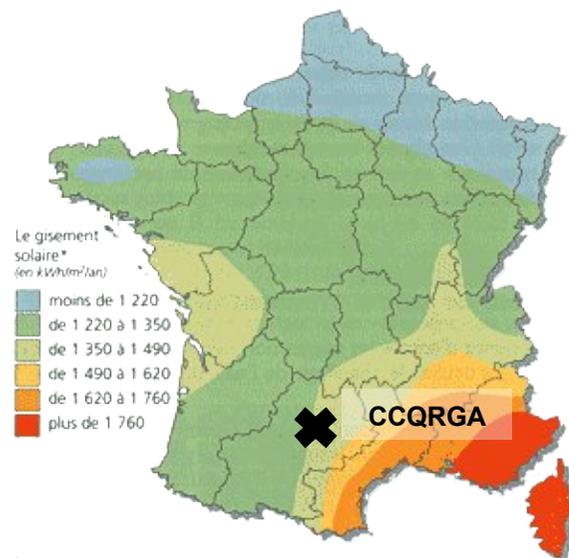
### c. Solaire : une énergie à exploiter

Chaque année, le soleil fait parvenir sur Terre, 10 000 fois la consommation actuelle mondiale en énergie. Cette énergie renouvelable présente donc un potentiel important qui séduit particuliers et entreprises.

C'est une ressource inépuisable utilisée pour l'énergie par deux types d'installations :

- les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité.
- les panneaux solaires thermiques qui produisent de la chaleur, utilisée pour le chauffage des bâtiments ou de l'eau

La région Midi-Pyrénées présente une durée d'ensoleillement légèrement supérieur à la moyenne nationale (2300h contre 2100h).



Source : ADEME

La Communauté de Communes QRGA n'échappe pas à la règle et se situe dans une région possédant un important potentiel pour l'exploitation de l'énergie solaire.

Le pays Midi-Quercy n'effectue cependant pas d'animation sur cette filière. Quelques démarches individuelles peuvent émerger mais sans suivi de la structure supra-communale. Quelques communes ont développé de l'énergie solaire thermique pour leurs bâtiments publics.

Un projet de ferme photovoltaïque de 13ha est prévu sur la commune de Castanet en Janvier 2014, ainsi qu'un projet sur 13 ha également à Varen.

## 5 La méthanisation : une filière à développer

Le Pays Midi Quercy a été reconnu par la région Midi-Pyrénées comme zone à fort potentiel pour le développement de la méthanisation.

Du fait de la forte présence de l'activité agricole (et d'élevage) sur le périmètre du PLUi, la filière méthanisation, issue de la fermentation de matière organique provenant en majeure partie des fermes, présente de prime abord un potentiel de développement. Cependant, il semblerait que le gisement de déchets agricoles ne soit pas suffisant. Le seuil de rentabilité d'une éventuelle unité de méthanisation ne serait pour le moment pas atteint. Seule la DRIMM de Montech l'atteindrait.

En revanche, quelques initiatives individuelles sont en cours sur le territoire. A l'est du secteur, il existe un projet de développement d'une petite unité de méthanisation sur une exploitation agricole. De plus, plusieurs agriculteurs envisageraient de se regrouper afin de mettre en place une petite unité commune de méthanisation.

La zone la plus favorable se situe à la limite du territoire, sur les communes de Caussade et Septfonds. La création d'une unité de méthanisation pourrait conduire à la production de gaz injecté dans la canalisation traversant les deux communes.

## 6 Le faible potentiel hydroélectrique

Le potentiel hydroélectrique est faible sur le territoire. En effet, l'Aveyron est la seule rivière d'importance sur le territoire mais est faiblement alimentée à l'étiage ce qui ne permet pas la mise en service d'installations hydroélectriques.

La microcentrale hydraulique est la seule installation qui pourrait être adaptée à la physionomie de l'Aveyron.

## 7 L'absence de potentiel éolien et de géothermie basse énergie

D'après le Schéma Régional Eolien, le gisement éolien sur le territoire couvert par le PLUi est peu favorable au développement d'une filière (0 à 4 m/s) et les contraintes naturelles, paysagères et patrimoniales très présentes : zones naturelles protégées, corridors écologiques, ZPPAUP...

Aucun projet de développement de micro éolienne n'est à noter sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les ressources souterraines ne sont quant à elles pas favorables au développement de la géothermie basse énergie. (Source : BRGM)

## Synthèse des enjeux : Energie

### ATOUS-OPPORTUNITES :

- + Un PCET Pays du Midi Quercy qui prend en compte les spécificités du territoire et encadre les initiatives dans le domaine énergétique
- + Un gisement favorable au développement du bois-énergie et du solaire
- + Un potentiel en méthanisation à exploiter

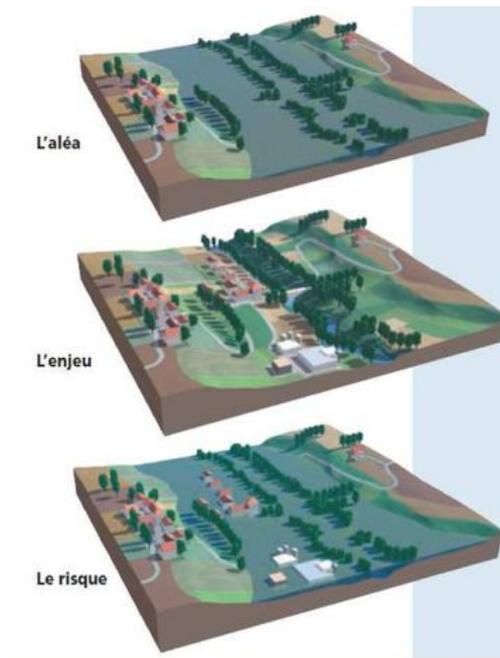
### FAIBLESSES-MENACES :

- Un parc de logements très largement dominé par l'habitat individuel beaucoup plus énergivore que le collectif
- Une forte dépendance aux transports motorisés
- Un potentiel en énergies renouvelables limité

### ENJEUX :

- ☒ La promotion de constructions neuves économes en énergie, en favorisant les formes urbaines plus compactes et en optimisant les apports solaires, dans les nouvelles opérations d'aménagement
- ☒ La poursuite du diagnostic de performance énergétique des bâtiments publics et la sensibilisation de la population sur leur consommation d'énergie
- ☒ La réduction des besoins dans le secteur du bâtiment et la lutte contre la précarité énergétique
- ☒ La valorisation des énergies renouvelables dont le potentiel est exploitable localement (bois-énergie, solaire, méthanisation)
  - Structuration de la filière bois-énergie en exploitant la ressource locale et favoriser le sylvo-pastoralisme
  - Développement de façon coordonnée de la méthanisation : développement de la filière en s'appuyant sur les CUMA en place et en exploitant le potentiel local par la mise en place de petites unités de méthanisation (groupement d'agriculteur)
  - Soutien à l'émergence du solaire : partenariat avec les acteurs (agriculteurs, collectivités, industriels...), cadre réglementaire
- ☒ Le développement des moyens de transport alternatifs ou la mutualisation des moyens de transports actuels (cf diagnostic)

## 2.4. Un territoire exposé à de nombreux risques



On appelle risque le produit d'un **aléa** (événement susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement) et d'un **enjeu** (personnes, biens ou environnement) susceptible de subir des dommages et des préjudices.

Un événement grave observé en un lieu désert n'est donc pas un risque important, mais un événement moyennement grave survenant dans une zone à forte présence humaine représente un risque non négligeable.

La **vulnérabilité** des enjeux est également à prendre en compte lors de l'évaluation d'un risque. Par exemple, un bâtiment construit sur pilotis sera moins vulnérable aux inondations qu'un bâtiment construit à même le sol.

Un risque est considéré comme majeur lorsque aléas et enjeux sont forts, lorsqu'il est susceptible de dépasser les moyens de réaction des services de secours et/ou que ses conséquences sur le tissu socio-économique sont de nature à affecter durablement la zone touchée. **Le risque majeur est caractérisé par des conséquences très importantes même si sa probabilité est faible.**

### 2.4.1. Des risques naturels très présents sur le territoire

#### a. Un risque inondation important mais bien connu sur le territoire

Le territoire est traversé par de nombreux cours d'eau qui peuvent de temps à autres, en fonction de phénomènes météorologiques remarquables (fortes pluies notamment), sortir de leur lit mineur et envahir ainsi des terrains qui habituellement ne sont pas sous les eaux. C'est le phénomène d'inondation.

La rivière Aveyron, qui reçoit son principal affluent le Viaur à son entrée dans le département à Laguépie élargit sa vallée jusqu'à Saint-Antonin-Noble-Val au travers d'une plaine alluviale inondable sur une largeur de 100 m à 700 m. La totalité de cette plaine a été submergée lors de la crue de mars 1930. De Saint-Antonin-Noble-Val à Montricoux, elle creuse, au travers de plateaux calcaires massifs, une gorge étroite enfoncée de 100 à 200 m avec un fond alluvial de 150 m à 250 m de large totalement inondé en mars 1930.

-Ce phénomène d'inondation est donc connu sur le territoire depuis longtemps et afin d'éviter d'exposer de nouvelles populations au risque et à de nouvelles catastrophes, des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRi) ont été prescrits.

Il existe un PPRi pour l'Aveyron, prescrit le 23/09/1999, approuvé le 22/03/2000 et dont le règlement a été modifié le 27 août 2014. Il couvre l'ensemble des communes hormis Puylagarde et Montrosier. Il distingue 3 types de zones :

- **La zone rouge** qui comprend les zones où les hauteurs ou les vitesses de submersion sont telles que la sécurité des biens et des personnes ne peut être garantie ; sont également classées en zone rouge les zones non urbanisées qui sont des champs d'expansion de crues, ainsi que la totalité des zones submersibles non couvertes par un système d'annonce des crues.
- **La zone bleue** qui est une zone déjà urbanisée couverte par un système d'annonce des crues et dans laquelle il est possible, à l'aide de prescriptions, de préserver les biens et les personnes.
- **La zone R1** comprenant les centres urbains denses, en zone de forte submersion, qui sont soumis à la réglementation de la zone rouge avec de légères adaptations, compte tenu de leur histoire, d'une occupation du sol importante, de la continuité du bâti et de la mixité des usages entre logements, commerces et services.

STATION	rivière	niveaux de référence		cotes de débordement (mètre)		cotes atteintes par les grandes crues					
		basses eaux	hautes eaux								
		étiage annuel	hiver ou printemps	moyen	grave						
Montricoux	Aveyron	0,05 à 0,20	0,30 à 0,70			12,00 (1930)	8,90 (1981)	7,10 (02/2003)	6,30 (12/2003) 6,09 (1995)	6,10 (1906)	
Varen	Aveyron	0,85	0,95	4,00	5,00	8,00 (1930)	7,30 (1906)	6,70 (1940)	6,50 (1981) 6,00 (12/2003)	5,90 (02/2003)	5,40 (1995)
Villefranche	Aveyron	0,00 à 0,10	0,25 à 0,40	1,60	2,50	4,10 (1906)	3,70 (1930)	3,17 (1981)	2,88 (12/2003) 2,15 (02/2003)	2,01 (1995)	
Saint-Just	Viaur	0,10 à 0,20	0,20 à 0,40	2,40	4,00	6,92 (1930)	4,92 (1981)	4,43 (1940)	4,19 (1996)	3,84/3,66 (2003)	3,19 (1995)



*Inondations de Décembre 2003 sur Laguépie*

La commune de Montrosier ne fait pour l'instant l'objet d'aucun PPRi mais le risque inondation est avéré comme on peut le voir sur l'Atlas des Zones Inondables de l'Aveyron, diffusé le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

L'étude hydromorphologique réalisée sur les bassins versants de la Baye, de la Seye et de la Bonnette (CCQRGA, 2013-2014) montre que le long de ces cours d'eau, peu de bâtiments sont menacés par les inondations, hormis la quasi-totalité des moulins qui sont présents dans les zones d'expansion des crues (zone rouge). Les zones les plus à risque sont Saint-Antonin-Noble-Val sur la Bonnette et le hameau de Arnac sur la Seye (commune de Varen).

Il existe également des services de surveillance et de prévision des crues :

- Le SCHAPI, Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations, a été créé à Toulouse en juin 2003. Il travaille en liaison avec Météo France et réunit des experts en hydrologie. Ses principales missions consistent en l'appui aux services de prévision des crues au niveau

national ainsi qu'en une veille hydrométéorologique vingt-quatre heures sur vingt-quatre localisée sur les bassins rapides. Il a vocation à publier une carte de vigilance inondation à destination des médias et du public en complément de la carte de vigilance météo.

- Le SPC (Service de Prévision des Crues) Garonne-Tarn-Lot surveille la Garonne et ses affluents majeurs : La Gimone et l'Arrats, le Tarn, l'Aveyron et l'affluent le Viaur. Ce service est localisé à la DREAL Midi-Pyrénées, et il est ainsi basé en Haute-Garonne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ces services de prévision des crues ont pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements des rivières alimentant les cours d'eau dont ils ont la charge. De plus, depuis le 9 novembre 2006, le préfet de Tarn-et-Garonne a approuvé le dispositif vigilance crue-inondation du plan ORSEC départemental. Ce document prévoit les dispositions selon lesquelles sont transmis les avis relatifs aux crues, notamment vers les maires concernés et prévoit un dispositif de gestion de crise lors d'inondation. Les mises en vigilance ou en alerte s'effectuent par automate d'appel vers les maires des communes riveraines du cours d'eau concerné et vers les services d'intervention. Sur le territoire, les communes de Cazals, Feneyrols, Laguépie, Saint Antonin Noble Val et Varen sont prévenues par ce système.

En conclusion, le risque inondation est bien connu sur le territoire et de nombreux dispositifs et mesures existent aujourd'hui pour prévenir ce risque. Les PPRi approuvés contribuent à limiter l'exposition de nouvelles populations au risque inondation, les populations situées en zone dangereuses peuvent être prévenues suffisamment en avance et des solutions sont mises en place mais les dégâts causés par les montées des eaux sur les biens ne peuvent être quant à eux totalement évités dans les zones déjà aménagées.

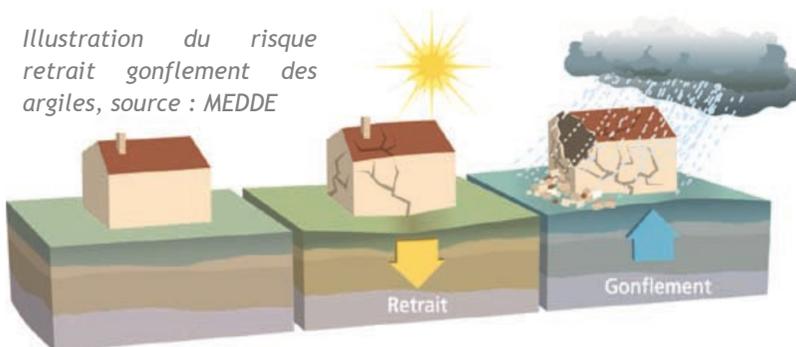
## 8 Les risques mouvements de terrain

### ❖ *Le risque tassements différentiels sur l'ensemble des communes*

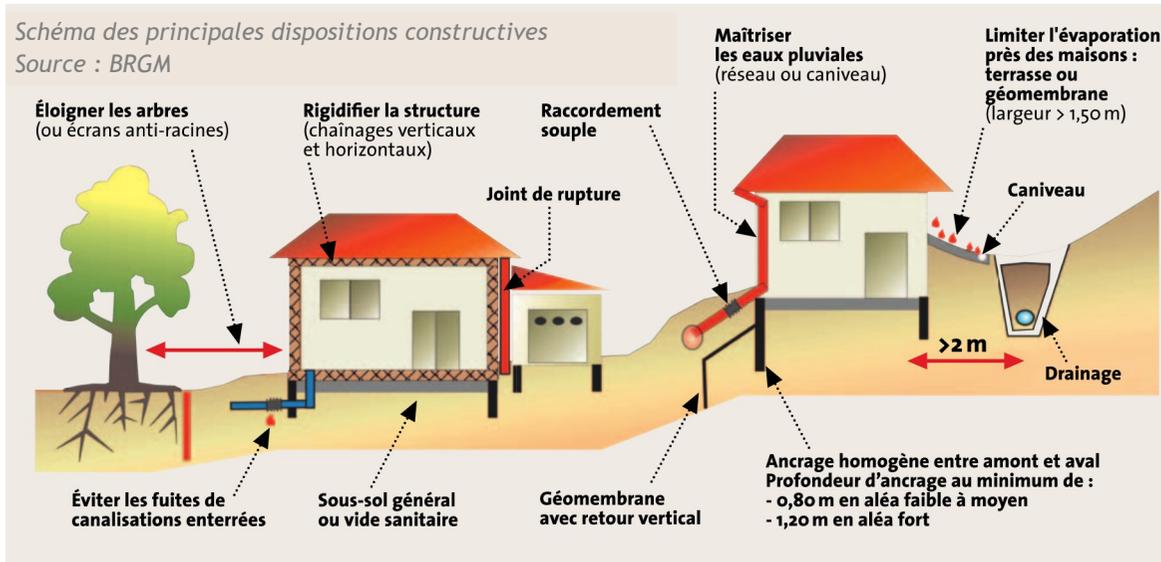
Ce risque autrement appelé retrait gonflement des argiles est le deuxième risque naturel le plus coûteux en France mais il ne menace généralement pas les vies. Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations de volume induisent des tassements plus ou moins uniformes et dont l'amplitude varie suivant la configuration et l'ampleur du phénomène. Sous une habitation, le sol est protégé de l'évapotranspiration, et sa teneur en eau varie peu dans l'année. En revanche, de fortes différences de teneur en eau vont donc apparaître dans le sol au droit des façades.

Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène du fait de leur structure (légère et peu rigide, fondations superficielles).

Sur le territoire, l'ensemble des communes sont concernées et disposent d'un PPRn. Les communes du département du Tarn et Garonne sont soumises au PPRn départemental mouvements différentiels de sols liés au phénomène du retrait gonflement des argiles approuvé le 25/04/2005 et la commune de Montrosier est soumise au PPRn départemental du Tarn approuvé le 13/01/2009.



Dans les deux cas, les zonages de ces PPRn découlent des cartes d'aléas produites par le BRGM. Sur les 2 départements, des aléas faible et moyen ont été relevés mais pas d'aléa fort. Dans un souci de simplification en vue de la mise en œuvre des PPR, les zones d'aléa faible à moyen ont été regroupées au sein d'une seule zone bleue réglementée dans les PPR. Le règlement décrit les différentes prescriptions et recommandations destinées à s'appliquer à l'unique zone réglementée du plan de zonage des PPR. Les prescriptions sont, pour l'essentiel, des dispositions constructives à respecter et s'appliquent principalement aux nouveaux projets de constructions.

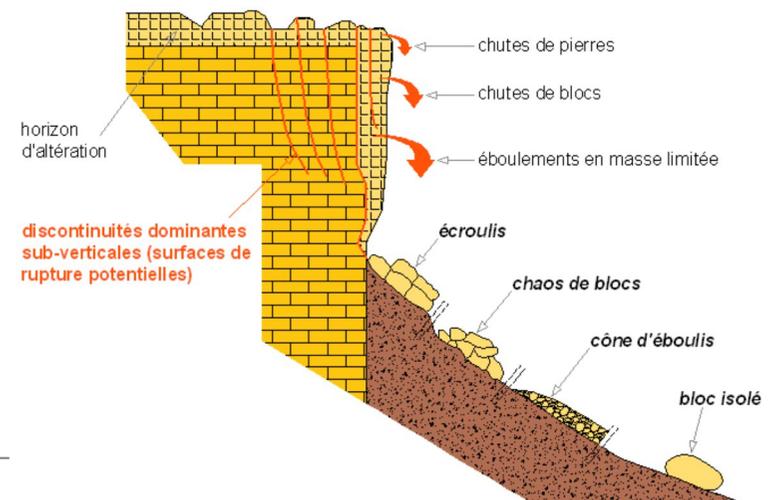


❖ *Le risque éboulement chutes de pierres et de blocs sur 4 communes*

L'évolution naturelle des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres, de blocs ou des éboulements en masse. Ces blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant. Dans le cas des éboulements en masse, un volume important de roches s'écroule à grande vitesse sur une très grande distance. La forte interaction entre les éléments rend la prévision de leur trajectoire et rebond complexe.

Les éboulements et les chutes de pierres et de blocs trouvent leur origine dans des phénomènes naturels liés à la géologie ou l'hydrogéologie et peuvent être favorisés par l'activité de l'homme (travaux d'aménagement induisant un raidissement des pentes, imperméabilisation des sols...).

*Schéma représentant les chutes de blocs, source : DDRM 81*



Les risques engendrés par les éboulements et les chutes de pierres et de blocs sont particulièrement importants par leur caractère soudain et destructeur. Ces mouvements de terrain impactent les ouvrages (bâtiments, voies de communication, etc.), et peuvent aussi entraîner un remodelage des paysages. Pour finir, ils constituent également un risque très important pour l'homme du fait de leur caractère brutal, rapide et souvent imprévisible.



*Eboulement en octobre 1984 sur la RD 75 à Saint Antonin Noble Val, source : DDRM 82*

Sur le territoire, ce risque concerne au moins 4 communes, dont 3 disposent actuellement d'un PPRN approuvé le 18/08/2006. Il s'agit des communes de Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val et Varen. La commune de Laguëpie ne dispose quant à elle pas de PPRN mais l'élaboration de celui-ci est programmée.

Ces PPR « chutes de blocs » définissent les zones exposées aux risques ainsi que les prescriptions qui leur sont applicables :

- La zone rouge représente les secteurs exposés à un aléa fort et à un aléa moyen en zone non urbanisée. Dans cette zone à caractère instable ou fortement exposée, les principes appliqués relèvent de l'interdiction et du contrôle strict de l'utilisation du sol dans un objectif de sécurité des biens et des personnes. Toutefois, les extensions limitées d'installations existantes, les reconstructions à l'identique de bâtiment (si la cause du sinistre n'est pas liée à un mouvement de terrain) et certains travaux d'intérêt public peuvent être autorisés sous réserve de la prise en compte de mesures conservatoires définies par une étude géotechnique spécifique.

- la zone bleue correspond aux secteurs exposés à un aléa faible. Dans cette zone actuellement stable ou douteuse, les constructions, les aménagements et les activités diverses sont autorisés sous réserve de la prise en compte de mesures conservatoires ou préventives définies par une étude géotechnique spécifique. L'application de cette contrainte a pour objectif de prévenir le risque et de réduire ses conséquences.

## 9 Le risque sismique

Le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique classe le département de Tarn et Garonne en zone 1 (sismicité très faible), n'imposant ainsi aucune règle de construction parasismique.

## 10 Le risque feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations pouvant être :

- Des forêts : formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes, d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable;
- Des formations subforestières : formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis (formation végétale basse, fermée et dense, poussant sur des sols siliceux) ou garrigue (formation végétale basse mais plutôt ouverte et poussant sur des sols calcaires).

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables : un combustible (ex : la végétation), une source externe de chaleur (flamme ou étincelle), de l'oxygène.

Le risque feu de forêt est surtout lié à l'état de la forêt (sècheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau,...) plutôt qu'aux essences elles-mêmes (chênes, conifères,...), mais également au vent, qui accélère la progression des flammes, assèche les sols et les végétaux. Dans la majorité des incendies, les origines sont anthropiques (imprudence, accident, malveillance).

Au regard de la proportion importante de boisements sur le territoire, mais également de l'abandon progressif des pratiques extensives d'élevage (pâturage), qui entraînent l'augmentation des landes et broussailles par l'arrêt de leur entretien, l'ensemble du territoire est soumis à ce risque. Les communes de Castanet, Caylus, Féneyrols, Ginals, Laguépie, Montrosier, Saint Projet et Varen présentent un niveau d'aléa feu de forêt faible. Les communes de Cazals, Loze, Mouillac et Saint Antonin Noble Val présentent quant à elle un niveau d'aléa feu de forêt moyen (identifié dans le cadre du Plan de Protection des Massifs Forestiers (PPMF) de juin 2006).

Compte tenu du faible risque pour le département du Tarn et Garonne, l'élaboration d'un Plan départemental de protection des forêts contre les risques d'incendie de forêt (PFCIF) ne s'avérerait pas justifié. Aussi, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue, a opté pour l'élaboration d'un document opérationnel spécifique aux territoires les plus exposés. Le Plan de Protection des Massifs Forestiers (PPMF), validé le 27 juin 2006, n'a pas de valeur réglementaire, mais constitue un outil d'aide aux collectivités en matière de prévention du risque et de gestion de l'espace par rapport à l'existant et à l'évolution du territoire. Il définit notamment les Espaces Naturels Combustibles sur ces communes. Il s'agit de zones constituées par les "bois, forêts, reboisements ainsi que les landes, friches, maquis et garrigues". Ces espaces sont également définies sur la commune de Montrosier par arrêté préfectoral permanent du 22 février 1999. La commune de Montrosier, seule commune située sur le département du Tarn, ne dispose d'aucun point d'eau incendie (donnée du SDIS du Tarn en juillet 2016). Le SDIS du Tarn préconise que « *tout développement de l'urbanisation doit nécessairement être accompagné d'un renforcement de la défense extérieure contre l'incendie adapté aux risques créés mais aussi existants (nombre, distance, disponibilité, volume), le cas échéant appuyé sur un schéma communal ou intercommunal de DFCI* ». Le SDIS du Tarn conseille par ailleurs de se référer au Règlement opérationnel du SDIS 82 - Annexe 11 (arrêté préfectoral n° 2014-309-0015 du 13 octobre 2014) afin d'améliorer la défense incendie des communes et de leurs secteurs à urbaniser. Cette annexe précise notamment les règles d'aménagement des points d'eau (hydrants normalisés, points d'eau naturels et points d'eau artificiels).

Communes	Surface totale du territoire en ha	Surface d'ENC (ha)	% ENC à la commune
Saint-Antonin	10612	6132	58 %
Cazals	1173	727	62%
Montrosier	339	250	74 %

## 11 Synthèse des risques naturels



## 2.4.2. Des risques technologiques non significatifs

### a. Le risque rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (techniques, naturelles, humaines).

Il n'y a aucun grand barrage sur le territoire, mais celui-ci est tout même concerné par le risque car certaines de ses vallées peuvent être impactées par la rupture des ouvrages existant dans les départements limitrophes.

- Barrage de Saint Géraud (15 millions de m<sup>3</sup>) qui concerne le Cérou  
Communes de : Cazals, Fénerols, Montrosier, Saint-Antonin-Noble-Val, Varen  
Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé
- Barrage de Pont de Salars (20 millions de m<sup>3</sup>) qui concerne l'Aveyron  
Communes de : Cazals, Fénerols, Laguépie, Montrosier, Saint-Antonin-Noble-Val, Varen  
Plan Particulier d'Intervention (PPI) en cours de mise à jour
- Barrage de Pareloup (169 millions de m<sup>3</sup>) qui concerne l'Aveyron et le Viaur  
Communes de : Cazals, Fénerols, Laguépie, Montrosier, Saint-Antonin-Noble-Val, Varen  
Plan Particulier d'Intervention (PPI) en cours de mise à jour

Barrage de Saint Géraud,  
Source : SIE Adour Garonne



Le risque de rupture brusque et imprévue reste extrêmement faible. La situation de rupture paraît plutôt liée à une évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. Cela souligne l'importance de la surveillance, de l'alerte et des plans de secours.

## 12 Le risque Transports de Matières Dangereuses

Le risque est consécutif à un accident qui se produit lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisations.

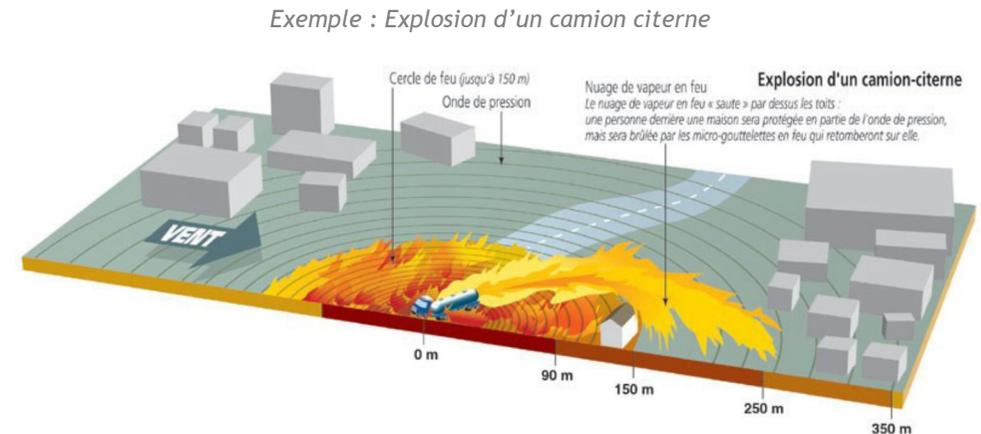
Une matière dangereuse est une substance, qui par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Les matières dangereuses sont transportées sous forme liquide, gazeuse ou solide. Les produits dangereux sont nombreux, ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux transports de matières dangereuses (TMD) sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc.
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risque d'intoxication et risque pour l'environnement

Hormis dans les cas très rares où les quantités en jeu peuvent être importantes, tels que celui des canalisations de transport de fort diamètre et à haute pression, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées.

Ce risque concerne l'ensemble des communes du territoire, d'une part du fait des transports routiers, mais également du fait qu'une canalisation de gaz haute pression traverse le territoire en direction de l'Aveyron et du Cantal et qui concerne les communes de Caylus, Lacapelle-Livron, Loze, Parisot, Saint Antonin-Noble-Val, Saint Projet et Puylagarde.



### 13 Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Déclaration : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire
- Enregistrement : conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées.
- Autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

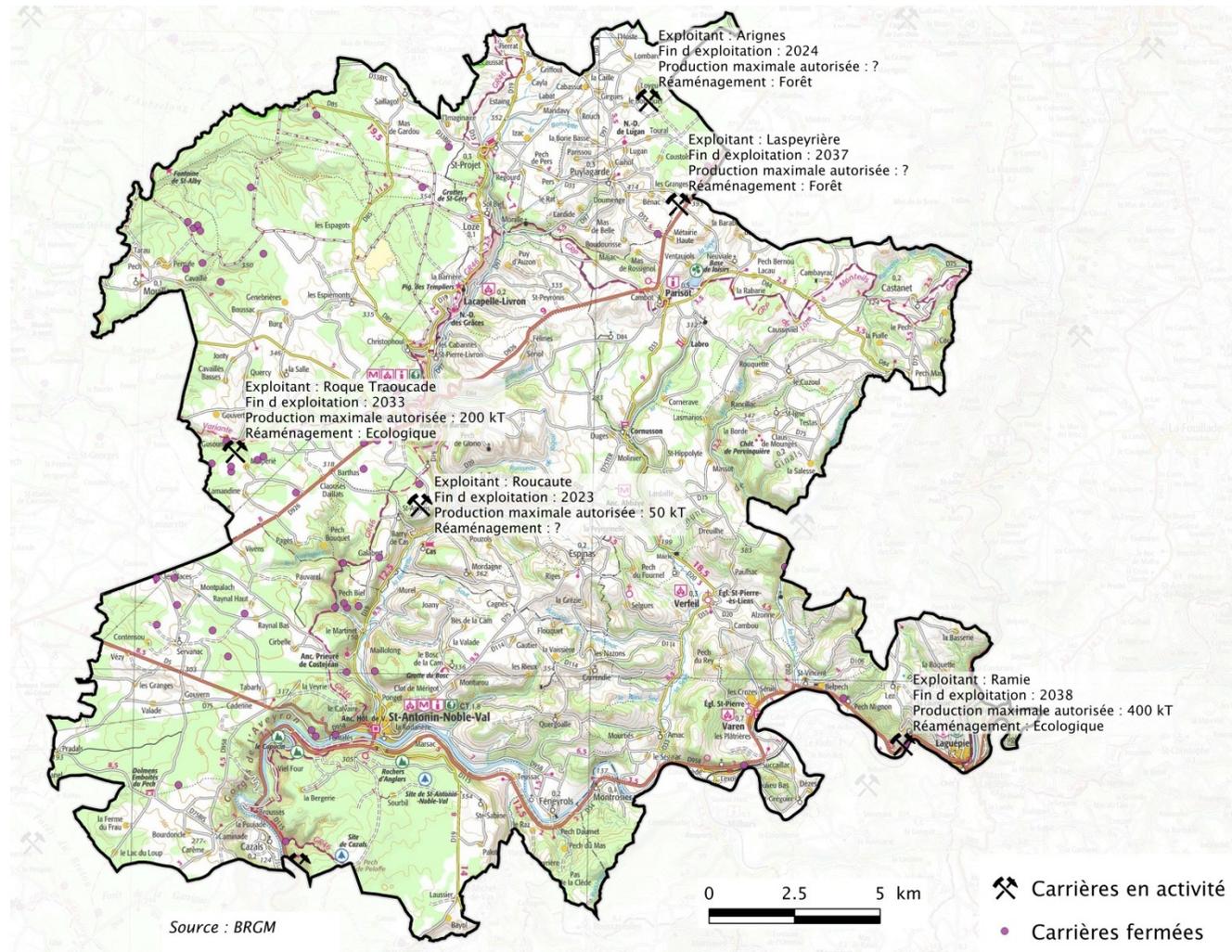
Sur le territoire, il existe 48 ICPE qui sont toutes soumises à autorisation. *Source : Porter à Connaissance*

### 2.4.3. L'exploitation du sous-sol

De par la nature des roches du territoire (dominante calcaire), celui-ci se prête assez bien à l'exploitation du sol pour en extraire les matériaux. Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, il existait de nombreuses carrières sur le territoire qui sont aujourd'hui fermées. L'une des plus importantes était la carrière de Lexos, sur la commune de Varen qui permettait de fournir la matière première à la cimenterie.

Les anciennes carrières représentent un héritage à gérer. Entre 1965 et 1985, la réglementation n'imposait pas de réaménagements forts et de nombreuses carrières ont cessé d'être exploitées sans faire l'objet de réaménagements suffisants. De plus, lors de la demande d'autorisation d'exploitation par des carriers, il est parfois difficile pour les élus communaux de mesurer tous les impacts en terme d'environnement, de nuisances et de paysage que l'exploitation va générer. Aujourd'hui, cela est différent puisque l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de granulats sont soumises à une réglementation qui prévoit le réaménagement du site en fin d'exploitation.

Il existe actuellement 5 exploitations d'extraction de matériaux en activité sur le territoire : 2 sur Caylus, 2 sur Puylagarde et 1 sur Laguépie, la plus importante. Ces exploitations produisent des granulats et du concassé de roche qui sont ensuite utilisés dans la construction et le BTP. Une des carrières sur Puylagarde produit également des pierres ornementales. Toutes ces carrières extraient la roche calcaire hormis la carrière de Laguépie qui extrait en



majeure partie de la roche métamorphique (amphibolite).

Dans le département, les carrières sont soumises au Schéma Départemental des Carrières. Il a été approuvé en avril 2004 et mis à jour en Mars 2012. Le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites. Le Schéma Départemental des Carrières de Tarn et Garonne fixe 8 orientations à respecter :

- Une carte de zonage est arrêté (elle définit les différentes zones dans lesquelles peuvent se faire l'extraction de matériaux)
- Un objectif d'économie des matériaux
- Promouvoir l'utilisation optimale des surfaces exploitées
- Promotion des matériaux de substitution et du recyclage pour limiter les quantités à extraire
- Promouvoir les projets respectueux du paysage
- Favoriser la sensibilisation des collectivités et des acteurs locaux pour élaborer des projets de réaménagements concertés et valorisants
- Donner sa pleine efficacité à la réglementation
- Etablissement d'un tableau de bord du schéma, pour le suivi de la mise en application de ses orientations et objectifs

## 2.4.4. Des nuisances contrôlées

### a. Un seul site pollué sur le territoire mais sans danger

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

D'après la base de données BASOL, il n'existe sur le territoire qu'un seul site pollué. Il s'agit de la cimenterie Lafarge au lieu-dit Lexos sur la commune de Varen. Néanmoins, ce site a été dépollué et à priori et en l'état actuel des éléments connus de l'inspection, il n'y a pas lieu de mettre en place une surveillance des eaux souterraines ou superficielles sur le site ou à ses abords.

La production de ciment sur le site de LEXOS remonte à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'arrêté préfectoral autorisant l'activité date du 25 octobre 1989 et permettait en outre l'incinération de déchets industriels liquides (huiles usagées). La fabrication de ciment et l'incinération de déchets industriels spéciaux ont cessé définitivement en 1997. Une activité de broyage a été maintenue ensuite pendant quelques mois.

Un arrêté préfectoral complémentaire du 14 mars 1997 a prescrit à l'exploitant dans le cadre de la cessation d'activité de la cimenterie, de remettre à l'inspection des installations classées une étude de sols (constituée d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques) en vue d'avoir une idée précise de la qualité des sols et sous-sols situés dans l'emprise des installations de la cimenterie et plus généralement du site, et ceci préalablement aux phases de démolition des structures béton et de réaménagement des terrains concernés. L'étude de sols remise le 8 octobre 1997 à la DRIRE Midi-Pyrénées a conclu que le site dans son état d'utilisation (usage industriel) est de classe 3 (banalisable) et ne nécessitait ni travail de réhabilitation autre que le démantèlement d'installations désaffectées, ni de restriction d'usage particulière. L'ensemble du site a d'ailleurs été nettoyé et sécurisé. Le site est entièrement clôturé. L'ensemble des falaises présentes sur le site qui pouvaient présenter des risques de chutes de matériaux a été purgé.

Des sondages complémentaires à l'étude de sols de 1997 ont été réalisés en 2003 dans la zone des cuves de fuel et de gasoil. Les cuves et les quelques terres polluées du dépôt ont été enlevées. L'ensemble des déchets a été réparti dans les différentes filières autorisées d'élimination et de valorisation, avec fourniture à l'inspection des installations classées des justificatifs. A priori et en l'état actuel des éléments connus de l'inspection, il n'y a pas lieu de mettre en place une surveillance des eaux souterraines ou superficielles sur le site ou à ses abords.

Il reste aujourd'hui sur le site les bureaux et laboratoires, les bâtiments sociaux et administratifs, le hall de pré-homogénéisation et les anciens garages. La carrière qui jouxte la cimenterie a été totalement réaménagée et a fait l'objet d'un procès-verbal de récolement actant de cette remise en état.



Evolution de la cimenterie Lafarge de Lexos, source : Géoportail, IGN

## 14 Une qualité de l'air surveillée

Dans la région Midi-Pyrénées, la qualité de l'air est mesurée par l'Observatoire Régional de l'air en Midi-Pyrénées (ORAMIP). L'ORAMIP exerce une surveillance permanente de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire grâce à un dispositif de mesures et à des outils de simulation informatiques qui modélisent les rejets de polluants dans l'atmosphère.

La qualité de l'air est évaluée grâce au calcul de l'indice ATMO (ce calcul est obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants). Le calcul de l'indice ATMO fait intervenir quatre polluants : le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ), le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ), l'ozone ( $\text{O}_3$ ) et les particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns ( $\text{PM}_{10}$ ). Dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, un indice de qualité de l'air peut cependant être calculé. Il prendra alors l'appellation d'IQA, « **indice de qualité de l'air simplifié** ». Cet indice de qualité de l'air peut être basé sur un, deux, trois ou quatre polluants, « en fonction de l'équipement de surveillance de la qualité de l'air déployé dans la zone géographique considérée ». Les règles de calcul restent cependant les mêmes que celles de l'indice Atmo.

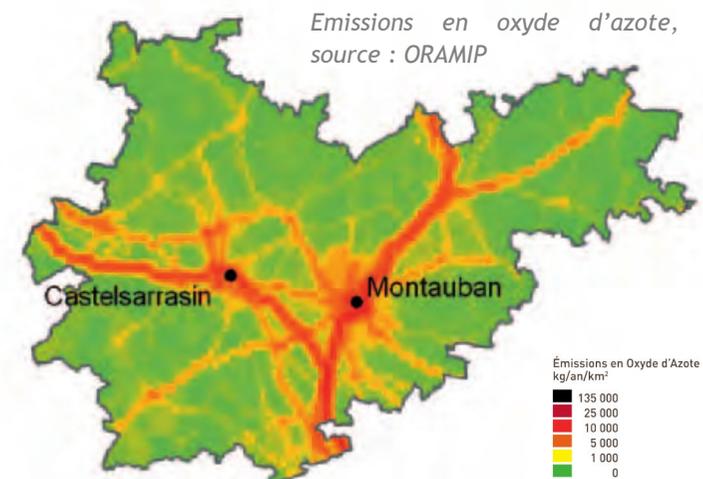
L'emplacement des stations de mesure doit répondre à de nombreux critères, définis au niveau national, afin de représenter au mieux la pollution. A partir des données récoltées sur ces stations représentatives, des simulations et des estimations selon des modèles peuvent être réalisés pour le territoire. Il n'existe aucune station de mesures sur le territoire de QRGA, la station la plus proche se situant à Montauban (unique station du Tarn et Garonne).

Au cours de l'été 2012, les niveaux de concentration en ozone sont restés relativement limités. Aucun dépassement du seuil d'information n'a été observé en moyenne horaire. La concentration maximale horaire a été mesurée à  $150 \mu\text{g}/\text{m}^3$  au cours de la journée du 26 juillet 2012. Ce niveau de concentration est semblable à ceux qui ont été mesurés au cours des deux précédentes années. La station de mesure de Montauban met en évidence 13 jours de dépassement du seuil de protection de la santé humaine (fixé à  $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur 8 heures glissantes) en 2012 contre 24 journées en 2011. La réglementation autorise jusqu'à 25 jours de dépassement par an (valeur cible pour la protection de la santé).

Sur le territoire de QRGA, comme c'est le cas en Tarn-et-Garonne et dans de nombreux autres départements, les émissions en oxyde d'azote sont principalement issues du trafic et se retrouvent en particulier sur les axes routiers les plus importants. Sur le territoire, il s'agit de la RD 926 qui relie Caussade à Villefranche de Rouergue qui est concernée. Les autres axes étant moins empruntés, ils ne génèrent pas autant de pollution.

Au final, d'après les différentes données disponibles, les estimations effectuées, le trafic et les activités du territoire, le territoire dispose d'une bonne qualité de l'air.

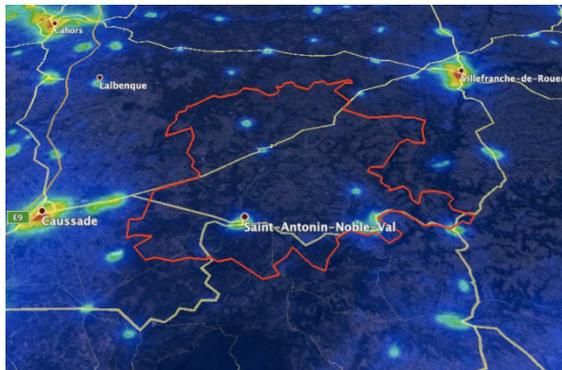
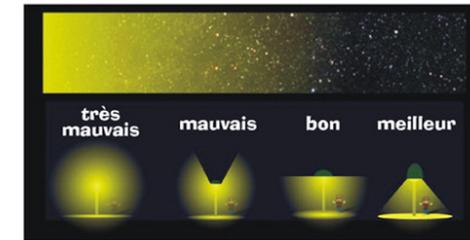
Cependant, selon la direction des vents, des populations peuvent être exposées ponctuellement à des nuisances olfactives générées par les épandages agricoles.



## 15 Un ciel nocturne préservé

Moins connue que d'autres grands fléaux modernes, la pollution lumineuse est malheureusement aujourd'hui largement répandue. La généralisation des éclairages publics, même en milieu rural, génère, en effet, des halos lumineux qui troublent la pureté du ciel. Or, moins un ciel est sombre et plus les éléments qui le constituent : étoiles, planètes, voie lactée..., deviennent difficiles à observer.

Au-delà de son impact sur la pureté du ciel nocturne, la pollution lumineuse a des effets plus insidieux sur les écosystèmes. Elle perturbe la faune et la flore qui, comme nous, ont besoin d'une nuit véritable. Cette pollution lumineuse coûte également très cher à la collectivité. On estime ainsi que 30 à 50% de l'énergie dépensée vainement pour éclairer les étoiles pourrait être économisée avec la mise en place de luminaires plus adaptés.



Sur le territoire, les sources lumineuses sont peu présentes à l'exception des principaux bourgs. Comme le montre la carte présentée, le territoire bénéficie d'un ciel nocturne d'une grande qualité.

*Carte de la pollution lumineuse par ciel brumeux en 2011, Source : Frédéric Tapissier / AVEX*

## Synthèse des enjeux : Risques et nuisances

### ATOUS-OPPORTUNITES :

- + Un territoire préservé des nuisances et de la pollution
- + Des PPRi approuvés limitant ainsi l'exposition de nouvelles populations aux risques inondation
- + Des PPRn mouvements de terrain tassements différentiels approuvés sur l'ensemble des communes et des PPRn éboulements approuvés ou programmés sur les communes concernées
- + Des risques technologiques non significatifs

### FAIBLESSES-MENACES :

- De nombreux risques présents sur le territoire
- Le risque inondation très présent et souvent dévastateur
- Un abandon progressif des pâtures qui entraînent un développement des landes et broussailles, très sensibles aux départs de feux

### ENJEUX :

- ☒ La définition des zones de développement urbain en tenant compte des risques naturels
- ☒ La mise en œuvre de nouvelles modalités de gestion des eaux pluviales, plus respectueuses du cycle naturel de l'eau, en cohérence avec le risque de retrait-gonflement des argiles
- ☒ Le respect des préconisations sur les règles de construction pour la prise en compte des risques dans les constructions neuves

## 2.5. La gestion des déchets ménagers

### 2.5.1. Une collecte des déchets soumise à quelques difficultés

#### Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)

Ce plan a pour but d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs prévus par la loi, notamment :

- Réduire, recycler, composter les déchets ou les valoriser sous forme d'énergie ou de matière,
- Organiser le transport des déchets dans le but de limiter les distances parcourues et les volumes à transporter (principe de proximité),
- Éliminer les décharges sauvages existantes,
- Supprimer la mise en décharge de déchets bruts et n'enfouir que des déchets ultimes,
- Informer le public.

Approuvé en 2003 pour le Tarn et Garonne, le PDEDMA dresse un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer ainsi que les installations existantes ainsi que des installations existantes. L'impact sur l'environnement est également évalué. Les stratégies de traitement d'organisation et de développement y sont clairement établies.

L'objectif du Ministre de l'Écologie et du Développement Durable pour 2015 est notamment de faire réduire à la source la production de déchets dans les ménages, en descendant sous le seuil des 200 kg /hab /an d'ordures ménagères résiduelles produites.

## a Une collecte des déchets effectuée en exclusivité en point de regroupement

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de Communes QRGA elle-même. Elle est adhérente au syndicat des déchets du Tarn et Garonne.

Elle collecte les déchets sur les 17 communes qui la composent. L'ensemble des habitants est concerné par au moins une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et des déchets recyclables (deux d'ordures ménagères pour les centres-bourgs de CAYLUS, SAINT ANTONIN, LAGUEPIE et PARISOT). En période estivale, les fréquences de ramassage augmentent.

Le fonctionnement de la collecte est adapté aux spécificités du territoire : elle est réalisée par apport volontaire sur des points de regroupement sur la totalité des communes. En effet, le territoire du PLUi est concerné par un habitat dispersé très important. De plus, les centres bourgs, où l'habitat est plus regroupé, sont caractérisés par des rues trop étroites pour le passage des engins de collecte. Partant de ce constat, la CC QRGA effectue la collecte de déchets uniquement par le biais de points d'apport volontaire (PAV) aériens.

La stratégie adoptée présente des avantages comme des inconvénients. En effet, on remarque des difficultés pour organiser le tri sélectif, ce qui entraîne un fort taux de refus (20%). En contrepartie, la collectivité effectue des économies non négligeables (carburant) et les nuisances dues au passage du camion-benne sont réduites. Les points d'apport volontaire sont implantés au cas par cas pour répondre aux besoins des communes et des habitants, ce qui place la collectivité au-dessus de la moyenne nationale en termes de ratio PAV/habitants.

La CCQRGA gère un parc de 82 récup'verre répartis sur l'ensemble de son territoire. La collecte du verre est effectuée en prestation de service par la société SITA SUD OUEST. Les fréquences de ramassage du verre sont définies par la SITA afin d'éviter les débordements.

## b Deux déchetteries répondant aux besoins du territoire (Lexos lieu-dit de Varen, Parisot)

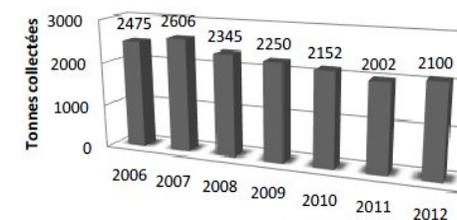
La CCQRGA possède deux déchetteries (Parisot et Varen) dont la capacité résiduelle n'a pas été atteinte. On comptabilise 8 470 visites par des particuliers en 2012 soit une en augmentation de 2 % par rapport à 2011. La fréquentation par les entreprises est la même qu'en 2011 (92 visites). En 2012, tous déchets confondus, 956 tonnes ont été déposés en déchetteries, ce qui correspond à une baisse d'environ 2%.

## c Un bilan quantitatif mitigé

L'évolution du gisement d'ordures ménagères est fluctuante. En 2012, il était de 273kg/hab/an soit 73kg de plus que les recommandations faites par le Ministère du Développement Durable pour 2015. Sur le schéma ci-après, nous pouvons voir que le tonnage des ordures diminue globalement depuis 2006 mais il s'agit d'une évolution qui reste fragile (tonnage inférieur en 2011 à celui de 2012).

Concernant le tri sélectif, le tonnage est en progression régulière.

**Evolution du tonnage d'ordures ménagères**

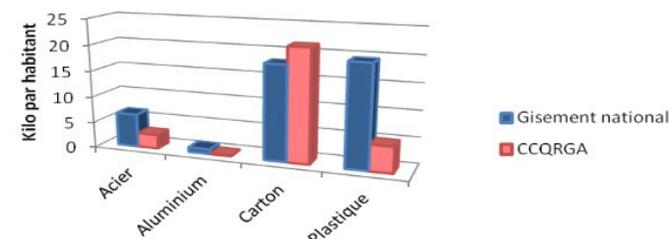


Le gisement national comprend la totalité des emballages mis sur le marché par les industriels. La CCQ RGA présente de bons résultats pour les papiers et cartons mais des efforts doivent être faits pour les métaux et le plastique.

Le recyclage du verre en 2012 a permis à la collectivité d'économiser l'équivalent de la consommation électrique d'une trentaine d'habitants sur une année (*source Eco Emballages*).

En revanche le taux de refus de tri est encore élevé. Les erreurs de tri liées au manque d'information (mauvaises connaissances et applications des consignes) ne représentent qu'une petite partie des refus, la majorité étant constituée par des incivilités (sac d'ordures ménagères ou encombrants déposés directement dans les bacs jaunes).

### Matières recyclées par rapport au gisement national en 2011



## 16 Formation et sensibilisation aux bonnes pratiques

### ❖ Incitation au compostage individuel

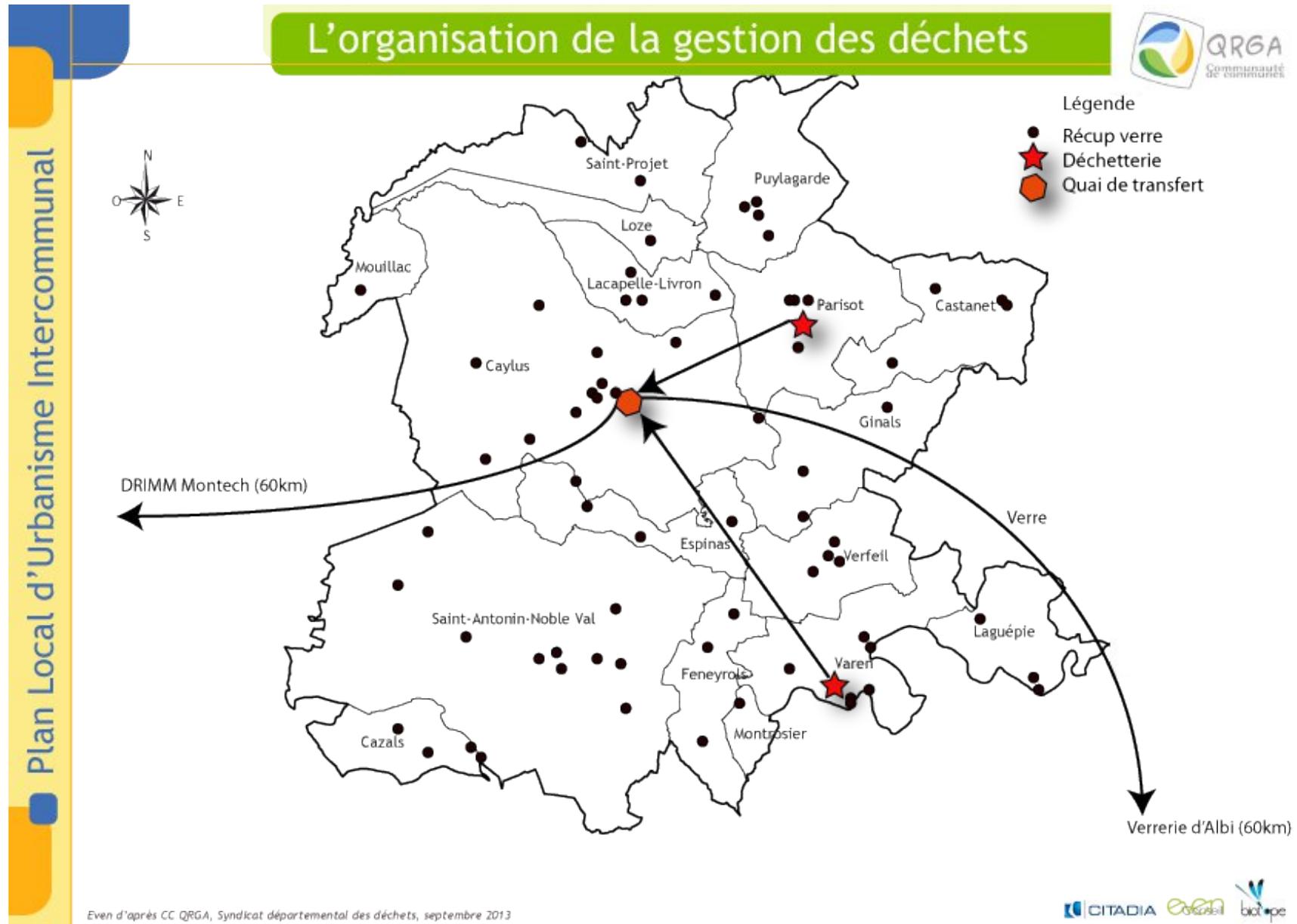
Les kits de compostage (composteur 400 litres, bio seau et aérateur à 17 €) peuvent être retirés au site des services techniques de la CCQ RGA au lieu-dit Pétampe (Caylus). Cependant, la CCQ RGA ne fait pas la promotion spécifique des composteurs individuels. En effet, elle sensibilise à des techniques de compostage plus adaptées aux grandes parcelles comme le compost en tas ou avec des palettes en bois.

### ❖ Sensibilisation au tri sélectif et sur le verre

Des animations scolaires sur le thème des déchets (recyclage, compost...) ont été menées dans différentes classes du territoire en 2012. Des journées d'animation avec des associations ont également été proposées aux résidents du territoire (Journée de sensibilisation compost avec l'association Vallée et co. Animation papier recyclé avec Sol'handi à Varen, animations sur le tri, le recyclage, le cycle des déchets et le compostage avec les « Jardins des Gorges de l'Aveyron »...)

Par ailleurs, la CCQ RGA possède une ambassadrice du tri afin de sensibiliser et conseiller la population.

## L'organisation de la gestion des déchets



## 2.5.2. Un traitement et une valorisation des déchets qui peut encore s'intensifier

Le Tarn-et-Garonne est l'un des rares départements en surcapacité de traitement. En effet, environ 70 000 tonnes de déchets ménagers sont produits par an, alors que 240 000 tonnes peuvent être traitées sur 3 sites : DRIMM à Montech, Incinérateur de Montauban, Centre de Stockage de Reyniès.

### a Des structures situées à proximité du territoire

La CCQPGA possède un quai de transfert à Caylus. Les déchets sont ensuite transférés au centre de traitement des déchets à la DRIMM de Montech.

Le Syndicat départemental réalise pour le compte des collectivités adhérentes le transport des déchets, leur tri et leur traitement et applique une péréquation des coûts (quel que soit la localisation des collectivités par rapport aux sites de tri et de traitement et les tonnages, les coûts sont identiques). Les déchets recyclables collectés en mélange et en vrac sont acheminés vers le centre de tri de Montech.

Chaque déchet est ainsi trié en fonction de sa matière puis recyclé chez les repreneurs. La collectivité est sous contrat avec l'Eco Organisme ECO-EMBALLAGES pour les déchets à recycler.

Le traitement du verre s'effectue hors territoire du PLUi à la Verrerie Ouvrière d'Albi (81), à plus de 60 km du territoire.

### b Bilan du traitement et de la valorisation des déchets

Au premier trimestre 2009, DRIMM a mis en service une importante plate-forme de valorisation assurant la production d'électricité à partir du biogaz récupéré sur le site (biogaz issu de la dégradation naturelle de la fraction fermentescible contenue dans les déchets). Cette unité est composée d'un cycle combinant une turbine à gaz (opérationnelle) et une turbine à vapeur (mise en place dans une phase ultérieure) afin d'exploiter au maximum les potentialités du biogaz.

Les choix techniques ont été dimensionnés de manière à s'adapter aux besoins énergétiques :

- Utilisation de l'énergie thermique pour répondre aux besoins du site pour le traitement des effluents aqueux issus des déchets,
- Production d'électricité réinjectée dans le réseau ERDF.

A l'origine, l'objectif était d'assurer une production, à terme, de 7 MWh soit l'équivalent de la consommation domestique d'une ville d'environ 70 000 habitants comme Montauban. Aujourd'hui, le site a rempli la moitié de son objectif et produit l'équivalent de la consommation d'une ville de 40 000 habitants.

Concernant la turbine à gaz, la totalité de l'électricité produite par l'unité est réinjectée sur le réseau ERDF au poste source de Finhan dans le cadre du « contrat d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz ».

Pour la turbine à vapeur :

- Une partie sera destinée à assurer une production d'électricité complémentaire d'environ 1MWe,

- Le résiduel sera utilisé pour traiter par évapo-concentration les effluents liquides produits sur le site (issus des déchets).

## C Quelques évolutions à venir

Source : Syndicat Départemental des déchets

Aujourd'hui, le traitement des déchets à l'échelle du département fonctionne relativement bien et des déchets extérieurs au département sont traités sur celui-ci. Aucune évolution à court ou moyen terme dans la manière de prendre en charge le traitement des déchets n'est envisagée, d'autant plus que la mise en place de nouveaux centres ou plateformes sont soumis à de nombreuses contraintes. Par ailleurs, la DRIMM a fait l'objet de travaux importants ces dernières années qui lui permettent d'être en mesure d'anticiper les évolutions à venir.

Quelques évolutions concernant les déchets verts devraient cependant avoir lieu afin d'être pris en charge et valorisés de manière plus locale, tel que c'est déjà le cas sur QRGA avec une plateforme de compostage à Saint Antonin et de valorisation à Caylus.

L'une des évolutions majeures devraient concerner le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (principe pollueur-payeur). En effet, la loi « Grenelle II » a créé trois nouvelles filières spécifiques de REP, dont une concerne les **déchets d'éléments d'ameublement** et a fait l'objet d'un décret du 6 janvier 2012. Aux termes de ces textes, toute personne qui fabrique, importe, assemble ou introduit pour la première fois sur le marché national à titre professionnel des éléments d'ameublement est tenu, soit de mettre en place un système individuel de collecte séparée, soit d'adhérer à un éco-organisme agréé. Ainsi, les meubles vont être soumis à une contribution écologique afin de financer leur recyclage.

Ce changement va donc entraîner des modifications dans la prise en charge de ce flux de déchets qui aujourd'hui sont mélangés aux encombrants et sont très peu valorisés (voire pas du tout). Ces meubles usagés seront collectés soit en benne spéciale en déchetterie, directement en magasin ou sur d'autres points de collectes adaptés et acheminés vers la DRIMM de Montech qui procèdera à leur recyclage et leur valorisation, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

### 2.5.3. Synthèse de la collecte et du traitement par catégorie de déchet

Déchets	Collecte / Transfert		Traitement / Valorisation		Evolution des tonnages (2012)
Ordures ménagères	Points de regroupement (547 bacs, soit 81L par habitant)	Collecte et transfert par la communauté de communes QRGA	Enfouissement	<b>HORS TERRITOIRE PLUi</b> Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Montech (82)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte en 2012 : 2100 tonnes</li> <li>Collecte moyenne : 273/hab/an</li> <li><b>+5% de la quantité produite entre 2011 et 2012</b></li> </ul>
Déchets recyclables (papiers, cartons, plastiques, métaux)	Points de regroupement (426 bacs, soit 64L par habitant)	Collecte et transfert par la communauté de communes QRGA	Recyclage	<b>Déchetterie de Parisot et de Lexos, puis transfert à la DRIMM de Montech (82)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte en 2012 : 566,52 tonnes</li> <li>Collecte moyenne : 73 kg/hab/an</li> <li>Moyenne Nationale : 46kg/hab/an.</li> <li><b>Stagnation de la quantité produite entre 2011 et 2012, mais augmentation de 14% en 3 ans.</b></li> <li><b>Le taux de refus baisse à 20%</b></li> </ul>
Verre	Apport volontaire (82 « récup' verre » soit un pour 94 habitants)	Transfert par le SITA	Recyclage	<b>HORS TERRITOIRE PLUi</b> Verrerie Ouvrière d'Albi à St-Juéry (81)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte en 2012 : 290 tonnes</li> <li>Collecte moyenne : 38kg/hab/an. Moyenne nationale : 29kg/hab/an.</li> <li><b>Le taux est en baisse de 20% par rapport à 2011 suite à l'arrêt du ramassage sur le camp de Caylus</b></li> </ul>
Encombrants	Apport volontaire en déchetterie	Transfert par la communauté de communes QRGA	Enfouissement	<b>HORS TERRITOIRE PLUi</b> DRIMM	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le taux est en augmentation de 2% par rapport à 2011</b></li> </ul>
Déchets verts	Apport volontaire en déchetterie Apport volontaire en plateforme spécialisée  (En 2012, 8% des foyers sont équipés de composteurs individuels, extension de la démarche avec le compostage collectif)	-	Compostage Déchiquetage Valorisation en agriculture	<b>Plateforme de compostage (Saint Antonin Noble Val)</b>  <b>Plateforme de valorisation du bois (Caylus)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
Déchets inertes (gravats essentiellement)	Apport volontaire en ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)	-	Stockage, Remblaiement	<b>ISDI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

## Synthèse des enjeux : Déchets

### ATOUS-OPPORTUNITES :

- + Une collecte des déchets effectuée en exclusivité par apport volontaire
- + Une augmentation significative du gisement de déchets recyclables ces dernières années
- + Une volonté de sensibiliser la population à la réduction du gisement à la source (compostage)
- + Un traitement et une valorisation des déchets effectués à proximité du territoire

### FAIBLESSES-MENACES :

- Des difficultés à contrôler le tri sélectif (refus de tri)
- Un tonnage pour les ordures ménagères évoluant de manière fluctuante
- Une augmentation du volume de déchets produits à la source

### ENJEUX :

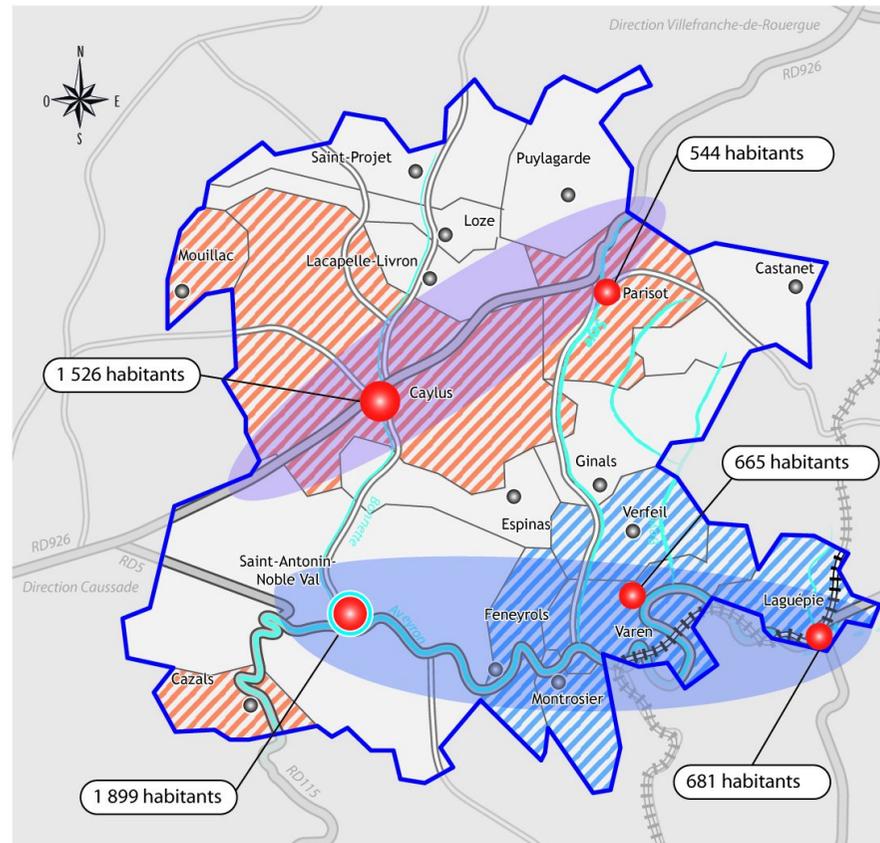
- ☒ L'anticipation des modalités de collecte des déchets lors des choix de développement de nouvelles zones urbanisées pour optimiser les infrastructures (conteneurs) et faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques
- ☒ La mise en œuvre d'une gestion cohérente, intégrée et harmonieuse des points d'apport volontaires à l'échelle des communes.
- ☒ Le développement de points d'apport volontaire enterrés pour une meilleure insertion paysagère et une diminution des nuisances sonores et olfactives

# Partie 3. : Conclusion du diagnostic et de l'EIE, un territoire à enjeux croisés

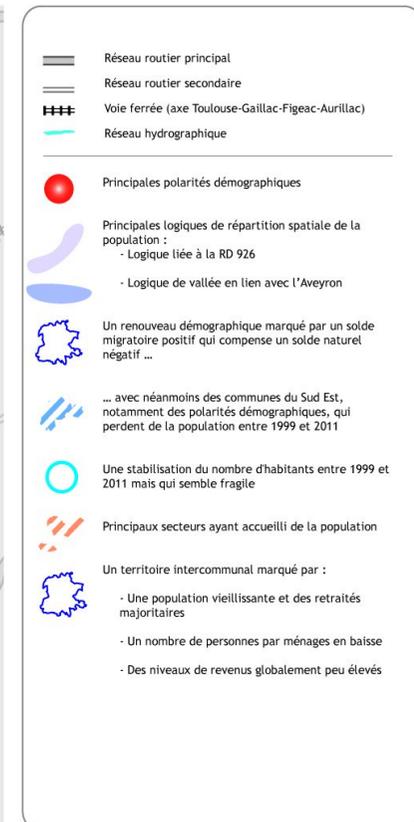
## Diagnostic territorial - les enjeux

### Dynamiques démographiques - les enjeux

- L'accueil de nouveaux résidents, le renouvellement de la population et la capacité de réponse aux diverses attentes par la définition des conditions de l'attractivité du territoire et la mise en place d'outils d'accueil nécessaires à la progression démographique en matière d'équipements, de services, d'emplois, de logements, de transports, de télécommunication,...
- La définition de rythmes de développement et d'une politique d'accueil adaptée aux différentes communes dans une logique de projet communautaire
- Le maintien des équilibres générationnels
- L'anticipation sur les nouveaux besoins en matière de logements : logements plus petits, proches des services mais répondant aux modes de vie actuels, mixité sociale, formes urbaines à faire évoluer, ...
- L'accueil et le maintien des jeunes et de jeunes ménages en particulier, notamment en travaillant sur le logement, l'emploi, les services petite enfance, ...
- Le maintien des personnes âgées sur le territoire intercommunal : accès à la santé, services de proximité, amélioration des mobilités ... afin de limiter les risques « d'exode du 4ème âge » (maintien à domicile, logements adaptés, ...)
- Le maintien des services et commerces, facteur indispensable pour éviter une perte de population importante.

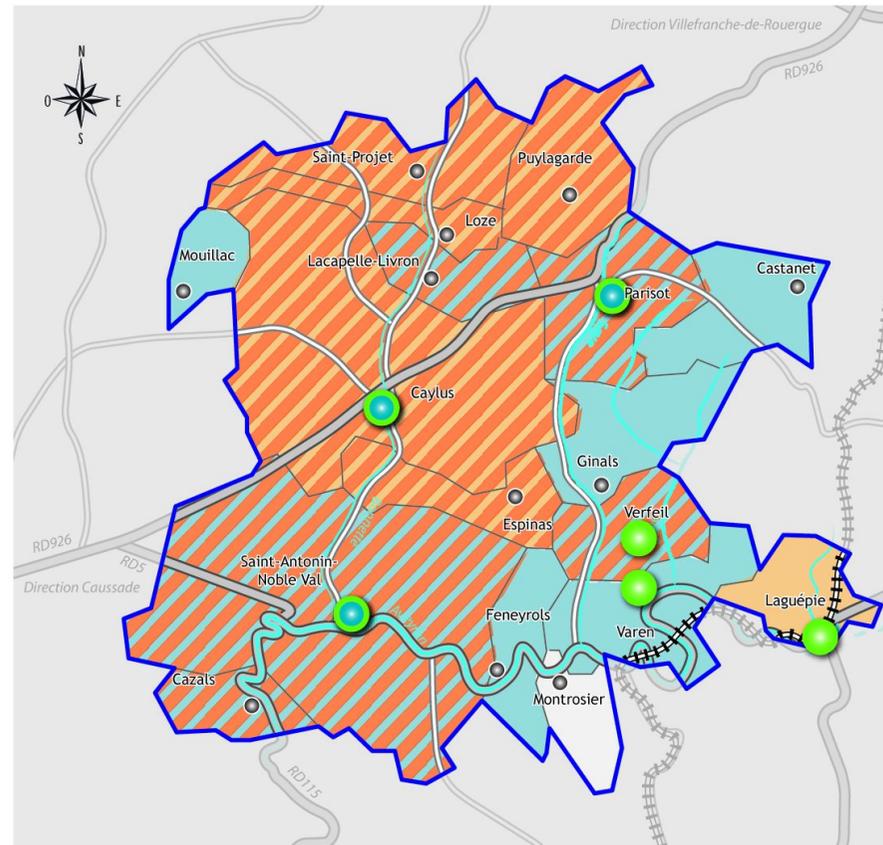


Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013



## Dynamiques de l'habitat - les enjeux

- La reconquête des centres-bourgs et du bâti vacant et la préservation du patrimoine bâti local.
- La réponse à apporter aux besoins en logements liés à la demande locale et à la demande de populations extérieures
- L'équilibre entre le renouvellement et l'extension
- La diversification du parc de logements (mixité sociale, mixité du type de logements et mixité des formes urbaines) pour répondre à tous les besoins (personnes âgées, jeunes, familles, personnes seules,...) et proposer une offre « différente et attractive) »
- La mise en place de rythmes de production de logements adaptés au contexte local
- L'efficacité énergétique du parc de logements face à un parc en très mauvais état
- La poursuite des initiatives en faveur de la politique de l'habitat

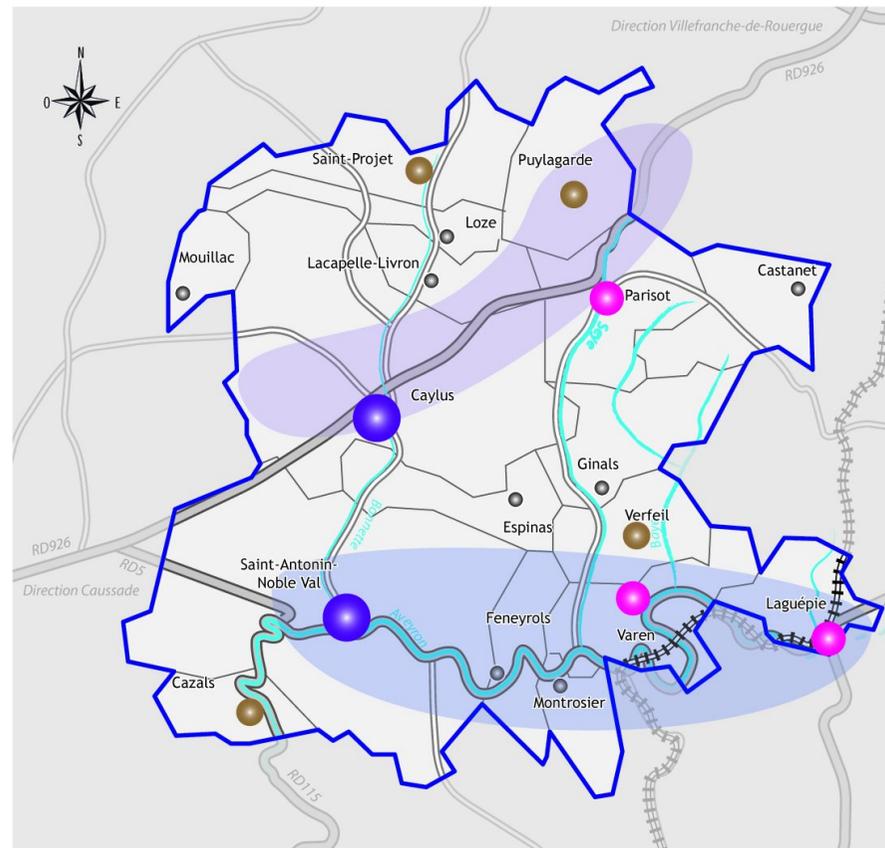


	Réseau routier principal
	Réseau routier secondaire
	Voie ferrée (axe Toulouse-Gaillac-Figeac-Aurillac)
	Réseau hydrographique
	Communes concentrant la majorité des logements commencés
	Un taux de logements vacants importants (supérieur à 10 % en 2010)
	Communes connaissant une augmentation du nombre de logements vacants
	Communes connaissant une baisse du nombre de logements vacants notamment en lien avec l'augmentation du parc de résidences secondaires
	Un territoire intercommunal marqué par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une part importante de résidences secondaires qui augmentent plus rapidement que le parc de résidences principales</li> <li>- Une part importante de la réhabilitation dans la production de logements</li> <li>- Un parc de logement ancien et en mauvais état</li> <li>- Une prédominance des logements individuels et de grande taille</li> <li>- Un marché immobilier dominé par de l'habitat ancien (maisons de villages et bâti isolé)</li> <li>- Une demande présente (location et accession) mais pas toujours satisfaite</li> <li>- Un parc locatif ne permettant pas de répondre à l'ensemble de la demande et un marché immobilier peu adapté aux faibles revenus des habitants du territoire</li> <li>- Des actions en faveur de l'habitat : OPAH, Opération Façades ...</li> </ul>
	Un parc locatif public social présent qui n'est pas totalement occupé

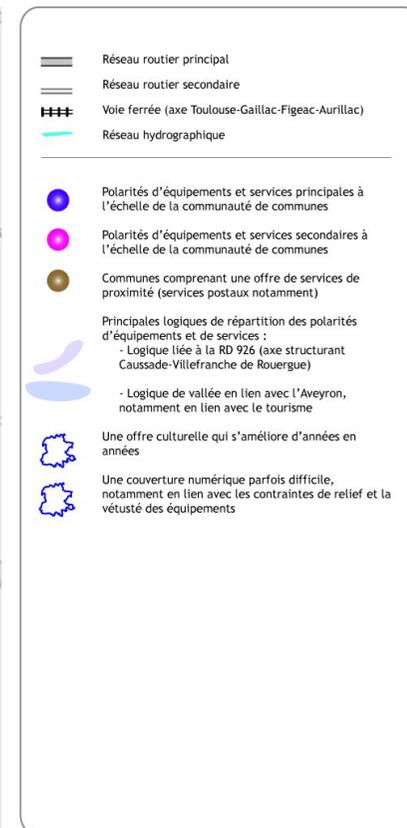
Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

## Equipements & services - les enjeux

- Le renouvellement générationnel pour conserver les équipements existants
- Les relations entre l'implantation des futures équipements et la présence des habitations ou des projets d'accueil futurs
- Le développement de l'offre en équipements de loisirs et culture pour rendre le territoire plus attractif
- Mutualisation des investissements et du fonctionnement pour garantir un bon niveau d'équipements sur chaque bassin de vie (scolaire, culture-loisirs, sport,...)
- Le maintien d'une offre médicale de qualité (renouvellement, équipements, ...)
- Le développement du haut-débit voire du très haut-débit, facteur d'attractivité résidentielle et économique

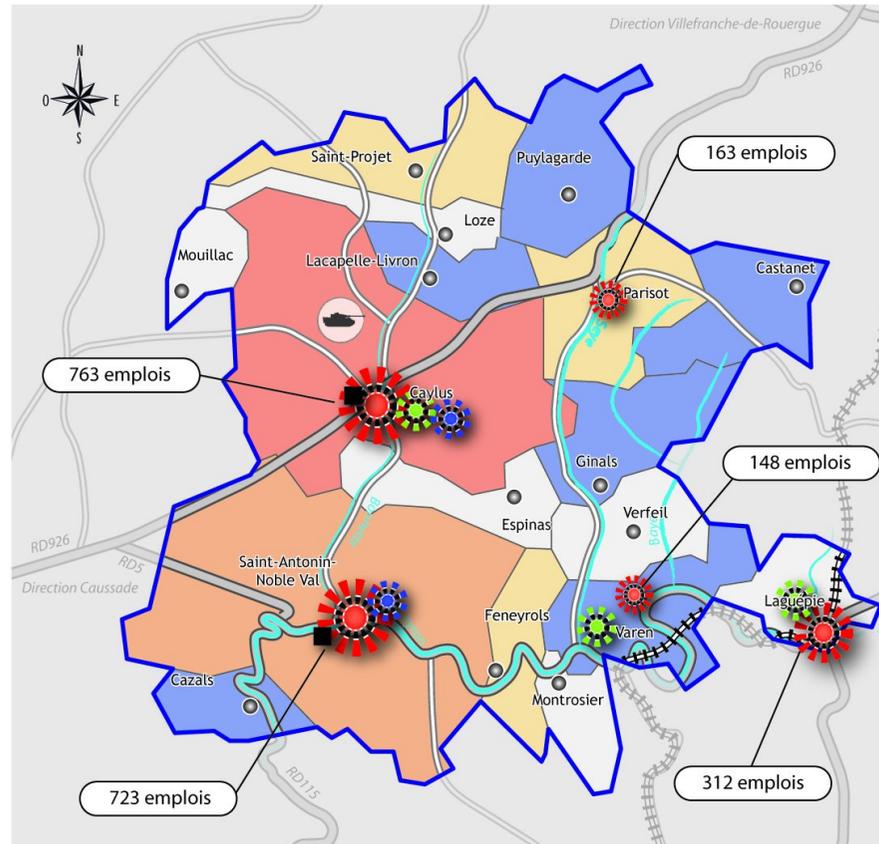


Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

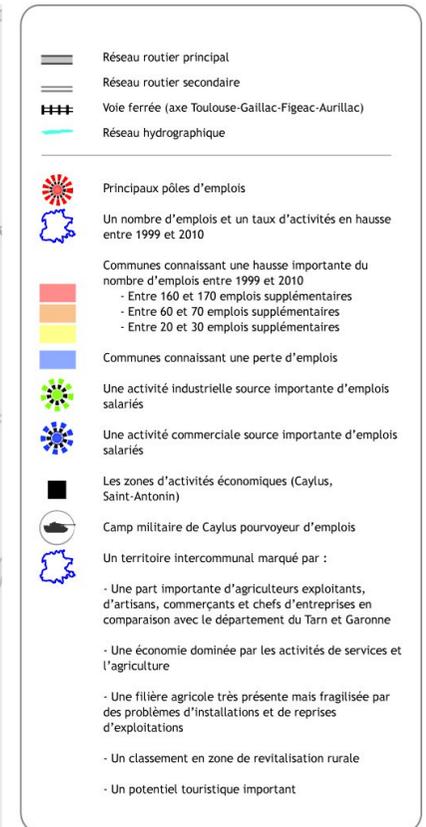


## Emplois & activités économiques - les enjeux

- La structuration d'une offre foncière de qualité, éviter le « coffret électrique au milieu des champs »
- L'implantation sur les bourgs centre dotés d'équipements (pour les sites d'accueil à structurer)
- La qualité de l'insertion paysagère des zones d'activités, notamment en entrée de ville/village
- Le développement d'activités au sein des différentes communes (au sein des bourgs ou dans d'anciens bâtiments agricoles par changement d'affectation), et notamment les extensions d'entreprises ou déploiement
- La reprise des exploitations agricoles en limitant le développement résidentiel à proximité (notamment au regard de l'orientation technico-économique principale : l'élevage)
- La facilitation des implantations agricoles en limitant les contraintes réglementaires dans les secteurs « peu sensibles »
- Le raccordement des principaux espaces d'accueil d'activités au très haut débit
- La structuration et le développement du secteur touristique et la médiation du patrimoine à travers de nouveaux outils et supports

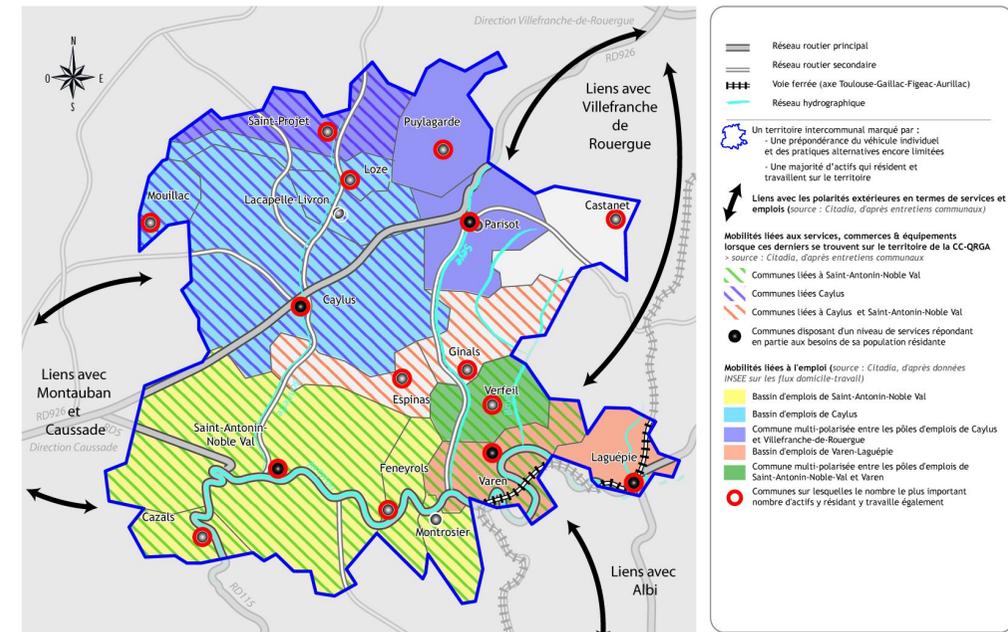
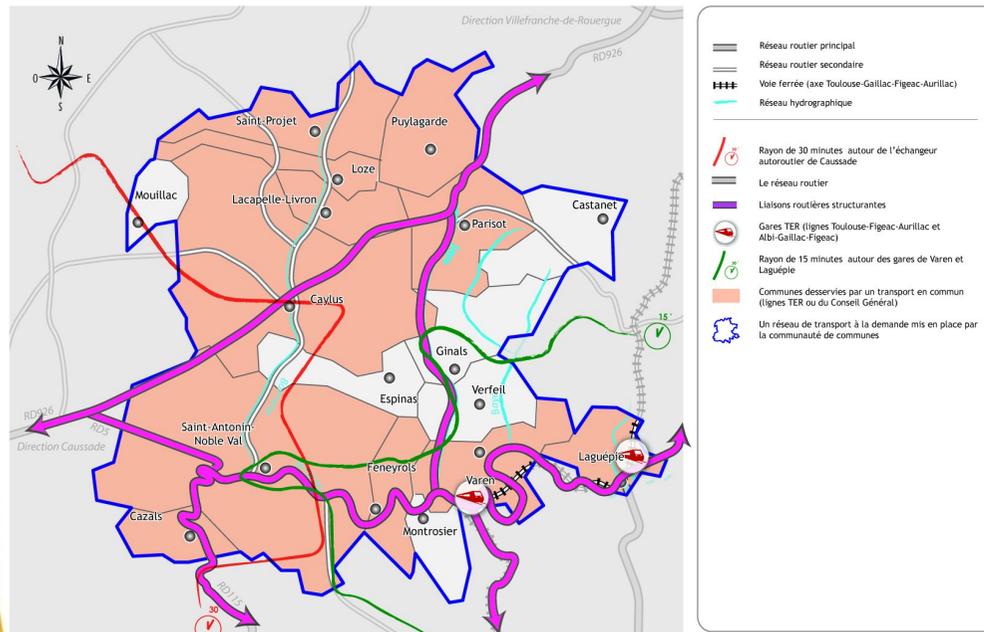


Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013



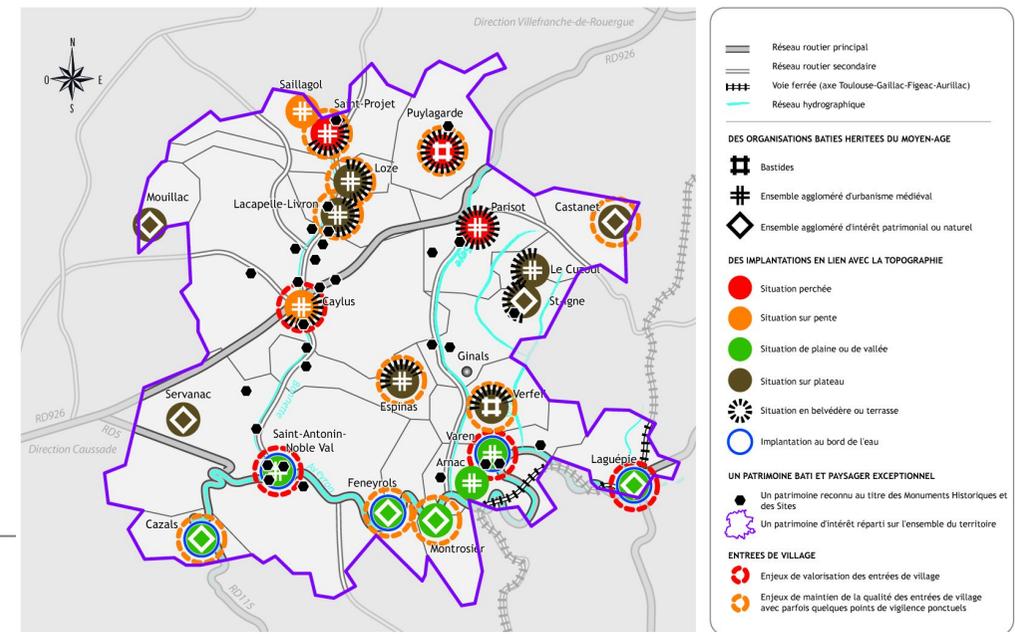
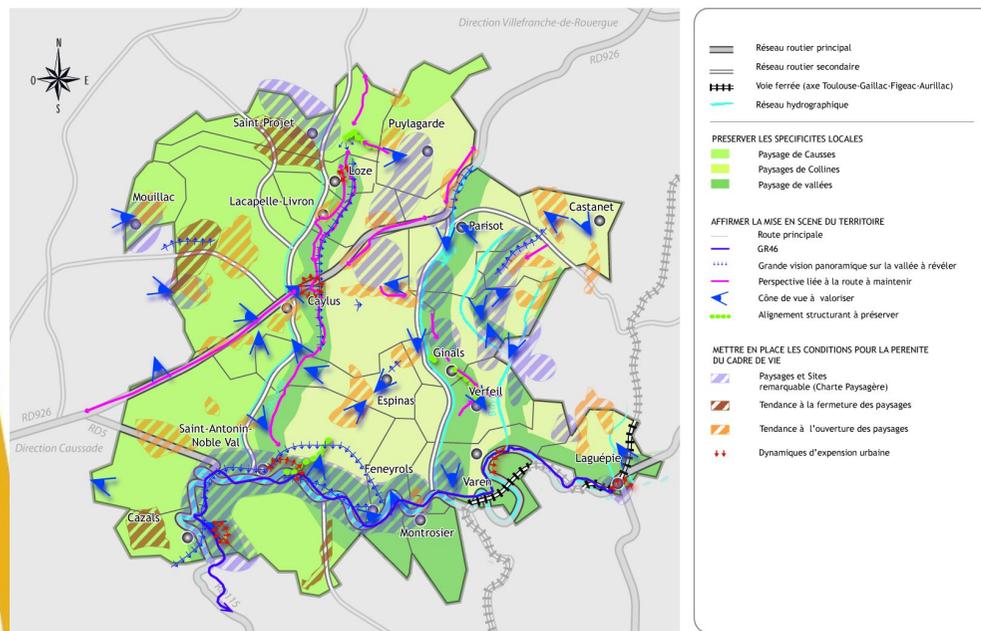
## Transports & déplacements - les enjeux

- L'optimisation des lignes de transports en commun régulières et de la desserte ferroviaire du territoire
- La reconquête des centres bourgs et la réalisation d'aménagements pour favoriser les déplacements doux
- La mise en œuvre d'outils visant à favoriser le covoiturage (aires de covoiturage ...)
- La prise en compte de l'influence de polarités voisines en termes de mobilités (travail et équipements-services)



## Les dynamiques du paysage - les enjeux

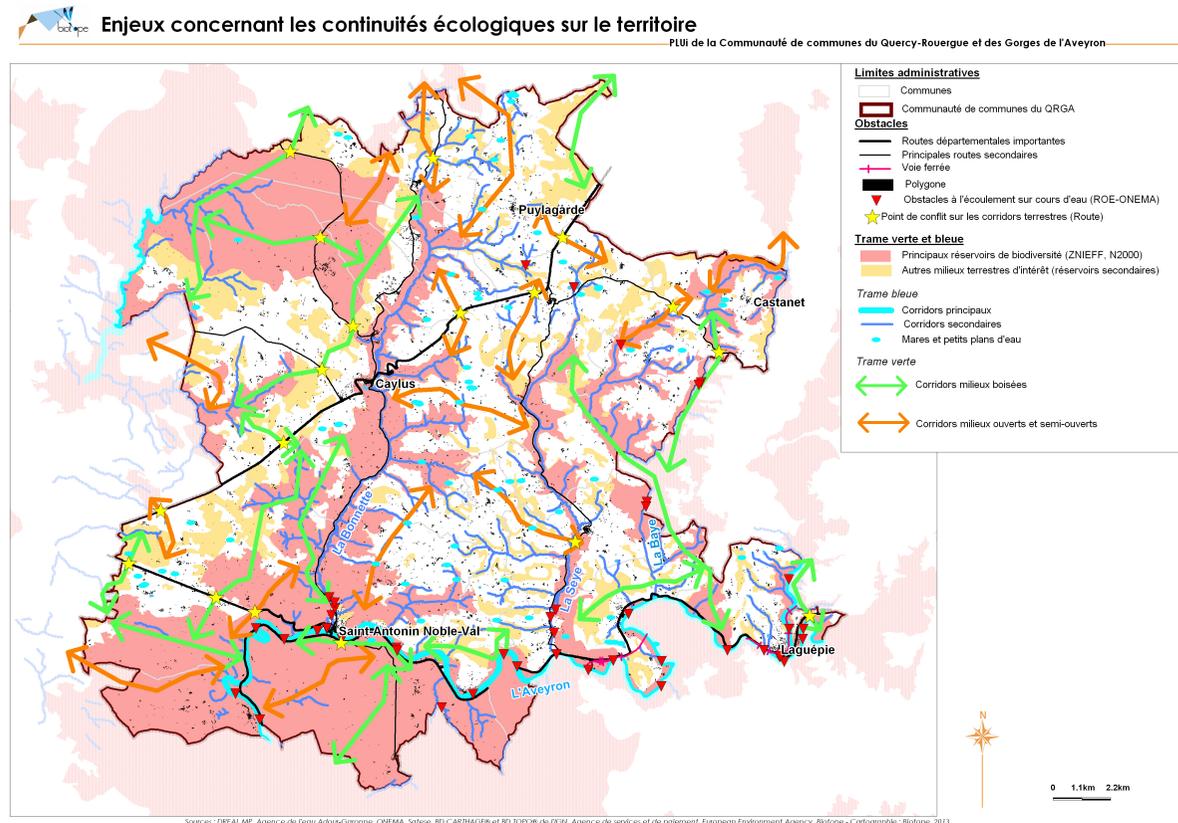
- L'articulation entre les grandes entités paysagères
- Le respect et la consolidation des limites naturelles et agricoles
- La préservation des axes naturels (trame verte et bleue)
- Le maintien des paysages ouverts dans les causses
- La maîtrise de l'urbanisation en vue de la préservation des équilibres en place
- La vigilance aux secteurs de frictions/connexions entre les zones de développement futurs et les zones à enjeu patrimonial/naturel/agricole
- La valorisation des bourgs, villages et hameaux : entrées de village, silhouettes de bourgs, qualité architecturale de l'ensemble
- L'insertion paysagère des nouvelles constructions dans le paysage
- La valorisation des savoir-faire agricoles : constructions, productions agricoles...
- Le maintien d'une agriculture et une forêt vivante et des paysages attractifs
- L'affirmation et la valorisation des identités historiques et patrimoniales
- La valorisation des sites et paysages non protégés : « le grand paysage » composante du cadre de vie à garantir
- La mise en valeur de la présence de l'eau : en affirmer sa place dans le cadre de vie tout en intégrant les zones à risques (inondation notamment)
- La découverte des routes paysagères



## 3.1. Etat initial de l'environnement - les enjeux

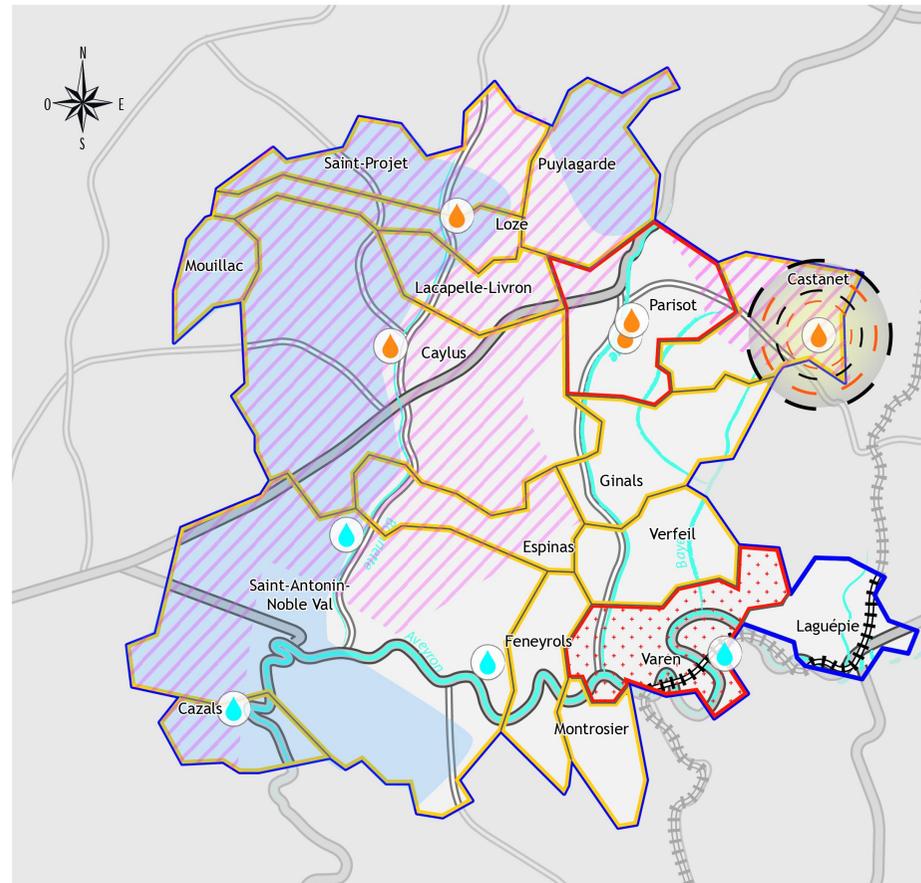
### 3.1.1. Richesse écologique - les enjeux

- La préservation des continuités « vertes et bleues » existantes / le renforcement de ces continuités, notamment autour des cours d'eau et reconquête des continuités écologiques liées aux pelouses sèches
- La reconquête et maintien de l'élevage, notamment ovin, garant de la pérennité de certains milieux patrimoniaux (pelouses, prairies, mares...) et générateur de biodiversité
- La préservation du bocage et des haies
- Le maintien d'une activité touristique compatible avec la préservation du patrimoine naturel
- Le respect d'une urbanisation de type traditionnel et concentrée autour des bourgs (éviter le mitage)



### 3.1.2. Ressource en eau - les enjeux

- Le lien entre développement urbain (localisation des zones AU, densités) et les projets d'extension du réseau d'assainissement collectif et d'Adduction en Eau Potable (AEP) afin d'optimiser les infrastructures et limiter les pressions sur la ressource en eau
- La poursuite de l'extension du réseau d'assainissement dans les zones prioritaires (une fois identifiées) ainsi que la politique de contrôle et de réhabilitation des installations autonomes
- La prise en compte de la vulnérabilité des aquifères stratégiques dans le cadre du développement urbain
- La protection des cours d'eau des pollutions urbaines et domestiques et des pressions quantitatives (lutte contre les assècs)
- Le développement de zones urbaines suffisamment concentrées pour optimiser les investissements publics relatifs à une alimentation en eau potable satisfaisante en qualité et quantité
- Le développement de techniques de gestion alternative des eaux pluviales (rétention, infiltration directe à la parcelle) afin de limiter les risques de débordement des réseaux et de pollution du réseau hydrographique



Citadia d'après fonds IGN, septembre 2013

	Autoroute A20
	Réseau routier principal
	Réseau routier secondaire
	Voie ferrée
	Réseau hydrographique

	Un territoire intercommunal marqué par :
	- Territoire concerné par le SDAGE Adour Garonne et classé en Zone de Répartition des Eaux et concerné par des Plans de Gestion des Etages
	- Etat de la ressource en eau préoccupant d'un point de vue quantitatif
	- Des prélèvements pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture y sont à l'origine de fortes pressions
	- Des masses d'eau superficielles et notamment souterraines sensibles : pollutions essentiellement d'origine agricole
	- Une eau distribuée de bonne qualité mais un réseau qui connaît des difficultés
	- Une faible part de la population desservie par les réseaux d'assainissement et une gestion de l'assainissement autonome encore insuffisante
	- Une absence de gestion globale des eaux pluviales

	Points de captage pour l'alimentation en eau potable
	- Ressource protégée par une DUP
	- Protection en cours
	Sensibilité forte aux pollutions agricoles - Captage Prioritaire Grenelle
	Sécurisation partielle de la distribution d'eau potable en cours (interconnexion)
	Absence de sécurisation de la distribution d'eau potable
	Réseau de distribution de l'eau potable défaillant, présentant un rendement très faible (nombreuses fuites)
	Zone de vigilance pesticides et/ou nitrates définie par le SDAGE
	Zone à protéger pour le Futur définie par le SDAGE : ressource en eau potable stratégique

### 3.1.3. Ressources énergétiques - les enjeux

- La promotion de constructions neuves économes en énergie, en favorisant les formes urbaines plus compactes et en optimisant les apports solaires, dans les nouvelles opérations d'aménagement
- La poursuite du diagnostic de performance énergétique des bâtiments publics et la sensibilisation de la population sur leur consommation d'énergie
- La réduction des besoins dans le secteur du bâtiment et la lutte contre la précarité énergétique
- La valorisation des énergies renouvelables dont le potentiel est exploitable localement (bois-énergie, solaire, méthanisation)
  - Structuration de la filière bois-énergie en exploitant la ressource locale et favoriser le sylvo-pastoralisme
  - Développement de façon coordonnée de la méthanisation : développement de la filière en s'appuyant sur les CUMA en place et en exploitant le potentiel local par la mise en place de petites unités de méthanisation (groupement d'agriculteur)
  - Soutien à l'émergence du solaire : partenariat avec les acteurs (agriculteurs, collectivités, industriels...), cadre réglementaire
- Le développement des moyens de transport alternatifs ou la mutualisation des moyens de transports actuels (cf diagnostic)

### 3.1.4. Risques et nuisances - les enjeux

- La définition des zones de développement urbain en tenant compte des risques naturels
- La mise en œuvre de nouvelles modalités de gestion des eaux pluviales, plus respectueuses du cycle naturel de l'eau, en cohérence avec le risque de retrait-gonflement des argiles
- Le respect des préconisations sur les règles de construction pour la prise en compte des risques dans les constructions neuves

### 3.1.5. Déchets - les enjeux

- L'anticipation des modalités de collecte des déchets lors des choix de développement de nouvelles zones urbanisées pour optimiser les infrastructures (conteneurs) et faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques
- La mise en œuvre d'une gestion cohérente, intégrée et harmonieuse des points d'apport volontaires à l'échelle des communes.
- Le développement de points d'apport volontaire enterrés pour une meilleure insertion paysagère et une diminution des nuisances sonores et olfactives

## Les enjeux prioritaires pour la définition du projet

Lors du comité de pilotage du 22 octobre 2013, chaque élu, technicien ou représentant d'organismes partenaires s'est exprimé sur les enjeux prioritaires pour l'avenir du territoire.

Pour les élus, les enjeux majeurs (non hiérarchisés) sont :

- **Enjeux liés à la démographie, au maillage territorial et au développement urbain et villageois**
  - Le maintien de la vie sur le territoire et l'accueil de nouvelles populations qui pourront trouver un emploi sur le territoire
  - La reconquête des centres-bourg marqués par une détérioration de l'habitat. C'est un handicap pour l'attractivité touristique du territoire.
  - La vigilance sur la consommation d'espaces agricoles et naturels tout en proposant un développement urbain en adéquation avec les caractéristiques rurales du territoire
- **Enjeux économiques**
  - Le maintien des piliers de l'économie locale : agriculture, artisanat ...
  - La poursuite d'actions pour maintenir des activités qui profitent à l'ensemble du territoire
  - Le maintien du commerce localement
  - Le développement d'une nouvelle agriculture en favorisant les transmissions et les nouvelles installations d'exploitations qui participent à créer de l'emploi sur le territoire et en donnant la chance aux jeunes agriculteurs qui veulent mettre en place de nouvelles filières
  - Le développement du haut débit, voire du très haut débit, qui pourrait rendre attractif quelques entreprises à forte valeur ajoutée de par la qualité du cadre de vie.
  - La structuration de la politique touristique notamment par la création d'une identité territoriale commune
- **Enjeux environnementaux et paysagers**
  - La peur d'une fermeture des paysages et espaces du territoire (certaines communes ont vu leurs surfaces boisées doublées)
  - La préservation de l'environnement dans une démarche de projet et de développement pour le territoire et non d'une « mise sous cloche »

Concernant les techniciens et partenaires, les enjeux (non hiérarchisés) qui ressortent résident dans :

▪ **Enjeux environnementaux et paysagers**

- La préservation des paysages, notamment par une intégration de l'urbanisation dans son environnement paysager, bâti : formes urbaines, zones d'activités, bâtiments agricoles, etc.
- Les liens agricultures et paysages car si l'activité agricole est fragile, elle fabrique les paysages
- L'eau dans toutes ses composantes
- L'optimisation des ressources disponibles et la préservation des ressources naturelles
- Le maintien et la mise en valeur de la qualité paysagère et du patrimoine architectural bâti
- La préservation d'un patrimoine notamment lié à des réseaux et thématiques (moulins, croix ...)

▪ **Enjeux liés à la démographie, au maillage territorial et au développement urbain et villageois**

- Le Maintien et renouvellement des populations
- L'accès au logement (il est difficile de trouver un logement notamment en primo-accession) par une adaptation du parc de logements au profil de la population (notamment des revenus assez faibles)
- La réduction des surfaces à construire
- La mise en œuvre d'un réel projet intercommunal
- La concertation et la pédagogie vis-à-vis de la population
- L'organisation de l'accueil de populations et d'activités dans un objectif de développement durable et d'équilibre entre permettre un développement urbain d'architecture contemporaine et préservation du cadre de vie local (architecture, paysages, eau, archéologie ...) : développer sans dénaturer
- L'articulation entre les différents enjeux et orientations : cohérence entre les différents choix d'habitat, d'emplois, d'équipements (réflexion transversale), notamment pour éviter les déplacements motorisés

▪ **Enjeux économiques**

- Le développement du numérique, notamment du haut débit
- La mise en place d'un schéma de développement économique
- Le maintien du commerce
- Le développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme
- Le maintien de l'agriculture dans une double logique : d'une part, occupation et entretien de l'espace, et d'autre part, économie
- La capacité d'accueillir de jeunes agriculteurs